
Princeton University Library
32101 074212844
Digitized by Google


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget



PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES

DE GUYENNE

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES BIBLIOPHILES

DE GUYENNE

TOME SECOND

BORDEAUX
IMPRIMERIE DE G. GOUNOUILHOU
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES, RUE GUIRAUDE, 11

M DCCC LXXVI

COMITÉ D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE

ANNÉE 1874

MM. Reinhold DEZEIMERIS, *Président.*
Hippolyte VIGUIER, *Vice-Président.*
Henri BARCKHAUSEN, *Secrétaire.*
Amans-Victor RANCOULET, *Secrétaire-Adjoint.*
Gustave LABAT, *Trésorier.*
Emmanuel TESSANDIER, *Trésorier-Adjoint.*

ANNÉE 1875

MM. Hippolyte VIGUIER, *Président.*
Henri BARCKHAUSEN, *Vice-Président.*
Charles GADEN, *Secrétaire.*
Amans-Victor RANCOULET, *Secrétaire-Adjoint.*
Gustave LABAT, *Trésorier.*
ROBOREL de CLIMENS, *Trésorier-Adjoint.*

ANNÉE 1876

MM. Henri BARCKHAUSEN, *Président.*
Jules DELPIT, *Vice-Président.*
Charles GADEN, *Secrétaire.*
Amans-Victor RANCOULET, *Secrétaire-Adjoint.*
Gustave LABAT, *Trésorier.*
ROBOREL de CLIMENS, *Trésorier-Adjoint.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE

MM.

1. Émile MICHELOT.
2. le comte Henri de SARRAU.
3. Arthur LADONNE.
4. Gustave BRUNET, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
5. Amans-Victor RANCOULET, sous-bibliothécaire de la ville de Bordeaux.
6. Émile BRIVES-CAZES, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
7. Léo SAIGNAT, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.
8. Marie de RAYMOND (Mme la comtesse), à Agen.
9. Leo DROUYN, ✳, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
10. Aurélien VIVIE, chef de Division à la préfecture de la Gironde.
11. Henri-Auguste BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux.
12. Louis GAUTIER.
13. le baron Charles-Louis-Prosper de Secondat de MONTESQUIEU, au château de La Brède.
14. Gabriel TRAPAUD DE COLOMBE.
15. Gustave GOUNOUILHOU, imprimeur.
16. Charles MARIONNEAU, peintre.
17. Dominique MAGGESI, statuaire.
18. Reinhold DEZEIMERIS, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
19. le comte Jules de GÈRES, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, au château de Mony (Gironde).
20. Gustave LABAT.

MM.

21. Philippe TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
22. Auguste AUBRY, libraire, à Paris.
23. Émile OBERCAMP, à Ruffec.
24. J. de JAUSSELIN DE BRASSAY.
25. Jules DELPIT, à Izon (Gironde).
26. Adrien SOURGET, ✻.
27. le marquis Guillaume de CASTELNAU D'ESSENAULT, membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, au château de Paillet, à Paillet (Gironde).
28. le comte Aexis de CHASTEIGNER.
29. Émile LALANNE.
30. Emmanuel TESSANDIER.
31. Théodore de PICHARD, au château de Latour, à Pondaurat (Gironde).
32. le marquis Théobald de PUIFFERRAT.
33. le comte Arthur de GOBINEAU, O. ✻, ministre de France à Stockholm.
34. Jules CALVÉ, juge suppléant au Tribunal civil de Bordeaux.
35. LA BIBLIOTHÈQUE de la ville de Bordeaux.
36. Adolphe MAGEN, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.
37. P. FEUILLERET, professeur au Lycée de Bordeaux.
38. Martial DELPIT, à Castan, commune de Bouniagues (Dordogne).
39. Hippolyte VIGUIER.
40. le baron de LASSUS, à Paris.
41. Paul MIAILHE, architecte.
42. Charles GADEN.
43. le comte Édouard de MARCELLUS, à Gironde (Gironde).
44. le baron Léon de BRIVAZAC.
45. Jean-Michel-Édouard FÉRET, libraire.
46. Ariste DUCAUNNÈS-DUVAL, sous-archiviste du département de la Gironde.
47. L'ACADÉMIE des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
48. Pierre-Auguste-Edmond ALARET, avocat.
49. Louis-Armand-Montigny FAYE.

MM.

50. Louis-Alfred LAROZE, avocat.
51. LE NEW-CLUB, à Bordeaux.
52. Henri BORDES, armateur, à Bordeaux.
53. Arnaud DÉTROYAT, banquier, à Bayonne.
54. Isidore THIERRÉE, notaire, à Bordeaux.
55. Guillaume-Jules HOÜEL, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux.
56. Jules CHAPON.
57. François-Gustave DASPIT DE SAINT-AMAND, à La Réole.
58. Paul-Émile ALAUZE, avoué au Tribunal civil de Bordeaux.
59. Auguste DUTHIL, négociant.
60. de SAINT-ASTIER, au château de Bories (Dordogne).
61. Henry LALOY, ✱, docteur en médecine, à Paris.
62. Lody ROBOREL DE CLIMENS.
63. RIEUNIER.
64. Prosper BLANCHEMAIN, au château de Longefont (Indre).
65. DUTHU, libraire.
66. GOUGET, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, archiviste du département de la Gironde.
67. Paul ADAM.
68. Charles LEFEBVRE, libraire.
69. Alexandre LÉON, ✱, membre du Conseil général de la Gironde.
70. Albert MERLE.
71. DARBOUX, à Paris.
72. CHADELLE, percepteur à Saint-Laurent (Médoc).
73. LESPIAULT, ✱, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux.

POÉSIES

FRANÇAISES, LATINES ET GRECQUES

DE

MARTIN DESPOIS

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

par

REINHOLD DEZEIMERIS

NOTICE

SUR

MARTIN DESPOIS

Martin Despois naquit à Bordeaux [1], *vers la fin du XVI*e *siècle. Son père, Estienne Despois, qui sortait d'une famille plébéienne* [2], *devint procureur au Parlement, et sut, dans l'exercice de ses fonctions, mériter une estime assez notoire pour que le fils ait pu, comme Horace, avec une louable fierté, se glorifier de son origine et de l'honneur du nom paternel.*

(1) Cela est expressément affirmé dans plusieurs passages de ses poésies. Voir le titre des *Épigrammes latines*.

(2) Voir *Épigrammes latines*, liv. IV, 61 * (1). Dans le *Journal de Beckington* (1442), il est plusieurs fois question d'un Louis Despoy, ou Despoir, peut-être Despois, lequel devait être, à cette époque, un personnage d'une certaine importance. Je n'oserais affirmer que ce fût un ancêtre de notre érudit.

(1) Les renvois aux œuvres de Despois se rapportent aux numéros d'ordre des pièces dans le manuscrit. L'astérisque indique que les pièces citées se trouvent reproduites dans le présent recueil, où, du reste, j'ai eu soin de joindre au numéro d'ordre nouveau de chaque pièce celui qu'elle porte dans le manuscrit.

Il n'est pas inutile de dire quelques mots de cet honnête procureur. Le testament qu'il fit en 1614 [1], *peu d'heures avant de mourir, vient d'ailleurs, fort à propos, nous offrir comme un reflet lointain de sa physionomie. A travers la rigidité impassible et méticuleuse d'une forme qui rappelle l'homme de procédure et le pli journalier de sa vie, on voit poindre çà et là l'homme privé, le bon bourgeois, chef de famille prévoyant et religieux. Ce n'est point, à coup sûr, une œuvre exceptionnelle que ce testament, et une grande partie de son texte consiste en formules consacrées; mais on ne saurait se défendre d'un sentiment de sympathie en y lisant les dispositions qui, dans leur simplicité grave, déroulent devant nos yeux les principales préoccupations de celui qui le dicta.*

C'est dans une maison de la rue des Faulcets que ce document nous conduit. Avocat au Parlement [2], *puis procureur, Estienne Despois partagea sa vie entre le Palais et cette maison. Ni l'étude encombrée de sacs à procès, ni les autres parties de sa demeure ne devaient, à travers leurs vitres plombées, prendre beaucoup de clarté sur la voie triste et humide au bout de laquelle apparaissait le rempart du bord de la rivière; mais la famille était nombreuse et vivait dans*

(1) Ce testament est inséré dans le registre des insinuations de l'année 1624, folio 32 et suiv. (Archives départementales de la Gironde.) C'est à l'obligeance de M. L. Roborel de Climens que j'en dois la découverte et la communication. On trouvera ce testament dans le XVe volume des ***Archives historiques de la Gironde***.

(2) M. Roborel de Climens me communique cette mention, extraite par lui d'un plumitif d'audience du 10 avril 1589 : « Estienne Despois, advocat en la court et substitué du Procureur du Roy en l'election de Guyenne. »

l'aisance. « Avec grand peine et espargne, » Maitre Despois, vers la fin de sa carrière, avait amassé une assez jolie fortune. Il comptait parmi les paroissiens notables de l'église Saint-Pierre, et sa femme, à coup sûr, pouvait faire fort bonne figure parmi les dames du quartier, car maintes fois, en revenant le soir de l'Ombrière, le mari, si affairé qu'il fût, avait songé à elle, en passant devant les boutiques de ses voisins, les orfèvres de la rue des Argentiers, et porté au logis quelqu'un de ces joyaux qu'on se transmettait alors comme des reliques gardant en elles le souvenir des joies intimes du foyer (1).

Les procureurs ont réussi à se faire au XVII*e siècle une telle réputation, que cette médiocrité dorée va tout de suite donner à penser à plus d'un lecteur. Pour preuve de la loyauté du vieil Estienne, il pourrait suffire de citer les vers latins que son fils a consacrés à sa mémoire, car celui-ci, vivant dans le monde du Parlement, n'aurait point songé, plus tard, à invoquer le souvenir d'une extraction très modeste, si l'estime publique n'eût été la sanction assurée de son orgueil filial; mais, pour justifier l'éloge, nous avons mieux que des vers, car voici le témoignage tout naïf d'un acte d'intégrité et de délicatesse.*

Parmi les clients du procureur se trouvait une pauvre femme restée veuve avec un fils. Au sortir d'affaires litigieuses, elle n'avait pu solder à Estienne Despois le prix de ses « peynes ». Mais, confiante en une droiture souvent éprouvée, elle lui légua, en mourant, cent livres tournois, et le chargea d'être son exécuteur testamentaire. Despois constate le fait en

(1) Voir, dans le testament, l'énumération et la répartition de ces bijoux, et remarquer, de plus, les noms et qualités des témoins.

son propre testament; puis, rappelant bien vite que, dans la liquidation de l'avoir de sa cliente, il s'est accommodé de divers objets qu'il énumère scrupuleusement et dont il a soin d'estimer la valeur à environ quatre-vingt-dix livres, il prie ses enfants de ne jamais rien réclamer au fils de la veuve, tant à cause de l'équivalent reçu qu'en considération de grande amitié. Ce dernier mot laisse tout deviner, et il est impossible de ne pas voir la marque d'un cœur non vulgaire dans cette évaluation délicate, qui, tout en garantissant les intérêts et la dignité de l'étranger, laisse encore quelque place au désintéressement, et permet ainsi aux héritiers du procureur de continuer les traditions de sa vie. Ceux-ci, d'ailleurs, n'allaient point être riches, car Estienne avait cinq enfants. A chacune de ses trois filles il laissait 4,000 livres; à Martin et à Guy son frère, un peu plus peut-être (1). *Même alors, pour chacun, cela ne constituait plus une fortune. Aussi veut-il assurer de tout son pouvoir le bon gouvernement de sa famille. Et là encore apparaît un indice du caractère : à l'heure où il va mourir* (2), *le brave homme a des filles mariées, des fils dont l'un au moins approche de la trentaine, il donne néanmoins à ses exécuteurs testamentaires comme une délégation de l'autorité paternelle, afin de conduire selon Dieu ses filles et ses fils, « et particulierement de les faire confesser et communier tous les mois ».*

(1) Martin recevait, de plus, un « preciput et avantage » de douze cents livres.

(2) Estienne Despois mourut le lendemain du jour où il avait fait son testament, le 10 janvier 1614, « entre sept et huit heures du soir, » d'après les registres de la paroisse Saint-Pierre.

Du reste, à voir la sérénité réelle qui règne dans les dispositions relatives à ses funérailles, à entendre ce vieillard parler de la sépulture qu'il possède en l'église Saint-Pierre, « en face de l'autel de Monsieur Saint-Jean, » tout comme il parlerait de sa maison voisine, on sent qu'il compte fermement sur une troisième demeure, autrement radieuse et durable : il a la foi, en un mot, mais la grande foi de la conscience, et, s'il croit à l'efficacité des messes qu'il institue pour vingt-cinq ans, c'est qu'il pense, au fond, que tout son passé rendra cette efficacité plus assurée. Cela ressort en plein de l'exhortation adressée à son fils Martin, le jeune avocat à la Cour, qui était son orgueil et son espérance, bien que, peut-être, à ses yeux, il donnât un peu trop dans la poésie : « Qu'il » continue, disait-il, sa charge et vacquation d'avocat, » et s'en acquitte en homme de bien et d'honneur, » considerant qu'au partement de ce monde, nous » n'emportons en l'autre que le bien faict. »

Voilà le père et ses dernières pensées. Cet héritage d'exemples et de conseils était chose assez précieuse pour que j'eusse à cœur d'en conserver les avantages à Martin Despois, au risque de m'attarder un peu en cet intérieur de la rue des Faulcets. Je reviens maintenant à celui-ci, homme moins austère, probablement moins pratique, mais ayant aussi ses mérites.

Aucun document ne permet de fixer d'une manière exacte la date de la naissance de Martin Despois; cependant, on peut la déterminer à quelques années près, car, dans une pièce en vers grecs, adressée à un de ses compatriotes, Pierre Trichet [1], notre auteur

[1] On trouvera cette pièce à la suite du présent recueil, parmi celles que nous avons extraites de divers ouvrages imprimés.

appelle celui-ci son égal d'âge (ὁμήλικον), et nous savons que Trichet naquit vers l'année 1587 (1). Les deux amis firent ainsi partie de la génération des Guyet, des Sarrau, des Paulmier de Grentemesnil, des Peiresc, des Bachet de Meziriac. Ils peuvent d'ailleurs figurer honorablement dans ce docte groupe de leurs contemporains.

Selon toute probabilité, Despois, comme Trichet, suivit les cours du Collége de Guyenne (2). C'est de là, je pense, que date l'amitié qui paraît avoir intimement uni leurs existences, et dont le souvenir doit former le principal lien de cette Notice. Ils se livrèrent ensuite l'un et l'autre à l'étude du droit, et devinrent avocats au Parlement de Bordeaux.

Je ne puis donner sur Despois aucun autre détail biographique précis (3). Ses poésies sont le principal

(1) Il existe un portrait gravé de Trichet, le représentant à l'âge de cinquante-sept ans, et portant la date de 1644. D'autre part, dans une pièce en vers latins (*Epigrammata, etc.*, 1617, p. 50), Trichet lui-même rapporte que, lorsqu'il perdit son père, le 28 janvier 1588, il n'avait guère qu'un an. Cela nous reporte au commencement de 1587, ou à la fin de 1586, et concorde parfaitement ainsi avec l'inscription du portrait.

(2) Trichet, *loc. cit.*, p. 50. — Le Collége des Jésuites avait, dès cette époque, une importance assez considérable. Toutefois, l'éloignement que Despois manifeste à l'égard des Pères de la Compagnie de Jésus, les sentiments admiratifs et affectueux qu'il témoigne pour Balfour, principal du Collége de Guyenne, me font croire que c'est bien dans ce dernier établissement qu'il dut faire ses études.

(3) J'ignore même la date exacte de sa mort; cependant, on peut la déterminer aussi d'une façon approximative. Le testament d'Estienne Despois portait que, dans le cas où l'un de ses deux fils mourrait sans enfants, le fils survivant serait substitué aux droits du prédécédé. Le testament a été insinué le 15 février 1624, en vue de donner à cette clause son effet, en faveur de Guy Despois. Il faut en conclure que Martin Despois était mort à la fin de l'année 1623, ou au commencement de 1624. Il devait avoir alors de trente-six

document où l'on aurait pu espérer en rencontrer; mais elles ne renferment guère que des boutades relatives aux petites misères de la vie de notre auteur. Encore ne faut-il point les prendre trop à la lettre, car lui-même nous avertit de nous tenir en garde, lorsqu'il avoue que les nombreuses maîtresses qu'il a chantées existaient seulement dans son imagination, et que les noms de tant de beautés incomparables étaient de simples artifices de versificateur (1).

Je crois entrevoir cependant des traces d'amère réalité dans ce passage d'un Discours élégiaque, *fort négligé de style, mais où quelques traits satiriques montrent ce que pouvaient être les émules provinciaux et secondaires de Mathurin Regnier. — Despois, après avoir raconté comment il est devenu amoureux, ajoute, en s'adressant à son ami Magnon :*

Mais las! ce n'est pas tout, ce n'est qu'une partie
Du mal qui me tirasse et m'abbrège la vie :
Ja desja Cupidon me faisoit amoureux,
La tristesse s'approche, et me rend langoureux.
Je croi que les malheurs, quand du Ciel ils se partent,
S'en vienent deux à deux, de peur qu'ils ne s'escartent;
Un mal n'est jamais seul : le premier qui nous nuit

à trente-huit ans. Un des derniers feuillets de son manuscrit de vers français relate l'arrêt rendu contre Théophile de Viau. Cela nous reporte bien à 1623. Dans les registres de décès de la paroisse Saint-Pierre, il existe une lacune de 1619 à 1634. C'est là que nous avions chance de trouver une date précise. M. Roborel de Climens a eu la bonté de me communiquer encore deux actes de mariage de la plus jeune sœur de notre poète, Françoise Despois. Dans l'un (23 août 1628) et dans l'autre (5 septembre 1630) on voit figurer Guy Despois, mais il n'est plus question de Martin.

(1) *Épigr. lat.*, liv. II, 10*.

N'est qu'un avant-coureur de l'autre qui le suit (1).
Soit que ce soit regret de ne me pouvoir mettre
Au rang de ceux qui font, dans un barreau, paroistre
Leurs discours plus mignards que ceux de Menelas,
Mais balancez au poids du juste Critolas,
Ains qu'il faille tousjours que l'un et l'autre j'oye
Se faire heureusement, voire sans peine, voye
Au sentir de l'honneur, ou guinder haut son vol,
N'ayant qu'ailes d'emprumt, de larcin, ou de vol....
Soit que (comme tu sçais la bouillante nature
Du Gascon, qui à peine une bravade endure)
Un amer desplaisir de se voir peu prisé
Me done dans le cœur, me voiant mesprisé
Par un tas de mignons, auxquels est ridicule
Le sçavoir d'Aristote et la force d'Hercule.
On ne va maintenant d'un homme rechercher
Le merite au dedans, ains à son beau marcher;
S'il porte bien son bois; s'il leve haut la creste;
S'il ne met son chappeau qu'à demi sur la teste
(Chappeau, non des communs, mais quelque fin castor);
S'il porte en chasque main deux ou trois bagues d'or;
S'il couche cent escus à tout coup sur la carte;
Si jamais son œil doux des dames ne s'escarte;
Suivi de deux laquais richement chamarrez,
De rubans haut et bas bravement bigarrez;
S'il est tousjour couvert d'habillements de soye;
S'il tend bien ses filetz à quelque belle proye:
Bref, ceux qui, paravant, estoient bestes et lourds
Sont devenus accords, habillez de velours,
Et tel leurs vains propos idolatre et admire,
Qui, si je les disois, ne s'en feroit que rire:
Je semblerai peut estre à quelqu'un sourcilleux,

(1) SÉNÈQUE, *Herc. fur.* 207 :

Finis alterius mali
Gradus est futuri.

Je serai mal plaisant, estant pauvre orgueilleux;
Mais je lui respondrai que ce n'est vaine gloire!
Qui peut voir d'un œil sec emporter la victoire
De la saincte vertu au vice triumphant?
Qui est-ce à qui le cœur de cholere ne fend ([1])?
Mais toi, tu me diras que la fatale Parque
M'a mis avec plus d'un dans une mesme barque;
Que le meilleur moien d'estancher la douleur
Est aveques plusieurs ressentir un malheur;
Qu'avec tous ceux qui n'ont la fortune oportune
Ceste mesme tristesse et douleur m'est commune;
Qu'il en est mil et mil, et valant plus que moi,
Gens d'honeur et sçavoir, qui sont en mesme esmoi;
Que ce n'est d'aujourd'hui qu'il en va de la sorte,
Ains despuis que vertu au cœur de l'homme est morte.

Il est inutile de pousser plus loin la citation: la médiocrité des vers qui suivent donnerait tout d'abord du talent de Despois une idée défavorable et d'ailleurs inexacte; mais, au risque de l'exposer un peu à ce danger, j'ai cru devoir transcrire ici cette longue tirade, parce qu'elle fait apercevoir un des caractères du temps où écrivait notre auteur. Les goûts changent; les modes, comme les goûts; et les hommes que des traditions de famille ou des dispositions personnelles rattachent encore au XVIe siècle, à cet âge d'or du savoir, gémissent déjà sur la futilité

([1]) Il y a peut-être dans tout ceci un souvenir de ces vers de Théognis (53-58) :

Κύρνε, πόλις μὲν ἔθ' ἥδε πόλις, λαοὶ δὲ δὴ ἄλλοι,
οἳ πρόσθ' οὔτε δίκας ᾔδεσαν οὔτε νόμους,
ἀλλ' ἀμφὶ πλευρῇσι δορὰς αἰγῶν κατέτριβον,
ἔξω δ' ὥστ' ἔλαφοι τῆσδ' ἐνέμοντο πόλεος,
καὶ νῦν εἰσ' ἀγαθοί, Πολυπαΐδη· οἱ δὲ πρὶν ἐσθλοί,
νῦν δειλοί· τίς κεν ταῦτ' ἀνέχοιτ' ἐσορῶν;

naissante. Despois est de ceux-là : il se lamente, et croirait volontiers que c'en est fait de lui et de son siècle. Singulière erreur ! Eh! ce n'était pas l'obscurité de ce siècle qu'il avait à craindre pour lui-même, mais bien son éclat prochain ; éclat éblouissant, autrement redoutable que les petits mépris des sots vaniteux du voisinage. Pourtant, tout ne va pas en ce monde aussi tristement qu'on le dit, même pour des gens placés entre de pareils écueils. Cette Muse que notre Bordelais invoquait souvent, cette Muse puissante qui empêche de mourir et qui s'apprêtait alors à inspirer de vrais génies, n'a sans doute jamais songé à accorder à Despois l'immortalité ; mais ne semble-t-il pas qu'elle ait voulu montrer par lui que l'on gagne toujours quelque chose à la servir? De tant de « beaux mignons habillés de velours », dont Despois constatait la dédaigneuse fierté, que reste-t-il aujourd'hui? Peut-être, chez quelque revendeur insouciant, « deux ou trois bagues d'or » surannées ; tandis que les veilles laborieuses du modeste bourgeois auront eu le pouvoir de sauver sa mémoire et, avec elle, le souvenir estimable de son père.

Quels qu'aient été les mécomptes des premières années, et bien que cette expression de découragement, ou tout au moins de mélancolie chagrine, se retrouve plus tard encore dans les œuvres de Despois, il ne tarda pas cependant à être prisé pour son savoir, car, de son temps, il y avait à Bordeaux, et au Parlement surtout, un nombre considérable de gens distingués. En 1611, alors qu'il ne devait guère avoir plus de vingt-cinq ans, à l'occasion de l'entrée du Prince de Condé à Bordeaux, nous le voyons offrir au nouveau gouverneur de la Province des

compliments latins (1), *composés, selon toute apparence, à la demande du corps municipal; et, quatre ans plus tard, devenu décidément le poète officiel, il fournissait, pour l'entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche* (2), *une grande partie* (3) *des devises latines ou grecques au moyen desquelles arcs de triomphe, portes, pyramides et fontaines se faisaient les interprètes d'une flatterie gasconne encore en langue savante, mais que le monarque daigna trouver de son goût. Enfin, dans un livre publié en 1617* (4), *son ami Trichet le qualifiait de « jurisconsulte et poète très illustre* (clarissimo) », *et, à la même époque (1616), Marc de Mailliet lui lançait au visage ce coup d'encensoir* (5) :

Le grec, le latin, le françois
Servent à ta faconde voix :
Dieu, que ton ame est bien servie!
Et, sans imiter les flateurs,
Je dis que maint homme t'envie
L'honneur de ces trois serviteurs.

(1) Voyez quelques-unes de ces pièces à la suite du premier livre des *Épigrammes latines*.

(2) Le 19 novembre 1615.

(3) Voir quelques-unes de ces pièces à la suite du quatrième livre des *Épigrammes latines*. On en retrouve plusieurs dans la *Royalle reception de leurs Maiestez tres-chrestiennes en la ville de Bourdeaus, ou le siecle d'or ramené par les alliances de France et d'Espaigne. Recueilli par le commandement du Roy;* A Bourdeaus, par Simon Millanges, 1615, in-8°. (Cf. Trichet, *Epigr. pars prior*, 92 et suiv.)

(4) *Petri Tricheti Burdigalensis Epigrammata et varia quædam poematia;* Burdigalæ, apud Petrum de la Court, 1617, in-12, p. 52.

(5) *Les poesies de M. de Mailliet;* Bourdeaus, Simon Millanges, 1616, in-8°, p. 151 et suiv.

Mais, Despois, d'un autre coté
Tu reçois bien plus de clarté :
Les Sciences sont tes maistresses,
Et celuy qui n'a pas appris
Que tu tiens toutes leurs caresses
Ne luit point entre les esprits.

Il est bien vrai que les vers du pauvre Mailliet, même lorsqu'ils ne sont pas grotesques — ce qui est rare (1) *— ne sauraient jamais fournir un témoignage auquel la critique pût accorder une valeur sérieuse. Je ne rappelle donc que pour mémoire son éloge de Despois* (2)*, et je m'en tiens simplement au dire de Trichet, qui est celui d'un personnage très savant et très estimable, bien que très malheureux en ménage. D'élégants distiques latins, dus à sa plume* (3)*, nous ont conservé un fragment de causerie intime avec celui qu'il estimait si fort :*

« Que j'envie, mon cher Despois, cette existence que tu mènes toute franche, et exempte de soucis rongeurs! Ministre des Muses et d'Apollon, tu n'as garde de hâter encore de tes vœux l'heure de l'hyménée, et songes plutôt à orner ton esprit de toutes les fleurs du savoir. Une voix tracassière ne te poursuit point jusque sur ta couche; mais, qu'il te plaise tour à tour de résoudre des difficultés

(1) Voyez la Notice de Colletet sur Mailliet et les excellents compléments qu'a donnés en la publiant mon savant ami M. Ph. Tamizey de Larroque, p. 75 et suiv. du volume intitulé : *Vies des Poètes Bordelais et Périgourdins, par Guillaume Colletet,* avec notes et appendices, etc.; Bordeaux, 1873.

(2) Le Père Garasse fait aussi l'éloge de Despois, en le citant sans le nommer expressément, dans la *Royalle reception de leurs Maiestez à Bourdeaus,* p. 29 et 31. Je montrerai ailleurs que cet ouvrage est du Père Garasse.

(3) *Epigrammata et varia quædam poematia* (1617), p. 52.

juridiques; de prendre en main la lyre grecque ou la latine; d'examiner les monuments de l'histoire ancienne ou d'approfondir les opinions des plus fameux philosophes. rien ne met obstacle à tes labeurs, et, dans ton intérieur paisible, ni les disputes conjugales, ni le soin des enfants ne viennent te tourmenter. Moi, au contraire, moi si heureux jadis, depuis que... »

Mais pourquoi redire les amers chagrins de Trichet? Rappelons plutôt que l'unique survivant de ses enfants, fruit d'une union mal assortie (1), *était, quelques années après, l'objet de toute la sollicitude du pauvre savant, et devenait, dès lors, le plus cher espoir de sa vie* (2) *: c'était Raphaël Trichet, celui qui devait être plus tard le docte bibliothécaire de Christine de Suède.*

La destinée du fils nous révèle les goûts du père.

(1) Trichet avait épousé, le 16 mars 1610, Gailharde de Leys, fille d'un procureur. (Archives départementales de la Gironde; minutes de Durieulx, notaire, 1610, fol. 68.)

(2) Voici les vers que Pierre Trichet adressait à ce fils (*Epigr. pars altera*, p. 61) :

Tu, tribus ex natis unus mihi sorte superstes,
Tempora jam messis bis duodena vides.
Quod tua sint nostræ medium natalia vitæ,
Vitæ ego te possum dicere dimidium.
Annorum reliquum non me mœrore gravabit,
Dum modo virtutis te comitetur amor.
Ergo age, progressus studiorum ostende tuorum;
Me duce, nunc animos indue, nate, novos.
Me patre laudato quamvis clarescere possis,
Fac ut clarescam lucis honore tuæ.

C'est à peu près ainsi qu'Ausone parlait à son petit-fils Hespérius (*Edyll.* IV, 96). La modestie semble donc n'avoir pas fait de grands progrès, chez les Gascons, du IVe au XVIIe siècle; mais on peut voir aussi que chez eux les sentiments de tendresse affectueuse sont heureusement restés héréditaires.

Trichet avait de bonne heure formé un cabinet d'antiquaire et une riche bibliothèque. Lors même qu'il ne nous l'aurait pas dit (1)*, nous eussions sans peine deviné que ces trésors étaient ouverts à Despois. Là, les deux amis, dans leurs moments de loisir, examinaient des médailles, des marbres, des instruments de musique* (2)*; ou bien ils feuilletaient des cartons d'estampes, des livres rares* (3)*, comparant les éditions en philologues raffinés, se communiquant leurs récentes productions, et souvent même choisissant ensemble la matière commune autour de laquelle, affectueux rivaux, ils luttaient ensuite de subtile érudition et d'élégante latinité* (4).

Cet intérieur d'un savant de Bordeaux nous fait entrevoir encore, mais par un autre côté, tout une transformation dans les mœurs des érudits français.

(1) *Poematia*, p. 53.

(2) *Petri Tricheti Epigrammatum pars altera;* Burdigalæ, 1635, in-12; p. 37, 54, 63 et *passim*.

(3) Le goût de P. Trichet pour les livres est attesté par le catalogue de l'immense bibliothèque vendue après la mort de son fils, vers 1662. Le catalogue publié à cette date ne contient pas cependant tous les livres réunis à Bordeaux par P. Trichet. On rencontre souvent dans cette ville des volumes lui ayant appartenu. Ils portent, sur le feuillet de garde, des annotations biographiques et bibliographiques de l'écriture nette et carrée de Trichet, annotations toujours substantielles et exactes. On lira plus loin une pièce de Despois qui témoigne des mêmes goûts. Elle se rapporte à un ouvrage de bibliographie, devenu aujourd'hui fort rare et non mentionné par Brunet, mais dont un exemplaire, probablement celui consulté par Despois, figure dans le catalogue de la Bibliothèque de Raphaël Trichet.

(4) C'est ainsi que je les vois traduire tous deux en latin des vers français extraits de l'Amadis de Gaule (Trichet, *Epigr.*, I, 33; Despois, *Épigr. lat.*, I, 26); se moquer de concert d'un mauvais peintre (Trichet, I, 65; Despois, *Épigr. lat.*, II, 46*); paraphraser, l'un en latin, l'autre en français, une pièce célèbre de Catulle (Trichet, *Epigr.*, II, 64; Despois, *Sonnets*, 41*), etc.

Ce n'est plus l'« estude » poudreuse où le travailleur du XVIe siècle passait ses nuits à lire et extraire des in-folios, pour en produire d'autres à son tour : c'est déjà le cabinet de l'amateur. Le dilettantisme s'accentue. Sans doute on butine très doctement encore, mais c'est en oubliant un peu la grande ruche commune et en se laissant volontiers détourner par la simple curiosité. Les Trichet, les Despois sont les précurseurs des Ménage et des La Monnoye; mais leurs précurseurs provinciaux, et venant au premier moment de transition et de tâtonnement littéraire.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, de terribles secousses politiques et de sanglants spectacles, succédant aux enthousiastes espérances des premiers jours de la Renaissance, avaient jeté partout la désillusion, la lassitude, le scepticisme. Une sorte de découragement, non pas raisonné, peut-être, mais vaguement ressenti, remplaçait, au moins chez les natures qui n'étaient point tout à fait exceptionnelles, cette ardeur puissante et féconde qui fait entreprendre vaillamment les travaux de longue haleine. C'est, si je ne me trompe, à cette disposition latente des esprits qu'il faut attribuer en partie le changement que l'on voit se manifester dans les habitudes et la discipline littéraires à la fin du XVIe siècle, et au commencement du XVIIe. Les hommes instruits sont nombreux encore; mais — car je ne parle pas de quelques génies hors rang — la plupart appliquent leurs soins à de moindres sujets, et ce qui, pour les Dolet, les Muret, les Estienne, les l'Hospital et les Pasquier, avait été un simple délassement, un accessoire (πάρεργον, comme on disait alors), devient leur principale affaire. Ils disent bien encore, ainsi que leurs prédécesseurs :

nulla dies sine linea; *mais, comme par mefiance du lendemain, ils veulent que cette ligne soit un tout, fût-elle un rien, et ils se mettent à l'affût des sujets érudits de sonnets ou d'épigrammes* (1). *L'amabilité, l'ingéniosité françaises vont vouloir aussi se mettre de la partie : déjà elles poussent leurs pointes à travers les vers latins un peu contraints et dépaysés, et elles rechercheront bientôt, dans une forme artificieusement étudiée de la langue maternelle, un instrument plus conforme à leur nature et à leurs subtiles exigences.*

Cet abaissement relatif du savoir aura ainsi pour résultat de permettre à un plus grand nombre de s'intéresser aux choses de l'esprit, et de former, sinon encore un public lettré, du moins une société curieuse de bagatelles littéraires. De là ces joutes extérieures, toutes d'apparat, qui commencent en plein air par les pompeuses devises des entrées solennelles (2), *et qui se*

(1) Parmi les épigrammes de Trichet (*pars altera,* p. 19), je trouve cette version de la fable *l'Huître et les Plaideurs :*

Ostrea per plateas duo quam reperere bubulci
Causa fuit rixæ, sit licet illa levis.
Hac iter ignotus quidam tunc miles agebat,
Cujus judicio lis resoluta fuit.
Concham aperit, carnemque vorat, testamque gemellam
Distribuens, dixit : « Pars ea vestra manet. »

Il ne serait pas impossible que Boileau eût pris cette fable dans Trichet; cependant, je croirais plutôt que Trichet et Boileau l'avaient puisée à une source commune.

(2) Je ne veux pas entrer dans de longues considérations sur ce genre de productions littéraires, si fort estimé à la fin du XVIe siècle, et assez longtemps cultivé dans le XVIIe. Il me suffit de signaler au lecteur les pièces de Jacques Guijon, faites à l'occasion de l'entrée du duc de Bellegarde à Autun, en 1603. Elles se trouvent recueillies dans le curieux volume publié par Philibert de La Marc : *Guijoniorum Opera varia,* p. 14 et suiv.

continueront, se raffineront dans les ruelles avec les sonnets de la Belle Matineuse *et de* la Guirlande de Julie. *Mais n'allons pas anticiper, en confondant les temps et les milieux. Nous sommes loin encore et de Paris, et de l'Hôtel Rambouillet, et de Louis XIV : il nous faut rester à Bordeaux, chez nos antiquaires, sous Henri IV et sous Louis XIII.*

Les précieuses collections bibliographiques réunies chez Trichet, ces gravures, ces médailles, ces marbres, ces curiosités de toute sorte célébrées par ses contemporains, nous permettent de supposer qu'il jouissait d'une fortune assez considérable. Un autre fait semble confirmer cette conjecture, c'est la publication de ses œuvres par plaquettes successives. Despois n'eut pas, à cet égard, le même bonheur, et, tandis que son ami croyait s'assurer la célébrité en imprimant des vers de sa façon et les distribuant aux doctes du temps, lui, fier, peu fortuné et absorbé par les soucis de la vie, voyait grossir peu à peu son propre bagage littéraire, fruit d'heures avidement ravies à d'autres travaux, et faisait d'amères réflexions sur le sort auquel étaient destinés ses livres annotés et ses chers manuscrits. A coup sûr, il ne parlait pas en désintéressé le jour où, ayant parcouru un exemplaire des ouvrages d'Estienne de La Boëtie, livre rare dès cette époque, il disait en assez fermes hendécasyllabes (1) :

« *Aujourd'hui, même parmi les plus instruits, qui donc s'avise de connaître La Boëtie? La mort, une mort trop prompte, le mit au tombeau à trente-deux ans, mais plus cruelle encore est envers lui la postérité, qui refuse à*

(1) *Épigr. lat.*, III, 78*.

l'homme éminent l'honneur qu'il mérite, et, comme une seconde mort, le frappe dans sa gloire. Allez donc, après cela, vous consumer, accabler votre esprit de labeurs, et abréger vos jours, pour que ceux au profit desquels vous pensiez consacrer ces fécondes veilles, vos ingrats neveux, n'en fassent nul compte. Le vice trompeur trouve des appuis; mais la vertu sévère aurait bien, elle aussi, besoin d'être secourue; car si vos œuvres ne rencontrent çà et là qui les loue, fussiez-vous plus grand que Cicéron et Virgile, vous n'éviterez pas la dent vorace de l'oubli. Aussi, pour tâcher de se soustraire à un sort si dur, un seul moyen vaut quelque chose, ou aucun ne vaut rien : que celui qui ambitionne de se survivre publie, vivant encore, ses travaux. L'envie, en vous mordant de côté ou d'autre, ne laisse pas de vous être utile. En attaquant vos œuvres, elle les fait lire. Puis, vous pouvez avoir la chance de trouver favorable quelque critique au goût délicat, et aussitôt accourront en foule des approbateurs improvisés qui, pour se faire bien venir, ne marchanderont les éloges ni au livre, ni à l'auteur. Enfin, il est certains esprits auxquels vous plairez à coup sûr, simplement parce que vous aurez déplu à certains autres. Mais si vous renvoyez après la mort la mise au jour de vos écrits, fussent-ils meilleurs encore, leur durée ne sera qu'éphémère, car d'un père mort et aveugle ils ne sauraient attendre la lumière et la vie. Crois-moi, Cornier, si le tombeau nous préserve de l'envie, il nous prive aussi de l'appui des amis, et l'expérience ne montre que trop combien est vrai cet axiome : œuvres de l'esprit ou œuvres du corps, douteuse est la destinée des enfants posthumes. »

Si ces réflexions un peu chagrines, mais délicates aussi, ne perdaient pas tant en perdant l'expression facile dont Despois sut parfois les parer, j'ajouterais ici la traduction des distiques que lui inspira la lecture du catalogue de Jean Cless, contenant l'indica-

tion de tous les livres publiés de l'an 1500 à l'an 1602, livres innombrables, mais dont, en somme, bien peu assuraient quelque réputation au nom de leur auteur. Dans l'une et dans l'autre de ces pièces, plus étendues que leurs voisines, on sent que l'écrivain est ému, et qu'en parlant des autres il songe beaucoup à lui-même et envisage avec tristesse les illusions de sa jeunesse, la somme de ses labeurs, leur dispersion probable après lui, et le froid oubli qui l'attend.

Eh bien! ni la fortune ni la postérité n'auront été pour notre Bordelais — pas plus que pour La Boëtie du reste — aussi ingrates qu'il semblait le craindre. Déjà son nom sous la forme latine, son nom d'érudit, avait été conservé et répété avec honneur, grâce à une heureuse rencontre de l'abbé Souchay, cet estimable membre de l'Académie des Inscriptions, qui, en 1730, terminait, après Fleury, l'Ausone du Dauphin (1). *Aujourd'hui, une chance nouvelle lui sourit : un manuscrit autographe, contenant, selon toute probabilité,*

(1) L'abbé Souchay trouva les notes de Despois sur Ausone à la fin d'un exemplaire imprimé des œuvres de ce poète, conservé à la Bibliothèque du Roi. « *Sed præsertim exscripsi,* dit-il dans sa préface, *e perexiguo Martini Desposii Burdigalensis codice manuscripto, in quem forte fortuna incidi,* [*ad calcem unius editi e Bibl. Reg.*] *quæ magis ad rem pertinebant.* » Souchay paraît ainsi n'avoir utilisé qu'une partie de ces notes. J'ai voulu les examiner de nouveau; mais on a vainement recherché le volume, et, malgré les efforts bienveillants du docte M. Rathery, il n'a pu être retrouvé encore. — Je crois devoir donner ici le relevé des notes de Despois qui se trouvent transcrites ou utilisées dans le commentaire de Souchay : *Epigr.*, XXX, ad v. 7; XXXVII, 3; XXXIX, 2; LXXI, 7; LXXXIV, 1 et 5; XCIV, 2; CIX. — *Parental.*, VII, 4; XVIII, 11 et 12; XIX, 1 et 8. — *Profess.*, I, 25. — *Urbes*, III, 11. — *Edyll.*, X, 94. — *Griphi tit.* — *Griphus*, 20. — *Technopægnion, de cibis*, 8. — *Epist. ante Cent.*, 8. — *Eclogarium de ratione puerperii*, 36. — *Epist.*, IV, 15 et 29; V, 29; X, 21; XX, 1; XXII, 52.

la majeure partie de ses poésies grecques, latines et françaises, après avoir traversé, sans trop souffrir du temps, plus de deux siècles et demi, est tombé entre les mains d'un homme intelligent et instruit, M. Goua, qui a bien voulu en offrir spontanément communication à la Société des Bibliophiles de Guyenne. Évidemment le destin, plus favorable jadis à Trichet, veut égaliser les chances et faire mentir les sinistres prédictions de Despois. Nous prêterons la main au destin pour cette besogne. Pourtant, nous n'irons pas jusqu'à reproduire toute l'œuvre de ce nouveau ressuscité. Sa récolte, n'ayant pas été serrée à l'heure propice, a passé fleur sur pied, et il faut se contenter aujourd'hui de recueillir un regain tardif. Despois d'ailleurs n'aura pas tant à perdre à ce triage (1); *et si, pour l'en convaincre lui-même, il était besoin de faire une de ces allusions à l'antiquité auxquelles il se plaisait si fort, nous lui ferions dire par Hésiode que les « mal avisés seuls ignorent combien la moitié est préférable au tout ». Toutefois, comme, pour former cette part choisie, il nous a fallu voir et revoir chaque pièce, nous ferons en sorte de ne laisser rien perdre, en résumant ici l'impression que nous a laissée l'ensemble, et dont nous avons tâché de conserver les preuves essentielles dans le recueil réduit des productions de Despois.*

Ce qui subsiste aujourd'hui de ses œuvres, ses notules sur Ausone et ses poésies, permet de retrouver quelques traits de l'homme. Érudit avant tout, ce personnage ne manquait point d'une certaine originalité. Il se compare quelque part à Rutebœuf,

(1) « Neque enim poeticæ divitiæ in copia, sed in electis opibus consistunt. » J.-C. Scaliger, *Poetices* lib. VI, 4.

pour avoir, comme lui, un œil en moins; mais cette ressemblance matérielle n'est pas entre eux la plus frappante, et il est intéressant de retrouver chez notre gascon le penchant du vieux rimeur à amalgamer, avec une aisance singulière, la dévotion presque orthodoxe, l'antipathie pour les moines et le haut clergé, et la gravelure tout à fait risquée. Faut-il donc croire que ces bonnes gens, qui ne voyaient que d'un œil, voyaient tout de travers? Nullement. Nous savons, au contraire, par un des leurs, Passerat, qu'ils étaient capables de voir très droit, très clair, et d'une manière très française. Sainte-Beuve, parlant d'un autre borgne un peu plus jeune, l'abbé de Marolles, a même fait cette fine remarque : « S'il n'eut qu'un œil pour voir, on peut dire qu'il s'en servit avec d'autant plus d'activité, toujours curieux et l'esprit à la fenêtre (1). *» — Conséquence, ou hasard? Je ne sais; mais le trait commun existe en ce regard pénétrant et malin, et, à la condition de ne point pousser à l'extrême les analogies, on pourrait peindre Despois gaulois comme Rutebœuf, érudit comme Passerat, et fureteur comme Marolles. Je n'ai garde de rechercher pour lui avec ce dernier quelque plus intime rapport; il suffit que le nom du bon abbé de Villeloin ait corrigé, en passant, ce que pourrait avoir de trop flatteur peut-être un rapprochement avec l'aimable collaborateur de la* Ménippée.

On ne peut guère supposer que, par son père, le grave procureur, Despois eût hérité de quelques-unes des traditions des clercs de la Basoche. Voyez pour-

(1) *Causeries du lundi*, t. XIV, p. 110, éd. 1861.

tant comme il parle au lecteur en ces vers qui ouvrent son livre d'épigrammes françaises :

Ce bouquet n'est des fleurs qui croissent, merveilleuses,
Et sans nombre, et sans nom, dans le jardin des Muses;
Si n'est ce pas defaut de bonne volonté :
Exprès pour en avoir, sur Pinde j'ai monté,
Ains, ne pouvant aler jusqu'à ces fleurs insines
Sans traverser un gros de poignantes espines,
L'envie m'en passa — car je n'ai pas desir
D'endurer grand travail pour te faire plaisir —
Mais, trouvant quelques fleurs tout le long de la voie,
J'en ai faict ce bouquet, lecteur, que je t'envoie.

*Dans ce sans-gêne quelque peu audacieux, on reconnaît le ton du vieux Gringore appelant à lui, à son de trompe, le grand public des « sots » de tout sexe et de toute condition. Ici, il est vrai, à l'épine gauloise un bouton s'est accroché qui semble venu de l'Attique par l'*Anthologie; *mais à cette gaucherie disgracieuse et rude de l'arrangement, on sent bien que la rose n'est pas encore profondément greffée sur l'églantier.*

Le vieil esprit railleur et familier se loge où il peut. On le verra user du patois bourguignon et de la forme des Noëls, tandis qu'en gascon il improvisera de petites Provinciales; *mais il est certain qu'aux premiers jours du XVIIe siècle, il se trouvait dépaysé dans le français guindé de l'époque, et Despois, qui n'était pas un La Fontaine pour remonter le courant, semble s'être méfié de sa propre langue.*

Admirateur d'Ausone et de ses piquantes saillies, il le prend pour patron littéraire, s'applique à l'imiter jusque dans son langage, et fait de l'esprit français en

latin [1]. *Mais l'esprit s'en ressent; parfois même le latin. Despois, qui en dépensait tant à braver l'honnêteté, aurait bien dû, par ailleurs, en faire des économies.*

C'est donc en latin surtout, en grec même [2], *qu'il s'amuse à aiguiser des pointes, à conter des propos grivois; mais il n'eût pas été de son temps s'il se fût abstenu de donner aussi dans la controverse : il ne s'en prive point, et nous permet de voir quels singuliers contrastes se jouaient dans les croyances et les opinions des honnêtes bourgeois de jadis. Catholique fervent, croyant aux miracles* [3], *il est cependant très*

(1) Il l'imite aussi dans la forme de ses ouvrages, et fait des *hexastiques* sur les rois de France, comme le poète latin avait fait des *tétrastiques* sur les Césars. Il est vrai de dire que ce genre d'*Icones* avait eu déjà de nombreux imitateurs : sans parler du livre de Pasquier et de plusieurs autres, B. de Girard du Haillan, un Bordelais, avait fait une suite d'inscriptions, pour la série complète des portraits de nos rois (*Regum Gallorum icones, a Faramundo usque ad Franciscum II*. Parisiis, C. Périer, 1559).

(2) Bien qu'il paraisse avoir une connaissance sérieuse de la langue grecque, je ne crois pas que ses vers grecs vaillent en général ceux de ses compatriotes un peu antérieurs, Em. du Mirail et J. de Saint-Martin. Dans mes *Lettres sur l'auteur des Épitaphes de Montaigne*, j'ai montré avec quelle habileté ce dernier rassortissait d'ingénieuses réminiscences de l'antiquité, et conservait ainsi, sinon la grâce élégante, du moins une certaine couleur hellénique. Despois a beau butiner chez les anciens grecs, le miel attique devient avec lui du sel gaulois, qu'il était bien inutile d'aller chercher si loin.

(3) A l'appui de cette assertion et de celles qui vont suivre, je compléterai les renvois aux pièces publiées ci-après par des extraits de celles que je n'ai pas cru devoir comprendre dans ce recueil. Je lis dans l'une de celles-ci (*Épigr. lat.*, III, 39) :

Doctus Aristotelem, postquam civilia jura
Edidici et nostri praxin iterque fori,
Nescio quo pacto mihi lumen majus obortum est,
Crevit et antiquæ Relligionis amor.

Deux autres épigrammes (*Épigr. lat.*, II, 11 et 12) sont consacrées à une image du Christ, gravée sur le marbre non par un sculpteur, mais par la nature même. (Voir *Épigr. lat.*, III, 6*; III, 8.)

libéral, gallican autant que gaulois (1), *et se moque tour à tour des critiques incrédules* (2), *des scolastiques* (3), *de Luther* (4), *de Calvin* (5), *de Chamier* (6), *des Évêques de cour* (7), *des Moines* (8), *des Jésuites* (9) *et des Papes* (10). *Précurseur de Santeul, il fait des hymnes à la Vierge, s'indigne en français des obscénités reprochées à Théophile; mais, pour utiliser une équivoque, il n'hésite point à écrire en latin de véritables priapées. Je ne parle pas de mille petites libertés à la Grosley. Despois est de la famille des esprits gaillards du bon vieux temps, moins la*

(1) Voir la pièce sur Porcario, *Épigr. lat.*, I, 69*.

(2) Dans une pièce sur le livre de Pétrarque intitulé : *De sui ipsius et multorum ignorantia* (*Épigr. lat.*, II, 64), je trouve le passage suivant, qui montre d'une façon assez piquante que Despois était orthodoxe et dans la critique sacrée et dans la critique profane; il s'adresse à Pétrarque :

Verum quid faceres, si te sæcla ista tulissent
Sæcla superbiloquis ebria grammaticis,
Quid faceres istis qui, quod junxere Latinis
Græca, putant præ se nomen inane Deum!
Hi quo Mæonidæ configunt carmen, eodem
Sese obelo sperant Biblia confodere.

(3) Voir *Épigr. lat.*, II, 99*.

(4) *Épigr. lat.*, II, 54; III, 41.

(5) *Épigr. lat.*, III, 40. Voir *Épigr. lat.*, II, 104*.

(6) Voir *Épigr. lat.*, IV, 44*.

(7) *Épigr. lat.*, I, 74.

(8) *Épigr. lat.*, I, 90*. Dans une épigramme *in Pseudomonachos* (*Épigr. lat.*, III, 62), on lit ces vers :

Forte quod in Monachos quandoque licentius egi,
Damnabunt ipsi me numerosque meos;
Sed cur his liceat nostras proscindere culpas,
Horum autem nobis non liceat vitia? ....
Hos tantum mea musa petit, qui, veste dolosa
Angelicisque modis, infera monstra tegunt.

(9) Voir *Épigr. lat.*, II, 49*; III, 30; IV, 23.

(10) Voir *Épigr. lat.*, II, 77*.

naïveté, bien entendu, et l'on doit lui passer certaines espiègleries, si l'on ne veut le repousser tout entier. D'ailleurs, lorsqu'il sait s'arrêter aux limites de la gaieté, la finesse et le tour ne lui manquent point.

Plusieurs des pièces qui composent le présent recueil me paraissent bien réussies. On sent que l'écrivain avait fait une étude attentive, intelligente, des anciens, et ses poésies savantes ne sont nullement des centons, bien que Mnémosyne, pour lui, soit souvent la Réminiscence. Au travers d'habiles variations du thème inspirateur, on pourrait, il est vrai, saisir à la volée l'indice d'une lecture récente : ici se devine l'influence de Catulle ou de Martial; ailleurs on jurerait que Despois feuilletait Angerianus; mais cette érudition est ingénieuse, spirituelle parfois, et la latinité facile. Le mérite enfin est réel. Avouons-le, pourtant, ce n'est pas là du Buchanan. C'est que toutes les étincelles du feu d'artifice n'arrivent pas à composer une vraie flamme.

Une poésie qui substitue le procédé à la passion, ou, tout au moins, au sentiment individuel, ne vaut guère en aucune langue, et ne peut que fausser celle dont elle fait usage. Depuis la fin du XVI[e] *siècle, et sans doute à cause de la révolution qui s'opérait chez nous dans la poésie française, la poésie latine, dans notre pays, avait certainement perdu quelque chose de ce caractère particulier qui fit des vers de Muret, de l'Hospital et de plusieurs de leurs contemporains, des productions d'une valeur incontestable, dignes d'être étudiées et très susceptibles d'exciter aujourd'hui encore l'intérêt et parfois l'admiration du lecteur instruit. A partir de Théodore de Bèze, pour parler ici de l'un de nos poètes les plus distingués, il est*

possible de signaler dans les vers latins cette apparition de l'air français qui les mène à la décadence. Ceci, peu à peu, tue cela. Le mal ne vient pas seulement, comme on le dit d'ordinaire, de l'irruption du gallicisme phraséologique. Il est plus intime, à mon sens. Ce latin n'est pas spontané; il n'a point germé avec la pensée : il la revêt simplement, après coup, et s'y ajuste avec plus ou moins d'adresse; mais, entre l'arbre et l'écorce, le vide se fait malgré tout, et la sève de vie ne circule qu'avec peine. Quand le père Vavasseur, un maître pourtant, nous traduit des sonnets de Benserade, par sa réussite même il nous laisse voir comment du latin irréprochable peut encore n'être pas du latin complet. Sans vouloir expliquer exclusivement par une influence secondaire ce qui, en réalité, dépendait d'une tendance très générale, on pourrait affirmer que les méthodes d'enseignement des Jésuites, répandues de bonne heure chez nous, ne contribuaient pas peu à entretenir et à propager ce singulier engouement pour le factice et le travesti : elles formaient, non pas à coup sûr, comme dit insolemment Burmann, des rossignols d'Arcadie, mais du moins des rossignols de cage, plus imitateurs que virtuoses.

Dès le temps de Despois, bien qu'il paraisse ne pas s'en douter, les poètes latins s'en vont (1); *mais, pour lui et pour son entourage, les poètes français ne sont pas arrivés encore. Contemporain de Regnier et de Maynard, il semble les ignorer. Admirateur, imitateur de Ronsard et de Desportes, il ne tient pourtant à cette lignée littéraire que par une certaine forme*

(1) Trichet, sans être plus docte que son ami, me paraît avoir plus de style dans ses poésies latines.

étudiée où il s'évertue sans grand succès. D'une quantité considérable de pièces françaises, à peine pourrons-nous conserver de lui quelques sonnets faits à l'instar de ceux des maîtres de la Renaissance. A part quelques bonnes fortunes en ce genre, souvent compromises par des maladresses de forme (1)*, il est resté médiocre, fort inférieur, par exemple, à Pierre de Brach, dont il n'a pas l'aisance polie, et bien plus que lui provincial, c'est-à-dire retardataire sur le mouvement contemporain. Il procède, en réalité, de la Pléiade par son érudition, par sa culture soignée; mais, dans le trouble de la transition, il n'a plus l'élégance de ceux qui sont partis, et n'a point encore ce que le siècle nouveau va donner à ceux qui approchent : la délicatesse dans le sentiment, la distinction dans le goût et la mesure dans l'expression. Il est entre Desportes et Malherbe ce que Saint-Gelais avait été entre Marot et Ronsard.*

Despois est un exemple de ce qu'auraient pu être pendant longtemps les écrivains, non de génie, mais de simple talent, sans la venue de Malherbe. Il pourrait servir à démontrer combien la discipline du réformateur était nécessaire. On sent en effet chez notre auteur l'incertitude de la direction à prendre, la défiance de l'instrument à employer. Là où il a le plus l'idée française, il n'ose pas user de la langue de Marot et se met à parler latin; là ou il veut faire de la poésie relevée, il imite Ronsard, non pas dans les bonnes innovations de celui-ci, mais dans sa forme savante, mythologique et quintessenciée, et, en somme, lui-même, malgré son abondance, ne paraît pas se

(1) Voir, par exemple, le sonnet 102me, qui pouvait être charmant, mais dont le dernier vers a tout gâté.

sentir à l'aise. Au moment même où un grand courant central s'accentue, s'établit et marche, Despois est retenu à la rive, tournant sur place comme dans un tourbillon; il perd là sa force propre, son savoir et le moment propice. Un jour pourtant, nous le voyons, comme par une révélation subite et un suprême effort, s'élancer à la suite du nouveau chef de file. Mais il est déjà trop tard, et, de même qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, une chanson d'un style fier et presque cornélien (1) *ne saurait faire de lui un rival de Maynard; il est trop tard, car le pauvre poète, mourant avant d'avoir atteint la quarantaine, n'aura pas le loisir de regagner le temps perdu. Devancé sur le terrain de la poésie, combien n'est-il pas regrettable qu'il ne s'en soit pas assez clairement aperçu pour consacrer tous ses loisirs à des travaux d'érudition et de philologie. Là, du moins, il pouvait, ce me semble, marcher de pair avec les habiles de son temps, et je donnerais volontiers une bonne part de ses vers pour retrouver quelque volume de sa bibliothèque aux marges garnies de ses doctes annotations.*

Peut-être me jugera-t-on sévère pour celui que j'avais mission de tirer de l'oubli. Je ne veux pas plus l'amoindrir que le surfaire; mais, à la distance où il est, ce ne sont pas les efforts d'un ami partial qui pourraient le servir et sauver sa mémoire. La vérité seule mérite de subsister, et je l'ai cherchée en étudiant Despois. J'ai vu en lui un esprit ingénieux, arrivé à une heure ingrate, et cultivant une forme littéraire devenue factice. Mais la valeur secondaire

(1) *Chanson* XII*.

des poésies ne m'a point fait oublier les mérites sérieux du savant. En lisant ces vers remplis d'allusions subtiles, j'ai retrouvé peu à peu l'homme d'étude dont l'érudition n'était ni superficielle ni vulgaire (1), *le philologue qui, au milieu des livres de son cher Trichet, avait mainte fois expliqué finement les obscurités d'Ausone, et j'ai cru que, sans songer à élever une statue, on pouvait, avec justice, consacrer un médaillon modeste au souvenir de ce Bordelais.*

Despois et Trichet sont, en somme, de cette estimable famille de lettrés savants qui retarde un peu dès l'origine, et qui retardera pendant tout le XVIIe *siècle, avec Meziriac, Guy Patin, Naudé, Balzac, Ménage et La Monnoye, mais qui, par ce retard même, au milieu des justes éblouissements qu'allaient causer des chefs-d'œuvre nouveaux et un nouveau langage, a, comme un conseil modérateur, contribué à conserver chez nous la forte tradition et quelques-unes des qualités, précieuses aussi, des âges passés.*

Au demeurant, tout lettré n'est point condamné sans remise à être un grand homme dans un grand siècle. Au-dessous de l'admiration, il y a l'estime; et, à voir chacun à sa vraie taille et bien en son temps, on peut encore, en dehors des illustres et dans

(1) Parmi les auteurs cités en ses poésies, je vois apparaître, entre autres, Hermogènes et Théophylacte. Despois était un friand à la manière de Boissonade : il aimait à fureter dans les livres où peu d'autres avaient mis le nez, et, s'ils étaient en grec, il se mettait volontiers à les traduire. Il avait fait tout un recueil de ces traductions en vers (voyez *Épigr. lat.*, II, 65*), recueil que je crois reconnaître dans un article du catalogue des livres d'Arnaud de Pontac (Bibliothèque de Bordeaux — manuscrits), à côté du volume même de ses poésies, mais qui n'a pas eu, comme ce dernier, la chance de passer plus tard entre les mains de M. Goua.

un cercle plus humble, rencontrer de sympathiques physionomies et s'arrêter un instant, non sans plaisir, avec des gens simplement spirituels et distingués, qui furent, après tout, l'élite du public de leur temps. C'est à ce point de vue qu'il peut y avoir intérêt à rappeler la mémoire de nos deux amis Bordelais, et à ressaisir dans leurs œuvres quelques traits de la société polie de cette province aux premières années d'un siècle qui commençait avec Regnier et Malherbe, pour finir avec Racine et Boileau.

AVERTISSEMENT

Je dois maintenant donner quelques détails sur le manuscrit de Despois et sur la manière dont j'ai compris mes devoirs d'éditeur.

Le manuscrit qui m'a été confié est un petit in-4°. Il se compose de deux parties, séparées par des feuillets blancs. La première renferme les poésies latines et grecques ; la seconde, les poésies françaises. Les feuillets ne sont numérotés ni dans l'une, ni dans l'autre partie. J'en ai compté 93 (186 pages) pour les poésies latines, et 89 (178 pages) pour les poésies françaises. Plusieurs feuillets manquent çà et là, et, à la fin, dans la partie française, il y a une lacune dont il est impossible d'évaluer l'étendue.

Voici l'ordre des matières et le nombre des pièces :

POÉSIES LATINES ET GRECQUES.

Epigrammatum liber I	*(numérotées par l'auteur)*.	109	*pièces.*
— liber II	— .	112	—
— liber III	— .	105	—
— liber IV	— .	115	—
Βασιλικόν	....	18	—
Reges Francorum *(inachevé)*	....	50	—
Odarum liber *(pièces restantes)*	....	5	—

POÉSIES FRANÇAISES.

Sonnets	....	130	*pièces.*
Épigrammes *(pièces restantes)*	....	51	—
Odes et Chansons *(pièces restantes)*	....	18	—
Mélanges *(pièces restantes)*	....	13	—

Il est facile de constater par ce relevé que je donne ici moins du cinquième de l'ensemble. Je me suis efforcé, dans ce choix, de fournir, en raccourci, une image exacte de l'œuvre entière, en excluant toutefois la partie absolument licencieuse. Ceux pour qui les elegantiæ latini sermonis *n'existent que sous cette forme, iront, s'il leur plaît, les chercher dans le manuscrit, où je les ai laissées sans regret* (1).

Quant à mes notes, elles ont surtout pour objet de faire apprécier Despois comme érudit. J'ai donc mentionné les sources de ses allusions, lorsque je les ai connues. Avec quelque travail, j'aurais pu multiplier les remarques de cette nature, mais, là encore, j'ai cru qu'il importait surtout de mettre en relief le trait caractéristique, et que, pour garder la mesure opportune, il fallait, comme dit Corinne, « semer du bout des doigts, et non pas à plein sac : τῇ χειρὶ σπείρειν, ἀλλὰ μὴ ὅλῳ τῷ θυλάκῳ. »

Reinhold DEZEIMERIS.

(1) J'ai fait une exception, toutefois, en faveur d'une pièce où l'auteur me semble avoir assez habilement imité, pour la forme métrique, une épigramme d'Ausone, et raillé plaisamment la manie des jurisconsultes de son temps de faire à tout propos, et hors de propos, des citations du Digeste. Cette boutade suffira pour donner une idée du genre de celles que je n'ai pas voulu accueillir.

MARTIN DESPOIS

POËSIES FRANÇOISES

EPIGRAMMES

I — 1

Au Lecteur.

Ce bouquet n'est des fleurs qui croissent, merveilleuses,
Et sans nombre, et sans nom, dans le jardin des Muses;
Si n'est ce pas defaut de bonne volonté :
Exprès pour en avoir, sur Pinde j'ai monté,
Ains, ne pouvant aler jusqu'à ces fleurs insines
Sans traverser un gros de poignantes espines (1),
L'envie m'en passa — car je n'ai pas desir
D'endurer grand travail pour te faire plaisir —
Mais, trouvant quelques fleurs tout le long de la voie,
J'en ai faict ce bouquet, lecteur, que je t'envoie.

(1) Sur ces rimes (v. 1 et 2, 5 et 6), voyez Génin, *Variations du langage français*, p. 171, et 14 à 17; et L. Quicherat, *Traité de versification française*, p. 354 et suiv., et 377-378; comparez enfin P. de Brach, t. I, p. 53, puis, t. I, p. 41, t. II, p. 106, 110, 244, de la nouvelle édition.

II — V

De mon amour.

Je l'aime fort, et je crois qu'elle m'aime,
Si je le pense, elle pense de mesme,
N'en estant point l'un ni l'autre certains,
Mais de mes mots elle peut le conclure
Comme des siens je tire conjecture;
Si je suis franc, elle ne l'est pas moins.
C'est trop tarder sans nos desseins entendre :
Accours, Amour, prompt à nous secourir,
Me faisant dire et à elle comprendre
Ce qui nous peut faire vivre ou mourir.

III — XLVII

Contre Bertrand de Loque, Ministre de Castelgeloux, qui, en sa response aux trois discours de Richome, nie que sainct Hierosme ait veu la sainte Creche, contre le tesmoignage exprès dudit saint, Apolog. in Ruf.

Loque, ministre suffisant,
Nie, en son livre et en son presche,
Que sainct Hierosme ait veu la creche
Où Jesus Christ estoit gisant;
« Car, dit il, il n'est vraisemblable
« Que la creche ait duré après
« Quatre cens cinquante ans, ou près. »
Toutesfois, il est veritable
Que sainct Hierosme mesme escrit

Que, de ses yeux, la creche il veit.
Mais ceste raison peremtoire
Empeschera chascun de croire
A ce bon sainct; dont je crains fort
Que sa foi recevra grand bresche :
Au moins si on croit le raport
D'un asne, en matiere de creche.

IV

Estant sur ses vieux ans, Laïs, perle d'Ephyre,
Disoit : « Alme Cypris, je t'offre ce miroir,
» Car tele que je suis je ne me veux pas voir,
» Et ne me peux pas voir tele que je desire » [1].

SONNETS

I — IV

C'est chose bien amere a mon cœur amoureux
De te voir jointe avec un homme sans cervelle;
Mais te voir maltraicter d'une façon cruelle,
Me suscite un tormant beaucoup plus douloreux.

(1) Ces quatre vers, traduits d'une épigramme grecque célèbre (*Anthol. Palat.* VI, 1, — Ausone, *Épigr.* 55), forment, dans le manuscrit, le premier quatrain d'un sonnet (le 68e) qui est loin d'être réussi. — Cf. Baïf, *Passetems,* fo 55, ro.

Cest accouplement vient du destin rigoureux :
Ainsi jointe aux buissons est la rose nouvelle,
Ainsi pend au figuier la figue douce et belle :
A l'arbre tres-amer un fruict tres-savoureux (1).
Certes, quand je te vois à sa rage exposée,
Je voudrois appeler Hercule, ou bien Persée,
Qui te vinssent sauver de ce monstre envieux;
Mais, comme ils te verroient, je te perdrois, m'amie:
Ils te prendroient pour eux (2); donc, il faut que je prie
Te venir delivrer la Mort qui n'a point d'yeux.

II — XI

Je songeoi ceste nuict que mon fleuve Garone,
Avec son front cornu ceint de tendres roseaux,
Rasant de son menton le courant de ses eaux,
Venoit ouir les vers qu'à ses rives j'entone.
Soudain, des Chevre-pieds la trouppe m'environe;
Les Dryades branloient à ce son leurs rameaux;
Les Naiades gardoient la cadence ez ruisseaux (3);
Les Muses me tressoient une belle courone.
« Faites — ce dis-je — ô Dieux, que, si j'ai merité,
» Devot chantre d'amour, quelque immortalité,
» De mesme passedroit jouisse ma cruelle:
» Pour elle seulement je veux estre immortel,
» Autrement je ne veux ny ne peux estre tel,
» Car, si elle mouroit, mourrois-je pas en elle? »

(1) Despois avait en mémoire un passage de Plutarque, *Propos de table*, V, 9 de la traduction d'Amyot. Cf. Plutarque, *Regles de mariage*, p. 276 de la trad. de La Boétie (éd. Feugère).
(2) Souvenir de Cl. Marot, *Elégies*, I, 6, t. I, p. 233, éd. Lacroix.
(3) Il y a dans ces vers une réminiscence évidente d'Ausone, *Mosella*, 169 et suiv.

III — XLI

Traduict d'une piece de Catulle, qui commence :
Vivamus, mea Lesbia, atque amemus.

Vivons, ma toute belle, et tousjours nous aimons,
Et n'estimons un blanc les censures ameres
Et les bruits importuns des vieillards plus severes,
Ains de tant plus nos cœurs à l'amour animons.
Le soleil tous les soirs perd dans l'eau ses raions,
Aussi, tous les matins, recouvre-il ses lumieres;
Mais, perdant le court jour qui luit à nos paupieres,
Une nuit éternelle helas! nous sommeillons.
Donne mille baisers, puis cent, à qui t'adore,
Puis mille de rechef et cent autres encore;
Et, quand nous aurons fait d'iceux force milliers,
Nous les confondrons tous, sans les compter nous-mesmes,
De peur qu'estans comptez, ces delices extremes
Nous vinssent envier les damnables sorciers (1).

IV — XCVIII

Beaux Peres qui, au son de la cloche nuitiere,
Piqués de l'aiguillon du surceleste amour,
Au milieu de la nuict commencez vostre jour,
Et vous levez du lict pour faire la priere,

(1) Trichet, de son côté (*Epigr.* II, 64), a paraphrasé en vers latins la pièce de Catulle.

C'est or que je me couche, et, rejettant arriere
Le sommeil qui voudroit me saisir à son tour,
Espoinct de ce desir qui me brusle toujour,
J'adresse ainsi mes vœux vers ma sainte emperiere.
Mais las! vos oraisons durent bien peu de temps,
Lequel estant passé, tous joieux et contents,
Vous retournez au somne, ayant faict le service :
Amour me faict toujour chanter dedans le cœur,
Ses heures sont sans fin, et ce cruel vaincueur
Veut que sans nul repos je die mon office.

V — CII

Amour, dormant sur le sein de sa mere,
Pensoit jouir des amoureux esbas
Avec Psyché qu'entre ses petits bras
Il estreignoit ès jardins de Cythere.
Il tremoussoit de son aile legere,
Et, begaiant, lui chuchetoit tout bas :
« Ha! je te tien, tu ne m'eschappes pas,
» Belle Psyché, tu es ma prisonniere [1]! »
Venus l'esveille; et, sur ce qu'elle apprit
De lui dormant, aigrement le reprit;
Amour rougit de honte et de cholere,
Et, dès ce temps, voulut que desormais
Lui ni les siens ne dormissent jamais :
Assurément aussi ne dors-je guere.

(1) Jean Second (*Eleg.*, lib. I, x, 23) :

Julia, te teneo; teneant sua gaudia Divi;
Te teneo, mea lux, lux mea, te teneo.

M. A. Muret (*Juven.*, El. viii, 9) :

Jam te igitur rursus teneo, formosula, jam te
(Quid trepidas?) teneo; jam, rosa, te teneo.

VI — CIII

Mon cœur semble un navire agité de l'orage :
Les vents de mes desirs, contraires mesme entr'eux,
Poussent, qui çà, qui là, ce pauvre malheureux,
S'accordans seulement à causer son naufrage.
Un flot gros d'esperance esleve son courage;
Un desespoir l'abaisse aux abysmes plus creux;
Mille ombrageux souspçons rendent l'air tenebreux;
Un gromelant dedain de sa foudre l'outrage.
Mais, de mesme qu'on voit tout doucement calmer
Et les flots et les vents qui boursouflent la mer,
Quand les freres Jumaux luisent sur le navire (1),
Dès lors que j'aperçois tes yeux, mes deux flambeaux,
Mon cœur se sent calmé par ces astres jumeaux,
Et, soudain, la tempeste autre part se retire (2).

VII — CIV

Quand nos mauvaises mœurs renvoierent aux cieux
Les divins citoiens que l'or du premier age (3)
Avoit associez à nostre humain linage,
L'Amitié s'en alla, comme les autres Dieux (4).

(1) Horace (*Od.* I, 3) :

Sic fratres Helenæ, lucida sidera.

(2) Sonnet dans le goût de Desportes. Voir, de ce dernier, *Diane*, liv. I, sonnet 68 et *passim*.

(3) L'*or du premier âge*, c'est-à-dire : la perfection de l'âge d'or. Voy. ma note sur de Brach, t. II, p. 202, et Horace, *Od.* IV, 11, 39.

(4) Allusion à la fable d'Astrée racontée par Aratus, *Phæn.*, 100-136.

Mais, afin d'empescher un discord vicieux,
Elle meit en sa place une naïve image,
Formée d'une nue, avec un beau visage,
Qui trompe finement nos ames et nos yeux.
Aussi, despuis ce temps, nous voyons l'apparence
D'une vraie amitié, qui donne l'esperance
De toutes ses douceurs; mais las! le plus souvent,
Si l'esprit attentif desille sa paupiere,
Si nous cavons un peu cete vaine matiere,
Nous n'estreignons en fin que la nue et le vent.

VIII — cvi

Quand Lysie obscurcit mile perfections
Par la mauvaise humeur qui maintes fois l'agite,
Elle me hait, me fuit, me pique, me despite,
Dedaignant mon service et mes affections.
Je sens tout aussi tost les mesmes passions :
Je la fuis, je la hai, je la poings, je la quite,
Et, changeant en dedain ma premiere poursuite,
Je ne connoi sinon ses imperfections.
Mais si, par une œillade artistement lachée,
Lysie me fait voir qu'elle n'est plus fachée,
Soudain l'amour m'estraint d'un plus ferme lien :
Ainsi mes mouvements, mon esprit et ma vie
Pour astres dominans ont les yeux de Lysie,
Dont les aspects divers font mon mal et mon bien [1].

[1] Cf. *Anthologie Palatine,* XII, 156, et Jacques Guijon, p. 290 de l'édition donnée par Philibert de la Mare. — Aux vers 3 et 6, Despois semble s'être souvenu d'un passage de Plaute, *Cistell.* II, 1, 8 et suiv.

IX — CXX

Sans autre jugement que de l'aveugle sort [1],
J'errois irresolu dans la mer de ce monde,
Parmi l'obscurité d'ignorance profonde,
Sans sçavoir en quel lieu je devoi prendre port.
Mais, quand je vei tes yeux, je conduisis d'abord
Ma nef vers ces flambeaux, et, scillonant cest'onde,
Pour terminer en fin ma course vagabonde,
Pensant courre au salut, je courus à la mort;
Car, ainsi que Nauplie, ez roches Capharées,
Tenoit toute la nuict des lampes allumées
Pour perdre les Gregeois qui vouloient approcher,
De mesme tu faisois ces deux phares reluire,
Afin qu'en approchant, mon fragile navire
Feit bris contre ton cœur, insensible rocher [2].

(1) C'est-à-dire : sans autre jugement que *celui* de l'aveugle sort. Rien n'était plus fréquent au XVIe siècle que cette tournure elliptique qui donnait de la rapidité à la phrase. A propos de ce vers de Mellin de Saint-Gelays :

Mais c'est leur coulpe, et non point du donneur,

j'ai, dans la nouvelle édition de cet auteur (t. II, p. 200), cité quelques exemples pris dans de Brach et dans Montaigne. En voici d'autres de ce dernier (*Essais*, I, 42) : « Il ne m'est jamais tombé en la fantasie..... que les services d'un homme qui a dix mille livres de rente luy soint [au roi] plus commodes et acceptables que d'un bon valet et bien experimenté ». — (*Ibid.*, II, 37) : « La santé, je l'ay libre et entiere, sans regle et sans autre discipline que de ma coustume et de mon plaisir ». — (*Ibid.*, II, 37) : « Ils s'obligeoint sans nulle autre contrainte que de la reverence de leur usage ». — La même construction était fréquente en grec (Voy. Matthiæ, *Gr. gr.*, p. 890 et suiv. de la trad. fr.); je lis dans saint Matthieu (V, 20) : Λέγω γὰρ ὑμῖν, ὅτι ἐὰν μὴ περισσεύσῃ ἡ δικαιοσύνη ὑμῶν πλεῖον τῶν γραμματέων, οὐ μὴ εἰσέλθητε εἰς τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν.

(2) Sonnet imité de P. de Brach, t. I, p. 38.

CHANSONS

I — XII

Chanson contre un desdain (1).

Penses tu bien tousjours retenir en servage
Mon cœur passioné?
Je veux me despestrer du fascheux esclavage
Que tu m'as ordoné.

Je t'ayme extremement, mais si tu pensois faire,
Quelque naquet (2) de moi,
Des liens de l'amour je sçaurois me desfaire,
Et me passer de toi.

Asseure toi, mon cœur, que j'ai plus de franchise
Que tu n'as de beauté;
J'aime tes doux attraits et ta grand mignardise,
Mais plus ma liberté.

(1) Cette pièce finit au bas d'une page, et la page suivante manque dans le manuscrit. — Il est possible que cette *chanson* ne soit pas complète; quoi qu'il en soit, elle ne manque pas de mérite pour l'époque où elle fut écrite, et la franchise de son allure rappelle de loin ces fières stances de Corneille :

Marquise, si mon visage, etc.

Comparez, dans les poésies françaises de Ménage (liv. III), des Stances intitulées *Indifférence,* et écrites dans la même mesure que celles de Despois.

(2) Un *naquet* était, au propre, un servant de jeu de paume, qu'on pouvait faire valeter sans scrupule.

Le cheval genereux se delecte en sa bride,
Se plait d'estre domté,
Il est souple à la main de celui qui le guide,
Quand il se voit flaté;

Mais aussi, si par trop le cavalier le presse,
De voix et d'esperon,
Il hennit furieux, il regimbe, il se dresse,
Ou fuit à l'environ;

Son mors doré blanchist d'une escume chenue;
Son equuier branlant
Il jette en fin à bas, au milieu d'une rue,
Peureux et pantelant :

Je me sens bien heureux de te faire service;
C'est mon contentement;
Mais, si je n'en reçois que peine, que supplice,
Que rigueur, que tormant,

Je romprai ces liens qui m'estraignent sans cesse;
Mon courage, orgueilleux
De se voir libre et franc, mesprisera, maistresse,
Tes mespris sourcilleux.

Je te predis qu'alors ta repentance emprainte
Sur ton front paroistra;
Mais au vif sur le mien sera la joie peinte
Dont le cœur me battra.

Ny ta riche beauté, ny ton sucré langage
Ne pourront m'enjoler,

J'estime fol celui qui, ayant fait naufrage,
Sur la mer veut aler (1).

Je ne veux pas pourtant accuser d'impuissance
Tes graces ni tes yeux :
J'ai souvent esprouvé leur aspre violence
Et leurs coups furieux.

Non que je veuille ici bastir allegories,
Et, par un vers bouffant,
D'un petit moucheron, par chaude menterie,
Faire quelque elephant;

Je ne babille point des foudres de ta veue,
Des soleils de tes yeux,
Je ne di point, flateur, que par toi l'Amour tue
Les hommes et les Dieux;

Mais je di que ton œil, ton ris, ta bonne grace
Ont captivé mon cœur,
Que la vive beauté qui reluit sur ta face
Est le sejour d'honeur.

Mais quoi que ta beauté soit ce precieux phare
Qui me donne le jour,
Elle n'a point en soi chose qui se compare
A mon fidele amour.

Ne le mesprise donc d'une façon altiere :
J'estime, quant à moi,
Qu'il sort d'un si bon lieu qu'il merite salaire
De plus grandes que toi.

(1) Cf. *Anthol. Palat.* IX, 133.

Ainsi ne cuide pas assujetir ma vie
A toi par ce desir,
Me repaissant de vent : je n'aime ma folie
Sinon pour mon plaisir.

II — XVIII

Puisque ta beauté souveraine,
Pour qui je meurs,
A cognu l'exces de ma peine
Et mes douleurs,
Je veux porter, ma bien aimée,
Et ta livrée
Et tes couleurs.

Dans la presse la plus espesse
Des amoureux
Qui combatent pour leur maistresse
A qui mieux mieux,
On verra que je ne respire
Et ne souspire
Que tes beaux yeux (1).

J'auray dans l'armée amoureuse
Rang de guerrier,
Puis que, de ta main gracieuse,
J'ay le colier
Et l'ordre, qui me rend prisable
Et honorable,
De chevalier.

(1) Voir les notes de Chevreau sur Malherbe, t. I, p. 418, éd. de 1723.

Et si les ames curieuses
Viennent à moi
Sçavoir les couleurs precieuses
Que j'ay de toi :
Le bleu, l'incarnat et le jaune
De ma Dione
Me font la loi.

Le bleu qui mon esprit transmue
Sort de ses yeux;
Le jaune doré qui me tue,
De ses cheveux;
Et l'incarnat qui me domine
Prend origine
De ces beaux feux,

De ces feux dont la rougeur noüe
Si gentiment
Sur le lait caillé de sa joue (1),
Pour mon torment;
Feux qui sur ses levres decloses
Sement des roses
Abondamment.

Elle a des voutes ætherées
Le bleu de l'œil;
Le jaune des tresses dorées
Vient du soleil;
Et l'incarnat vient de l'aurore
Qui s'en colore
A son reveil.

(1) Voyez Jean Second, *Od.* XI, 9-10; *Eleg.* II, VII, 17; et les notes de Bosscha sur ces passages.

Le bleu celeste qui me lie
C'est loiauté,
Soubs l'incarnat qui signifie
La cruauté :
C'est que, bien que tu sois cruele,
Je suis fidele
A ta beauté.

Helas ceste cruauté fiere
Mon cœur abat;
Mais autre couleur la modere
Et la rabat :
C'est le beau jaune, qui tempere
L'aspre colere
De l'incarnat.

Beau jaune, ma douce esperance,
Si tu ne ments,
Tu presages la jouissance
A tous amants :
Fais que ta couleur desirable [1]
Soit favorable
A mes torments.

(1) On sait que la couleur jaune était en grande faveur chez les anciens, qui jonchaient de safran le lit des nouvelles mariées. — Voyez les commentaires de Bachet de Meziriac sur les *Épîtres* d'Ovide, t. II, p. 55; et Broekhuisen sur Tibulle, I, VIII, p. 46.

4

ODE — III

Ode en vers Sapphiques mesurez à la façon des Grecs (1).

Sur notre eschaffaut si Rapin remonta
Celle qu'au (2) sainct chœur la neuviesme chanta,
Qu'on noma jadis la dixiesme des sœurs (3),
Roine de nos cœurs,

Certe, mon Loiseau, je ne sçai quel il fut
Cil qui commença r'habiller ce vieil fust,
Pour quiter d'un vol perilleux et hardi
Un peuple etourdi.

L'Ode d'un Rapin, douce, molle et, en fin,
Propre pour charmer d'Arion le daulphin,
En ce vers contraint, si galante, me plait,
Outre me deplait :

(1) Sur les vers mesurés, voyez l'excellent *Traité de versification française* de M. L. Quicherat, p. 515 et suiv.

(2) *Celle qu'au* est mis pour : *celle qui au,* par une élision fréquente, à cette époque, en Gascogne.

(3) La neuvième des lyriques, qu'on nomma la dixième Muse, Sapho. Despois avait certainement en vue cette épigramme d'Ausone (32) :

Lesbia Pieriis Sappho soror addita Musis,
Εἰμ' ἐνάτη λυρικῶν, 'Αονίδων δεκάτη.

Voy. *Anthol. Plan.* I, LXVII, ép. 11, vers 7 et 8. Cf. ép. 8 à 13. Ménage a renouvelé cela dans un compliment grec à Christine de Suède.

L'essor est tres-beau, le courage tres-bon,
J'ayme les doux vers de la docte Sapphon,
Et celui qui croit (1), brave, faire François
Un metre Gregeois;

Mais je sçai fort bien que la Muse n'y peut,
Libre, consentir, et quiconque s'y veut,
Foiblet, hazarder, temeraire, pert ans,
Ancre, papier, temps (2).

C'est trop embrassé; notre langue n'a point
Un seant moien de venir à tel poinct;
Du bref et du long se peut elle atourner,
Ny le dicerner?

L'entrelas des vers feminins et baissez
Et de ceux qu'on voit males et rehaussez,
S'entre-suivant tous à mesure et compas,
N'y quadreroit pas.

Plus, le vers françois ne veut estre pressé,
Veu que, le pressant, tu le rends opressé;
On conoistra bien que ce n'est l'avancer
Par le prononcer.

Ce poeme, après, coule comme passant
Un chemin pierreux, raboteux et glissant;
Mieux representant le cri d'un cocq indois
Qu'un cyne et sa voix.

(1) Despois parle ici de Nicolas Rapin comme d'un individu vivant encore; cela indique que cette pièce a été composée avant 1608.

(2) Dans ce vers adonique (un dactyle et un spondée), Despois, sans s'en douter, fait usage de l'accent tonique; aussi la cadence est-elle plus sensible.

Fy de tout! plus vaut le fredon et les sons
Et le doux naif de no' vieille' chansons,
Ou le chant divin de ce leste Ronsard
Qu'un si penible art.

Laisse donc ces vers à regens de loisir,
Source de travail, denuez de plaisir:
C'est le vrai gibier d'un inepte pedant,
L'ongle se mordant.

FIN DES POÉSIES FRANÇAISES.

MARTINI DESPOSII

BURDIGALENSIS

EPIGRAMMATUM

LIBER PRIMUS

I — III

In* ἀνάργυρον, *qui meretricem carminibus sibi conciliare nitebatur.

In cassum speras te Thaïda flectere versu (¹) :
Aurum, non carmen, talia corda movet (²);

(¹) Dès ce premier vers, et une fois pour toutes, je constaterai qu'il serait possible de relever çà et là, dans les vers latins de Despois, quelques négligences de style ou de versification. Je ne prendrai pas le soin puéril et inutile de signaler minutieusement celles qui se rencontrent dans les pièces publiées ici; je crois devoir rappeler, au contraire, que le manuscrit dont je fais usage est, pour une bonne partie des pièces, le brouillon où l'auteur écrivait de premier jet. Faisant lui-même imprimer son livre, il y eut, sans nul doute, introduit des corrections qui, plus d'une fois, se présenteront tout naturellement à l'esprit du lecteur.

Le nom de Thaïs n'est pas choisi arbitrairement par Despois. Il fait allusion à cette fameuse et avide courtisane dont Ménandre fit le personnage principal d'une de ses comédies : *Mundi Thaïs pretiosa Menandri*. (Properce, IV, v, 43).

(²) Ovide (*Art. am.*, II, 275 et suiv.) :

Carmina laudantur : sed munera magna petuntur.
Dummodo sit dives, barbarus ipse placet.
Aurea nunc vere sunt secula! plurimus auro
Venit honos : auro conciliatur amor.

Nam postquam rutili fulgore expalluit auri
Arcus cum telis, sæve Cupido, tuis,
Aurea sola valent in amore, ac tempore ab illo
Auratis telis pectora figit Amor.

II — IX

De Æenea Silvio Senensi, qui Pontificatum adeptus dictus est Pius II.

Ut cognata suis quadrarent nomina rebus,
Qui fuit Æneas debuit esse Pius.

III — XIII

Ad Venerem Delicias suas sub lactucis sepelientem.

Dente furentis apri confossum condis Adonin,
Verum lactucis cur, Cytherea, tegis (1) ?
An, sicut Herculeam genuit lactuca Juventam (2),
Sic prolem Myrrhæ reddere posse putas?
An vis lactucis vim maris tollere amanti (3),
Ne sit Persephonæ quod fuit ille tibi?

(1) Despois a trouvé cette tradition dans un fragment de Callimaque cité par Athénée (II, 80). — Voir le 77e *Emblème* d'Alciat.

(2) « Natalis Comes raconte, dans sa *Mythologie*, que Junon ayant été invitée par Apollon à un repas, y mangea des laitues sauvages et qu'elle conçut Hébé. Il a pris cela dans l'ouvrage de Boccace intitulé *Genealogiæ* (l. IX, c. 2). Mais je n'ai pas encore pu découvrir d'où Boccace a tiré cette fable. » Clavier (*Notes sur Apollodore*, p. 22). Lilio Gyraldi, dans son *Historia Deorum gentil.* (syntagma X, col. 334, éd. de 1696), reproduit le même récit. Despois a suivi sans doute un de ces trois auteurs.

(3) Voyez Athénée *(loc. cit.)*; Pline, XIX, 38; les *Géoponiques*, XII, 13, avec les notes de Niclas, et Bachet de Meziriac sur les *Épîtres* d'Ovide, t. I, p. 360 et suiv.

IV — xv

De Concionatore et Domina.

Orator sacer et puella nostra
In templo mihi multa sunt locuti,
Hæc suis oculis, sua ille voce;
Ille, moribus asper et severus,
Humanum genus increpabat usque
Vagis gestibus et truci boatu :
Obtusa reboabat aure templum,
Nec multis, puto, suasit ille rhetor.
At pupilla nitens meæ puellæ,
Pupilla eloquium meæ puellæ,
Blandis motibus hinc et inde versa,
Meos huc oculos trahens et illuc,
Ad se cor vocitavit atque mentem,
Pulsans intima nutibus modestis (1);
Perque album spatiata lucis æquor,
Æquor lacteolum ejus ambulacrum,
Muta clarius omnia exprimebat
Quam vox, quam sonus aut diserta lingua.
O dulce eloquium! o venusta verba!
O, o doctiloquos tuos ocellos,
In quîs sessitat implicata Peitho (2)
Dicendique potens nepos Atlantis!

(1) Voyez Brœkhuisen sur Tibulle, II, vii, 25, et Burmann sur Lotichius, p. 514.

(2) Despois avait sous les yeux un passage de Cicéron, *Brutus*, 15, et se souvenait de ces vers de l'*Anthol. lat.* (III, 212, éd. de Burm.) :

O blandos oculos et inquietos,
Et quadam propria nota loquaces!
Illic et Venus et leves Amores
Atque ipsa in medio sedet Voluptas.

Longe doctius elegantiusque
Illo rhetore verba protulistis :
Tanto doctius elegantiusque
Quanto amabile præstat aure lumen,
Quanto certior arbiter videtur (1).

V — XXI

In Lycoridem.

Deformis multis et fœda, Lycori, videris,
Sed moriar, si non bella videre mihi.
Es mammosa quidem, sed mammis alma superbit
Queîs præbet terris cuncta alimenta Ceres;
Invalidæ quoque sunt plantæ, sed Mulciber ipse,
Vir Veneris, fertur claudus utroque pede;
Lucida si facies rubro miniata refulget,
Quid mirum? est Bacchi vividus ille color.
O te perfectam! fuerant quæ priva Deorum
Signa trium, soli sunt tria signa tibi (2).

(1) Allusion au vers de Plaute devenu proverbial (*Truc.* II, 6, 8, Cf. *Asin.* I, 3,50) :

Pluris est oculatus testis unus quam auriti decem.

Un poète de l'*Anthologie grecque* (*Palat.* V, 130) a dit :

Ὀφθαλμοὶ γλώσσης ἀξιοπιστότεροι.

Quant à la forme, les trois derniers vers de Despois sont une réminiscence de Catulle (50), et de Martial (*Épigr.* I, 8).

(2) M. A. Muret (*in Quendam*) :

Mulciber incessu, capite Æolus, ore Lyæus,
Tres uno Divos corpore solus habes.

La pièce de Despois est comme la parodie d'une charmante épigramme grecque de Rufin (*Anthol. Plan.*, VII, 126; Cf. *Palat.* V, 70). Voir Mellin de Saint-Gelays, t. I, p. 284 et suiv. de l'éd. elzévirienne.

VI — XXII

De Anna, ad Bernhartum Loisellum.

Cum narro sævos queîs me afficit Anna dolores,
    Utque nihil nostris flectitur illa malis,
« Si sic immitis, si sic immota nocensque est,
    « Præduros, inquis, pectus habet silices (1). »
Falleris, o Loiselle, nimis : pro corde puella
    Quiddam habet heu! saxis pejus et asperius :
Respondent siquidem rupes et saxa dolenti (2);
    Hæc surda planctus præterit aure meos.

VII — XLV

Scaphularius arenæ adhærescens.

Heu! bibo nunc undas, mihi deficientibus undis,
    Nam biberem vinum, si mihi lympha foret.

VIII — LI

In κενοδόξους *grammatistas, ad Florum* (3).

Nolo pædagogus esse,
Culicida nugivendus,
Regulus puellulorum,
Syllabarius sophista,

(1) Cf. *Anthol. Palat.*, V, 229.
(2) Souvenir d'Ausone (*Epist.* XXV, 9) :

Respondent et saxa homini.

(3) Parodie, pour le tour, de deux pièces célèbres de Florus et de l'empereur Hadrien (*Anthol. lat.* II, 97 et 98, Burm.). Despois paraît s'être souvenu d'une épigramme d'Antiphane, *Anthol. Plan.* II, x, 4; *Palat.* XI, 322.

Litterator archicrites
Romulusque Græculusque
Casca personare verba,
Multa repperire menda,
Plura adulterare recta,
Et quadrata pro rotundis
Explicare fastuose.
Nolo, Flore, mentiendo,
Lectionis auctor esse
Cujus alter est repertor,
Sicque comparare famam,
Exinaniensque furtim
Scrinia illa Criticorum,
Lege Fabia teneri (1);
Furta conqueri pudenda (2),
Si quis id quod ipse dixi,
Me, loquatur, haud vocato;
Perfricare, perfricari,
Utque prædicer disertus,
Blatterare operta quædam,
Vixque nota garrienti
Rancidum crepare verbum;
Corculum cani Minervæ,
Restitutor atque censor
Omnium fere librorum;
Mente judicare acuta
Græca vel Latina scripta;
Masculina, feminina,
Nomina intonare neutra;
Invenire multa primus,

(1) Voyez la *Clavis Ciceroniana* d'Ernesti, *Index Legum,* p. 11, éd. de V. Le Clerc.
(2) Variante : « *Furta magna quiritare.* » (DESPOIS.)

Explicare et illa solus;
Euge quæritare bellum,
Adque menda cuncta, tanquam
Corvus ad cadaver, ire :
Nolo pædagogus esse.

IX — LIV

In Bernhartum Auctumnum Nitiobrigem, quem mala scripturiendi prurigo tenet.

Qui vomit indigesta, ac qualiter ederat, annon
Auctumnus vino est ebrius ille suo?

X — LVI

Aliud.

Cancellarius est, cui librum dedicat auctor :
Cur? Cancellandus namque erit iste liber.

XI — LVII

Aliud.

Non est Auctumni proferre arresta Senatus:
Auctumno siquidem Curia clausa silet.

XII — LIX

Aliud.

Cui friget doctrina et dictio, fertilis ille
Non est Autumnus, sed glacialis hiems [1].

(1) Trichet (*Epigr.* I, 78) :

In B. Autumni collectionem juris R. et G., vendemiarum tempore editam.

Hic liber in lucem cur tempore prodeat isto
Quæritis? Autumnus frugifer esse solet.

XIII — LXII

In maritum zelotypum, οἰνοπότην.

O frontem niveam! o nigros ocellos!
O genas roseasque candidasque!
O dulce eloquium! o venusta labra!
Intactæ nivis o globos gemellos!
Sic vos incubat hic draco molestus,
Sic vos zelotypus cupit maritus,
Sic maritus hic impius latere,
Tot et tanta sibi patere soli
Optat rusticus ille et inficetus!
Hoc placet tibi, Amor, tuæque matri?
Puellam Veneres Cupidinesque
Formarunt manibus, Minervaque illam
Omnes edocuit decenter artes (1) :
Contra, nil habet ille tale, verum
Limis hunc Charites vident ocellis,
Quippe istis sacra fecit ille nunquam (2);
Insulsissimus est enim virorum,
Indignissimus et decore tanto.
Quare aut dormiat est ei necesse,
Aut, si jam vigilare velle pergat,
Ego pharmaca multa comparabo,
Queîs alto placide sopore mergam,
Queîs reddam mihi eum bonum et benignum

(1) Souvenir d'Hésiode, *Travaux et Jours,* 63-65.

(2) Allusion à un mot bien connu de Platon à Xénocrate, rapporté par Plutarque (*Traité de l'Amour,* 769, D; *Règles de mariage,* 141, F), et par plusieurs autres auteurs.

Sodalem, famulum, clientem, amicum,
Mea denique cuncta [1]. Qualia? inquis :
Florem Burdegali [2] merum meraci.

XIV — LXVI

In omnis generis fructus cereos qui venales prostabant Burdigalæ.

Immensa æterni quondam cum machina cœli
In tenuem sphæram vitri formata caduci
Esset et angustos orbes, Siculi senis [3] arte,
Juppiter irridens dixit [4] : « Quid, simie, tentas?
» Sunt nato exigui Alcidæ similes mage nani
» Quam cœlo hoc vitrum, quî quadrant tantula tantis? »
Ast oculis postquam conspexit Juppiter idem
Omnigenas fructus simulat quos cera liquescens,
Miratus, tali ad superos sermone profatur :
« En ut naturam ars æquavit passibus æquis,
» En ut mentitur verum pictura colorem!
» Non fructus Pomona suos discreverit istis!

(1) AUSONE *(Gratiar. act.)* : « *Senatus, curia, unus mihi omnia Gratianus.* » Voyez Burmann sur Pétrone, ch. 37, et sur Properce, I, XI, 23; Burmann second sur l'*Anthologie latine,* I, p. 437; Peerlkamp sur Xénophon d'Ephèse, p. 249-250, et mes notes sur P. de Brach, t. I, p. 117.

(2) *Burdegalum* [*vinum*], du Bordeaux, comme on dit *Falernum*; mais je ne sais si le mot est d'une forme irréprochable. L'adjectif *Burdigalus,* qui le justifierait, se trouve, il est vrai, dans les éditions de Martial (*Ép.* IX, 33); mais les manuscrits, au lieu de *Burdigali,* donnent *Bridegalæ,* ce qui serait un nom propre et non une désignation de lieu.

(3) Archimède. Voyez les notes de Fabricius sur Sextus Empiricus, p. 577, éd. de 1718.

(4) Allusion à la 68e épigramme de Claudien.

» Delusit varias nigra Zeuxidos uva volucres (1),
» Artificis sed poma sui nunc lumina fallunt,
» Quæ formatrici renuunt incredula dextræ
» Indubiam præbere fidem. Sic vincitur arte
» Natura omnipotens, magno ceditque labori.
» Quas tandem accipiet tanta hæc industria metas?
» Hæc metuo ne etiam flammantia fulmina fingat! »

XV — LXVII

In multibibum.

Tolosas ita non negociatur,
Non sic auget opes suas Anhydrus
Auroræ ut populos putet necesse
Sibi invisere, quive sunt sub Arcto;
Plus quam credibile est aquas veretur,
Nec fidit levibus ratem procellis (2),
Sed, quo est ingenio bono et sagaci,
Invenisse modum, Procille, fertur
Quo, tuto, patriam tenens et urbem,
Quin tectum proprium, sua omnia auget:
Noctes atques dies merum haurit, inde
Res omnes geminat suis ocellis (3).

(1) Voy. Pline, XXXV, 36. — Un poète de l'*Anthologie* (*Palat.* IX, 761) a dit, en parlant d'un tableau représentant des raisins :

Μικροῦ κατέσχον τὸν βότρυν τοῖς δακτύλοις,
ὑπεραπατηθεὶς τῇ θέᾳ τῶν χρωμάτων.

(2) Allusion au passage fameux d'Horace (*Od.* I, III, 10-11):

... qui fragilem truci
Commisit pelago ratem.

(3) Voir Horace, *Sat.* II, I, 25; Ovide, *Art. am.* 763; Juvenal, *Sat.* VI, 304, et dans *l'Anthologie Palatine* une épigramme de Straton (XII, 199).

XVI — LXIX

In Stephanum Porcarium, nobilem Rom., de quo apud Nic. Machiavel, lib. VI, Hist. flor.

Libertatis amor generis si creditur index,
Vere hic Romano sanguine cretus erat;
Quippe nihil veritus reverendi fulmina Papæ,
Atque sacerdotis ferre jugum impatiens,
Antiqui voluit revocare Senatus honorem,
Et Romam Romæ reddere concupiit,
Gradivo et Musis carus Porcarius ille,
Raræ Romani relliquiæ generis.
Deseruere ducem Gotthique, Hunnique, Scythæque,
Et si quos alios barbara Roma tenet:
Damnarunt facinus quo non præstantius ullum,
Queîs nec Romani particula est animi.
Scire cupis Roma quid Roma hæc distet ab illa:
Huic, qui Brutus erat, trux Catilina fuit (1).

XVII — LXX

Ad Dominam.

Cum vultum adspexi, credebam te esse Dianam,
Quæ venaretur nunc violenta viris;

(1) Quelques traits de cette pièce pourraient faire penser que Despois avait dans la pensée les vers latins de Janus Vitalis (*Carmina illustr. poet. ital.*, éd. de M. Toscanus, t. I, f° 283 v°, et *Anti-Baillet*, p. 393, éd. de 1730, in-4°), imités par Du Bellay, dans un sonnet bien connu (*Antiquitez de Rome*, son. 3) :

Nouveau venu, qui cherches Rome en Rome,
Et rien de Rome en Rome n'aperçois, etc.

Atque animos dabat Endymion et Virbius insons.
Sed voce atque oculis visa Minerva mihi es.
Tunc ego de vita desperans tristis abibam,
Cum, ridens, facta es Spes simul atque Venus.

XVIII — LXXI

Abdicatio Poëtices.

Tenella Musa, tuque, Phœbe lauriger,
Valete. Vester otio chorus nimis
Abundat, atque tempus optimum vorat
Quod applicare debuit scientiæ
Dices potentis hic operta cui venit
Medulla juris extrahenda serio.
Inane reddit illa gaudium chelys,
Nec, aucta honore, dulce miscet utili :
Fames quid optet indigens poeta scit,
Vagans per ampla divitum palatia,
Ut ore dicta blandiente carmina
Misella dona victitando comparent.
Furore nolo percuti famelico,
Nec, a phalange grande ut audiam sophos,
Metro tumente, ventre hiante dicier
Volo. Quid acer iste proderit labor?
Repente tussis adferet molestias,
Et ante tempus arcuabit impia
Senecta corpus, obstupenda surditas
Premet, sequetur ista morbus horridus :
Dat hæc Poesis, hæc dat unda Castalis.
At fori honesta si sequare numina,
Ibi vigetque laus opesque pullulant,
Honosque honore semper altior venit :

Cliens manere magnus ante januam
Coactus, atque multa munera offerens,
Petet tua ipse jussa teque percolet :
Cum eorum iniqua plectra dent nihil, vale,
Tenella Musa, tuque, Phœbe lauriger ([1])!

XIX — LXXVIII

In effigiem formosissimæ.

Paullinæ ([2]) effigiem vidisset ut aliger infans,
Aufugit, eque sua tela cadunt pharetra.
Tunc ego : « Si Divæ te numina ficta fugarunt,
Quid, si vidisses, numina vera, Deam ([3])? »

([1]) CASAUBON (*Éphémérides*, 12 avril 1597, trad. par Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. XIV, p. 390) : « Mes amis m'engagent à changer de genre de vie et à embrasser, si tard, la profession d'enseigner le Droit. Je conviens que j'y gagnerais pour mes affaires domestiques, et encore plus du côté de la réputation. Car aujourd'hui nos Muses trouvent à peine quelque part où se glisser et se tapir. »

([2]) Peut-être est-ce une allusion à La Belle Paule.

([3]) Voy. Mellin de Saint-Gelays, t. I, p. 94 de l'éd. elzévirienne. LA BOËTIE (sonnet XVIII, dans les *Essais* de Montaigne) :

Quels miracles en moy pensez-vous qu'elle face
De son œil tout puissant, ou d'un ray de sa face,
Puisqu'en moy firent tant les traces de ses doigts?

P. DE BRACH (*Amours d'Aymée*, livre I, f° 47 r°, de l'édition originale; t. I, p. 94 de la nouvelle édition):

O que d'Amour estrange est en moi le pouvoir!
Si par un tableau paint il me peut esmouvoir,
Jugez qu'il fait de moi quand je suis auprès d'elle!

Il aurait fallu rapprocher de ce sonnet de P. de Brach une pièce de Joseph Scaliger sur le même sujet (*Poemata*, p. 13, éd. de Berlin, 1864), laquelle finit ainsi :

Miraris, si quando mihi domina imperat absens?
Imperat hæc etiam muta tabella mihi.

XX — LXXXI

In Ciceronem.

Romani eloquii vindex et maximus auctor,
Tullius in tumulo, morte jubente, silet.
Falleris, Antoni, cupiens succurrere famæ,
Dum caput abscindi præcipis atque manum :
Ante loquebatur vox et manus unica mores,
Nunc te crudelem clamat et iste lapis.
Quid, quod in æternum numerosa philippica restat
Qua, vivens, Marcus te necat assidue (1)!

XXI — LXXXIII

In Julium Cæsarem et Josephum Justum Scaligeros, pro Mich. Marull. Tarchaniota.

Scaligeri te dilacerant, divine poeta,
Et tua liventi carmina dente petunt :
Te genitor vatem, mi Tarchaniota, negavit (2),
Nec sanus nato criticus esse potes (3).

(1) Souvenir de deux passages bien connus de Velleius Paterculus (II, 66 et 64). On trouve dans l'*Anthologie latine* (II, 158 et suiv. éd. Burmann; p. 163 du recueil de J.-C. Scaliger, éd. de 1573) douze épitaphes de Cicéron, composées par des poètes scholastiques; Despois les a certainement connues. Je lis dans la première :

Nil agis, Antoni, scripta diserta manent;
Vulnere nempe uno Ciceronem conficis : at te
Tullius æternis vulneribus lacerat.

(2) Voyez la *Poétique* de Jules-César Scaliger, livre VI, ch. 4.

(3) Voyez les notes de Joseph Scaliger sur Catulle, XVII, LXVII, etc. On trouve aussi une assez sévère critique de Marulle dans les notes de Brœkhuisen sur Sannazar, *Eleg.* I, 2, 31, p. 121 et suiv. de l'éd. de 1728.

Sic quondam doctum laniaverat ille Catullum,
    Tempora sic nunc hic dedocet Eusebium (1).
Id tibi cum doctis facile commune faterer,
    Ni scirem scaturire (2) hoc aliunde malum.
Unde? Hinc, quod cupiunt ulcisci incendia Trojæ :
    Nimirum fuerant Troes, Achivus eras (3).

XXII — LXXXIX

In elegantissima Tentamenta Michaelis Montani, equitis.

Tam scite aggressis defungitur iste periclis (4),
Hunc ut velle sequi sit certum ingensque periclum.

XXIII — XC

De multitudine cœnobitarum.

Ecquid portendunt numerosa examina fratrum?
    Heic habitant omnes : et Minor, et Minimus;
Quos Augustinus, quos Bruno, quos Benedictus,
    Et quos Bernardus Francicus instituit;
Hi quoque quîs nomen dat IESUS, concio, merces;
    Quos mons Carmelus misit in hos populos;
Longa quibus pendet sub aucto barba cucullo;
    Quosque Recollectos plebs pia nominitat.
Numquid ab Augusta veniens exercitus urbe
    Exitium et finem nuntiat hæreticis?

(1) Allusions au chapitre 7 du VIe livre de la *Poétique* de Jules-César Scaliger, et au travail de Joseph Scaliger sur la *Chronique* d'Eusèbe, publié en 1606.
(2) Despois paraît s'être mépris sur la quantité de ce mot.
(3) Voyez ci-après, dans le IVe livre, l'épigramme sur Scioppius et Jos. Scaliger.
(4) Jeu de mot sur *periclum*, qui signifie à la fois *essai* et *péril*.

Relligionis honor, pietasque augetur ab illis,
Aurea nonne igitur sæcla futura docent?
Nescio, sed quidam Calvini de grege dicunt
Plurima scorta illic esse ubi sunt Monachi.

XXIV — XCIII

In Gilbertum Primrosam, insolentissimum apostatam (1).

Sancticolas et saxicolas nos Primrosa dicit,
Quin et torticolas, denique Papicolas.
Primrosa cautus homo est; quod telum torquet in hostes
Nemo retorquebit, Primrosa acutus homo est (2);
In cultu peccamus, at hic non peccat in illo :
Non etenim novit quem colat ipse Deum.

CARMINA SEQUENTIA

ERRICO BORBONIO PRINCIPI CONDÆO OBTULI

CUM BURDIGALAM SOLENNI POMPA,

TANQUAM AQUITANIÆ PROREX, INGREDERETUR, A. 1611

XXV — CIII

Inscribendum solio e quo Princeps oratores omnium ordinum audiit.

Condimus en templum et devotas condimus aras,
Condæe, ut nobis felicia tempora condas.

(1) Gilbert Primerose, dont le nom revient souvent dans les poésies de Despois, était ministre de l'Église réformée de Bègles. On a de lui de nombreux volumes de controverse religieuse imprimés la plupart à Bergerac.
(2) Cf. Martial, *Épigr*. VII, 99.

XXVI — CIV

Effigies Burdigalæ, super portam (1) *quâ ingreditur, se suaque Principi offerentis.*

Ingredere, ô Princeps, tua sunt mea cuncta, tua ipsa,
Atque utinam, ut tua sum, sic velis esse meus!
Pyxis ab unguento quod claudit sumit honorem,
Annulus a gemma nobile habet pretium :
Sic ego, si mea tecta subis, super æthera tollar,
Et merito reliquis urbibus anteferar.
Nam si vel totus sua congerat orbis in unum,
Nil quod Condæo conferat orbis habet.

XXVII — CVI

In fontem unde vinum et aqua fluebant prope scholam legum.

Liquerat indignas tam claro numine terras
Justitia, et Divos iverat ad superos.
Blanda sed æternum flexit Clementia Patrem,
Mitteret ut nobis denuo justitiam.
Annuit ipse Pater, vultu dixitque sereno :
« Effectu voti, nata, fruere tui,
» Cum veniet dias Princeps in luminis oras,
» Condæus, stirpis gloria Borboniæ. »
Mox, quo præcipue regnabat tempore Libra
Æquabatque dies noctibus umbriferis,

(1) Il s'agit de la Porte du Cailhau. Voir le récit de Darnal, dans sa *Chronique,* année 1611. — On trouvera plus loin une ode latine de Despois sur l'arrivée du Prince de Condé.

Tempore quo nihil est in fluxo tempore iniquum (1),
Editus es, faustis, Borbonie, auspiciis,
Cordatum cujus pectus legit sibi templum,
Atque domum æternam juris amica Themis.
Hinc tua lanugo mores tegit aurea canos (2),
Præcox ætatem prævenit et sophia.
Et miramur adhuc cur, qua schola posta Themistos,
Justa atque æqualis personet harmonia?
Cur vinum lymphæque fluant, insignia pacis?
Nimirum es pacis justitiæque Deus.

XXVIII — CVII

De eodem.

Nescio quis, sacram Byzanti legibus ædem
Exornare volens viribus ingenii,
Communem cunctis dixit fontemque perennem,
Unde fuit promtum discipulis bibere (3).

(1) Jeu de mots fréquent à cette époque. De Brach avait dit dans ses *Regrets funèbres* (t. I, p. 228) :

C'est en ce riche temps que le temps riche amène
Au pauvre laboureur touts les fruits à foison.

Je note en passant que Despois a pu connaître les poésies inédites de P. de Brach, car Trichet avait eu en main le manuscrit du poète et en avait extrait des corrections, pour les porter sur son propre exemplaire des *Poemes*. Je possède cet exemplaire de Trichet.

(2) Voir mes notes sur P. de Brach, t. II, p. 208.

(3) « Epigr. 12, ἀδεσπότου, εἰς τὴν βασιλικὴν τῶν παιδευτηρίων ἐν Βυζαντίῳ. L. IV, c. 12. » Despois. — Ce renvoi se rapporte à l'*Anthologie de Planude*. Voici l'épigramme grecque (*Anthol. Palat.* IX, 660) :

Χῶρος ἐγὼ θεσμοῖσιν ἀνειμένος · ἐνθάδε πηγὴ
ἄφθονος Αὐσονίων ἐκκέχυται νομίμων,
ἣ πᾶσιν τέταται μὲν ἀείναος, ἠϊθέοις δὲ
ἐνθάδ' ἀγειρομένοις πάντα δίδωσι ῥόον.

Hic verbis tantum [1], nos assignamus id ipsum,
Cum gemino duplex unda liquore fluit.
Unum discipulis dabat hæc schola græca liquorem,
Quem vates nitidis assimilavit aquis;
At schola nostra merum cum lymphis jungit, habetque
Cæsaris ut leges Pontificum canones.
Sed cur fons noster docta mirabilis arte
Nunc primum, Princeps, te veniente fluit?
Quod per te factum est, populique et pacis amantem,
Ne Mars Justitiæ dicat : « Inepta, tace! »

XXIX — CVIII

In Principem quosdam carceribus liberaturum.

Captivos tetro clementia carcere solvit,
Forma sed excellens libera colla ligat.
Altera pars gaudet de libertate recepta,
Diligit altera pars nobile servitium.
Quicquid agat Princeps, solvat, seu vincula nectat,
Semper in hunc major crescit amor populi.

XXX — CIX

In laudem ejusdem.

Cum tibi quæ nerent felicia fila Sorores [2]
Vidisset Pallas, protinus obstupuit :
« Invida virginitas! ait, infaustumque cubile,
» Quod prohibet tanti principis esse parens!

[1] Les mots *verbis tantum* sont écrits en abréviation, et la lecture est incertaine. J'ai conjecturé d'après le sens.

[2] Jean Second commence ainsi la 2me Élégie de son 1er livre :
Cum nova nascenti nerent mihi fata Sorores, etc.

» Fata negant, sed jura dabunt et adoptio quæ me
» Errici matrem principis efficiet;
» Nam postquam sophiamque meam meaque arma capesset,
» Nunquid adoptivus tunc mihi natus erit? »
Macte tua virtute, o præstantissime Princeps,
Evenere tibi quæ Dea concinuit :
Quod sanguis tibi regius est, dedit hoc pater heros,
Quod mens cœlestis, casta Minerva dedit;
Hinc est quod mirans tot dotes Gallia clamat :
« Sanguine tu princeps, sed magis ingenio es (1). »

(1) Voir Ausone, *Cæsares,* XIII.

MARTINI DESPOSII

BURDIGALENSIS

EPIGRAMMATUM

LIBER SECUNDUS

I — I

Ad Lectorem.

Vidisti ut titulum : DESPOSI EPIGRAMMATA, velles
Diceret ut quis sim bibliopola tibi;
Non librarius hoc dicet, sed dicet ementi,
Et longe melius, lector amice, liber (1).

II — II

Ad Bernhartum Loisellum Burdigalensem (2).

Loiselle dulcis, gallicas tuas legi
Lucubrationes (3); vis quod arbitror dicam?
Videor videre docta scripta Montani,
Favente dextro qui latens vadum Phœbo

(1) Despois semble s'être souvenu ici de deux épigrammes de Martial : liv. I, ép. 118, et liv. IV, ép. 72.

(2) Bernard Loyseau était avocat au Parlement de Bordeaux.

(3) Despois se méprend sur la quantité de ce mot, et son vers scazon boite plus qu'il n'est nécessaire.

Tentavit (1) evasitque nemini prorsus
Antiquiorum cognitum vel ingressum;
Hic ille cujus dogmata adprobant Galli,
Ut quondam Athenæ sancta Socratis scita,
Montanus, urbis maximum decus nostræ,
Redivivus in te nos monere credetur :
Succrescet ingens laus tua illius laudi,
Tantoque felix urbs superbiet cive.
Negas amicum judicare sincere,
Affectus ut quem devium tener ducit :
Sed quisquis ista scripta musicus vidit,
Cuncta invidere, nil potest adulari.

III — x

Cur multa puellarum nomina ponat.

Carminibus quod nunc Glyceren, nunc vero (2) Neæram,
Atque puellarum nomina mille legas,
Noli arbitrari cunctas me, lector, amare :
Contra (vera licet dicere) nullus amo.
Non oculis cordique placent, sed versibus illæ,
Unde his quæ melius convenit, illa mea est.

(1) Allusion au titre des *Essais*. Cf. ci-dessus, p. 67.

(2) Despois adopte ici une quantité qui n'est pas celle de la bonne époque. Sans doute, il a pensé que le genre familier de ses poésies et l'exemple de Valerius Flaccus (V, 332), de Stace (*Theb.* II, 187), et surtout d'Ausone (*Epigr.* 115; *Epist.* IV, 4), autorisaient cette licence, ainsi que plusieurs autres du même genre, que l'on retrouve d'ailleurs chez les meilleurs poètes latins du XVIe siècle. Voyez Ruddimann sur les *Mètres de Buchanan* (t. II, p. 634 et suiv. de l'édition de Burmann), G. Barth, dans ses remarques sur Ausone (p. 809 et suiv. de l'éd. de Tollius), et les notes de P. Bosscha sur Jean Second (t. I, p. 62, 73, 74).

IV — XVI

Qui Burdigalenses scriptis editis fama claruerunt.

Inter poetas semper, AUSONI, tuum
Fulgebit æternum decus;
Multum coruscat versibus suis, sed et
Pietate PAULINUS magis;
Illustrat et nos auctor *Eucharistici,*
Obscurus ipse sit licet (1);
Præcepta regulasque MARCELLUS docet
Hippocrates quas tradidit;
Jactant loquaces curiæ suum FABRUM (2)
Leges tenentem Gallicas;
Parum disertus (nunc uti se res habet)
Paucasque litteras sciens,
At tempore illo doctus, elegans fuit
BERNARDUS : is, libro edito,
Fortasse primus ausus est nostratium
Saltare πυῤῥίχην θεοῦ (3),

(1) L'auteur de l'*Eucharisticon* était Paulin de Pella, petit-fils d'Ausone.

(2) J'extrais du très rare volume de De Lurbe, *De Viris illustribus Aquitaniæ,* la notice consacrée à ce jurisconsulte (p. 42) : « *Joannes Fabri, patria Engolismensis, sive, ut alii putant, Burdigalensis, sub Philippo Pulchro, Francorum Rege, floruit; omnium testimonio non tantum juris civilis, sed etiam praxis et consuetudinis Franciæ peritissimus; adeo ut, quanvis Itali raro faveant Gallorum ingeniis, tamen a Jasone, perspicacissimi ingenii doctor vocetur. Commentarios in Institutiones Justiniani, et in libros Codicis, qui vulgo vocantur, Breviarium reliquit.* »

(3) Bernard de Beychac. Voici le titre de son livre : *Pyrrychiatheou, seu stimulus ad Deum, adversus Luteranos et quosvis hereticos, nuper a Joanne Bernardo Burdegalensi, in jure licen-*

Prava et Lutheri ventilare dogmata,
    Causis agendis efficax.
FERRONUS urbis moribus clarissimæ
    Lumen facemque prætulit;
Antiqua patrum gesta promit inclytus
    GIRARDUS et rempublicam (1);
Chronographῶn fuisse PONTACUM ducem
    Testaris, Eusebi, satis (2);
FRONTONE Patres Attici superbiunt
    Linguæque et historiæ sacræ (3);
Cantat sonorus ELIAS (4) pari metro
    Anacreonticum melos;
Amata nostro vere amata BRACHIO
    Floret tenellis versibus.
Fuere plures hujus urbis incolæ
    Oblivio quos opprimit,
Sed forte docta scripta quæ abstulit vorax
    Ætas et ignorantia
Æquabit istud sæculum beatius
    Reddetque vel cum fœnore.

tiato, e Bayssaco vico, non procul a Burdegala oriundo æditus, etc. Tolosæ, impensa autoris, e prælo N. Vieillard, 1540; petit in-4°. Les six vers de Despois relatifs à Bernard de Beychac sont écrits en marge, sans renvoi. Je les ai intercalés à la place qu'ils semblaient devoir occuper.

(1) Girard du Haillan, auteur d'une *Histoire de France* et d'un ouvrage intitulé : *De l'estat et succès des affaires de France.*

(2) Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, éditeur de la *Chronique* d'Eusèbe.

(3) Le Père Fronton du Duc, éditeur des Pères Grecs et auteur de divers ouvrages d'érudition et d'histoire ecclésiastique.

(4) Élie André. Outre sa traduction d'Anacréon, souvent reproduite, ce savant a laissé des pièces de vers assez nombreuses, mais dispersées. Gruter en a recueilli quelques-unes dans le premier volume de ses *Delitiæ poetarum Gallorum,* p. 66 et suivantes.

V — XIX

In Paulam adulteram.

Odit Paula nimis canes mariti,
Quod latratibus usque et usque crebris
Illam discrucient, fugentque somnum,
Dum nox atra silet, quiesque regnat;
Non odit tamen ipsa Paula mœchos
Proptér quos adeo latrant molossi (¹).

VI — XXIV

De Adamo et Ulixe, quem ὀρθὸν ἐν ἱστοπέδῃ *ligatum Sirenas vitasse Homerus* 'Οδ. Μ. (²), *scribit.*

Vere Ithacus prisco fuit olim adversus Adamo :
Iste malum malo fugit, at ille bonum (³).

(¹) On connaît le joli distique de Joachim du Bellay, faisant dire à un chien :

Latratu fures excepi, mutus amantes :
Sic placui domino, sic placui dominæ.

Les molosses dont il s'agit ici n'étaient pas aussi complaisamment éduqués; il est vrai que c'étaient des molosses; or, dans Aristophane (*Thesmophor.* 416), une femme dit, à propos de vieillards :

καὶ προσέτι Μολοττικοὺς
τρέφουσι, μορμολυκεῖα τοῖς μοιχοῖς, κύνας.

Voyez Brœkhuisen sur Tibulle, p. 245.

(²) Homère, *Odyssée*, XII, vers 178 et suiv.

(³) Il est à peine nécessaire de faire remarquer que Despois joue ici sur les deux sens de *malus* (mât et pommier). Un jeu de mots analogue se trouve dans Ausone (*Epist.* VI, 3-4). Cf. Burmann sur l'*Anthologie latine*, t. I, p. 94.

VII — XXVIII

In L. Actium poetam, qui, cùm brevis admodum esset, maxima forma statuam sibi posuit. (Plin., l. XXXIV, c. 5.)

Cur statuam sibi dissimilem sic diligit iste,
Quam, ni sit similis, nullus amare solet?
Hæc ratio est : similem statuam sibi non cupit esse,
Assimilem statuæ sed magis esse suæ (1).

VIII — XXXIII

E græco incerti, ideo versum quia venditabat ut nondum visum Is. Casaubon. l. XV, c. 4 Animadversionum in Athenæum; *sed postea versum repperi et productum a socero ejus Err. Stephano, in fragmentis Lyricorum.*

Anacreon videns me,
Hic Teïus poeta
Dum somnio salutat;
Ego cucurri ad ipsum,
Amplexum ut oscularer.
Senex erat decorus
Decorus atque amator;
Merum labella olebant;
Ducebat hunc trementem
Amor manu prehensum.
Hic, exuens capillos,
Dedit mihi corollam
Olentem Anacreonta.
Ego subinde demens
Illa comam revinxi,
Ab hoc die Cupido
Huc usque me perurit.

(1) Cf. *Anthol. Palat.* XI, 145 et 151, et Ausone, *Epigr.* 51.

IX — XXXIV

Ad Cœliam flentem.

Cœlia, non isdem miror te mittere ocellis
Flammantes radios insimul et lacrymas :
Sic etiam cœlum, quo, Cœlia, patre superbis (1),
Fulmina contorquet sæva, simulque pluit.

X — XL

***E græco antiqui lapidis, qui hodieque* (2) *visitur in metropolitana Burdigal. Ecclesia, Andreæ sacra, et refertur ab Elia Vineto, post Ausonii* Urbes.**

Heic Lucilla jacet geminos enixa, sed hi sic
Divisi, ut vivens maneat patris, ipsius alter.

(1) Sur ces jeux de mots sur des noms propres, voir J. de Bosch, *Notes sur l'Anthologie grecque*, t. IV, p. 401 et 296.

(2) Dès le milieu du XVIIe siècle, l'inscription avait totalement disparu, la plaque de marbre où elle était gravée ayant été utilisée dans le dallage de l'église. (Voy. Zinzerling, *Itinerarium, etc.*, Appendix, p. 279-281, édit. de 1649). Voici les deux vers grecs relevés par Vinet (Cf. *Analecta* de Brunck, t. III, p. 310, *Anthol. Palat.*, Append., 232) :

Λείψανα Λουκίλλης διδυματόκου ἐνθάδε κεῖται,
ἧς μεμέριστο βρέφη, ζωὸν πατρί, θάτερον αὐτῇ.

On trouvera dans l'Ausone de Vinet, section 210 I, et dans Zinzerling, *loc. cit.*, les nombreuses versions qui furent faites à Bordeaux et que Despois avait sous les yeux. La traduction de Grotius, que Despois n'a pu connaître, est insérée dans le troisième volume de l'*Anthologie grecque* de Bosch, p. 409. — C'est par erreur que, dans mon *Discours sur la Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 31, j'ai dit que cette inscription avait été découverte vers 1544, dans l'église Saint-André. Elle fut trouvée probablement plusieurs années avant cette époque, dans les murs romains, et transportée ensuite dans l'église Saint-André.

XI — XLI

Idem fusius [1].

Heic Lucilla jacet moriens enixa gemellos,
Quos ita divisit Momus ut ipse probet :
Extinctum sumsit, vivum dedit illa marito,
Post mortem servans fœdera conjugii.

XII — XLIV

Ἐπιτάφιον Πέτρου Ῥονσάρδου, ποιητῶν Κέλτων βασιλέως, τιθεμένου ἐν Ἐκκλησίᾳ τόῦ ἁγίου Κόσμου, παρὰ τοῖς Τούροσι.

Τὸν μέγαν ἐμπλήσας Ῥόνσαρδος κόσμον ἀοιδός
οὐ πλὴν τοῦ Κόσμου δεκτικὸν ἔσχε τάφον.

XIII — XLVI

In pictorem ignarum, qui Venerem, fœde a se pictam, auro exornaverat.

Quamvis dicatur Venus aurea, pictor inepte,
Non tamen ex auro nobile nomen habet.

[1] Dans la seconde édition de ses poésies latines, Antoine de Gouvea a aussi mis en quatre vers le distique grec. Comme Vinet n'a point connu cette paraphrase, je la reproduis ici, telle qu'elle est donnée dans les œuvres du célèbre jurisconsulte (Roterdam, 1766, p. 694) :

Quos uno geminos partu Lucilla dedisti,
Cernitur officio functus uterque suo.
Ille patris lacrymas miseri solatur, et ille
Optavit tecum, sustinuitque mori.

Effigies pretiosa tua est non arte, sed auro :
Pinxisti manibus tu, puto, non oculis.
Aurea quæ Venus est, est plumbea, at aurea fiet
Quando addes veneres quîs Venus ista caret (1).

XIV — XLIX

Περὶ Ἰησουίτου ἀποκλείσαντος ἐμοὶ τὰς θύρας τῆς αὐτῶν αὐλῆς.

Τοὔνομα Σωτῆρος γνώρισμα λάβοντες ἑταῖροι
αὐλῇ ἐν μεγάλῃ κοινολογοῦσιν (2) ἅμα,
ἔνθα συναυλίζονται ἀριστήσαντες ἅπαντες·
τήνδε προσεγγίζω γ' ὡς ἐσελευσόμενος.
Ἀλλά τις ἦλθε, μέλαν (3) γ' ἐσθημένος ἐμπερόνημα·
« ὧδέ σοι εἰσελθεῖν οὐ θέμις ἐστίν », ἔφη.
Φημὶ δ' ἐγὼ τούτῳ· « μοῦ φείδεο, μήτ' ἀγανάκτης,
» ὦ πατέρ, οὐκ ἔρρειν βούλομαι ἐς κόρακας ».

(1) Trichet, *Epigr. pars prior*, ep. 65 :

In imperitum Veneris pictorem.

Stulte, quid auratam Venerem pinxisse juvabit,
Si caret arte labor, nilque decoris habet?
Non opulenta Venus, sed vult formosa videri,
Aurea tunc satis est, cum bene picta nitet.

(2) Induit en erreur par l'analogie de formes composées telles que ὁμολογέω, Despois emploie ici un verbe non usité à la voix active; il faudrait lire κοινολογοῦνται. (Par suite de la même méprise, le *Thesaurus* (éd. Didot), à l'article κοινηλογέω, renvoie à κοινολογέω, qui, cependant, n'y est point enregistré sous cette forme). — Du reste, cette défectuosité n'est malheureusement pas la seule que l'on puisse découvrir dans les vers grecs de Despois.

(3) Le manuscrit porte μέγαν, ce qui est, sans doute, une erreur de plume.

XV — LI

Εἰς Ταρπηίαν.

Ταρπηίαν μὲν ἔτειρεν ἔρως Τατίοιο Σαβίνου,
    δῶκε δὲ τῷ Ῥώμην εἴσοδον εἰς πατρίδα,
καὶ βαρύτητος ὕπο (1) τῆς τῶν σακέων κατεχώσθη
    ἃ πρόβαλον τ' ἐπὶ τῇ, μισθὸν ἐρωμανίης.
Ἀλλὰ τί σημαίνει ἀναρίθμων σωρὸς ὅδ' ὅπλων;
    εἰπέ τινῶν ἐχθρῶν ἀγλαά ἐστι νίκη·
ἦδ' ἀγνωμοσύνης, ἦδ' ἐστι τροπαῖον Ἔρωτος,
    ἢ τῆς σῆς, βασιλεῦ, μνῆμα τόδ' ἐξαπάτης;

XVI — LVIII

Astus Amoris.

Ex oculis dominæ promit sua tela Cupido (2),
    His necat ille puer quicquid ubique necat;
Sed, ne tot strages dominæ pia corda moverent,
    Damnata talis sævitia imperii,
Repperit ille modum, quo tam violenta tyrannis
    Præ se fert speciem lætitiæ atque boni;

(1) Peut-être vaudrait-il mieux lire ὑπαὶ, le manuscrit portant ὑπὸ, sans observation de l'anastrophe.

(2) Tibulle, IV, ii, 5 :

Illius ex oculis, quum vult exurere divos,
Accendit geminas lampadas acer Amor.

Jean Second (*Eleg.* II, vii, 19) :

Lumina fulgebant nitidis æquanda lapillis
Quos niger Eoa colligit Indus aqua;
Illorum ex acie torsit nova tela Cupido
Plusque, ait, hæc nostris arma furoris habent.

Non taurum fabricans, crudelis ut ille Perillus,
Qui voces hominum fingeret esse bovis (1),
Sed sic componens versusque et carmina nostra,
Ut questus nostros gaudia virgo putet.
Non secus ac cycni (si vera est fabula vatum),
Cum prope mors adstat, tum mage dulce canunt,
Sic et præstat Amor, cum nos mors opprimit, ut tunc
Lætemur pœnis quas miseri canimus (2).

XVII — LIX

In malum poetam.

Annosi nuper fragmentum marmoris audax
Supplebat sciolus, carmina multa vomens.
Nec tam tristis hiems quam conjectura poetæ
Frigida vexabat me sociumque meum (3).
Cumque videretur, recitans iterumque iterumque,
Carminibus miseros velle necare suis (4),
Exsultans tandem, velut exæquasset Homerum,
Hac de re nostrum judicium petiit.
Tunc ego, ut ex laqueis ejus me evolvere possem :
« Nil unquam vidi doctius aut melius;
» Præ te nil reliqui veteres fecere poetæ,
» Cum tua dent sensum carmina marmoribus. »

(1) Voy. Ovide, *Trist.* III, 1, 41 et suiv.
(2) Cf. Hésiode, *Travaux et jours,* 57-58.
(3) Despois se souvient de ce vers d'Ausone (*Epist.* XII, 10) :

Et duplicant frigus ψυχρὰ *carmina* μητιόωντες.

(4) C'est le *recitator acerbus* dépeint dans les derniers vers de l'*Art Poëtique* d'Horace :

Quem vero arripuit, tenet occiditque legendo,
Non missura cutem, nisi plena cruoris, hirudo.

XVIII — LX

In eundem poetastrum.

Est ratibus quod Scylla latrans et vasta Charybdis,
Auribus id tua sunt carmina, Marce (1), meis :
Namque auditorum sunt hæc lethalia saxa,
Quin ibi Pierides naufragium metuunt;
Nec minus ac mollis Sirenum cantio, mortem
Aspera cuilibet hæc cantio ferre potest.

XIX — LXI

In eundem.

Cum garris quid sit Tutela, quid Amphitheatrum,
Quicquid antiquum patria nostra tenet,
Carmina relliquiis sunt his tua digna, fatemur,
Non minus atque illæ rancida relliquiæ.

XX — LXII

Cur poetæ ut plurimum deformes.

Ronsardus, nec non Bellaïus, Auratusque
Threicium surdi concinuere melos.
Ast ego, Monerius (2), Passertius et Ruteboeus (3)
Dulce levi plectro ludimus unoculi.
Sic Flaccus lippus, sic fertur cæcus Homerus,
Et cæcum Thamyræ Demodocique caput.

(1) Serait-ce, par hasard, Marc de Mailliet?
(2) Martial Monier, poète latin, né à Limoges, mais qui séjourna à Bordeaux, et y fit imprimer ses poésies en 1573.
(3) Despois ne devait connaître Rutebœuf que par les extraits du président Fauchet.

Quæ sic vos, sacri vates, sors versat iniqua,
Manca ut sint vobis membra, vel apta parum?
Sic vestrum ingenium exhaurit mirabile vires
Naturæ, donis quæ tot id amplificat,
Ut, quando fabricat corpus, sibi munera desint,
Aut, si adsint, non sint firma, citoque fluant.

XXI — LXIII

Περὶ ἀναλογίας Οὐρανοῦ καὶ Γλυκηρίου.

Οὐρανὸς ὁ πνιγεὺς, καὶ ἡμεῖς ἄνθρακές ἐσμεν,
ὡς φάτο μωροσοφὸς κωμικοῦ, ἐν Νεφέλαις· (1)
εἰ δ ' ὀρθῶς, βασίλισσα Γλυκηρίον οὐρανός ἐστι,
κῆρ γὰρ ἐμὸν πνίγει κ ' ἄνθρακα σῶμα ποιεῖ.
καί θ ' ὥσπερ φανερῷ φοιβήϊος οὐρανὸς ἄστρῳ
πᾶσαν θερμαίνει γαῖαν, ἄθερμος ἐών,
οὕτως μ ' ἡ δέσποινα φλέγει τοῖς ὄμμασιν αὐτῆς,
κἂν πολὺ τοῦ λευκοῦ ψυχροτέρ ' ᾖ νιφετοῦ (2).

XXII — LXV

E græco Callimachi Cyrenæi,
in concham polypi quem Nautilum vocant,
donatam tanquam ludicrum Veneri Zephyritidi
a Selena Cliniæ f. Smyrnensi.
(*Habetur apud Athenæum l.* VII Δειπνοσοφ.)

Concha ego, Chlori, prius, sed nunc anathema Selenæ
Suspendit primum quod, Cytherea, tibi.
Nautilus oceano fluitans, perflantibus austris
Expandens velum funibus et propriis,

(1) Aristophane, *Nuées*, v. 96 et suiv.
(2) Comparez une pièce latine de Jean Dousa, le fils, p. 160 de l'édition de ses poésies donnée par Rabus; Roterdam, 1704.

Æquore sed placido nativis navigo remis,
Nempe meis pedibus, nomen et inde mihi.
Sum tandem ad littus delatus Julidis, ut sim
Delicium, Arsinoe, pendulus ipse tuum;
Nec peto ut in nidis, velut ante (extinctus enim sum)
Ova mihi pariant Alcyones miseræ,
Cliniæ at ut natæ facias bene, nam bona novit
Patrare, ut Smyrna quæ sit ab Æolide [1].

XXIII — LXVII

In Aulum, exoletorum verborum amatorem [2].

Verba quibus Plautus, quibus et Lucillius usi
Inseris adfectans versibus, Aule, tuis;
Iccirco Varro, Sextus Pompeius, et audax
Nonius in manibus sunt et in ore tibi;
Et tunc mirifice te censes esse locutum,
Cum tua Pacuvium pagina rauca refert.

(1) Cette pièce a été effacée par l'auteur, qui a écrit en marge : « *Hoc epigramma hinc tralatum in versiones meas.* » Ce qui prouve qu'il avait fait un recueil de pièces traduites du grec en latin. Pour ne point bouleverser les numéros d'ordre des pièces suivantes, Despois a écrit dans les interlignes de celles-ci une autre épigramme latine sur G. Postel, qui se trouve ainsi être la 65me du IIme livre.

Cette version de l'épigramme de Callimaque est fort supérieure à celle de Nicod. Frischlin. Grotius, depuis, a traduit la même pièce (*Anthologie grecque,* édition de Bosch, t. III, p. 347), et l'a emporté sur Despois en élégance; mais ce dernier conserve le mérite d'une plus grande précision, et son interprétation prouve qu'il faisait au texte grec plusieurs des corrections que les savants y ont introduites plus tard.

(2) Il s'agit peut-être de Jean de Saint-Martin. Voir mes *Lettres au docteur Payen sur l'auteur des Épitaphes de Montaigne.* — Il faut dire que c'est l'exemple de Joseph Scaliger (dans ses versions d'Orphée et de Lycophron) qui encourageait les lettrés de cette époque à affecter l'emploi des archaïsmes latins.

Morio, deciperis : Parnassi limpidus est fons,
Et si qua inde fluant carmina, limpida sunt;
At fons iste tuus tineis et pulvere sordet,
Unde et si qua fluunt hinc, lutulenta fluunt.
An tenebræ tumidi Cinnæ, Sanctræque salebræ
Plus quam Virgilii carmina culta placent?
Si cupis, Aule, capi, communibus utere verbis (1),
Aut, si forte capi non cupis, Aule, tace.

XXIV — LXXI

In Paulam.

Paula suum carmen me scribere vult in honorem :
« Esto memor nostri semper honoris, » ait.
— « Sane, inquam, vellem; sed quo pacto memor essem
» Ejus, cujus tu vix memor esse potes? »

XXV — LXXIII

De jureconsulto et meretrice.

Noctem rogabat elegantis Alcimes (3)
Jurisperitus Angelus,
At æstimabat illa numos quindecim
Fututiones singulas,

(1) Cf. *Anthol. Plan.* II, 46, 3; *Palat.* XI, 144; et Muret, épigramme *in Paulum.*

(2) Henri Estienne a dit, dans une épigramme d'un tour analogue (p. 238 de son éd. des poésies de Théod. de Bèze, 1569) :

Ex animo semper loqueris quodcunque loqueris,
Ulla tuis verbis si tribuenda fides.
O quo nil nostro magis est mirabile seclo :
Ex animo loquitur cui nihil est animi!

(3) Despois s'est souvenu du premier vers de la 17me épigramme d'Ausone, épigramme qu'il a imitée aussi dans le choix du mètre.

Stipulata totque est Alcime sibi dari :
Spopondit Angelus statim,
Ruensque in illam mox protervus et furens,
Bis fecit unico impetu.
Trigenta poscit Alcime, sed Angelus
Vult sola (1) quindecim dare;
Memorque legis *Illud*, et paragraphi
Ad legem Aquilliam unicæ,
Titulique qui tributus *Actionibus*
Et obligationibus,
Legisque *Nunquam*, cujus in glossa bonus
Definit hoc Accursius :
« 'Απνευστὶ facta, plura sint licet, tamen
» Censentur actus unicus;
» Non ergo solvo, nec sinit fides bona,
» Bis, debitum tantum semel. »

XXVI — LXXVI

Ad Heram.

Qui summis modo te colunt labellis,
Hos tu, Clara, foves, amasque cunctos;
At me, cui face noxius Cupido
Urit pectus et intimas medullas,
Semper negligis et jubes valere :
Nosti scilicet hos abire certos,
Si quid pertulerint molestiarum,
Quos tecum unica colligat voluptas;
At me, me licet usque et usque vexes,

(1) Despois oublie qu'il a dit plus haut *numos*, au lieu de *nomismata*.

In vestro obsequio manere fixum,
Ut quem vinxit Amor, tibi subactum
Æterna pedica insolubilique (1).

XXVII — LXXVII

Alexander VI, Ro. Pontifex.

Locum tenebam Virgine editi Dei,
Nec arbitrabar Virgine editum Deum,
Iniquus, infidelis, improbus sacer.
Inepta scripta credidi prophetica,
At illa vera quæ putaveram modo,
Inimica Christo, scripta Lucianica
Mihi ediderunt exitus modum mei,
Sciesque cuncta curiosus hæc legens
Quæ Zenophantæ Callidemidas ait (2) :
Propheta factus impius mihi impio est.

XXVIII — LXXX

Ἐρωτικόν.

Hoc cupiunt populi dilectæ corpus amicæ :
Ausonio quadrata placet, subtilis Ibero,
Utraque Germano, Gallus carnarius audit.
At quales optent mores, si forte requiris :
Ars ducit Gallum, Germanum visque vigorque,
Mollities Italum, fastus ventosus Iberum.
Quæ tua sunt in iis effecta, puelle Cupido?
Nobilis Ausonius, stupidus fit Gallus amore,
Fit jactator Iber, Germanus rusticus usque est.

(1) Voir la pièce de Bonefons qui précède son premier *Baiser*.
(2) Lucien, *Dialogues des Morts*, VII.

Cum propria vivit domina sic quilibet horum :
Servit ei Ausonius, supplex Hispanus adorat,
Germanus donat, multa adfert gaudia Gallus.
Si fastidit amans possessa, et abire necesse est :
Ausonius fundit meditatas ore querelas,
Celta levis promtusque oblato scommate lædit,
Germanus semper stultus sua dona reposcit,
Ast elatus Iber male dedignatur amatam.
Quæ dixi, circa externum versantur amorem :
Quis melius faciat, meretrix Romana loquetur.

XXIX — LXXXIII

Ad Dominam.

In te natus amor meus est, tu florida tellus
Unde mihi surgit, crescit et iste Deus.
Non igitur quæras cur tu mihi sola colaris,
Cur nullam nisi te diligere ipse queam;
Tu siquidem nostri terra es natalis amoris,
At, rogo, quid patria carius esse potest?
Patria grata mihi, qua nil jucundius usquam est,
Pro qua dulce pati vulnera, dulce mori.

XXX — LXXXIV

Ad Germanos.

Qui calidæ Meroes sitientia nominat arva
Ignorat quantum patria vestra sitit :
Illic est semper frigus, sed semper et illic
Torre aliquo inflammans guttur et ora sitis.
Vestræ quinetiam chartæ (mirabile dictu !),
Scribere si tentem, semper et usque bibunt.

XXXI — XC

In ecclesiasticum cœlibatum.

Dicebat populo minister Abram
Omnes presbyteros perire ad unum,
Et cæca Venere impotenter uri,
Quod non his fieri licet maritis.
« Nos, Evangelici Dei ministri,
» Electum genus, inquiebat ille,
» Cœlorum sumus incolæ futuri,
» Et casti sumus integrique cuncti,
» Quod nobis socias habere fas est. »
Tunc quidam senior, manu tremente
Volvens Biblia, paginis pilosis
Et pinguedine lutea verenda,
Istud murmure grunniente dixit :
« Vobis siccine perplacent femellæ,
» Lascivum pecus, ut sine his beatam
» Vitam vivere non putetis ullos,
» Nec servire Deo pie et decenter?
» At contra nequeunt Deo vacare
» Illi quos tenet implicatque conjux;
» Non sunt tres satis unicæ femellæ,
» Fortes sint licet et viri valentes.
» Ergo quî sat erit minister unus,
» Siccus non secus atque petra pumex,
» Rebus conjugis et Dei? — miselli
» Veri tam male res agunt mariti,
» Uxores ut amor calorque cogat
» Rogare auxilium vicariorum! »

XXXII — XCIV

De Venere et Cupidine.

Abjecta Venus ut pharetra conspexit Amorem,
Cur sic nudus abis, dixit, inepte puer?
Olli respondit subridens dulce Cupido :
Quid pharetram gererem, Diva, supervacuam
Quam miser exhausit penitus Desposius? ejus
Cordi fixa hærent omnia tela mea (¹).

XXXIII — XCVIII

In Cottam qui hæreticorum sophista est, et nihilominus medicinam factitat.

Cotta minister erat, nunc et medicus fit, ut una
Ferre queat mortem corporis atque animæ.

XXXIV — XCIX

In matæosophias admiratores.

Audio nescio quos, insani numina vulgi,
De jure et nobis pessima quæque loqui;
Namque illis sapiens aut doctus nemo putatur
Qui non ipsorum discipulus fuerit.
At quid, quæso, docent? deliria, somnia, nugas,
Quas qui magnifice venditat, is sophus est.
Has qui quisquilias fumi non emerit umbra,
Continuo ignarus dicitur et fatuus.

(¹) Cf. *Anthol. Palat.* V, 98.

« Nemo potest, aiunt, civilia jura doceri
» Qui prius edoctus non fuerit Logicen.
» Imo, ni Physica et subtilius Ethica norit,
» Quo pacto docti nomen habere queat? »
Vecordes homines! noverunt nil minus ipsi
Quam quod se jactant velle docere alios.
Jurisconsultum facient me putida verba
Quæ culi facile, difficile ora sonant?
Me Scotus, aut Thomas, me doctum reddet Ochamus,
Sese involventes mille sophismatibus,
Qui labyrintheo flexu rectissima curvant,
Mentis carnifices, ingeniique cruces?
Non loquor ignotis de rebus : amare solebam
Ista, sed exsolvit me Deus his laqueis,
Monstravitque mihi quæ sit via recta sciendi,
A qua deflectunt quam procul hi scioli,
Quîs non est ratio verum contentio cordi,
Qui lucem quærunt hoc animo ut perimant.

XXXV — CIII

Ad Catharinam.

Te nuper, Catharina, basiabam,
Contrectare licebat et papillas,
Ac si quid preciosius reservas;
At nunc, torva tuens, iniqua probra
In me conjicis, et favore tanto
Indignum penitus fuisse clamas.
Sic ergo immeritum, maligna, lædis!
Faxo ut pœniteat tui furoris,
Et velis capiti tuo esse dicta

Quîs me lingua procax tua impetivit :
Te nunquam, Catharina, basiabo,
Non tangam amplius has tuas papillas,
Nec si quid preciosius reservas ([1]).

XXXVI — CIV

In Theodorum Bezam.

Ut Beza occubuit, communis jurgia præda
Commovit terræ Tartareæque domus;
Verum sic tandem facta est divisio : corpus
Mœsta Gebenna tenet, læta gehenna animam.

([1]) Comparez Catulle, VIII.

MARTINI DESPOSII

BURDIGALENSIS

EPIGRAMMATUM

LIBER TERTIUS

I — 1

Ad Librum.

Exi, parve liber, nullumque require patronum
Cujus propter te polluat ora rubor.
Si malus es, nec te Alcides servaret ab Orco,
Si bonus es, quivis sponte patronus erit (1).
Ergo fuge intrepidus sensum dominique lituras,
Ne purget culpas spongia justa tuas.
Si tamen est aliquis qui patrem carpere tentet,
Quod non Castalio fonte, libelle, mades,
Responde: « Hinc quod eram Musis prognatus iniquis,
» Ut partum infaustum, me pater exposuit. »

(1) Joachim du Bellay avait dit, à propos de son recueil de poésies qu'il devait publier d'abord sans nom d'auteur :

I liber, i nostrum, sine nomine, nomen ad astra
Perfer, et ex nostro nomine nomen habe.
Non tibi defuerit nomen, si nomine dignus,
Sin minus, ignoto nomine tutus eris.

Montesquieu, dans la Préface des *Lettres Persanes :* « Je ne fais point ici d'Épître dédicatoire et je ne demande point de protection pour ce livre : on le lira s'il est bon, et, s'il est mauvais, je ne me soucie pas qu'on le lise. »

II — III

Ad Pictorem.

Quam, pictor levis, inscienter erras!
Cum vis pingere candidam puellam :
Mortalis manus et tabella vilis
Divinamne queunt referre formam?
An justum tibi, pictor, hoc videtur,
Cum deleverit hos tuos colores
Tandem tempus edax, situsque turpis
Et putris caries tuam tabellam
Deformaverit, ut simul senescat
Forma hæc perpetuo nitore digna?
Arce tale nefas procul, Cythere,
Edictoque veta gravique pœna
Ne quis pingere tentet hosce vultus,
Præter pinnigerum tuum puellum;
Neve ipsi liceat tabella in omni
Istam pingere candidam puellam;
Sint huic pro tabula decente corda (1) :
Hæc tantum manus, hæc tabella sola
Ad præclarum opus hoc videtur aptæ.

(1) Voyez Peerlkamp sur Xénophon d'Éphèse, p. 117, et les notes sur P. de Brach (t. II, p. 303, au mot *Tablettes*). Despois semble s'être souvenu de ce sixain de Mellin de Saint-Gelays (t. II, p. 47 de l'édition elzévirienne) :

Ne cherchez rien en autre image
De plus beau qu'en vostre visage;
Mille cœurs en ont la figure
Mieux que nul metal ne peincture :
Amour print pour soy la faveur
D'en estre le peintre et graveur.

III — VI

De tumulo αὐτοφυεῖς *undas producente ad D. Severini* (1), *prope Burdigalam.*

Sublatus geminis lapis a tellure columnis,
Parte Severini quâ pia tecta nitent,
Herois quondam tumulus fuit : optimus index
Saxigena (2) ille latex, qui sine fonte fluit.
Sic Laurentius hic quem culta Novaria servat
In tumulo natis sponte lavatur aquis;
Unda tuum sic extollit, Julitta, sepulcrum;
Sic Patavina tuum noscitur, Eustochia.
Incipe mirari, rimari (3) desine causam,
O tu quem pronum ducit Aristoteles :
Naturæ heic decreta silent, sed credito lymphis
Quæ cunctis clamant sese opus esse Dei.

(1) Il faut sous-entendre *ædem* ou *templum*. Horace, *Sat.* I, IX, 35 : *Ventum erat ad Vestæ* ... Sur cet hellénisme, voir Sanchez (*Minerva*, IV, 4, t. II, p. 33, éd. de Bauer).

(2) On trouve *fluctigenus* et *fluctigena*, *indigenus* et *indigena*, *unigenus* et *unigena*, ainsi que d'autres semblables. C'est sur cette analogie et sur les formes *aurigena*, *fontigena*, *cœligena*, *nubigena*, etc., que Despois s'est appuyé; mais les lexiques modernes n'enregistrent que la forme *saxigenus*. Les grecs avaient les doubles formes ἀρτιγενής et ἀρτίγονος, αὐτογενής et αὐτόγονος, πρωτογενής et πρωτόγονος, etc. Henri Estienne, qui traduit ὀφιογενής par *serpentigena*, soutient, dans la préface de son *Thesaurus*, la liberté que doivent avoir les modernes de former, d'après l'analogie, de pareils composés. Les poètes latins du XVIe siècle ont souvent usé de la licence, et quelques-uns en ont abusé.

(3) *Mirari*, *rimari*, jeu de mot comme aimaient à en faire Martial, Ausone, et, à leur exemple, tous les écrivains de la Renaissance, qui crurent voir en ces subtilités une des élégances principales de la langue latine.

IV — IX

Ad Jo. Theobaldum, de Joanne Meinerio, Northmanno Diepensi, incola Burdigalensi, qui bubonem nati pestilentem lambendo leniit.

Noxia cum nostram pestis grassata per urbem
Tristia complebat tecta cadaveribus,
Ut genitor nati vidit juvenilia membra,
Membra venenata jam superata lue,
Indoluit, cumque haud aliter succurrere posset,
Lingere non timuit mortiferam saniem.
Ingentem patris nati de morte dolorem
Lingua bene expressit, mi Theobalde, silens (1).

V — X

De eodem.

Credídit in timidos sævam posse omnia pestem
Ornanus (2), sed eam magnanimos fugere;
Id verum satis exemplo mihi constitit, in quo
Elucet pietas officiosa patris.
Suxit enim lingua pueri lethale venenum,
Attamen illæsus mansit, adhucque manet.

(1) Apollinaris Sidonius (*Carm.* XXII, 10):

Resonat sine voce voluntas;
Nam tua te tacitum livere silentia clamant.

Paulin de Périgueux (*de vita S. Martini*, lib. I, 381):

Et gemitus, clamor cordis, vox magna tacentis.

(2) Le maréchal d'Ornano. — Voyez Darnal, *Supplément à la Chronique Bordeloise*, an 1608.

Nempe dolore patris pestis mollita pepercit,
Nec se viribus his credidit esse parem.
Quantus amor, quanta et pietas fuit ista parentis,
Immanis pestis quîs pia facta fuit!

VI — XII

In sublingionem mearum explicationum, quas identidem, agone Ludovicali (1), *pro suis effutiebat.*

Quando ænigmata scrupulosa solvo,
Modisque omnibus invenire verum
Mens ambagibus implicata gestit,
Auscultas tacitus, notans latenter
Nostram sedulus explicationem,
Et verba omnia syllabasque cunctas,
Quæ, postquam procul æstuans recessi,
Infrunitus et improbus retexis.
Sic bellus cupis et sophus videri (2);
Sed mangonia quîs mea ipse fœdas
Præstant ne tua furta sint dolori.
Clavam pumilio Herculis rotandam
Si fors suscipiat, male acta clavà
Magni desinit Herculis videri :
Sic sensum repetis meum, miselle,
Ut nullus tibi sensus esse possit (3).

(1) Les Thèses se soutenaient le 25 août, jour de la fête de saint Louis. — Voyez *Chronique Bordeloise*, IVe partie, p. 193, 205, etc.

(2) Cf. Martial, *Epigr.* I, 10.

(3) Martial avait dit (*Epigr.* I, 39) :

Quem recitas meus est, o Fidentine, libellus;
Sed male quum recitas, incipit esse tuus.

VII — XIII

De verbo veteri : « Malefacta non reperiunt auctorem. »

Excæcaturus Polyphemi lumen Ulyxes,
Auctor ut obscurus criminis esset ei,
Neminis assumsit nomen, Polyphemus ut illo
Deceptus fratres deciperet proprios [1].
Tempore ab hoc *Nemo* est quicunque patrat scelus ingens,
Atque licet fiant pessima, nemo facit.

VIII — XIV

De Doride.

Noster amor cunctis in vultu cernitur, una
Non cernit Doris quod facit ipsa malum :
Non quod non oculos habeat mea Doris acutos,
Ast habet ut perimat, non habet ut videat [2].

IX — XVI

In Mariam, ad Septimillum.

Illa larga puella, Septimille,
Effrons, et nimis usque liberalis,
Cui nomen merito dedit cubile,

(1) Voyez l'*Odyssée,* IX, 355 et suiv.
(2) Comparez la belle épigramme de Buchanan (*Epigr.* I, 31) :

Illa mihi semper præsenti dura Neæra
Me, quoties absum, semper abesse dolet :
Non desiderio nostri, non mœret amore,
Sed se non nostro posse dolore frui.

Ut quæ clinopalen amat cupitque,
Illa, inquam, male nominata virgo,
Integra ut videatur et pudica,
Duci se renuit, superbaque infit :
« Mihi nec via longa nec molesta est,
» Quam gratam, facilem, brevemque reddo,
» Apud me meditansque conloquensque. »
Hoc verum, bone Septimille, credis?
Quanto certius esse judicabis
Illam persimilem feris equabus
Quæ ducem peditem sequuntur ægre,
Trahentem licet has manu et capistro :
Si conscenderit, en statim benignæ
Iter continuant laboriosum.

X — XVII

In Gelliam.

Unam præ cunctis te, Gellia, semper amavi,
Et te plus oculis semper amabo meis;
Id tibi juravi quondam, sed nunc quoque juro
Per Styga, per Cœlos et per utrumque Jovem (1).
Non tibi sufficit hoc : conjux vis nostra vocari :
Vis, puto, perjurum, Gellia, me facere (2).

(1) On appelait quelquefois Pluton *Jupiter Elysius, Stygius, etc.* Voy. Ausone, *Epitaph.* XXXIII.

(2) Ovide (*Art. am.* III, 585) :

Hoc est, uxores quod non patiatur amari :
Conveniunt illas, quum voluere, viri.

Pétrone (xciii) :

.... Amica vincit
Uxorem; rosa cinnamum veretur.
Quidquid quæritur optimum videtur.

XI — XVIII

De ape in labris Phyllidos sessitante.

Florifero nuper Phyllis .... [1] in horto,
Nec procul in specula Cyprius ales erat.
Libatura rosam, quam forte videre putabat,
In labris Dominæ dædala sedit apis.
Mox, ubi deceptam se sensit, abire parata,
Nectareo labri melle retenta fuit.
Ambrosios igitur succos apis incuba legit,
Hisque onerata volans ad sua tecta tulit.
O volucris demens! quid confectura laboras?
Non succus voto convenit iste tuo.
Philtra facis, non mella, aut, si bene mella vocantur,
Attica sunt linguæ, Corsica sunt animo.
Cur ita? quod manent a Phyllide: quicquid ab illa est,
Etsi dulce prius mulcet, amore necat [2].

XII — XIX

Ad Rufum, de Santono.

Admirabilis iste Santo, Rufe, est :
Nec est, nec satagit poeta dici,
Tamen carmina mordet et lacessit,
Et, si quis lepidus poeta fertur,
Statim rumpitur, ardet, invidetque.

(1) Il y a ici, dans le manuscrit, un mot gratté qui n'a pas été remplacé; il est évident que ce mot devrait être un équivalent de *dormibat*.

(2) Cette pièce est, pour la manière, une imitation d'Angerianus. Comparez de celui-ci, plus particulièrement, l'épigramme *De Cælia, api, et amore*, f° 6 v° de l'édit. de D. Duval; Paris, 1582 *(Poetæ tres elegantissimi)*.

Cùm sic omnia carpat iste livor,
Vel omnino oculis caret, vel illis
Tanquam dentibus utitur protervis,
Nam quicquid videt, invidet malignus (1).

XIII — XXII

De malo evulsa, sub qua Clymene, canis venatica Jacobi Cani, sepulta erat.

Cur malum sævis rupisti flatibus, Auster,
Sub qua pernicem gleba tegit Clymenen?
Nempe quod inscriptos gestabat cortice versus,
Queis vivebat adhuc mortua jam Clymene.
Hi Clymenen cursu ventos superasse ferebant (2),
Seu volucres cervos, seu premeret lepores;
Indignatus ob has laudes fuit invidus Auster,
Et se versibus his credidit ipse peti (3):
Ergo furens malum evulsit radicitus istam,
Tam raræ delens heu! monumenta canis.

XIV — XXIII

Ad Joannem Manibanium, in Aquitanica Præfectura Vicarium, propediem in Senatu Tolosano Præsidem futurum.

Luget Aquitanum te secedente tribunal,
Et timet antiquum, sole abeunte, chaos.
A te judicibus lux est data, lingua patronis,
Curia sic a te splendida facta fuit.

(1) La pointe de l'épigramme repose sur les éléments de composition de *invidere*. Martial aime beaucoup les jeux de mots de cette nature. Voyez ses *Épigr.*, 67, liv. III, et 52, liv. IV.
(2) Cf. l'*Anthologie latine* de Burmann, t. I, p. 290, ép. 399.
(3) Le manuscrit porte *petit*.

Jam, post tot collata in nos benefacta paterne,
Auferris nobis, teque Tolosa rapit.
O sine fine rapax, et semper avara Tolosa!
Nunquam sacrilegas vis cohibere manus?
Templa Deum quondam spoliasti, sub duce Brenno,
Nunc spolias nostram divitiis Themidem.
Ista sacerdotes templi ut patiamur inulta?
Ut prorsus diri nil voveamus in hanc?
Non ita! sed veluti te Burdigalæ, Manibani,
Thesaurum rapuit parca Tolosa suum,
Sic rapiat te magna Lutetia, flente Tolosa,
Ut fias columen Celtigenæ Themidos!

XV — XXXIV

Ad Lectorem.

E nostris quando non unum epigramma videbis,
Despicies dicens : « Ecquod acumen habet? »
Sed priscis quot scripta vides, ipsique Catullo,
Quîs omne (ut quivis sentit) acumen abest?
Nec male : inanis enim qui semper tenditur arcus,
Et quod perpetuo pungit acumen, hebet (1).

XVI — LVI

Basium Annæ.

Sicne voluptatum dulci me flumine mergis (2),
Sic me deliciis obruis, Anna, tuis?

(1) Remarquer la clausule des trois pentamètres.
(2) Cf. une épigramme latine de Muret, qui commence ainsi :
Basia quod libas, etc.

Hui! satis est! roseum, mea lux, removeto labellum,
Urit enim sævus viscera tosta calor (1).
O non gustandum mortali nectar ab ore!
O tantum magnis basia danda Diis (2)!
Terrenus sum, basiolis cœlestibus impar :
Me, Dea, vestra necant basia, non recreant.
Aut igitur nunquam misero mihi basia fige,
Ne me disperdas, Juppiter ut Semelen,
Aut da quod superest (3), securus ut oscula tantæ
Ferre queam, divus factus et ipse, Deæ (4).

(1) Bonnefons (*Bas.* I) :

Ah! ne basiolum mihi propina,
Nam contra magis excitatur ardor.

(2) Pontanus (*Amorum* lib. I, 2) :

O bona non tractanda homini; bona digna rapina
Cœlicolum; superis o bona digna locis.

(3) Jean Second (*Eleg.* I, ii, 47) :

Osculaque et quidquid superest post oscula dulce.

Voir Boissonade sur Aristénète, p. 466.

(4) C'est une allusion élégante aux vers de Rufin dans l'*Anthologie* (*Palat.* V, 94) :

Εὐδαίμων ὁ βλέπων σε · τρισόλβιος ὅστις ἀκούει·
ἡμίθεος δ' ὁ φιλῶν · ἀθάνατος δ' ὁ γαμῶν.

Deux illustres professeurs du Collége de Guyenne s'étaient souvenus de ces vers. Buchanan (*Epigr.* I, 30) :

Qui te videt beatus est,
Beatior qui te audiet,
Qui basiat semideus est,
Qui te potitur est Deus.

Et Muret (p. 153 des *Amœnitates poeticæ*) :

At si quem complexa tuo dignare cubili,
Is non jam felix, Margari, sed Deus est.

Voir Properce, II, xv (xii), 40.

XVII — LXIV

Βασιλίσκος περὶ αὑτοῦ ἐκ κενοταφίου.

Εἴν ἁλί που φέρομαι νέκυς ὡς ἔμπαιγμα Νότοιο,
ἀλλὰ δὲ (1) τύμβος ὅλον τὸν Βασιλίσκον ἔχει.
Οὐδὲ μὲν ἐξαπατῶ, καὶ ἀπὸ τρίποδος τάδε φράζω (2)·
οὔνομα τύμβος ἔχει, κ'οὔνομ' ἐγὼ κενεόν (3).

XVIII — LXV

Puellam duram non flecti lacrymis.

Stultus ego! lacrymis dominæ qui flectere corda
Speravi. Ut lacrymæ commoveant scopulum!
An non quæ medio canescunt æquore saxa
Rident immensas quîs feriuntur aquas?

XIX — LXXI

Epitaphium Persæ ebriosi.

Rem minuo si vinosum modo nomino Persen
Qui jacet hic : vinum verius ille fuit (4).
Quare relligione gradum ne siste, viator,
Est etenim lapis hic amphora, non tumulus (5).

(1) Peut-être eût-il mieux valu écrire : ἀλλ' ὅδε τύμβος.
(2) Voir Erasme, *Adag. Chil.* I, VII, 90.
(3) Despois s'est souvenu de deux des épitaphes de héros composées par Aristote (*Anthol. Palat. appendix,* IX, 71-74). Ausone (*Epitaph. Her.* XI) a paraphrasé l'une d'elles.
Mellin de Saint-Gelays (t. II, p. 175 de l'éd. elzev.) a dit, en parlant du tombeau où était renfermé le cœur de François Ier :

Il y est tout, car tout il estoit cœur.

(4) MARTIAL (*Epigr.* XI, 92) :

Mentitur qui te vitiosum, Zoile, dicit;
Non vitiosus homo es, Zoile, sed vitium.

(5) Voir une note de Burmann sur l'*Anthologie lat.*, t. II, p. 594.

XX — LXXIV

Dialogus Cœliæ et Poetæ.

C. — « Præmia deposcis citius quam par sit amoris :
Vix intravit heri corda Cupido tua;
Expecta, dum sermonem patientia firmet :
Nil bene succedit præcipiti ingenio. »
P. — « Sunt pauci, fateor, menses; at, Cœlia, sævas
Te decuit pœnas, non numerare dies.
Respice tormenta. Heu! quot amando sæcula vixi!
Non sol, sed reddit tempora longa dolor [1];
Forte mala et numeras, verum, Dea, more Deorum,
Anni mille quibus sunt velut unica lux. »

XXI — LXXVIII

Ad Gabrielem Cornerium, de operibus Steph. Boetiani Sarlatensis.

Frustra quæsieram diu cupitum
Libellum Stephani Boetiani,
Quem tua mihi liberalitate
Nunc primum, Gabriel, datum est videre.
Perlegi hunc avide, quod ejus auctor
Nostri consiliarius Senatus,
Montanique fuit pius sodalis.
Montani, Deus! ejus, ejus, inquam,
Quem me in deliciis habere nosti.

(1) Théocrite (*Idyll.* XII, 2) :

..... οἱ δὲ ποθεῦντες ἐν ἤματι γηράσκουσιν.

Hic vero retulit Boetiani
Mores, ingenium, eruditionem,
Teque hæc omnia rectius docebit
Quam nos hendecasyllabis trecentis (1).
Sed si judicium meum requiris,
Parvum judicium mali poetæ :
Fuit pulcer olor Boetianus,
Indignus sociisque seculoque
Quod tum barbaries tenebat atra.
Solus junxerat hic Latina Græcis,
Horum lilia qui premunt sedentes (2) :
Plutarchus Xenophonque confitentur,
Docta et carmina, quæ probent Camœnæ
Non chartis numeroque, sed lepore (3).
Hunc duxit quoque Gallicana Musa
Concentu decatessarastichorum (4)
Quæ tunc, Ausonia parente licta (5),
Tuscis Gallica prætulere plectra.
Verum (si bene judico) indigebat

(1) Cf. Catulle, XII, 10.

(2) C'est la périphrase ordinairement employée pour désigner les membres des Parlements. Cf. J.-C. Scaliger, *Poemata*, p. 418, édition de 1621. — Je profite de cette citation pour corriger une erreur commise plus haut. — Page 66, note 1, au lieu de : J.-C. Scaliger, il faut lire : Joseph Scaliger.

(3) Théodore de Bèze (*Epigr.* I) :

Pendere sed versus, non numerare decet.

(4) Il désigne ainsi les sonnets, qui ont quatorze vers. Despois a formé le mot δεκατεσσαράστιχα sur les analogues δίστιχα, πεντάστιχα, etc.

(5) Forme d'une latinité douteuse et qu'un exemple, peut-être unique (Jul. Capitolinus, *Vita Anton. philos.* 7), ne suffit pas à justifier. Despois cependant a dû l'employer à dessein, sans doute pour faire de l'archaïsme à l'imitation de Joseph Scaliger et de Jean de Saint-Martin.

Phrasi sensus hic elegantiori :
Nondum Celtica lingua disserebat,
In cunis sed adhuc latebat infans.
At si verba forent politiora,
Nil concederet optimis poetis.
Et tamen quotus est peritiorum
Cui sit cognitus hic Boetianus?
Mors, post tres decadas duosque soles,
Immatura virum dedit sepulcro;
In hunc sed mage sæviunt nepotes,
Qui famam eximio viro negarunt:
Sic mors eripuit secunda famam!
I nunc, confice te, laboribusque
Defrauda genium, diesque curta,
Ut queis commoda tanta præparabas,
Ingrati, nihil æstiment nepotes!
Certe non minus indiget favore
Quam fallax vitium severa virtus :
Ac ni nostrum opus hic et ille laudet,
Tullio licet et Marone majus,
Dentes non fugiet voracis Orci.
Sed, si quæ valet huic medela morbo,
Hæc vere valet aut nihil valebit :
Infesto superesse qui rogo vult,
Edat, vivus adhuc, suos labores.
Prodest, cum petit hinc et inde livor,
Et, damnans tua, præstat ut legantur;
Quæ si cui tenero placent palato,
Adsunt qui fieri velint amici;
Quod juste videantur ut mereri,
Laudant te assidue tuosque libros;
Quin sunt et alii quibus placebis
Quod quibusdam aliis minus placebis.

At si post obitum videre lucem
Cures quamlibet optimos libellos,
Non vitalis eis quit esse vita,
Nec lux, a patre mortuo atque cæco.
Corneri, mihi crede, mortuorum
Ut livor cadit et cadunt amici (1);
Verumque est nimis axioma suasum
Nobis experientia magistra :
In fœtu ingeniique corporisque,
Vita anceps solet esse postumorum (2).

XXII — LXXX

In Cæcilianum.

Si quod stare nequit fluidum bene dicitur esse,
Sermo tuus vere, Cæciliane, fluit.

XXIII — LXXXII

Contra Polydorum, poetam περιαυτολόγον.

Omnia, non secus atque Midas, convertis in aurum :
Vix tactus digitis, aureus est calamus;
Aureus est succus calamo qui stillat ab udo;

(1) Despois semble avoir eu sous les yeux les fragments de poètes grecs recueillis par Stobée, au titre 126 de son *Florilegium*. On y trouve ce vers, restitué à Pindare par M. A. Meineke :

Θανόντων δὲ καὶ λόγοι φίλοι προδόται.

(2) Il y a peut-être ici une allusion à un passage de Cicéron (*De finibus*, III, 17) dont Montaigne a fait usage dans les *Essais* (II, 16).

Fitque bibens doctas aurea charta notas;
Aurea lingua tibi pronunciat aurea verba;
Aurea denique sunt carmina, plectra, chelys:
Sed quia sic de te solus loquerisque putasque,
Præferimus Phrygio te, Polydore, Midæ;
Tu mirabilior : tantum hic gestabat aselli
Auriculas, cerebrum tu, Polydore, geris (1).

XXIV — LXXXV

In Sabidium.

Patronus simul et simul poeta es,
Verum non ideo fori poeta
Passim diceris omnibus puellis
Quîs multum, Sabidi, studes placere.
Spernunt te, Sabidi, tuosque versus,
Quos tu, propudium novem Sororum,
Ancillis, gerulis, aquariisque,
Ac si quid simile est rudis popelli,
Offers, munera digna teque et illis.
Quare hæc carmina nec legit senator,
Nec utraque manu probat patronus,
Nec quis lividus invidet (2) poeta,
Sed vocale forum cupediarum,
Qua venalia cuncta repperire est,
Gaudet carminibus tuis disertis.

(1) Henri Estienne (p. 217 de son édition des poésies de Théod. de Bèze) :

Jactas te naso quod sis ut Cyrus adunco :
Adde Midæ regis quod geris auriculas.

(2) Cf. Martial, *Épigr.* I, 41.

Hæc cantat lanius secando carnes,
Hæc salax bibulæ puer tabernæ,
Vinosissima quæque fœminarum
Illic vendere quæ suêre panem,
Quin collegia tota de propolis,
Ætatis variæ, utriusque sexus,
Mirantur, recitant, amantque multum :
Ab hoc, ô Sabidi, foro loquaci,
Verum non ab eo foro erudito,
Patronus malus et malus poeta,
Fori diceris optimus poeta.

XXV — LXXXVI

Ad spectantem effigiem Dominæ.

Cum vivam dominæ vides tabellam,
Genas virgineo pudore tinctas,
Demissos oculos, tamen placentes,
Quales suspicor esse Castitatis,
Vultum compositum, modestiaque
Trahentem facile suos amantes,
Totum denique corpus atque gestus
Queis virtus graphice exhibetur ipsa :
Dic mecum, vir amice : « Pictor iste
« Tam bellam, egregiam, et probam puellam
» Picturæ minime colore pinxit,
» Sed pinxit potius colore morum (1). »

(1) Pline (*Histoire nat.* XXXV, 36) a dit de Zeuxis : « *Fecit et Penelopen, in qua pinxisse mores videtur* ». Cependant, au sentiment d'Aristote (*Poétique*, ch. VI), Polygnote était, bien plus que Zeuxis, un peintre habile à rendre l'expression morale, ἀγαθὸς ἠθογράφος.

XXVI — CI

In indicem omnium librorum, qui ab anno 1500 ad 1602 prodierunt, Jo. Clessii Winecensis, Hanoii, Phi. ac Medici opera Francofurti editum (1).

Forsitan hic aliquis numerosa volumina cernens
 Quîs depulsa fuit sordida barbaries,
Admirans secli portentososque labores,
 Cultaque tam variis dotibus ingenia,
Temporibus priscis æquabit tempora nostra,
 Ætatis gaudens fertilitate suæ.
At mihi non risus molles, non gaudia læta,
 Sed potius lacrymas elicit iste liber;
Ac veluti aspiciens montis de culmine Xerxes
 Instructa innumeris agmina militibus
Flevit, mente sua volvens tot millibus ante
 Centenos annos esse necesse mori (2),
Sic ego, dinumerans homines qui robore multo
 Implerunt doctis Musica castra libris,
Qui voluere suo mundum summittere Phœbo,
 Ut quondam Xerxi Medica turba suo,
Quîs ita siccata est potantibus Hippocrene
 Alta ut siccavit flumina Persa bibens,
Hos, inquam, numerans curisque laboreque fractos,
 Dum contra inscitiam bella animosa gerunt.

(1) Dans le catalogue de la bibliothèque de Raphaël Trichet, dans la section : *Librorum indices*, p. 6, le titre de ce livre est ainsi rapporté : *Elenchus librorum Hebr. Græc. Latin. Germanic. aliorumque Europæ idiomatum typorum æternitati consecratorum, ab anno 1500, ad annum 1602, inclusive, Ioanne Clessio auctore; Francofurti 1602, in-4°.*

(2) Hérodote, VII, 44-46.

Palladiam pugnam pugnantibus evenit illud
Quod Mavorte satis adsolet accidere :
Quærentes longam per dura pericula famam
Mors rapit, et tumulo gesta virumque tegit.
Ecce fatigarunt multi mentemque manumque,
Heu! sibi sperantes posse parere decus;
Sed labor in cassum fuit his : periere libelli,
Indice de solo pars bona nota mihi.
Scilicet et castris in nostris cæca viget Sors :
Nutat vita, habitu gloria difficilis.

XXVII — CIV

In obitum Lucæ Curtii, doctissimi advocati.

Te quoque trux addit mors pluribus ([1]) et tua, Curti,
Lingua silet qua non dignior ulla loqui.
Longior haud dubie tibi vita ætasque fuisset
Ni Cœlum mores ante diem peterent :
Majus ut hauriret tua dulcia mella tribunal,
Indignum vili cepit Olympus humo.
Præsidium et tutela reis heic sæpe fuisti,
Queis illic melior (spero) patronus eris.

([1]) Voir Plaute, *Trinum.* 252, et l'excellente note de M. Naudet.

MARTINI DESPOSII

BURDIGALENSIS

EPIGRAMMATUM

LIBER QUARTUS

I — II

Ad Paulam.

Calvus ait bene velle tibi, quia ducere te vult :
Verum si vult hoc, vult tibi, Paula, male (1).

II — IV

In Leonoram.

Cum tonat ingenti concussum murmure cœlum,
Prosternit mœcho se Leonora suo.
Non tamen hoc suasit Leonoræ cæca libido,
Sed timor immensus fulminis horrisoni :
Fulmen enim petit excelsa, at talis Leonora est,
Hinc prostrata jacet, ne feriatur, humi (2).

(1) Cf. *Anthol. Palat.* IX, 52.

(2) Despois se souvenait de l'apostrophe de Cicéron à Clodia (*pro Cœlio*, xv) : « *Ex hisce tuis sumam aliquem, at potissimum minimum fratrem, ... qui te amat plurimum ; qui, propter nescio quam, credo, timiditatem, et nocturnos quosdam inanes metus,*

III — v

Dum vino abstinui, ob morbum.

Vinum dulce, vale, maligna febris
Labensque in stomachum senile rheuma,
Et jussus medici peritioris
Nostro discidio dedere causam.
Pro te, deliciæ meæ, meum mel,
Decernunt ptisanam mihi bibendam [1],
Qua nil asperius meo palato,
Qua vis carminis et furor disertus,
Quîs olim placui poeta multis,
Arescent penitus, velut superbus
Torrens, progenies nivis solutæ,
Quem sol sorbuit et noverca tellus.
Apollo pater, et novem Sorores,
Sic vestrum placet interire vatem,
Nullo crimine noxium reumve,
Vestri numinis at pium ministrum?
Servate hunc igitur pium poetam :
Fac sit, Phœbe, procul maligna febris,
Labensque in stomachum senile rheuma;
Tunc postliminio redibit ad me

tecum semper pusio cum majore sorore cubitavit. » A ce sujet, dans un traité plein de délicatesse *(De la vraie et de la fausse beauté des ouvrages de l'esprit)*, Saint-Évremont a justement reproché à Cicéron l'emploi de cette équivoque.

(1) Despois :

« Τῷ πτισάνην πωλοῦντι τὸ κελλίον ἐχθὲς ἔδωκα,

inquit Palladas, l. II, cap. 49, Antholog., ep. 7. » — Cette note vise évidemment la quantité du mot *ptisana.*

Vinum, deliciæ meæ, meum mel;
Præceptum medici nihil querentis
Antiquabitur, et, volente jure,
Ingratam ptisanam omnibus quibus mens
Et corpus valet haud magis feremus
Quin longe faciemus usque missam.
Undam scilicet hordeumque mundum,
Potum militibus cibumque turpem,
Ignavis dabimus pigrisque, sed nos,
Fortes et validi, sed et Tribuni
In castris quibus est Apollo Princeps,
Perpotabimus usquequaque vinum.
Par pœna est siquidem scelusque compar
Quendam armis sine militem invenire,
Expertemque meri bonum poetam (1).

IV — VII

Ad Gauricum.

Remigia cum forte via (2) satis anxius irem,
 Fœmineum audivi, Gaurice, colloquium :
Una voce duæ detestabantur amorem,
 Atque puellarum luxuriem indomitam;
Addebantque viros sinerent qui uxoribus ista
 Indignos vitæ conditione frui;

(1) Despois avait lu, sans doute, cette épigramme de l'*Anthologie* (*Plan.* II, 47, 26; *Palat.* XI, 61) :

Χθιζὸν ἐμοὶ νοσέοντι παρίστατο δήϊος ἀνὴρ
ἰητρός, δεπάων νέκταρ ἀπειπάμενος·
εἶπε δ' ὕδωρ πίνειν· ἀνεμώλιος, οὐδ' ἐδιδάχθη
ὅττι μένος μερόπων οἶνον Ὅμηρος ἔφη.

(2) La rue Saint-Remy.

Postea sancibant leges, quas esse putasses
Fulvii, Aristonymi, zelotypive senis.
Respexi quæ sic secus odissent et amorem :
Illarum una senex, altera turpis erat ([1]).

V — x

De Flora.

Zelotypum fugiens pulcerrima Flora maritum,
In fluvium cursu præcipitante ruit;
Ille sequebatur districto cominus ense,
Non secus ac timidæ trux lupus instat ovi.
Mox ubi vidit eam sinuoso vortice raptam,
Ingemuit, talesque edidit ore sonos :
« En fugit ad mœchum ! mortales ipse cavebam,
» Et fluvius nostræ conjugis ardor erat! »

VI — xxvii

In Iarcham, ineptum ministri sui præconem.

Dulciloquo sacra verba Dei Matho ([2]) dum tonat ore,
Juraque Pontificum destruit atque fidem :
« Est alius Samson, inquit Beglensis Iarchas,
» Quippe Philistæas rumpit et ipse acies. »
Est alter Samson Matho, recte dicis, Iarcha :
Maxilla hic hostes vincit, ut ille, asini.

([1]) Voir Mellin de Saint-Gelays, *Huictain* 32, p. 121, édition de 1719; t. II, p. 66, édition elzevirienne.

([2]) Sous le nom de *Matho*, Despois paraît désigner ici Gilbert Primerose, qui était ministre de l'Église réformée à Bègles.

VII — XLI

Ἡμιπλήκτου.

Κείμενος ὧδε μέρος θανάτου, ζωῆς μέρος εἰμί·
λέκτρον ζῶντι μέρει δῶμα, θανόντι τάφος (1).

VIII — XLIV

De Daniele Chamiero (2).

Optavi, fateor, Chamierum cernere, quippe
Qui Bellarminum vincere posse putat.
Invisi; verum, præ pondere ventris obesi,
Non mihi sic doctor visus ut esse gulo.
Vix ingressus eram, vix sede utrumque locarat
Primrosa qùi socium foverat hospitio :
Dum loquimur, fumos vini exalante cerebro,
Ivere in somnum præcipites oculi.
Addidit immanes rhoncos, quos edere par est
Tam vastum guttur. Et Chamierus is est!
O tales hostes habeat rogo Bellarminus
Sponsaque (quam Princeps protegit ille) Dei,
Qui, quando fuerit fidei de rebus agendum,
In somnos abeant somnia uti referant!

(1) Je trouve dans les poésies grecques de J. Camerarius (*Basil. 1538*, p. 109) ces deux pièces que Despois pouvait avoir sous les yeux :

Εἰς γραφὴν ἐξ ἡμισείας νεκροῦ σώματος.
Σῶς ἔτι δεξιτερός, καὶ ἀριστερὸς ἐκθανατωθείς,
ἕστηκα βροτέης ἐνθάδε δεῖγμα φυῆς.

εἰς τὸ αὐτό.
Ἓν μέρος ὧδε βίος, θανάτου δ' ἕτερον μέρος ὄρφνη·
πᾶσι γάρ ἐστι βροτοῖς ἄντα βίου θάνατος.

(2) Voir, sur Chamier, la curieuse étude de M. Ch. Read.

IX — XLV

In Porciam.

Sic nos Porcia Rufa diligebat
Ut supra nihil esse posset, atqui,
Postquam nos odio Vatiniano ([1])
Versutos, varios et impudicos
Mores odimus improbæ Marullæ,
Quam plus Porcia amat suis ocellis,
Odit Porcia nos, velut Marulla,
Et nos posthabuit suæ Marullæ,
Nam jactura minor videtur esse
Nostri quam vetulæ suæ Marullæ.
Ergo Porcia cum sua Marulla
Æternum valeat. Sed ad Marullam
Nobis confugientibus manet spes
Amores iterum redintegrare,
Rogemus modo pessimam Marullam!...
O Cœli! ut furiam rogemus illam!
Certe malo ego Porcia carere
Quam simul vetulam pati Marullam.
Multum diligo Porciam venustam,
Ast odi magis horridam Marullam.

X — XLVI

De cane venatica, cui Capræ nomen, Rauzani, apud Petiteum.

Ite procul teneræ, procul hac a fronde capellæ,
Heic siquidem Capram florida gleba tegit

([1]) Cf. Catulle, XIV, 3.

Nec nomen Capræ, nec stirps canis impediit quin
    Servaret casti fœdera conjugii :
Huic contempta canum turba est exosaque semper
    Lectus dilectusque unicus huic canis est.
I nunc, et laudes cane turturis; an cane turtur
    Est melior, cui nil carius est thalamo?
Ó meretrix! sanctum vel ab hac cane disce pudorem,
    Quæ genus et nomen leniit ingenio (1).

XI — XLVII

Ad Porciam.

An te, Porcia, non amare possum,
Ni tecum quoque diligam Marullam?
Nimirum petis exigisque semper
Illud, ut mihi cum tua Marulla
Pulcre conveniat : misella, nescis
Quos astuta dolos Marulla nectat!
Illa, quam tibi credis esse amicam,
Non amat, mihi crede, sed maligne
Curiosula cogitationes
Tuas scire cupit tuosque amores,
Ut tyrannide te sua gravatam
Pro libidine verset huc et illuc.
Hinc exosa mihi Marulla jure est
A te quod cupiat coli et timeri.
Mittam ut vipereæ venena linguæ,
Nec non cætera quæ referre nolo.
Quis non oderit improbam Marullam,
Quæ canis tua mî videtur esse,
Sic hæret lateri imminetque mensæ?

(1) Comparez l'épitaphe de Turpilia dans Pontanus (*Tumul.* II, 6).

Blanditur, fateor, tibi, sed et clam
Formæ detrahit, invidetque dotes
Quas in te Venus et Minerva fudit,
Canis fœda, canis nocens, canis trux.
Et vis, Porcia cara, me Marullam,
Cum sit talis, amare corde toto!
Imo te nequeo videre, mî sol,
Nec dulci alloquio levare curas,
Nisi colloquar ipse cum Marulla,
Quæ certe est odiosa mî magis quam
Atri janua Ditis (1), aut Medusa!
O duræ laqueos necessitatis!
Sed cum sic placeat tibi, obsequendum.
At Deos rogo ne propheta fiam :
Prædixi siquidem tibi, meum mel,
Tempus adfore, ni Dii resistant,
Quo te, Porcia, pœnitebit ejus
Amoris nimii, sciesque demum
Verum, quod mihi sæpius negasti :
Quivis tertius est nocens amori.

XII — XLVIII

In zelotypum.

Clam vir zelotypus mea dictaque factaque ridet,
Observans nutus conjugis et faciem;
Illa quidem ridet, sed technas ridet et artes
Queis conflare odium mî putat hic fatuus (2);

(1) Allusion au vers d'Homère (*Iliade*, IX, 312-313) :

Ἐχθρὸς γάρ μοι κεῖνος ὁμῶς Ἀΐδαο πύλῃσιν,
ὅς χ' ἕτερον μὲν κεύθῃ ἐνὶ φρεσίν, ἄλλο δὲ βάζῃ.

(2) Cf. Catulle, LXXXIII; et, pour la fin, Martial, *Epigr.* I, IV, 6.

Interea simulat vanis se credere nugis
Porcia, quas referens risit et hæc cecinit :
« O illum ingratum qui sic te rideat, a quo
» Arguti nasum rhinocerotis habet! »

XIII — LXI

Tumulus Stephani Desposii patris.

Hoc jacet Stephanus pater sepulcro.
Quid quæris titulos magistratusque?
Plebeius fuit is, sed in Senatu
Procurator honestus, est tamen quo
Hoc tali tumeam parente natus :
Vitam scilicet innocenter actam
Mors tam pulcra secuta tam quieta est,
Ut nullus dubitet patrem beatum
Ad Cœli superas migrasse sedes.
O quæ nobilitas tibi, viator,
Hac mea generosior videtur,
E Cœlo peto qui genus patremque (1)?

XIV — LXII

De Schoppio et Scaligero.

Scaliger a Burden, a Munster Schoppius audit (2),
Et Fuimus Troes sumit uterque sibi.
Hic Italis, Batavis verax est ille : paternam,

(1) On sait en quels termes délicatement reconnaissants Horace, fils d'un huissier-priseur, rappelait, lui aussi, les mérites et les vertus de son père, et en tirait gloire devant Mécène (*Sat.* I, 6).

(2) Voir les notes de Bayle, à l'article Scioppius de son *Dictionnaire.*

Ut dicunt, ambo deseruere fidem.
Inter eos inimicitias paritas facit : ambo
Heroes, nati patribus eximiis
Qui multas animas misere ad Tartara : namque
Hic vespillonis filius, hic medici (1).

XV — LXX

De Seipso.

Adhucne vivis, ô miselle Desposi,
Postquam puella te levem putat fungum,
Puella trux et insolenter ingrata,
Quam diligebas, alme Juppiter, quantum!
Plus quam tenellum cara mater infantem,
Cui lac jocisque basiisque conditum
Præbet papillis, molliter manu mulcens.
At illa trux puella, proh vices fati!
Tua cui voluntas et Cupido jus in te
Dedit necis vitæque, sævit irata,
Datis abutens; atque iniqua condemnat
Mores, amores et pios et insontes :
Tenetque vita te miselle Desposi!
Quondam levamen illa dulce flammarum
Et vita vita carior relinquit te,
Adhucque vivis, ô miselle Desposi! (2)

(1) Cette pointe est empruntée à l'épigramme suivante de Martial (I, 48) :

Nuper erat medicus, nunc est vespillo Diaulus;
Quod vespillo facit, fecerat et medicus.

(2) Cf. Catulle, LIII.

XVI — LXXIV

De sutore et meretrice.

Cum pedibus Phiales crepidas aptaret Alethes,
 Scortelli subito tactus amore fuit,
Sublataque manu femur attrectare parabat :
 Quippe ultra crepidam sutor abire volens (1).

XVII — LXXV

Ad Phyllida.

Tu Medula es, mea Phylli, medullaque dulcis Amoris (2),
 Et, spero, nostri vera medela mali.

XVIII — LXXXII

Κατὰ Προσφόρου.

Εἰ τοὺς ἐρῶντας εἰς ἐρωμένους Ἔρως
ἀλλάττει, ὥσπερ φησὶν ἡ παροιμία,
οὐ θαυματῶδες ἁβρὸν ἄνθρωπον βλέπειν

(1) Despois avait d'abord commencé ce vers de la sorte : *Cui Phiale : « sutor... »* mais le second hémistiche ne pouvant renfermer les mots de l'adage, il a modifié la suite de l'épigramme, qui a le défaut de ne point finir. Il pouvait dire, en conservant le tour du texte primitif :

Sublataque femur dextra tentabat, at illa :
 « Nonne supra crepidam, sutor, abire nefas? »

ou encore :

 « Non ultra crepidam, sutor, abire decet ! »

Voir, sur l'origine de l'adage : Pline, *Hist. Nat.*, XXXV, 36, 22, et Valère-Maxime, VIII, 12.

(2) Comparez des vers d'Ennius cités par Cicéron (*Brutus*, 15), et Aulu-Gelle (XII, 2).

κόμας στέφοντα, καὶ τρυφῶντα φυκίῳ
πρόσωπον ἀπρόσωπον, ἢ μυροβρεχεῖ
χιτῶνι πάμπαν μαλθακῶς ἐσθημένον·
ἐρῶν γυναικός ἐστι Πρόσφορος γυνή (¹).

XIX — LXXXV

Meretrix εὔτοχος.

Inveniunt faciles partus vilissima scorta;
    Contra, matronas magna pericla manent.
Cur ita? Grata parum mulier, nisi virgo, Dianæ,
    Verum fœcundas diligit illa canes (²).

XX — CIII

Ad Floram.

Divitias formamque quibus tumefacta superbis
    In somnis vidi, Flora, perire tibi :

(¹) Comparez cette épigramme de Th. de Bèze (*Amœnit. poet.*, p. 113), *in virum more turpissimo* γυναικοκομῶντα :

Cincinnatulus ille, cui undulati
Propexique humeros gravant capilli,
Qui tersa cute, blæsulaque voce,
Qui pætis oculis, graduque molli
Et pictis simulat labris puellam,
Heri, Posthume, nuptias parabat;
Quum nequissimus omnium sacerdos,
Urbanus tamen et facetus, hercle,
Utra sponsus erat rogare cœpit.

Ce petit conte a été mis en vers français par Étienne Tabourot.

(²) Despois avait en vue cette épigramme (*Anthologie Palat.* IX, 303) :

Τῇ βαιῇ Καλαθίνῃ ὑπὸ σκυλάκων μογεούσῃ
    Λητωῒς κούφην εὐτοχίην ἔπορεν.
Μούναις οὔ τι γυναιξὶν ἐπήκοος, ἀλλὰ καὶ αὐτὰς
    συνθήρους σώζειν Ἄρτεμις οἶδε κύνας.

Non erat ille color vultum qui pinxerat ante;
Prodebat vestis sordida pauperiem.
Hæc meditans metuensque simul, vel forma opibusque
Utere, vel nihili formam et opes reputa.
Rides, et quæcunque loquor mera somnia dicis :
At mera sunt etiam somnia forma et opes.

XXI — CVII.

Πρὸς τοὺς ἀναγνώστας τῶν πολυμαθεστάτων συγγραμμάτων τοῦ αἰδεσιμωτάτου Ρ. Βαλφουρέου (1).

Εἰς φανερὸν προφέρει τὴν βίβλον πάνσοφος ἀνήρ,
ἄκρα μεριμνήσας αἰπυτάτης σοφίας,
ὃς μετεωρολόγον Κλεομήδην τὸ πρὶν ἔδωκεν,
ᾧ πανάριστα καλῶς ἀμφέχεε σχόλια,
ὃς δίγλωττον ἀνῆκε Γελάσιον, ὅς ποτε πράξεις
τῆς ἐν Νικαίᾳ γράψ' ἱερῆς Συνέδου.
Οὔνομα δ' ἔστ' αὐτῷ Βαλφούρεος, ὃς χθόνα μετρεῖ,
λοξόν τ' ἀγρεύσας τὸν δρόμον ἠελίου·
οὗτος Αριστοτέλους λογικὸν φέρει ὄργανον ὑμῖν,
ὄργανον αὐτοῦ νῦν λαμπρότερον καμάτοις.
Ἀλλὰ ματαιοσόφους τάχα φεύγετε βαρβαροφώνους,
(οὔτε γραίκ' αὐτοῖς, οὔτε λατῖνα μέλει)
αἰεὶ τερπομένους πολέμοις κενεοῖς τε λογισμοῖς,
μηδὲν Ἀριστοτέλους ἧττον ἐπισταμένους·
ὄρφνη καὶ σκότος ἐστὶν ἀλάμπετον εἴ τι λέγουσι

(1) Cette pièce et celle qui suit dans le manuscrit ont été imprimées dans les commentaires de Balfour sur la *Logique* d'Aristote, *Burdigalæ, apud S. Millangium,* 1616, in-4°. — Je ne reproduis ces vers grecs que pour l'éloge qu'ils renferment de Balfour, principal du Collége de Guyenne, et homme du plus grand mérite.

σκινδαλαμοφράσται βιβλομεγιστοδέται· (1)
οὐχ' οὕτως ληρεῖ Βαλφούρεος, ἀλλὰ μαθηταῖς
δείκνυ' ἑτοιμοτάτην τὴν ὁδὸν ἐς λογικά.
Οὐ ῥᾷστον δὲ λέγειν πότερόν γ' εὔρωστον ἐκείνου,
ἢ γλυκὺ τῶν μύθων, ἢ βία τῶν λογίων·
δόξαν Ἀριστοτέλους κατέχει, λέξιν δὲ Πλάτωνος·
ἀθάνατος δὲ βίβλος ταῦτα δύ' εἴ τις ἔχει.

XXII — CXV

Ad Lectorem.

En, en pervenit usque ad umbilicum (2)
Hic quartus liber, ô benigne lector,
In quo terminus est meis libellis,
Jucundis epigrammatum libellis.
Quin multum vereor (quid obticerem?),
Cum lector studiosus, haud poeta,
Sit mensura boni malive libri (3),
Ne finis mihi detur ante finem.

(1) Ces longs mots aristophanesques, faisant chacun un hémistiche, *sesquipedalia verba*, ont été composés à l'instar d'une épigramme grecque (*Athénée*, l. IV, p. 162) que Joseph Scaliger avait traduite en latin dans le même système (*Notes sur Varron*). De là sans doute la faveur dont ces tours de force paraissent avoir joui auprès des érudits bordelais. — On peut voir, dans l'Ausone de 1590, une pièce de ce genre en l'honneur de Vinet. Plus tard, Ménage se livrait encore à ces exercices.

(2) Souvenir de la dernière épigramme du 4me livre de Martial.

(3) « Τὸ μέτρον τοῦ λόγου οὐκ ἔστιν ὁ λέγων, ἀλλὰ ὁ ἀκούων. » Despois. — J'ignore d'où est tirée cette citation; mais il est évident que c'est une allusion à un mot dit au philosophe Carnéades et rapporté par Diogène de Laërte (IV, 63) et par Plutarque (*de Garrulitate*, 21).

MARTINI DESPOSII

BURDIGALENSIS

ΒΑΣΙΛΙΚΌΝ

I — I.

Burdigala ad Regem Ludovicum XIII, e navi egredientem.

Oceano sol exoritur, nec fabula mendax,
Nam veniens ad nos sol meus exit aquis.

II — II

Navi regiæ inscribendum gestanti Reginam.

Quid Argo præ me? Vellus aureum tulit;
At ipsa gesto principem pulcerrimam,
Cui jure paret omne vellus aureum.

III — III

De ejus nomine ANNA, navi inscriptum (1).

Seu rectum, seu retrogradum, semper manet ANNA :
Reginæ hoc nomen debuit esse meæ.

(1) Inséré dans la *Royalle Reception*, p. 27.

IV — VI

Ad Regem ingredientem per portam a Rubro galero dictam.

Hac merito porta ingrederis, ter maxime regum,
Ut sis maritus et cito fias pater,
Namque ex adverso, nec longe, est altera porta
Quæ nomen omenque una Delphini gerit (1).

V — IX

In duas pyramidas, erectas in platea quæ a Fossis nomen ducit, aquam et vinum effundentes.

Neptunus dat aquam, merum Lyæus;
Neptunus vitreo madens liquore,
Bacchus purpureo madens liquore,
Et miscent latices et hic et ille,
Ut clementia se severitati
Tuo in pectore, Rex benigne, miscet.

VI — X

In alteram harum pyramidum, incurvatam.

Carpitis artificem frustra, quia Pyramis ista
Curvatur : culpam non habet illa manus;
Verum fert humero nomen venerabile Regis :
Subsidat vel Atlas cœlifer huic oneri.

(1) Inséré dans la *Royalle Reception*, p. 31. — Le 2e et le 4e vers sont des ïambiques trimètres. — La porte Dauphine avait été bâtie en 1605.

VII — XIII

In fontem, ante Præjecti ædem, lac, merum et aquam emittentem, ad Regem.

Terra mero te, flumen aquis, animalia lacte,
Corde beant homines, conjugioque Deus.

VIII — XIV

In ignes lætitiæ publicæ accensos noctu.

Aspice quam multis lætum micat ignibus æther (1):
Tam multis læta urbs ignibus ista micat.
Conjugium ô felix! quo gaudet terra polusque,
Cuique sacras præfert terra polusque faces!

IX — XV

Distichon alienæ manus.

Terra Vibisca merum cunctis, dat cuncta Vibiscis
Unda ferax : hinc sunt Bacchus et Unda pares.

Sic ex tempore verti :

Οἶνον πᾶσι φέρει πόλις, ὕδωρ πάντα πόληϊ·
Ἐν τῇδ᾽ οὖν ὕδωρ εἰσὶ καὶ οἶνος ἴσα.

(1) Virgile avait dit, mais dans un sens différent (*Énéide*, I, 90) :

Intonuere poli, et crebris micat ignibus æther.

X — XVII

De Rege sanante chœradas, Burdigalæ, Ia Novemb. ([1]).

Strumarum quos fœda lues et putidus humor
Inquinat horrendis colla genasque modis
Innumeris nostram replerunt cœtibus urbem,
Poscentes sacri Principis auxilium.
Ille, die qua Sanctorum memoratio fulget,
Ut signat, sanat : sic valet ista manus.
O utinam, dilecte, Deo tibi detur ab alto
Sic morbos regni pellere posse tui,
Quosque facit teter tibi Calvinista rebelles :
Sentiat hic dextram, sentiat ille crucem!

([1]) Trichet a fait une épigramme latine sur le même sujet (*Epigr.* I, 96).

MARTINI DESPOSII

BURDIGALENSIS

ODARUM LIBER

I — IV

Ode quâ describitur appulsus Henrici Condæi Principis e Laureo monte (1).

Tandem te, Biturix, visit amabilis
Princeps, belligeræ gloria Galliæ,
Tandem te dubiis eximit impiis
Quîs te involverat invidus.

Muros ipse tuos qui fluvius lavat,
Propter te ambiguæ non patiens moræ,
Velox, retrogradis (2) fluctibus ambulans
Ad te lene revertitur.

(1) Le Prince de Condé, nommé gouverneur de Guyenne, logeait à Carriet, près de Lormont, dans la maison du président de Pichon, en attendant le jour de son entrée officielle à Bordeaux, laquelle eut lieu le 2 juillet 1611. — Voir, pour les détails, la *Chronique* de Darnal. — L'ode de Despois est une des pièces d'apparat composées en cette circonstance. Si elle n'est pas jointe à celles qui se trouvent à la fin du premier livre des *Épigrammes*, c'est uniquement à cause de sa forme métrique, Despois ayant composé un livre spécial de ses œuvres lyriques.

(2) Despois a déjà employé le mot *retrogradus* (p. 129), en lui appliquant cette quantité, qui semble peu justifiable.

Cernis, quæ reliquis navicula eminet
Sexcentis lepide picta coloribus,
Circum purpureis fulgida pergulis,
Vitro lucida candido;

Cernis multa brevi carmina margine,
Divina Aonii scripta manu chori :
Hac Princeps vehitur, maximus, optimus,
Cum lecta procerum manu.

En, en, innumeris æquora candida
Nigrescunt scaphulis, navita fervidus
Remis urget opus, fluminis et celer
Tundit terga volentia.

Exultat fluvius propter onus sacrum,
Lascivusque habiles mille serit jocos,
Doctus continuos fingere circulos,
Hosque includere circulis.

Nunc fluctus tumidos projicit æquore,
Nunc bullas tenui conficit aere,
Nunc mavult placido murmure musicas
Aures flectere Principis.

Demulcent resonis æthera cantibus
Permixta egregiis vocibus organa,
Queis non Orpheon, aut Uraniæ satum
Quisquam prætulerit Linum.

Erexere caput Naiades, ut procul
Audivere melos, mox specie Dei
Pellectæ : melicis auriculæ organis
Cesserunt, oculi Deo.

Cœlum zelotypum respicit omnia,
Rivali fluvio sacrum onus invidens,
Et tot delicias fluminis ambiens,
Pro cœlo fieret salum (1).

Jam portum adproperat, littora jam legit
Nympharum valida pulsa ratis manu,
Urbs, Urbs nostra salit, tota salit, salit,
Gaudens hospite Principe.

Flammas cerne vomant machinæ ut asperas,
Mixtas sulphureo pulvere; turbidus
Aer luce caret : fulmina et hæc docent
Advenisse Jovem pium.

Olim cum genetrix te peperit Dea,
Ostendere Deum multa tonitrua;
Effulsitque micans ignea rimula,
Prolis nuncia prosperæ;

Sic, vates, modo, sic præscius auguror :
Bombis mixta suis ænea fulmina
Te venisse bonis huc avibus docent
Et nobis simul et tibi.

(1) Jeu de mot emprunté à Ausone (*Epigr.* XXXIII).

APPENDICE

PIÈCES DE MARTIN DESPOIS

QUI SE TROUVENT DANS DES OUVRAGES IMPRIMÉS

I

Πρὸς τὸν ποιητὴν φίλτατον Πέτρον Τριχητόν,
ὁμήλικον καὶ συμπατριώτην (1).

Εἰ νόον ἐξαπατᾷ Λύγδη μαγικαῖσιν ἐπῳδαῖς,
Λύγδη Περσεφόνης πικροτέρ' ἠδ' Ἑκάτης·
εἰ δὲ χοροῦ τραγικοῦ Σαλμωνεὺς θαύματα φωνεῖ,
ὅς ποτε ταῖς βρονταῖς ἀντεμάχησε Διός·
εἰ δὲ φίλῃ κιθαρᾷ πολύμορφ' ἐπιγράμματα πάζεις·
οὐχὶ τριηχητής, πᾶσι Τριχητὸς ἔσῃ (1).

(1) Pièce insérée en tête des poésies latines de Trichet, première partie (Bordeaux, 1617). — A la suite de ces vers grecs, on lit des vers latins de Despois; puis, aux pages 7 et 52 du même volume, des pièces de Trichet adressées à Despois.

Dans la deuxième partie des *Épigrammes latines* de Trichet (Bordeaux, 1635), on trouve, page 28, des vers de Despois avec une réponse de Trichet, et, page 62, des distiques de Despois.

II

Ode au sieur de Mailliet (1).

Quelqu'un dira tout aussitost,
Voyant les vers que je t'apporte,
Que je suis comme l'escarbot
Qui, posé dessous l'aile forte
De cet aigle qui le porta,
Jusques dedans le ciel monta :
Qu'ainsi, beant apres la gloire,
Sous la plume confite en miel
D'un grand aigle, je monte au ciel,
Où sont les filles de Memoire.

Mais qu'il sçache, cet envieux,
Qu'approchant la torche premiere,
Soudain les astres radieux
Sont privés de toute lumiere :
Avoisiner cette clarté,
C'est se mettre à l'obscurité :
Aussi sens je bien que ma Muse
Se va dans ce gouffre abysmer,
Comme les fleuves dans la mer
Vont perdre leur onde escumeuse.

Pourtant je ne m'en fâche pas,
Et veus que mon nom se flestrisse,

(1) Tiré des *Poésies de Marc de Mailliet; Bourdeaus, Simon Millanges*, 1616, p. 166 à 168. — Les pages 165-166 renferment un *Elegidion* de Despois, et à la page 155 se trouve une *Ode* de Mailliet « à M. Despoix, advocat au Parlement de Bourdeaux ».

Pourveu que, fuyant le trespas,
Ta gloire eternele fleurisse;
L'aube, nous ayant annoncé
Que le soleil s'est avancé,
Disparoit et n'est plus Aurore :
Ainsi veus-j'aller au tombeau,
Ayant, pour un Soleil si beau,
Exercé l'estat de Phosphore.

Adore ce Soleil levant,
O France, ma chere patrie;
Ce que tu as veu cy devant
N'estoit que quelque Parelie :
Mais ce Soleil porte le jour
Et d'Apollon et de l'Amour,
Et, par ses flammes glorieuses,
Il faict decouler en ces lieux
Les plus riches tresors des cieux
Qui bien-heurent les champs des Muses.

On dit des autres escrivains
Qu'ils donnent au jour leur ouvrage;
Mais celuy qui part de tes mains
Donne un tres-beau jour à nostre aage :
Tes vers sont les rais gracieux
Qui sont si plaisans à nos yeux;
Et les divines influences
Qui rendent fecond nostre cœur,
Chassant l'ignorance et l'erreur,
Sont tes merveilleuses sentences.

Cher Mailliet, prens en bone part
Les chants dont ma Muse s'aquite;

Quoyque ma nature et son art
Soyent au dessoubs de ton merite,
Je le cognois, et si à clair,
Que, ravi, je perds le parler,
Et ne suis plus qu'une statue :
Mais si faut il que, te voyant,
Mon Soleil, en ton Orient,
Comme Memnon, je te salue!

On trouve des distiques de Despois dans le volume intitulé : La Royalle Reception de leurs maiestez tres chrestiennes en la ville de Bordeaux, ou le Siecle d'Or ramené par les Alliances de France et d'Espagne, recueilli par le commandement du Roy; à Bourdeaus, par Simon Millanges, imprimeur ordinaire du Roy; 1615; *petit in-8o.*

La plupart des exemplaires de ce livre ont une seconde partie, paginée à part, intitulée : Les Champs Elyziens, ou la Reception du Roy tres chrestien Louis XIII au College de Bourdeaux de la Compagnie de Jesus, le 8 de novembre 1615.

La pièce de vers de Despois contenue en ce livre (p. 126 de la 1re partie) se retrouve dans son manuscrit (c'est la 110e du IVe livre de ses Épigrammes); *elle y suit une pièce grecque adressée à François Garasse, et porte ce titre :* « Ad eumdem, de Epigraphe libri cui titulus : Elysium et Seculum Aureum. » *Il faut en conclure que* la Royalle Reception *et* les Champs Elyziens *sont dus au Père Garasse, et cela est confirmé par le titre d'une Épigramme de J. de Saint-Martin, insérée à la page 125*

de la 1[re] *partie, et qui porte ce titre :* « In Seculum Aureum et Campos Elysios Clarissimi Doctissimique V. P. F. G. » *Ces initiales désignent évidemment le Père François Garasse.*

Dans un recueil d'opuscules, imprimés et manuscrits, relatifs à la Chartreuse de Bordeaux, et faisant partie de la bibliothèque de M. Clouzet aîné, à Bordeaux, on trouve des vers latins de Despois (manuscrits) qui ont été reproduits par M. Gustave Brunet dans les Actes de l'Académie de Bordeaux, *année 1846, p. 290. — Grâce à l'obligeance de M. Clouzet, j'ai pu examiner ce recueil curieux, et j'ai constaté que les parties manuscrites sont de la main de Pierre Trichet.*

On trouve enfin une pièce grecque et une pièce latine de Despois en l'honneur de Balfour dans : R. Balfourei Scoti Commentariorum in lib. Aristotelis de Philosophia tomus secundus (Ethica); Burdigalæ, 1620, *in-4o.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Henri Estienne, lorsqu'il publiait un livre, avait coutume d'utiliser tous les feuillets disponibles, et sa dernière page, ne vacaret, *servait à perfectionner les précédentes et à corriger les erreurs commises. J'imiterai H. Estienne — ce n'est que là où il chancèle que je puis me permettre de suivre ses traces — et donnerai ici, avec des observations nouvelles, quelques rectifications typographiques :*

P. 54, Épigr. I, *vers 3. — Ce vers est une réminiscence de Catulle, LXIV, 100.*

Ibid., Ép. III, *v. 5. — J'ai reproduit le texte du manuscrit, qui donne un vers faux. Il eût été opportun d'en faire la remarque, afin que l'on ne crût pas à une inexactitude de transcription.*

P. 57, Ép. VIII. — *On peut comparer à cette pièce l'épigramme de Piron contre d'Olivet :*

Ci-gît maître Jobelin, etc.

Bien que je me sois efforcé de rectifier l'accentuation très fautive des pièces grecques de l'original, je m'aperçois que plusieurs erreurs ont échappé à mon attention. Il faudrait lire :

P. 80, Ép. XII, *v. 1 :* ἀοιδὸς — *P. 81,* Ép. XIV, *v. 1 :* λαβόντες — *v. 7 :* ἀγανακτῆς — *P. 82,* Ép. XV, *v. 4 :* πρόβαλόν τ' — *v. 6 :* εἰπὲ τίνων — *v. 6 :* ἀγλαὰ ἔστι — *v. 7 :* ἔστι.

Mais ce n'est point Despois qui est coupable d'avoir laissé passer, p. 67, Ép. XXIII, *v. 7 :* aucto *pour* acuto. — *Je prends à ma charge cette malheureuse transposition, sans même la reprocher à mon imprimeur, car je me souviens du conseil de Philémon :*

Ἐκ τοῦ παθεῖν γίνωσκε καὶ τὸ συμπαθεῖν·
καὶ σοὶ γὰρ ἄλλος συμπαθήσεται παθών.

TABLE DES MATIÈRES

SUPPLÉMENT
LOGARITHMIQUE

PAR LEONELLI

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR

par

J. HOÜEL

NOTICE

SUR

ZECCHINI LEONELLI

L'opuscule que nous rééditons, et qui est un des plus rares produits de l'imprimerie bordelaise, mérite une place distinguée dans l'histoire de la science; car c'est là que se trouve exposée, pour la première fois, l'ingénieuse invention des logarithmes d'addition et de soustraction, si utile aux calculateurs, et qui est attribuée généralement à l'illustre Gauss, bien que ce grand géomètre, assez riche d'ailleurs de son propre fonds, n'ait jamais songé à se l'approprier, et qu'il en ait lui-même fait connaître le véritable auteur (1).

Leonelli n'avait pas mis son ouvrage dans le commerce, et les exemplaires en sont introuvables. Par bonheur, la Bibliothèque de la Ville de Bordeaux en

(1) « *Die Idee dazu hat* Leonelli, *so viel ich weiss, zuerst angegeben.* » (Monatliche Correspondenz, *herausg. vom Freih. v.* Zach; *1812, Nov.* — Gauss Werke, *t. III, p. 244.*)

possède un, dont le titre porte la suscription : « Ex dono Autoris. » *Dans ces circonstances, la Société des Bibliophiles de Guyenne a regardé comme un devoir d'assurer une plus grande publicité à l'exposé original d'une découverte qui a vu le jour à Bordeaux, et qui, méconnue d'abord en France, n'y est revenue qu'après avoir été longtemps utilisée à l'étranger.*

Ce que nous savons sur la biographie de l'auteur se réduit à quelques notes fournies, en 1858, à la Rédaction des Nouvelles Annales de Mathématiques [1] *par M. le professeur Bellavitis, et à des indications que ce savant a eu, depuis, l'obligeance de nous communiquer.*

Zecchini Leonelli, *né à Crémone en 1776, étudia l'architecture à Rome vers 1792, et se livra avec prédilection aux mathématiques.*

En 1800, il se trouvait à Bordeaux, où il donna pendant plusieurs années des leçons de mathématiques et d'architecture. C'est à cette époque qu'il fit imprimer, dans notre ville, son Supplément logarithmique. *De Bordeaux il se rendit à Milan, où il publia un article sur son ouvrage dans le* Journal de la Société d'Encouragement. *Il visita ensuite pour la seconde fois Venise, et s'y maria. On le retrouve plus tard à Strasbourg, où il publie un ouvrage sur l'électricité* [2]; *puis à Carlsruhe, au service du grand-duc de Bade; de là il passe en Franconie, à Vienne, à Trieste.*

[1] *Voir le* Bulletin *annexé au tome XVII, page 88.*

[2] Démonstration des phénomènes électriques, ou Théorie de l'électricité prouvée par l'expérience. *Strasbourg, imprimerie de Levrault; 1813, in-8°.*

Enfin, il se fixa à Corfou, où il fut choisi comme préparateur (assistente di fisica) *du célèbre professeur Mossotti, avec lequel il ne paraît pas avoir toujours vécu en parfait accord. C'est là qu'il mourut, le 12 octobre 1847, laissant une fille unique, Elisa Leonelli.*

A partir de 1833, il communiqua à l'Académie des Sciences de Paris différents travaux : sur la chute des graves; sur la trajectoire des projectiles terrestres; sur la cause de la cessation des oscillations du pendule; sur la force vive; sur des modifications à la méthode d'extraction des racines numériques; sur une expression monôme algébrique du rapport de la circonférence au diamètre; sur l'invention et les tables des logarithmes additionnels et déductifs; sur la comète de 1843. Les Comptes rendus *nous apprennent que, jusqu'en l'année 1843, il sollicita avec instances un rapport de l'Académie sur ses divers Mémoires, mais sans pouvoir l'obtenir.*

L'ouvrage que nous reproduisons, et qui assure à Leonelli un titre impérissable à la reconnaissance des calculateurs, se compose de deux Parties, qui l'une et l'autre attestent également l'esprit inventif de l'auteur, bien que la seconde, seule, lui constitue la priorité d'une découverte.

La première Partie contient une méthode pour calculer promptement, au moyen d'un tableau d'une ou deux pages, le logarithme d'un nombre avec quinze ou vingt décimales, et pour revenir du logarithme au nombre avec la même approximation. Ce tableau, dont on peut faire usage de diverses manières, remplace ainsi une table qui formerait un gros volume in-folio.

*Leonelli ignorait, lorsqu'il fit connaître pour la première fois son procédé, que cette invention était presque contemporaine de celle des logarithmes mêmes, et qu'elle se trouvait déjà, à quelques changements près dans le mode d'application, exposée dans le plus ancien et le plus étendu des recueils logarithmiques existants, l'*Arithmetica logarithmica *de Henry Briggs (Londres, 1624). Du reste, d'autres aussi avant lui avaient réinventé cette méthode, même en Angleterre.*

C'est la seconde Partie qui forme, à proprement parler, l'œuvre originale de Leonelli. On sait quelle merveilleuse facilité l'invention des logarithmes a introduite dans l'art du calcul, pour lequel elle a été ce qu'a été pour l'industrie l'invention de la vapeur. Néanmoins, les besoins de l'Astronomie se sont tellement étendus, que l'emploi des méthodes les plus expéditives n'empêche pas la moindre détermination exacte du mouvement d'un astre, la moindre opération géodésique d'exiger un labeur qui se compte par mois, par années. Tout ce qui peut abréger la tâche du calculateur doit donc être accueilli avec gratitude. Or, si la substitution des logarithmes aux nombres dans les calculs a diminué considérablement le travail, en remplaçant toute multiplication par une addition, elle allonge, au contraire, le calcul des sommes et des différences. La découverte de Leonelli abrége d'un tiers au moins le calcul des logarithmes d'une expression binôme, dont les deux termes sont connus par leurs logarithmes. Il en résulte une grande simplification dans une longue suite de calculs, surtout dans les cas, très fréquents, où l'un des termes du binôme est très petit par rapport à l'autre.

Leonelli avait soumis son Mémoire au jugement de la première Classe de l'Institut. Delambre, chargé du Rapport, ne semble pas avoir saisi toute la portée de l'invention des logarithmes d'addition et de soustraction, et ses conclusions ne furent pas aussi favorables que l'auteur avait le droit de l'espérer. Aussi celui-ci écrivit-il une réponse, qu'il fit imprimer à la fin de sa brochure, et où il réfute avec talent les objections du Rapporteur.

L'ouvrage fut mieux apprécié en Allemagne; il y fut traduit dès l'année 1806, et c'est sans doute cette traduction qui parvint à la connaissance de Gauss, et inspira à ce grand mathématicien l'idée de publier une Table, disposée de la même manière que celle de Leonelli, mais réduite à des proportions plus conformes aux besoins réels de la pratique. Cette Table, qui parut pour la première fois en 1812 dans la Monatliche Correspondenz *de Zach, a été reproduite, parfois avec des modifications plus ou moins heureuses, dans un grand nombre de recueils anglais, allemands et italiens. La première édition française date de 1858.*

Leonelli avait eu la patience de calculer ses Tables avec quatorze décimales, conformément au spécimen qu'il en a donné dans son opuscule de l'an XI, ce qui dépasse de beaucoup toutes les exigences des calculs les plus précis auxquels ces Tables peuvent être appliquées. Il songeait à publier cet immense travail, quand la mort le surprit. Sa fille eut d'abord l'intention de mettre ce projet à exécution, et confia le manuscrit à un collègue de M. Bellavitis. Bientôt, ayant fondé peut-être de trop hautes espérances sur l'utilité immédiate de cette publication, elle

reprit le manuscrit, et les choses, depuis, en sont restées là.

Dans l'édition que nous donnons du Supplément logarithmique, *nous nous sommes attaché scrupuleusement à reproduire le texte tel qu'il a été revu par l'auteur. Nous avons laissé subsister les irrégularités de style et de grammaire, qu'il est si difficile à un étranger d'éviter, et qui donnent à son œuvre un cachet original. Seulement, nous avons cru à propos de corriger, dans les Tables, quelques chiffres dont nous avons reconnu l'inexactitude.*

Bordeaux, Mai 1875.

J. HOÜEL.

SUPPLÉMENT
LOGARITHMIQUE,
CONTENANT

La décomposition des grandeurs numériques quelconques en facteurs finis; reconnue très-propre, et incomparablement plus courte que toute autre méthode, pour calculer directement les logarithmes et leurs valeurs naturelles, à l'aide des logarithmes de ces facteurs, et munie de trois tables de logarithmes facteurs : les deux premières pour les logarithmes vulgaires et hyperboliques à vingt décimales, et la troisième pour les logarithmes vulgaires à quinze décimales, dont l'application est encore plus simple et plus utile,

ET

La théorie des logarithmes additionnels et déductifs, ou de certains logarithmes qui donnent directement les logarithmes des sommes et des différences des valeurs naturelles, dont on ne connoît que les logarithmes;

PAR LEONELLI.

Prix, 3 francs.

A BORDEAUX,
DE L'IMPRIMERIE DE A. BROSSIER, MARCHAND DE PAPIERS,
RUE DE LA LIBERTÉ, N° 10.

AN ONZE.

AVERTISSEMENT.

Il y a dans la première partie une table marquée 3e, et les exemples qui la suivent, ainsi que les articles marqués Δ, qui n'existoient pas dans ce Mémoire, lorsque je l'ai présenté à l'Institut National, et sur lequel on a rendu le rapport qu'on trouve à sa fin. Dans la lettre qui suit le rapport, il y a un article très-important pour l'objet contenu dans la deuxième partie. En conséquence de cette lettre, l'on avoit convenu de renouveler le rapport; mais croyant cela inutile, je me suis contenté de publier le Mémoire tel qu'il étoit avant, et de faire remarquer ce que j'y ai ajouté.

PREMIÈRE PARTIE.

DÉCOMPOSITION des grandeurs numériques en facteurs finis, pour abréger le calcul des logarithmes; opération réciproque pour les quantités naturelles; tables de facteurs, et leurs logarithmes vulgaires et hyperboliques.

PROPRIÉTÉS

DE LA DÉCOMPOSITION

DES GRANDEURS NUMÉRIQUES

EN FACTEURS FINIS.

PUISQUE le produit de plusieurs facteurs a pour logarithme la somme des logarithmes de ces facteurs, ce qui nous présente un moyen court et simple de trouver les logarithmes, lorsque les quantités naturelles peuvent être facilement décomposées en facteurs dont les logarithmes soient connus, je vais exposer une méthode générale pour une telle décomposition : ses attributs sont : 1° qu'elle s'effectue presqu'aussi aisément qu'une seule division; 2° que les facteurs qui en résultent sont nécessairement compris dans les limites des deux tables ci-après.

Concernant ces tables, elles contiennent les logarithmes, à vingt décimales, des nombres depuis 1, 00000 000001 jusqu'à 9, y exclus tous les nombres entremédiaires dont la fraction décimale a plus qu'un chiffre significatif. La première d'elles est pour les logarithmes vulgaires,

et la deuxième pour les hyperboliques; celle-ci a, au surplus, les logarithmes des nombres décuples, depuis 10 jusqu'à 1 00000 00000 00000 00000.

Décomposition des grandeurs numériques en facteurs.

1. Soient a, b, c, d, etc., les composans d'une somme z : on aura

$$a \times 1\frac{b}{a} = a + b,$$

$$(a+b) \times 1\frac{c}{a+b} = a + b + c,$$

$$(a+b+c) \times 1\frac{d}{a+b+c} = a + b + c + d,$$

$$\text{etc.} \qquad = z.$$

La démonstration de ce théorème est si simple, qu'il suffit de diviser le deuxième membre de chacune de ces équations par la somme de tous les composans, excepté le dernier, du même polynome, et de multiplier le quotient par le même terme qui a divisé auparavant, pour obtenir le premier membre respectif des équations comprises dans le théorème : ainsi $\frac{a+b}{a} = 1\frac{b}{a}$, et $1\frac{b}{a} \times a$ (afin de rendre à $a + b$ sa valeur primitive) $= a \times 1\frac{b}{a}$; donc $a + b = a \times 1\frac{b}{a}$; il en est de même des autres équations.

Nota. Les expressions $1\frac{b}{a}$, $1\frac{c}{a+b}$, etc. valent celles-ci, $1+\frac{b}{a}$, $1+\frac{c}{a+b}$, etc. L'on devra entendre la même chose partout où l'on trouvera une fraction algébrique precédée de l'unité.

Que les composans susdits a, b, c, d, etc. ayent des valeurs successivement plus petites; les quotiens de $\frac{b}{a}$, de $\frac{c}{a+b}$, de $\frac{d}{a+b+c}$, etc. seront des fractions.

Que b soit une quantité décimale en rapport de l'unité de la valeur de a; que c soit pareillement en rapport de l'unité de $a+b$, ainsi des autres; ces fractions seront des fractions décimales.

Que, enfin, le numérateur de b et la valeur de a soient des quantités aliquotes, ainsi que celui de c et $a+b$, celui de d et $a+b+c$, etc., dont la raison ne soit pas plus que d'un chiffre; nous aurons, en ajoutant à ces quotiens une unité, des facteurs de z qui seront compris dans lesdites tables ci-après.

Voici comment on obtient ces sortes de quotiens.

Qu'il soit proposé de décomposer 871. Je commence par retrancher de 871 le premier chiffre 8, dont je me sers pour diviser 0,71, en disposant l'opération comme dans l'exemple suivant.

Je fais, après, une division, qui ne diffère des divisions ordinaires qu'en ce, qu'à chaque chiffre que je pose au quotient, j'ajoute au diviseur la même quantité que j'ôte du dividende, c'est-à-dire le produit du diviseur par le dernier chiffre posé.

Je cesse d'ajouter ce produit, lorsque j'ai au quotient deux ou trois chiffres plus que la moitié de ce qu'il m'en faut au logarithme, parce qu'il n'influe plus rien sur les chiffres qu'il me reste à poser, et je divise tout

simplement le reste par le nombre des premiers chiffres, qu'il me faut à peu près.

QUOTIENT.	DIVISEUR.	CHAQUE chiffre du quotient.	DIVIDENDE.
8.08810 10433 99.			
	8	08	0,71
Produit de 8 par 0,08 +	,64	—	64
Somme	8,64	8..reste	.7
Pr. de 864 par 0,008 +	.6912	—	.6912
Somme	8,70912	1..reste	...88
Produit, etc. +	...87 0912	—	...87 0912
Somme	8,70999 0912	01..reste	 9088
+	..... 87099 90912	—	..... 87099 90912
Somme	8,70999 96219 90912	04..reste	..... .3780 09088
		Produit —	..... .3483 99984
		Reste	.... .296 09104

Ayant déjà huit chiffres au quotient, et ne voulant, par exemple, que douze chiffres au logarithme, je cesse d'ajouter le produit au diviseur; je prends 8,71 pour 8,70999 96219 90912, qui est la dernière somme, et je divise par 8,71 le dernier reste 0,00000 00296 09104, afin d'obtenir encore les quatre chiffres 3399, que j'ajoute à la partie 8,08810104 du quotient déjà trouvée.

2. Par le type de cette opération on voit : 1° (dans la colonne du diviseur) que 8 est le premier composant de z, que 0,64 en est le deuxième, que 0,06912 en est le troisième, et ainsi de suite; de manière que tous ensemble forment la somme $z = 8,71$, ou du moins ils n'en diffèrent que d'une quantité très-petite, qui ne

peut produire aucune altération au logarithme; 2° que 8 et 64, 864 et 6912, 870912 et 870912, etc., sont nécessairement des quantités aliquotes, dont la raison n'est que d'un seul chiffre, et que ce chiffre est une fraction décimale, qui a la même valeur qu'il affecte à la place où il a été posé au quotient; 3° que chaque chiffre du quotient, considéré tout seul à sa place, est le quotient respectif et parfait de

$$\frac{64}{8},\ \frac{6912}{864},\ \frac{870912}{870912},\ \text{etc.},$$

qui est ce que nous avons nommé en général

$$\frac{b}{a},\ \frac{c}{a+b},\ \frac{d}{a+b+c},\ \text{etc.},$$

et que, en ajoutant, enfin, une unité à ces quotiens, on aura des facteurs de z compris dans les tables annexées. La somme donc des logarithmes de ces facteurs sera le logarithme du nombre proposé.

Les facteurs de 8,71 sont, suivant cette méthode,	Et leurs respectifs log. vulgaires, pris dans la table première,
8,	0,90308 99869 9194
1,08	3342 37554 8695
1,008	346 05321 0951
1,0001	4 34272 7686
1,00000 1	4342 9426
1,00000 004	173 7178
1,00000 0003	13 0288
1,00000 00003	1 3029
1,00000 00000 9	3909
1,00000 00000 09	391
Somme log. vulg. 8,71.....	0,94001 81550 0747

ou bien, en ajoutant 2 à la caractéristique, à cause que nous avons fait 8,71 au lieu de 871,

log. vulg. 871 = 2,94001 81550 07.

Les logarithmes de ces mêmes facteurs, pris dans la table 2me, sont

	2,07944 15416 79836
	7696 10411 36128
	796 81696 49177
	9 99950 00333
	9999 99500
	399 99999
	29 99999
	3 00000
	90000
	9000
Somme log. hyp. de 8,71.........	2,16447 17908 63972
+ log. hyp. de 100...............	4,60517 01859 88091
Somme log. hyp. 871.............	6,76964 19768 52.

Soit pour deuxième exemple $0{,}00247 = z$; et cherchons son logarithme à vingt décimales.

QUOTIENT.



2,22897 90235 88178 84714.

	DIVISEUR.	DIVIDENDE.
	2,............................	0,47
	,4...........................	4
Somme	2,4...................... reste	.7
	.48......................	.48
Somme	2,448.................... reste	.22
	.1958 4....................	.1958 4
Somme	2,46758 4................ reste	..241 6
	..222 08256...............	..222 08256
Somme	2,46980 48256............ reste	...19 51744
	...17 28863 37792.........	...17 28863 37792
etc....	2,46997 77119 37792..... etc.	....2 22880 62208
	....2 22297 99407 44012 8.	....2 22297 99407 44012 8
	2,46999 99417 37199 44012 8.	.......582 62800 55987 2
	.......493 99998 8.......	.......493 99998 83474 398
	2,46999 99911 37198.........	........88 62801 72512 802
	........74 0999..........	.........74 09999 97341 159
	2,46999 99985 4719..........	.........14 52801 75171 643
	.........12 349...........	.........12 34999 99927 359
	2,46999 99997 821...........	..........2 17801 75244 284
	..........1 97............	..........1 97599 99998 257
	2,46999 99999 79............	.... 20201 75246 027
		19759 99999 983
		..441 75246 044

En cessant d'ajouter les produits, et en partageant ce dernier reste 441 75246 044 par le dernier diviseur 2,46999 99999 79, ou bien par 2,47, qui n'en diffère que de très-peu, il en résulte 17884714 pour les derniers huit chiffres du quotient. Ce quotient étant résulté 2,22897 90235 88178 84714, nous aurons donc pour facteurs de 2,47 les suivans :

2
1,2
1,02
1,008
1,0009
1,00007
1,00000 9
1,00000 002
1,00000 0003
1,00000 00005
1,00000 00000 8
1,00000 00000 08
1,00000 00000 001
1,00000 00000 0007
1,00000 00000 00008
1,00000 00000 00000 8
1,00000 00000 00000 04
1,00000 00000 00000 007
1,00000 00000 00000 0001
1,00000 00000 00000 00004

Les log. hyperboliques de ces facteurs, pris dans la table 2[me], sont :

	0,69314 71805 59945 30942
	18232 15567 93954 62621
	1980 26272 96179 71303
	796 81696 49176 87351
	89 95952 42836 09301
	6 99975 50114 32733
	89999 59500 24300
	199 99999 80000
	29 99999 99550
	4 99999 99986
	88178 84714
Somme....	0,90421 81506 39885 82801
— log. hyperb. 1000, à cause que nous avons fait 2.47 au lieu de 0,00247....	6,90775 52789 82137 05205
L. h. 0,00247.	$\bar{7}$,99646 28716 57748 77596

Et les log. vulgaires des mêmes facteurs, pris dans la table 1[re], sont :

	0,30102 99956 63981 19521
	7918 12460 47624 82772
	860 01717 61917 56105
	346 05321 09506 48616
	39 06892 49919 13103
	3 03995 49761 39869
	39086 32748 30828
	86 85889 55121
	13 02883 44376
	2 17147 24090
	34743 55855
	3474 35585
	43 42945
	30 40061
	3 47436
	34744
	1737
	304
	4
	2
Somme log. vulg. 2,47	0,39269 69532 59665 73074
et log. vulg. 0,00247	$\bar{3}$,39269 69532 59665 73074

Observons que les logarithmes, dès qu'ils commencent par une certaine suite de zéros, sont en rapport constant avec les respectives quantités naturelles, pour deux fois autant de chiffres qu'il y a de zéros dans cette suite (toujours abstraction faite de la caractéristique et de l'unité qui précède le nombre). C'est pour cela que (comme nous avons fait ci-dessus) l'on peut faire le logarithme vulgaire du facteur 1,00000 00000 08 égal au logarithme vulgaire du facteur 1,00000 00000 8,

divisé par 10, en faisant, à tel effet, précéder d'un zéro de plus le logarithme vulgaire de 1,00000 00000 8. C'est par la même raison que nous avons fait précéder de deux zéros de plus celui de 1,00000 00000 1, pour avoir le logarithme vulgaire de 1,00000 00000 001, etc.; et pour les logarithmes hyperboliques, nous avons fait tout d'un coup log.-facteur 1,00000 00000 88178 87414 = 0,00000 00000 88718 87414, à cause que, le module étant 1 dans ce système de logarithmes, ils sont, dans ce cas, égaux aux fractions des nombres naturels. Cette remarque fait voir pourquoi les facteurs des tables ne sont poussés que jusqu'à douze chiffres.

(Δ) Briggs, celui qui a approprié aux logarithmes le système vulgaire, donne, dans son *Arithmetica logarithmica,* la même méthode que je viens d'exposer, et une table à 14 décimales pour les logarithmes vulgaires des facteurs. La grande rareté de cet ouvrage, même de celui traduit et publié par Vlacq, en 1628, à Goude, le seul qui renferme l'objet en question, a produit presque un oubli total de cette méthode, qui méritoit d'être généralement suivie. Aucun compilateur de logarithmes, après Vlacq, n'en a parlé, et elle se trouvoit inconnue par les mathématiciens les plus accrédités (*). Le simple hasard a fait que je donne dans les mêmes idées de Briggs, ne connoissant pas plus que les autres ce qu'il avoit écrit sur ce sujet. Robert Flower, en 1771, a publié à Londres une méthode semblable, qu'il a trouvée probablement par le même hasard, et qui est encore assez peu propagée pour être ignorée. Je ne l'ai connue qu'au moment où je cherchois des moyens pour abréger la division, travail unique et

(*) Rapport fait par le cit. Delambre à l'Institut national de France. Voyez-le à la fin de cet ouvrage.

assez bien compensé de cette décomposition. C'est le cit. Évêque, membre de l'Institut, qui a bien voulu me confier l'opuscule de Flower, qu'il a acquis en Angleterre.

(Δ) La décomposition dont Flower se sert est en quelque sorte différente, et oppose, en certains cas, quelque petit obstacle à la généralité de la règle; mais elle est plus courte que celle que nous avons exposée; elle affecte le nombre donné divisé par un autre prochainement plus grand que son premier chiffre, et dont on connoît le logarithme. Par ex., si le nombre donné est 370072, ou 0,0370072, il le met, comme nous, sous la forme de 3,70072, et il le divise par 4, prochainement plus grand que 3; de cette manière il tâche d'en faire résulter un quotient qui, autant qu'il est possible, approche en moins à l'unité. Ce quotient résulté 0,92518, il le multiplie par l'unité plus le complément à 9 du chiffre 2 qui suit immédiatement les neuf dixièmes : ainsi

$$0,92518 \times 1,07 = 0,9899426;$$

il multiplie de nouveau ce produit par l'unité plus le complément de 8 à 9 (remarquons que celui-ci est le cas où la règle de Flower est fautive de généralité), malgré que ce complément soit encore du même rang que le précédent : il en résulte 0,9991944; il multiplie ensuite ce produit par l'unité plus le complément à 9 de 1, qui suit les chiffres 0,999 : il en résulte 0,99999365552; il le multiplie par l'unité plus le complément de 3 à 9, etc., jusqu'à ce que son résultat approche assez de l'unité pour le pouvoir considérer pour l'unité même. Il range en une ligne, comme

nous avons fait dans le quotient de nos décompositions, tous les complémens dont il s'est servi; il les considère, comme nous, chacun pour le chiffre décimal de chaque facteur; il en prend les logarithmes respectifs dans une table qu'il donne pour les logarithmes vulgaires des facteurs; les additionne; soustrait leur somme du logarithme de 4, dont il s'est servi pour diviser le donné 3,70072, et il a pour reste le logarithme de 3,70072.

(Δ) Malgré plusieurs exemples qu'il donne suivant la différente nature des nombres, et qu'il range sous différentes règles, son procédé est toujours unique.

(Δ) Voyons actuellement par nous-mêmes ce que peut être ce procédé, puisqu'il se borne à la seule pratique. Appliquons le même nombre donné 3,70072 divisé par 4, c'est-à-dire 0,92518, à notre manière de décomposer. Supposons qu'au lieu de décomposer 0,92518, nous ayons à décomposer constamment l'unité. Faisons de l'unité deux parties, dont la première soit 0,92518, et la deuxième soit 1 — 0,92518, savoir, son complément arithmétique; et plaçons la première pour diviseur et la deuxième pour dividende.

Type du Calcul.

QUOTIENT.		DIVISEUR.		DIVIDENDE.
0,0808		0,92518...........		0,07482
	Produit +	07401 44.......	—	07401 44
		0,99919 44		0,00080 56
	Produit +	00079 92555 2..	—	00079 92555 2
		0,99999 36555 2		0,00000 63444 8
	Produit +	etc.............	—	etc.

3. (Δ) En poussant plus loin la décomposition, il en résultera que la somme des logarithmes de tous les facteurs compris dans le quotient, plus le logarithme de 0,92518, sera égale à log. 1; car nous avons vu (2.) que la somme de tous ces logarithmes est égale au logarithme du premier diviseur plus le premier dividende, c'est-à-dire au logarithme du nombre qu'on a décomposé : nous avons décomposé 1, par conséquent le produit de tous les facteurs compris dans le quotient, multiplié, ce produit, par 0,92518, sera égal à 1; je veux dire que ce produit et le nombre donné 0,92518 seront des quantités réciproques. Nommons a le premier diviseur 0,92518, m le produit de tous les facteurs susdits, n le nombre par lequel nous avons divisé 3,70072, et a' ce nombre divisé; il en résulte, pour ce que nous venons de dire, que

$$a \times m = 1:$$

donc

$$1 : a :: m : 1, \quad \text{et} \quad \frac{1}{m} = a, \quad \text{ou} \quad L.1 - L.m = L.a.$$

Mais, comme Flower a fait

$$\frac{a'}{n} = a, \quad \text{ainsi} \quad \frac{a'}{n} \times m = 1:$$

donc

$$1 : \frac{a'}{n} :: m : 1, \qquad \text{ou} \quad n : a' :: m : 1,$$

et

$$\frac{1 \times n}{m} \text{ ou } \frac{n}{m} = a', \qquad \text{et} \quad L.n - L.m = L.a'.$$

(Δ) En poussant plus loin la décomposition, il en résultera encore que les derniers diviseurs approcheront

à l'unité; car nous avons vu aussi (2.) que tous les composans de z, ici $= 1$, sont ceux qui font augmenter les différens diviseurs, jusqu'à ce que ceux-ci deviennent à peu près égaux à z. Cette propriété présente deux avantages : le premier est la manière dont Flower s'est servi pour trouver les chiffres décimaux des facteurs, en prenant chaque fois le complément du chiffre immédiat après la suite des 9. Ce procédé est évidemment naturel, en observant que les diviseurs et les dividendes respectifs de toute décomposition, comme celle ci-dessus, sont toujours le complément les uns des autres; que le premier chiffre significatif des dividendes étant constamment le complément du chiffre des diviseurs immédiat à la suite des 9, il contient autant de fois le diviseur qu'il contient lui-même des unités; car le diviseur est aussi lui-même approchant à l'unité : d'ailleurs ce procédé est presque le même que celui où nous trouvons chaque chiffre du quotient en divisant, etc. Je dis presque le même; car, en se dispensant de tenir compte des dividendes, il arrive quelquefois que, quoique le diviseur soit approchant à l'unité, il est encore assez petit pour être contenu par le dividende plus de fois que le premier chiffre du dividende contient des unités, comme l'on a pu observer ci-dessus à l'occasion de 7482 divisé par 92518, et comme dans 001998 divisé par son complément 998002 : c'est ce qui a contraint Flower de prendre souvent deux fois le complément dans le même ordre de décimales. Le 2me avantage est plus conséquent, et nous en profiterons de la meilleure manière : il consiste en ce qu'ayant poussé la décomposition jusque où nous cessions d'ajouter les produits aux diviseurs, on épargne tout-à-fait le restant de la

division, que nous devions effectuer en divisant tout simplement le reste par le dernier diviseur ; car, celui-ci ayant alors une suite de 9 plus grande que la moitié des chiffres qu'on désire au logarithme, on peut prendre cette suite pour l'unité assez parfaite pour autant de chiffres qu'il y en a dans la suite des 9, comme, par exemple, le diviseur étant 0,9999365552, il est assez parfaitement 1,0000, parce qu'il ne diffère que dans le deuxième ordre de décimales après le dernier zéro; ainsi divisant le reste 00000634448 de la décomposition précédente par 1,00000, il en résulte très-exactement les cinq premiers chiffres positifs 063444 du reste même. On peut donc ajouter au quotient 0,0808 les chiffres susdits, et il vient 0,0808063444, ou 1,0808063444.

4. (Δ) La nature des nombres est telle, que tantôt il convient de diviser le nombre proposé par un autre prochainement plus grand que son premier ou ses deux premiers chiffres, tantôt il convient mieux de ne le pas diviser, soit parce qu'on épargne cette division, soit parce qu'il est très-peu avantageux de le diviser, lorsqu'il en résulte un quotient peu approchant à l'unité : par exemple, étant donné 9802647, et le voulant diviser par 99, il y faudroit une assez longue opération pour obtenir le quotient 9901663 ...., etc., jusqu'à deux ou trois chiffres plus qu'il y en faut au logarithme, tandis qu'il approche à l'unité très peu de chose plus qu'il en approchoit. Dans cette alternative, y étant plus de cas où il convient mieux de décomposer le nombre tel qu'il est, s'approchant-il d'ailleurs par lui-même à l'unité dans l'acte de la décomposition, qui est constamment plus facile sur son commencement, nous omettrons dorénavant cette division préparatoire, en nous contentant de renvoyer

ceux qui en voudront faire usage à ce que nous avons dit plus haut. Nous verrons, par une décomposition où les facteurs auront deux chiffres décimaux, que cette division préparatoire ne seroit pas plus courte que toute la décomposition entière. Nous nous tiendrons à la manière de décomposer les nombres sans omettre les dividendes. Elle est, à la vérité, un peu plus longue que celle de Flower, mais elle n'oppose aucun obstacle à sa généralité; elle présente des moyens de vérification, et donne dans le reste du dividende la deuxième moitié des chiffres du quotient toute prête. Venons à la pratique de ce procédé, et voyons en termes précis et généraux ce qu'on doit faire.

(△) Otons toujours tous les zéros qui précèdent et qui suivent le nombre à décomposer : ainsi 0,00932, 932000, 0,09320 sera toujours 932; prenons-en le complément arithmétique, et divisons ce complément par le nombre donné, débarrassé de tous les zéros susdits, sans considération du rang auquel ces quantités appartiennent; car, étant-elles constamment du même ordre, le premier chiffre résultant, soit-il positif, soit-il zéro, sera toujours du rang des unités. Ayant trouvé le premier chiffre positif, suivons la décomposition de la même manière que nous avons indiquée sur le commencement de ce traité, jusqu'à ce que nous ayons au quotient deux chiffres plus que la moitié des chiffres du logarithme demandé, et ajoutons à notre quotient autant de chiffres positifs du dernier reste qu'il y a des 9 dans la suite du dernier diviseur, ayant toujours considération au rang auquel ces chiffres appartiennent.

Voici le type de l'opération pour un logarithme à douze décimales :

QUOTIENT.

0,0727660.5986371

	DIVISEUR.		DIVIDENDE.
	932...................		068
Produit +	6524	—	6524
	99724		00276
Produit +	199 448..	—	199 448
	99923 448		00076 552
Produit +	69 94641 36... ...	—	69 94641 36
	99993 39441 36		00006 60558 64
Produit +	5 99960 36648 16.	—	5 99960 36648 16
	99999 39401 72648 16		60598 27351 84
Produit +	59999 63641 02.	—	59999 63641 02
	99999 99401 36289 18	Reste.	598 63710 82

(Δ) Ayant obtenu la partie 0,0727660 du quotient, deux chiffres plus que la moitié de douze, j'ai vu que le dernier diviseur commençoit par sept 9; j'ai donc pris les sept premiers chiffres positifs 5986371 du dernier reste, et je les ai ajoutés aux huit chiffres susdits.

(Δ) Comme le quotient 0,07276605986371 est de quinze chiffres, je puis compter d'avoir le logarithme à douze chiffres très exacts, en prenant aussi les logarithmes des facteurs à quinze chiffres. Nous avons déjà dit comme on prend ces logarithmes, soient-ils vulgaires ou hyperboliques. Une fois la somme faite des logarithmes des facteurs, l'on en prendra le complément arithmétique, ce qui sera le logarithme du nombre donné.

5. (Δ) Une chose bien nécessaire à remarquer, c'est que le premier chiffre du quotient n'est pas ici un

composant et en même temps un facteur du nombre proposé, comme il l'est dans les décompositions dont nous avons parlé sur le commencement, mais tout simplement un facteur, le même que celui-ci $\frac{b}{a}$ de la formule

$$a \times 1\frac{b}{a} = a + b, \quad (a + b) \times \text{etc.} = \text{etc.}\ (1.);$$

car, faisant-nous $z = 1$, et ne faisant pas $a \times m = z = 1$, mais $\frac{1}{m} = a$ (3.), et m étant seulement le produit de tous les facteurs compris dans le quotient, nous excluons de m le premier facteur ou composant a. Le premier chiffre du quotient n'est donc que le premier quotient $\frac{b}{a}$, auquel étant ajoutée l'unité, dont sont affectés tous nos facteurs, il devient un facteur de m. L'on déduit de cette remarque que le premier chiffre du quotient doit être toujours augmenté d'une unité, malgré qu'il puisse résulter lui-même un composé d'unités; ainsi 793 divisé par 207 donneroit 4 pour premier chiffre du quotient, malgré que 207 en 793 n'y est que trois fois; 207 divisé par 793 donneroit 1 pour premier chiffre du quotient, malgré qué 793 en 207 n'y est que zéro fois. Nous n'avons pas ajouté une unité au premier chiffre du quotient 0,0727660598637 1 de la dernière décomposition, pour le faire devenir 1,072766, etc., à cause que le logarithme de 1 n'altère en aucune manière la somme des logarithmes des autres facteurs, soit qu'on l'y ajoute, soit qu'on ne l'y ajoute pas. Pour le cas seulement où le premier chiffre du quotient est zéro, il est donc indifférent d'y ajouter l'unité, indispensablement nécessaire dans tout autre cas.

OPÉRATION RÉCIPROQUE
POUR LA RECHERCHE
DES QUANTITÉS NATURELLES.

Nous avons additionné les logarithmes des facteurs d'une quantité quelconque z, pour avoir log. z; maintenant, faisons l'opération inverse, c'est-à-dire ôtons du logarithme donné tous les logarithmes successivement moindres-prochains qu'on trouve dans ces tables, jusqu'à ce que le reste des log. z soit zéro; ou bien, s'il s'agit de logarithmes hyperboliques, jusqu'à ce que le reste soit en rapport constant avec la fraction d'un facteur de z, et faisons cette fraction égale au reste même. Or, tous les nombres des tables, correspondans à ces logarithmes soustraits, sont les facteurs de z, et n'ont qu'une seconde décimale significative: on pourra donc effectuer la multiplication de ces sortes de facteurs (dont le produit sera le nombre z) aussi facilement qu'on peut opérer pour la décomposition de z; c'est ce qui met ces tables à la préférence des autres, pour des calculs pareils.

Pour cette deuxième opération, il me paroît que la manière suivante soit la meilleure et la plus courte.

6. Demande-t-on le nombre naturel du logarithme vulgaire 0,3? Du logarithme 0,3 j'ôte les log. vulgaires (de la table première) de 1,9; de 1,05; de 1,0001; de 1,00003; de, etc., qui sont successivement plus petits de ce qui reste du log. 0,3; et à mesure que je soustrais les logarithmes, je dispose, en une ligne à part, le premier facteur (ou nombre correspondant au premier logarithme moindre-prochain soustrait) 1,9; j'y

ajoute le chiffre 5 du deuxième, 01 du troisième, 3 du quatrième, etc., de manière qu'il m'en résulte 1,9501 31483 00662 78357.

7. Soit m la première moitié de chiffres de ce résultat, quelconque ce soit le nombre de ses chiffres, et n la dernière moitié : je fais le produit de tous les facteurs, qui ont leur chiffre décimal compris dans n, égal à z', et $z' - 1 = n$. (Ici $m = 1,95013483$, et $n = 0,0000$ 00000 00662 78357); puis

$z' - 1 = n$..................	0,0000 00000 00000 78357
+ Les 4 derniers chiffres de m..	1483
+ Le produit du dernier chiffre m par le premier de n.......	 0
+ Le produit de l'avant-dernier chiffre de m par les deux premiers de n et le dern. de m...	 2404
+ Le produit du 3e dernier de m par les trois premiers de n et les deux derniers de m.......	.... 3 32026
+ Le produit du 4e dernier de m par les quatre premiers de n et les trois derniers de m	.... 48 30066
Somme.....	0,0000 01483 00714 42853 $= a$
+ Le 5e dernier de m et son produit par a..................	30000 04449 02143
Somme.....	0,0000 31483 05163 44996 $= b$
+ Le 6e dernier de m et son produit par b..................	1 00003 14830 51634
Somme.....	0,0001 31486 19993 96630 $= c$
+ Le 7e dern. et son prod. par c.	....
+ Le 8e dern. et son prod. par c.	500 06574 30999 69831
Somme.....	0,0501 38060 50993 66461 $= d$
+ Le 9e dern. et son prod. par d.	9451 24254 45894 29814
Somme.....	0,9952 62314 96887 96475 $= e$
+ Le 1er et son produit par e. Nombre demandé...........	1,9952 62314 96887 96475

Cette opération est assujettie à quelque modification, suivant la quantité de chiffres qu'on désire au nombre; que ces chiffres sont en nombre pair ou impair, pour combiner à propos les différens produits; et choses pareilles : mais, comme tout calculateur peut s'apercevoir par soi-même de ces petits changemens, je me dispense de les détailler.

D'après ces procédés, on voit avec quelle différence de travail on pourroit obtenir avec quarante ou cinquante chiffres les logarithmes et les nombres des logarithmes (en formant des tables pareilles, un peu plus poussées), de ce qu'il faut pour les obtenir différemment, et surplus lorsqu'ils sont hors de certains cas particuliers, qui demandent des opérations un peu moins longues.

On pourroit même construire des tables où les fractions décimales des nombres fussent de deux ou trois chiffres significatifs, et l'on abrégeroit encore une bonne partie de l'opération; car la somme des logarithmes des facteurs n'auroit alors que la moitié ou le tiers des composans, et dans la décomposition des nombres il ne faudroit ajouter le produit au diviseur qu'à chaque deux ou trois chiffres posés au quotient. On voit que le produit à ajouter seroit alors le produit des deux ou trois derniers chiffres du quotient par le diviseur.

Touchant l'opération inverse, la soustraction des différens logarithmes des tables du logarithme donné deviendroit également plus courte, et les multiples des facteurs ne seroient pas plus difficiles, en se servant de la méthode que nous venons de voir.

TABLE PREMIÈRE.

LOGARITHMES VULGAIRES DES FACTEURS.

NOMB.	LOGARITHMES.		NOMB.	LOGARITHMES.
9	95424 25094 39324 87459		9	00039 06892 49910 13103
8	90308 99869 91943 58564		8	34 72966 85363 54069
7	84509 80400 14256 83071		7	30 38997 84812 49181
6	77815 12503 83643 63251		6	26 04985 47390 34682
5	69897 00043 36018 80479	1,000	5	21 70929 72230 20828
4	60205 99913 27962 39043		4	17 36830 58464 91882
3	47712 12547 19662 43730		3	13 02688 05227 06100
2	30102 99956 63981 19521		2	08 68502 11648 95723
			1	04 34272 76862 66964
1,9	27875 36009 52828 96154		9	00003 90847 44584 16739
1,8	25527 25051 03306 06980		8	3 47421 68884 03320
1,7	23044 89213 78273 92854		7	3 03995 49761 39869
1,6	20411 99826 55924 78085		6	2 60568 87215 39548
1,5	17609 12590 55681 24208	1,0000	5	2 17141 81245 15514
1,4	14612 80356 78238 02593		4	1 73714 31849 80922
1,3	11394 33523 06836 76921		3	1 30286 39028 48926
1,2	07918 12460 47624 82772		2	0 86858 02780 32676
1,1	04139 26851 58225 04075		1	0 43429 23104 45319
1,09	03742 64979 40623 63520		9	00000 39086 32748 30828
1,08	03342 37554 86949 70231		8	34743 41957 87671
1,07	02938 37776 85209 64083		7	30400 50733 15761
1,06	02530 58652 64770 24085		6	26057 59074 15011
1,05	02118 92990 69938 07279	1,00000	5	21714 66980 85333
1,04	01703 33392 98780 35485		4	17371 74453 26642
1,03	01283 72247 05172 20517		3	13028 81491 38850
1,02	00860 01717 61917 56105		2	08685 88095 21870
1,01	00432 13737 82642 57428		1	04342 94264 75616
1,009	00389 11662 36910 52172		9	00000 03908 64857 82377
1,008	346 05321 09506 48616		8	03474 35446 54844
1,007	302 94705 53618 00717		7	03040 06030 93018
1,006	259 79807 19908 59231		6	02605 76610 96898
1,005	216 60617 56507 67623	1,00000 0	5	02171 47186 66483
1,004	173 37128 09000 52977		4	01737 17758 01775
1,003	130 09330 20418 11880		3	01302 88325 02773
1,002	086 77215 31226 91249		2	00868 58887 69476
1,001	043 40774 79318 64067		1	00434 29446 01885

	NOMB.	LOGARITHMES.		NOMB.	LOGARITHMES.
1,00000 00	9	00000 00390 86501 61240	1,00000 0000	9	00000 00003 90865 03354
	8	347 43557 16252		8	3 47435 58538
	7	304 00612 66921		7	3 04006 13723
	6	260 57668 13247		6	2 60576 68906
	5	217 14723 55229		5	2 17147 24090
	4	173 71778 92869		4	1 73717 79273
	3	130 28834 26167		3	1 30288 34455
	2	086 85889 55121		2	0 86858 89637
	1	043 42944 79732		1	0 43429 44819
1,00000 000	9	00000 00039 08650 31954	1,00000 00000	9	00000 00000 39086 50337
	8	34 74355 84133		8	34743 55855
	7	30 40061 36268		7	30400 61373
	6	26 05766 88360		6	26057 66891
	5	21 71472 40409		5	21714 72409
	4	17 37177 92414		4	17371 77928
	3	13 02883 44376		3	13028 83446
	2	08 68588 96294		2	08685 88964
	1	04 34294 48169		1	04342 94482

Nota. — Les chiffres 1,00000, qu'on voit disposés le long de plusieurs quarrés de ces deux tables, s'imaginent être attachés avant chaque nombre des mêmes quarrés.

TABLE DEUXIÈME.

LOGARITHMES HYPERBOLIQUES DES FACTEURS.

NOMBRES.	LOGARITHMES.
1 00000 00000 00000 00000	46,01570 18598 80913 68036
10000 00000 00000 00000	43,74911 67668 86867 99634
1000 00000 00000 00000	41,44653 16738 92822 31232
100 00000 00000 00000	39,14394 65808 98776 62831
10 00000 00000 00000	36,84136 14879 04730 94429
1 00000 00000 00000	34,53877 63949 10685 26027
10000 00000 00000	32,23619 13019 16639 57625
1000 00000 00000	29,93360 62089 22593 89223
100 00000 00000	27,63102 11159 28548 20822
10 00000 00000	25,32843 60229 34502 52420
1 00000 00000	23,02585 09299 40456 84018
10000 00000	20,72326 58369 46411 15616
1000 00000	18,42068 07439 52365 47214
100 00000	16,11809 56509 58319 78813
10 00000	13,81551 05579 64274 10411
1 00000	11,51292 54649 70228 42009
10000	9,21034 03719 76182 73607
1000	6,90775 52789 82137 05205
100	4,60517 01859 88091 36804
10	2,30258 50929 94045 68402

NOMB.	LOGARITHMES.	NOMB.	LOGARITHMES.
9	2,19722 45773 36219 38279	1,09	0,08617 76962 41052 33234
8	2,07944 15416 79835 92825	1,08	0,07696 10411 36128 32498
7	1,94591 01490 55313 30511	1,07	0,06765 86484 73814 80527
6	1,79175 94692 28055 00081	1,06	0,05826 89081 23975 77553
5	1,60943 79124 34100 37460	1,05	0,04879 01641 69432 00307
4	1,38629 43611 19890 61883	1,04	0,03922 07131 53281 29627
3	1,09861 22886 68109 69140	1,03	0,02955 88022 41544 40273
2	0,69314 71805 59945 30942	1,02	0,01980 26272 96179 71303
		1,01	0,00995 03308 53168 08285
1,9	0,64185 38861 72394 77599	1,009	0,00895 97413 71471 90444
1,8	0,58778 66649 02119 00819	1,008	0,00796 81696 49176 87351
1,7	0,53062 82510 62170 39623	1,007	0,00697 56137 36425 24210
1,6	0,47000 36292 45735 55365	1,006	0,00598 20716 77547 46378
1,5	0,40546 51081 08164 38198	1,005	0,00498 75415 11039 07361
1,4	0,33647 22366 21212 93050	1,004	0,00399 20212 69537 45300
1,3	0,26236 42644 67491 05204	1,003	0,00299 55089 79798 47881
1,2	0,18232 15567 93954 62621	1,002	0,00199 80026 62673 05602
1,1	0,09531 01798 04324 86004	1,001	0,00099 95003 33083 53317

NOMB.		LOGARITHMES.	NOMB.		LOGARITHMES.
1,000	9	0,00089 95952 42836 09301	1,00000 00	9	0.00000 00899 99995 95000
	8	79 96801 70564 33216		8	799 99996 80000
	7	69 97551 14273 34193		7	699 99997 55000
	6	59 98200 71967 61554		6	599 99998 20000
	5	49 98750 41651 04791		5	499 99998 75000
	4	39 99200 21326 93537		4	399 99999 20000
	3	29 99550 08997 97549		3	299 99999 55000
	2	19 99800 02666 26673		2	199 99999 80000
	1	09 99950 00333 30834		1	099 99999 95000
1,0000	9	0,00008 99959 50242 98360	1,00000 000	9	0,00000 00089 99999 95950
	8	7 99968 00170 65643		8	79 99999 96800
	7	6 99975 50114 32733		7	69 99999 97550
	6	5 99982 00071 99676		6	59 99999 98200
	5	4 99987 50041 66510		5	49 99999 98750
	4	3 99992 00021 33269		4	39 99999 99200
	3	2 99995 50008 99980		3	29 99999 99550
	2	1 99998 00002 66663		2	19 99999 99800
	1	0 99999 50000 33333		1	09 99999 99950
1,00000	9	0,00000 89999 59500 24300	1,00000 0000	9	0,00000 00008 99999 99959
	8	79999 68000 17067		8	7 99999 99968
	7	69999 75500 11433		7	6 99999 99975
	6	59999 82000 07200		6	5 99999 99982
	5	49999 87500 04167		5	4 99999 99987
	4	39999 92000 02133		4	3 99999 99992
	3	29999 95500 00900		3	2 99999 99995
	2	19999 98000 00267		2	1 99999 99998
	1	09999 99500 00033		1	1 00000 00000
1,00000 0	9	0,00000 08999 99595 00024	1,00000 00000	9	0,00000 00000 90000 00000
	8	07999 99680 00017		8	80000 00000
	7	06999 99755 00011		7	70000 00000
	6	05999 99820 00007		6	60000 00000
	5	04999 99875 00004		5	50000 00000
	4	03999 99920 00002		4	40000 00000
	3	02999 99955 00001		3	30000 00000
	2	01999 99980 00000		2	20000 00000
	1	00999 99995 00000		1	10000 00000

J'ajoute une troisième table de logarithmes vulgaires à 15 chiffres, pour les facteurs dont la fraction décimale a deux chiffres significatifs. Son usage dépendant toujours des principes que je viens d'exposer, on s'en pourra rendre compte par les seuls exemples qu'on trouve à la suite.

TABLE TROISIÈME.

LOGARITHMES VULGAIRES DES FACTEURS

A DEUX CHIFFRES.

NOMB. (Premier bichiffre.)	LOGARITHMES.	NOMB. (Premier bichiffre.)	LOGARITHMES.
9,9	99563 51945 97550	6,9	83884 90907 37255
8	99122 60756 92495	8	83250 89127 06236
7	98677 17342 66245	7	82607 48027 00826
6	98227 12330 39568	6	81954 39355 41869
5	97772 36052 88848	5	81291 33566 42856
4	97312 78535 99699	4	80617 99739 83887
3	96848 29485 53935	3	79934 05494 53582
2	96378 78273 45555	2	79239 16894 98254
1	95904 13923 21094	1	78532 98350 10767
9,0	95424 25094 39325	6,0	77815 12503 83644
8,9	94939 00066 44913	5,9	77085 20116 42144
8	94448 26721 50169	8	76342 79935 62937
7	93951 92526 18619	7	75587 48556 72491
6	93449 84512 43568	6	74818 80270 06200
5	92941 89257 14293	5	74036 26894 94244
4	92427 92860 61882	4	73239 37598 22969
3	91907 80923 76074	3	72427 58696 00789
2	91381 38523 83717	2	71600 33436 34799
1	90848 50188 78650	1	70757 01760 97936
8,0	90308 99869 91944	5,0	69897 00043 36019
7,9	89762 70912 90441	4,9	69019 60800 28514
8	89209 46026 90480	8	68124 12373 75587
7	88649 07251 72482	7	67209 78579 35717
6	88081 35922 80791	6	66275 78316 81574
5	87506 12633 91700	5	65321 25137 75344
4	86923 17197 30976	4	64345 26764 86187
3	86332 28601 20456	3	63346 84555 79587
2	85733 24964 31268	2	62324 92903 97900
1	85125 83487 19075	1	61278 38567 19735
7,0	84509 80400 14257	4,0	60205 99913 27962

Premier bichiffre.

NOMB.	LOGARITHMES.
3,9	59106 46070 26499
8	57978 35966 16810
7	56820 17240 66995
6	55630 25007 67287
5	54406 80443 50276
4	53147 89170 42255
3	51851 39398 77887
2	50514 99783 19906
1	49136 16938 34273
3,0	47712 12547 19662
2,9	46239 79978 98956
8	44715 80313 42219
7	43136 37641 58987
6	41497 33479 70818
5	39794 00086 72038
4	38021 12417 11606
3	36172 78360 17593
2	34242 26808 22206
1	32221 92947 33919
2,0	30102 99956 63981
1,9	27875 36009 52829
8	25527 25051 03306
7	23044 89213 78274
6	20411 99826 55925
5	17609 12590 55681
4	14612 80356 78238
3	11394 33523 06837
2	07918 12460 47625
1	04139 26851 58225

Deuxième bichiffre.

NOMB.	LOGARITHMES.
1,0 99	04099 76924 23491
98	04060 23401 14073
97	04020 66275 74711
96	03981 05541 48350
95	03941 41191 76137
94	03901 73219 97412
93	03862 01619 49703
92	03822 26383 68718
91	03782 47505 88342
90	03742 64979 40624
89	03702 78797 55775
88	03662 88953 62161
87	03622 95440 86295
86	03582 98252 52828
85	03542 97381 84548
84	03502 92822 02368
83	03462 84566 25320
82	03422 72607 70551
81	03382 56939 53310
80	03342 37554 86950
79	03302 14446 82911
78	03261 87608 50720
77	03221 57032 97982
76	03181 22713 30370
75	03140 84642 51624
74	03100 42813 63537
73	03059 97219 65951
72	03019 47853 56751
71	02978 94708 31856
70	02938 37776 85210
69	02897 77052 08778
68	02857 12526 92538
67	02816 44194 24470
66	02775 72046 90553
65	02734 96077 74757
64	02694 16279 59029
63	02653 32645 23297
62	02612 45167 45450
61	02571 53839 01341
1,0 60	02530 58652 64770

	NOMB.	LOGARITHMES.		NOMB.	LOGARITHMES.
1,0	59	02489 59601 07485	1,0	19	00817 41840 06426
	58	02448 56676 99167		18	00774 77780 00740
	57	02407 49873 07426		17	00732 09529 22745
	56	02366 39181 97793		16	00689 37079 47900
	55	02325 24596 33711		15	00646 60422 49232
	54	02284 06108 76528		14	00603 79549 97317
	53	02242 83711 85487		13	00560 94453 60280
	52	02201 57398 17720		12	00518 05125 03780
	51	02160 27160 28242		11	00475 11555 91001
	50	02118 92990 69938		10	00432 13737 82643
	49	02077 54881 93558	Deuxième bichiffre.	09	00389 11662 36911
	48	02036 12826 47708		08	00346 05321 09506
	47	01994 66816 78842		07	00302 94705 53618
	46	01953 16845 31255		06	00259 79807 19909
	45	01911 62904 47073		05	00216 60617 56508
	44	01870 04986 66243		04	00173 37128 09001
	43	01828 43084 26531		03	00130 09330 20418
	42	01786 77189 63506		02	00086 77215 31227
	41	01745 07295 10536		01	00043 40774 79319
Deuxième bichiffre	40	01703 33392 98780			
	39	01661 55475 57177		99	00042 97388 51434
	38	01619 73535 12439		98	42 54001 80206
	37	01577 87563 89041	1,000	97	42 10614 65634
	36	01535 97554 09214		96	41 67227 07716
	35	01494 03497 92937		95	41 23839 06453
	34	01452 05387 57924		94	40 80450 61842
	33	01410 03215 19621		93	40 37061 73883
	32	01367 96972 91193		92	39 93672 42575
	31	01325 86652 83517		91	39 50282 67918
	30	01283 72247 05172		90	39 06892 49910
	29	01241 53747 62433		89	00038 63501 88551
	28	01199 31146 59257	Troisième bichiffre.	88	38 20110 83840
	27	01157 04435 97278		87	37 76719 35775
	26	01114 73607 75797		86	37 33327 44357
	25	01072 38653 91773		85	36 89935 09583
	24	01029 99566 39812		84	36 46542 31454
	23	00987 56337 12160		83	36 03149 09969
	22	00945 08957 98694		82	35 59755 45125
	21	00902 57420 86910		81	35 16361 36924
1,0	20	00860 01717 61918		80	34 72966 85364

Troisième bichiffre.

NOMB.	LOGARITHMES.	NOMB.	LOGARITHMES.
1,000 79	00034 29571 90443	1,000 39	00016 93418 28432
78	33 86176 52161	38	16 50005 55003
77	33 42780 70518	37	16 06592 38178
76	32 99384 45512	36	15 63178 77955
75	32 55987 77143	35	15 19764 74334
74	32 12590 65409	34	14 76350 27314
73	31 69193 10310	33	14 32935 36895
72	31 25795 11845	32	13 89520 03074
71	30 82396 70012	31	13 46104 25852
70	30 38997 84812	30	13 02688 05227
69	00029 95598 56244	29	00012 59271 41199
68	29 52198 84305	28	12 15854 33766
67	29 08798 68997	27	11 72436 82929
66	28 65398 10317	26	11 29018 88685
65	28 21997 08264	25	10 85600 51035
64	27 78595 62839	24	10 42181 69977
63	27 35193 74040	23	09 98762 45510
62	26 91791 41866	22	09 55342 77633
61	26 48388 66316	21	09 11922 66347
60	26 04985 47390	20	08 68502 11649
59	00025 61581 85087	19	00008 25081 13539
58	25 18177 79405	18	7 81659 72016
57	24 74773 30344	17	7 38237 87079
56	24 31368 37903	16	6 94815 58728
55	23 87963 02082	15	6 51392 86961
54	23 44557 22878	14	6 07969 71778
53	23 01151 00292	13	5 64546 13177
52	22 57744 34323	12	5 21122 11158
51	22 14337 24969	11	4 77697 65720
50	21 70929 72230	10	4 34272 76863
49	00021 27521 76105	09	00003 90847 44584
48	20 84113 36593	08	3 47421 68884
47	20 40704 53694	07	3 03995 49761
46	19 97295 27405	06	2 60568 87215
45	19 53885 57727	05	2 17141 81245
44	19 10475 44659	04	1 73714 31850
43	18 67064 88200	03	1 30286 39028
42	18 23653 88348	02	0 86858 02780
41	17 80242 45103	01	0 43429 23104
40	17 36830 58465		

1,00000 — Quatrième bichiffre.

NOMB.	LOGARITHMES.	NOMB.	LOGARITHMES.
99	00000 42994 94088	59	00000 25623 29884
98	42560 65068	58	25189 00690
97	42126 36043	57	24754 71492
96	41692 07014	56	24320 42289
95	41257 77981	55	23886 13082
94	40823 48943	54	23451 83870
93	40389 19901	53	23017 54654
92	39954 90854	52	22583 25434
91	39520 61803	51	22148 96210
90	39086 32748	50	21714 66981
89	00000 38652 03689	49	00000 21280 37748
88	38217 74625	48	20846 08510
87	37783 45557	47	20411 79268
86	37349 16484	46	19977 50022
85	36914 87407	45	19543 20771
84	36480 58326	44	19108 91516
83	36046 29241	43	18674 62257
82	35612 00151	42	18240 32994
81	35177 71056	41	17806 03726
80	34743 41958	40	17371 74453
79	00000 34309 12855	39	00000 16937 45177
78	33874 83748	38	16503 15896
77	33440 54636	37	16068 86610
76	33006 25520	36	15634 57321
75	32571 96400	35	15200 28027
74	32137 67275	34	14765 98728
73	31703 38146	33	14331 69426
72	31269 09013	32	13897 40119
71	30834 79875	31	13463 10807
70	30400 50733	30	13028 81491
69	00000 29966 21587	29	00000 12594 52171
68	29531 92436	28	12160 22847
67	29097 63281	27	11725 93518
66	28663 34122	26	11291 64185
65	28229 04958	25	10857 34848
64	27794 75790	24	10423 05506
63	27360 46617	23	09988 76160
62	26926 17441	22	09554 46809
61	26491 88260	21	09120 17454
60	26057 59074	20	08685 88095

NOMB.		LOGARITHMES.
1,00000 — Quatrième bichiffre.	19	00000 08251 58732
	18	07817 29364
	17	07382 99992
	16	06948 70615
	15	06514 41234
	14	06080 11849
	13	05645 82459
	12	05211 53066
	11	04777 23667
	10	04342 94265
	09	00000 03908 64858
	08	03474 35447
	07	03040 06031
	06	02605 76611
	05	02171 47187
	04	01737 17758
	03	01302 88325
	02	00868 58888
	01	00434 29446
1,0000000 — Cinquième bichiffre.	99	00000 00429 95152
	98	425 60857
	97	421 26563
	96	416 92268
	95	412 57974
	94	408 23679
	93	403 89385
	92	399 55090
	91	395 20796
	90	390 86502
	89	00000 00386 52207
	88	382 17913
	87	377 83618
	86	373 49324
	85	369 15029
	84	364 80735
	83	360 46441
	82	356 12146
	81	351 77852
	80	347 43557

NOMB.		LOGARITHMES.
1,0000000 — Cinquième bichiffre.	79	00000 00343 09263
	78	338 74968
	77	334 40674
	76	330 06379
	75	325 72085
	74	321 37790
	73	317 03496
	72	312 69202
	71	308 34907
	70	304 00613
	69	00000 00299 66318
	68	295 32024
	67	290 97729
	66	286 63435
	65	282 29140
	64	277 94846
	63	273 60551
	62	269 26257
	61	264 91963
	60	260 57668
	59	00000 00256 23374
	58	251 89079
	57	247 54785
	56	243 20490
	55	238 86196
	54	234 51901
	53	230 17607
	52	225 83312
	51	221 49018
	50	217 14724
	49	00000 00212 80429
	48	208 46135
	47	204 11840
	46	199 77546
	45	195 43251
	44	191 08957
	43	186 74662
	42	182 40368
	41	178 06073
	40	173 71779

NOMB.	LOGARITHMES.	NOMB.	LOGARITHMES.
1,0000000 — Cinquième bichiffre.		1,0000000 — Cinquième bichiffre.	
39	00000 00169 37484	19	00000 00082 51595
38	165 03190	18	78 17301
37	160 68896	17	73 83006
36	156 34601	16	69 48712
35	152 00307	15	65 14417
34	147 66012	14	60 80123
33	143 31718	13	56 45828
32	138 97423	12	52 11534
31	134 63129	11	47 77239
30	130 28834	10	43 42945
29	00000 00125 94540	09	00000 00039 08650
28	121 60245	08	34 74356
27	117 25951	07	30 40061
26	112 91656	06	26 05767
25	108 57362	05	21 71472
24	104 23067	04	17 37178
23	099 88773	03	13 02883
22	095 54478	02	08 68589
21	091 20184	01	04 34294
20	086 85890		

Cette troisième table fournit les logarithmes vulgaires à plus que 12 décimales exactes; et l'opération que son application exige, suivant ce que nous avons dit (4), n'est pas plus longue qu'une division, dont le quotient dût avoir autant de chiffres que le logarithme cherché. Nous allons la voir par la recherche de quelques logarithmes.

Soit proposé le nombre 932, dont on demande le logarithme vulgaire :

Calcul.

DIVISEURS.	QUOTIENT.	RESTES ET DIVID.
	0,0.72.89.67.97.48.55.42	
932	son complément.......	068.

Je trouve les deux premiers chiffres 0,0, que je nomme 1er bichiffre du quotient; je cherche le reste de cette division; j'en prends le complément pour diviseur, et en divisant le reste même, je trouve le deuxième bichiffre 72 du quotient. En suivant cette marche, je trouve les quatre premiers bichiffres 0,0.72.89.67 du quotient, et j'y ajoute autant de bichiffres pris dans le dernier reste. Voici l'opération en toute son étendue :

	932..................	068
		..276
Complément du reste vis-à-vis.	99910 4.............	...89 6
		....9 67168
Idem..........	99999 32025 6.......	..... 67974 4
		..... .7974 80784
	Dernier reste..........	....974 85542

Je pourrois ajouter une unité au quotient; mais nous avons vu (5) que, dans ce cas, elle y est indifférente.

Log. du 1er bichiffre 0,0, pris dans la table 3e...	0,00000 00000 00000
du deuxième 72.................	03019 47853 56751
du troisième 89.................	...38 63501 88551
du quatrième 67.................	..... 29097 63281
du cinquième 97.................	....421 26563
du sixième 48.................	....2 08461
du septième 55.................	.... .2389
du huitième 42.................	18
Somme...............	0,03058 40876 46014
Complément.... Log. 932.....	0,96941 59123 53986

Il y sera affecté, comme à l'ordinaire, une caractéristique convenable.

Qu'il soit question de trouver à dix décimales exactes le logarithme vulgaire du nombre 101136.

Calcul.

	DIVISEURS.	QUOTIENT.	RESTES ET DIVID.
		8,8.08.93.90.10.07	
	10113 6.	son complém..	89886 4
			.8977 6
Complément des restes vis-à-vis.	99113 28................		..886 72
	99906 18624............		...93 81376
			....3 89819 26
Dernier reste...............			00000 90100 72
Premier bichiffre augmenté d'une unité.............	9,8	son log...	99122 60756 92
Log. du deuxième bichiffre..	08	....	..346 05321 10
du troisième	93	....	...40 37061 74
du quatrième..........	90	....	..... 39086 33
du cinquième	10	....	..........43 43
du sixième............	07	....	 30
Somme.....................			99509 42269 82
Complément...	Log. 101136...		00490 57730 18

Qu'il s'agisse de calculer à six décimales exactes le logarithme vulgaire du nombre 38.

Calcul.

	DIVISEURS.	QUOTIENT.	RESTES ET DIVID.
		1,6.12.14.40	
	38......	son complément......	62
			• 24
Complément du reste vis-à-vis.	988............................		.12
			..212
Dernier chiffre..............			...14 4
Premier bichiffre augmenté d'une unité..............	2,6	son log.......	41497 334
Log. du deuxième bichiffre.	12	....	..518 051
du troisième..........	14	....	....6 080
du quatrième	40	....	 174
Somme..........................			42021 639
Complément...	Log. 38.............		57978 361

Soit donné maintenant le log. 96941 59123 53986, dont on demande le nombre. En soustrayant de ce logarithme et de ses restes tous les log. moindres-prochains de la table troisième, et en disposant en ligne leurs nombres correspondans, on trouve que les facteurs du nombre demandé contenus dans la même ligne, sous la forme de quotient d'une décomposition, sont 9,3.02.15.02.37.12.45.23 (6); et que, suivant ce que nous avons dit (7), $m = 9{,}3.02.15.02$, et

n, ou $z' - 1$.............. = 0,0.00.00.00.37.12.45.23.

Voici le reste de l'opération :

+ Les deux derniers bichiffres de *m*....................	...... 15.02
+ Le produit du dernier bichiffre de *m* par le premier de *n*.....................	 7
+ Le produit de l'avant-dernier bichiffre de *m* par les deux premiers bichiffres de *n*.......................	.... 3.55.68
Somme.........	0,0.00.15.02.37.16.00.98 = *a*
+ Le troisième dernier bichiffre de *m*, et son produit par *a*.....................	... 02 3.00.47.43.20
Somme.........	0,0.02.15.05.37.63.44.18 = *b*
+ Le premier bichiffre de *m*, et son produit par *b*. Nombre demandé.........	9,3.20.00.00.00.00.00.02

Observons qu'en pratique il est très-facile de placer duement ces produits dans l'ordre de décimales qui leur appartient. Dans le type de ce calcul, par exemple, nous avons vu que les décimales sont au nombre de quinze; que *m* en a sept et *n* huit; mais que le dernier bichiffre de *m* et le premier de *n* en ont ensemble

seize : donc, si l'on effectue leur produit, qui doit avoir aussi seize décimales, et que de ce produit on ôte le dernier chiffre à droite, l'on pourra avec sûreté écrire le restant des chiffres, en commençant sous le dernier chiffre de *n*, comme j'ai pratiqué en ôtant de 74, qui est le produit de 02 par 37, le dernier chiffre 4, et en mettant le 7 sous le dernier chiffre de *n*. Si, au lieu de 74, le produit étoit résulté 374, j'aurois ôté de même le chiffre 4, j'aurois écrit le 7 à la même place, et plus en dedans le chiffre 3. Si l'on effectue pareillement le produit de l'avant-dernier bichiffre de *m* par les deux premiers de *n*, on doit avoir aussi seize décimales; car, tandis que les deux premiers bichiffres de *m* augmentent de deux décimales, l'avant-dernier de *n* en a autant de moins; ainsi, suivant la même règle, j'ai également ôté le dernier chiffre de ce produit, et j'en ai écrit le restant comme ci-dessus.

Arrivé aux sommes, je n'ai pas quitté la même méthode; et, comme j'avois déjà opéré sur les deux premiers bichiffres de *n*, il étoit naturel qu'il me falloit après opérer sur ses trois derniers, malgré devenus différens dans la somme; j'ai donc pris *a* comme s'il étoit terminé par le bichiffre 01, qui est au-dessous du troisième bichiffre 45 de *n*; j'en ai effectué le produit, et après en avoir ôté le dernier chiffre, je l'ai écrit à la manière des autres. Le reste de l'opération n'a pas été autrement. Avec cette marche on évite toute méprise, et l'opération devient fort simple, pourvu qu'on ait égard au nombre constant des décimales des produits, et à celui des décimales de *n* ou $z' - 1$, lorsqu'il ne seroit pas de quinze décimales.

Observons aussi que les deux figures de chaque bichiffre sont inséparables, de manière qu'on ne pour-

roit pas effectuer justement un de nos produits avec la dernière figure d'un bichiffre, jointe à la première du bichiffre suivant.

Remarquons, enfin, qu'en soustrayant les logarithmes de la table troisième du logarithme, et des restes du logarithme donné, lorsqu'on est arrivé au point de devoir prendre dans la colonne des cinquièmes bichiffres les logarithmes qui appartiennent aux sixièmes bichiffres, septièmes, etc., il faut toujours que les logarithmes, qu'on prend dans cette colonne, soient précédés par des zéros en nombre pair ou impair, suivant que les restes du logarithme donné sont aussi précédés par des zéros en nombre pair ou impair. Comme, par exemple, ayant-nous le reste 00000 00000 01964, qui est précédé par des zéros en nombre impair, et voyant d'ailleurs que dans ladite colonne il y a les logarithmes 00000 00017 37178 et 00000 00195 43251, tous deux moindres-prochains, nous nous tiendrons à ce dernier, à cause qu'il est aussi précédé par des zéros en nombre impair.

DEUXIÈME PARTIE.

THÉORIE
DES LOGARITHMES ADDITIONNELS
ET DÉDUCTIFS.

Définition des Logarithmes additionnels et déductifs.

J'APPELLE logarithmes additionnels et déductifs certains logarithmes qui, étant ajoutés à l'un des deux logarithmes donnés, dont les valeurs naturelles sont inconnues, donnent le logarithme de la somme de ces deux quantités; ou qui, étant soustraits de l'un de ces deux logarithmes, donnent le logarithme de la différence ou reste de leurs quantités naturelles.

Des Logarithmes additionnels et déductifs.

LES logarithmes, comme l'on sait, ont pour objet unique l'abréviation de travail des calculs, qui, pour être d'une certaine étendue, deviennent, sans leur secours, trop pénibles. Tous ceux qui ont besoin de s'en servir fréquemment sentent très-bien leur utilité

par les propriétés qu'ils ont d'effectuer des produits, des quotiens, des racines, des puissances, etc.; mais ils sentent encore leur insuffisance, parce qu'ils n'ont pas les propriétés d'effectuer aussi des sommes et des restes.

Si dans le cours d'une opération il y a des sommes et des déductions à faire (ce qui arrive très-souvent), les avantages des logarithmes sont contre-compensés par la perte de temps et par le travail qu'il faut s'absumer pour obtenir les logarithmes des sommes et des restes en question. Une seule somme peut occuper, dans un calcul logarithmique, plus de temps de ce qu'on auroit dû épargner par leur moyen. Il faut alors arrêter l'opération, trouver les quantités naturelles (dont on exige la somme ou le reste) de chacun de leurs logarithmes, additionner ces quantités, et chercher nouvellement le logarithme de la somme, pour continuer l'opération; et si l'on opère avec des logarithmes à plus de décimales que ceux des tables, ce travail devient excessif. Assez d'occasions arrivent où l'on s'aperçoit de cette insuffisance, pour convenir d'une telle vérité.

Comme il est à souhaiter aux logarithmes ces deuxièmes propriétés, et qu'il n'est pas assez de moyens suffisamment courts pour obtenir le logarithme de la somme ou du reste de deux quantités, dont on connoît seulement les logarithmes, je suis d'avis qu'une construction de tables, où l'on pourroit trouver tous les log. additionnels et déductifs correspondans aux log.-rapports des quantités dont les logarithmes sont connus, soit le moyen le plus propre à cet effet, et en même temps le plus expéditif.

Voyons sur quoi ces tables peuvent être construites.

Des principes incontestables nous disent, en général, que

$$a + b = a \times 1\frac{b}{a} = b \times 1\frac{a}{b},$$

et que

$$a - b = b \times \left(\frac{a}{b} - 1\right);$$

que, par conséquent,

$$L.(a + b) = L.a + L.1\frac{b}{a} = L.b + L.1\frac{a}{b},$$

et que

$$L.(a - b) = L.b + L.\left(\frac{a}{b} - 1\right).$$

Ce théorème est une conséquence de celui que nous avons vu dans la première Partie.

Soit

$$a > b, \qquad \text{ou} \qquad L.a > L.b,$$

et représentons $L.1\frac{a}{b}$ par

$$L.\frac{a}{b} + L.1\frac{a}{b} - L.\frac{a}{b}:$$

nous aurons

$$L.(a + b) = L.b + L.\frac{a}{b} + L.1\frac{a}{b} - L.\frac{a}{b};$$

mais comme

$$L.b + L.\frac{a}{b} = L.a + L.b - L.b = L.a,$$

ainsi $L.a + \left(L.1\frac{a}{b} - L.\frac{a}{b}\right.$, qui est la différence entre le logarithme du rapport $\frac{a}{b}$ et celui du même rapport plus une unité) $= L.(a + b)$. D'où il suit que, pour

avoir le logarithme de la somme de deux quantités, dont les seuls logarithmes sont connus, on peut ajouter au plus grand de ces deux logarithmes la différence entre le log.-rapport susdit et le logarithme du même rapport augmenté d'une unité.

De même,

$$L.(a-b) = L.b + L.\left(\frac{a}{b}-1\right) = L.b + L.\frac{a}{b} - \left[L.\frac{a}{b} - L.\left(\frac{a}{b}-1\right)\right],$$

et comme

$$L.b + L.\frac{a}{b} = L.a,$$

ainsi $L.(a-b) = L.a - \left[L.\frac{a}{b} - L.\left(\frac{a}{b}-1\right)\right.$, qui est la différence entre le logarithme du rapport $\frac{a}{b}$ et celui du même rapport diminué d'une unité]. D'où il suit que, si l'on ôte cette différence du plus grand des deux logarithmes donnés, on aura le logarithme de la différence entre les quantités correspondantes à ces deux logarithmes, ou le logarithme du reste.

S'il arrivoit que la quantité à soustraire fût la plus grande, on feroit toujours la même opération, comme si c'étoit la plus petite, et l'on auroit égard seulement que le logarithme du reste seroit négatif.

Parmi les différentes formes auxquelles on pourroit réduire ces équations, il m'a paru que celles-ci sont les plus commodément applicables à la construction des tables précitées, par des raisons qu'on verra plus bas.

Je vais donner un essai de ces tables pour les logarithmes vulgaires : si l'on en vouloit construire pour les logarithmes hyperboliques, elles n'en seroient pas différentes.

TABLE

de log.-rapports et de leurs respectifs log. additionnels et déductifs.

SOM.- LOG.-RAPPORTS.	LOG. ADD. ET DÉDUCTIFS.	DÉDUC.- LOG.-RAPPORTS.
0,00000	30102 99956 6398	30102 99956 6398
1	2 49956 9276	3 49956 9276
2	1 99957 7911	3 99957 7911
3	1 49959 2302	4 49959 2302
4	0 99961 2450	4 99961 2450
5	0 49963 8354	5 49963 8354
6	30099 99967 0014	5 99967 0014
7	9 49970 7431	6 49970 7431
8	8 99975 0605	6 99975 0605
9	8 49979 9535	7 49979 9535
0,00010	30097 99985 4221	30107 99985 4221
1	7 49981 4664	8 49981 4664
2	6 99998 0863	8 99998 0863
3	6 50005 2819	9 50005 2819
4	6 00013 0531	30110 00013 0531
5	5 50021 4000	0 50021 4000
6	5 00030 3225	1 00030 3225
7	4 50039 8207	1 50039 8207
8	4 00049 8945	2 00049 8945
9	3 50060 5440	2 50060 5440
0,00020	30093 00071 7691	30113 00071 7691
1	2 50083 5698	3 50083 5698
2	2 00095 9462	4 00095 9462
3	1 50108 8982	4 50108 8982
4	1 00122 4259	5 00122 4259
5	0 50136 5293	5 50136 5293
6	0 00151 2082	6 00151 2082
7	30089 50166 4629	6 50166 4629
8	9 00182 2931	7 00182 2931
9	8 50198 6990	7 50198 6990

2me différence commune 0,00000 00000 57564 620.

SOM.-LOG.-RAPPORTS.	LOG. ADD. ET DÉDUCTIFS.	DÉDUC.-LOG.-RAPPORTS.
0,00030	30088 00215 6806	30118 00215 6806
1	7 50233 2378	8 50233 2378
2	7 00251 3707	9 00251 3707
3	6 50270 0792	9 50270 0792
4	6 00289 3633	30120 00289 3633
5	30085 50309 2231	0 50309 2231
6	5 00329 6586	1 00329 6586
7	4 50350 6696	1 50350 6696
8	4 00372 2564	2 00372 2564
9	3 50394 4187	2 50394 4187
0,00040	30083 00417 1568	30123 00417 1568
1	2 50440 4704	3 50440 4704
2	2 00464 3598	4 00464 3598
3	1 50488 8247	4 50488 8247
4	1 00513 8653	5 00513 8653
5	0 50539 4816	5 50539 4816
6	0 00565 6735	6 00565 6735
7	30079 50592 4410	6 50592 4410
8	9 00619 7842	7 00619 7842
9	8 50647 7031	7 50647 7031
0,00050	30078 00676 1975	30128 00676 1975
1	7 50705 2677	8 50705 2677
2	7 00734 9135	9 00734 9135
3	6 50765 1349	9 50765 1349
4	6 00795 9319	30130 00795 9319
5	5 50827 3047	0 50827 3047
6	5 00859 2530	1 00859 2530
7	4 50891 7770	1 50891 7770
8	4 00924 8767	2 00924 8767
9	3 50958 5520	2 50958 5520
0,00060	30073 00992 8029	30133 00992 8029
1	2 51027 6295	3 51027 6295
2	2 01063 0318	4 01063 0318
3	1 51099 0096	4 51099 0096
4	1 01135 5632	5 01135 5632
5	0 51172 6924	5 51172 6924
6	0 01210 3972	6 01210 3972
7	30069 51248 6776	6 51248 6776
8	9 01287 5338	7 01287 5338
9	8 51326 9655	7 51326 9655

2me différence commune 0,00000 00000 57564 615.

SOM.-LOG.-RAPPORTS.	LOG. ADD. ET DÉDUCTIFS.	DÉDUC.-LOG.-RAPPORTS.
0,00070	30068 01366 9729	30138 01366 9729
1	7 51407 5560	8 51407 5560
2	7 01448 7147	9 01448 7147
3	6 51490 4490	9 51490 4490
4	6 01532 7590	30140 01532 7590
5	5 51575 6447	0 51575 6447
6	5 01619 1059	1 01619 1059
7	4 51663 1429	1 51663 1429
8	4 01707 7554	2 01707 7554
9	3 51752 9437	2 51752 9437
0,00080	30063 01798 7075	30143 01798 7075
1	2 51845 0470	3 51845 0470
2	2 01891 9622	4 01891 9622
3	1 51939 4530	4 51939 4530
4	1 01987 5195	5 01987 5195
5	0 52036 1616	5 52036 1616
6	0 02085 3793	6 02085 3793
7	30059 52135 1727	6 52135 1727
8	9 02185 5417	7 02185 5417
9	8 52236 4864	7 52236 4864
0,00090	30058 02288 0067	30148 02288 0067
1	7 52340 1027	8 52340 1027
2	7 02392 7743	9 02392 7743
3	6 52446 0216	9 52446 0216
4	6 02499 8445	30150 02499 8445
5	5 52554 2431	0 52554 2431
6	5 02609 2173	1 02609 2173
7	4 52664 7671	1 52664 7671
8	4 02720 8926	2 02720 8926
9	3 52777 5938	2 52777 5938
0,00100	30053 02834 8705	30153 02834 8705
1	2 52892 7230	3 52892 7230
2	2 02951 1510	4 02951 1510
3	1 53010 1548	4 53010 1548
4	Etc.	....

2me différence commune 0,00000 00000 57564 610.

La première colonne de cette table contient les somme-log.-rapports, ou les log.-rapports des quantités qui doivent être additionnées. La deuxième contient les logarithmes des mêmes rapports augmentés d'une unité, diminués, ces logarithmes, du respectif log.-rapport qui se trouve dans la première colonne : chacun de ces logarithmes est donc la difference entre le logarithme du rapport et le logarithme du même rapport augmenté d'une unité, et dont il a été question ci-dessus. La troisième colonne renferme les déduction-log.-rapports, ou les logarithmes-rapports des quantités, dont on demande le logarithme de la différence ou du reste : ces logarithmes sont placés respectivement vis-à-vis les som.-log.-rapports, dont la valeur naturelle est une unité moins que la leur propre. Il résulte de cette disposition que les logarithmes de la deuxième colonne sont encore les différences entre les déduc.-log.-rapports et ceux des mêmes rapports diminués d'une unité; ou, si l'on veut, ils sont chacun la différence entre le som.-log.-rapport et le déduc.-log.-rapport qui se trouvent dans la même ligne, et dont les valeurs naturelles diffèrent d'une unité, moins dans la première à l'égard de la deuxième, et plus dans celle-ci à l'égard de la première.

S'il s'agit d'additionner deux quantités dont les logarithmes seulement soient donnés, après avoir ôté le moindre d'eux du plus grand, c'est donc dans la première colonne qu'il faut chercher ce reste, et le logarithme dans la même ligne de la deuxième colonne sera la quantité qu'il faudra ajouter au plus grand des deux logarithmes donnés, pour avoir le logarithme de la somme. Et s'il s'agit de trouver le logarithme du

reste, après avoir ôté, tout de même, le logarithme plus petit du plus grand, c'est dans la troisième colonne qu'il faut chercher ce qui reste de cette soustraction, et le logarithme dans la même ligne de la deuxième colonne sera ce qu'il faudra ôter du plus grand des deux logarithmes donnés.

Des tables ainsi construites nous présentent un autre avantage, et c'est que les différences, qu'on suppose dans la même ligne de toutes les trois colonnes entre les respectives quantités, sont en rapport constant jusqu'à la dixième décimale. Cette régularité existe même dès le commencement des tables, où les différences sont plus variables, et elle s'étend à plus de décimales à mesure que les som.-log.-rapports augmentent. Cela vient de ce que les deuxièmes différences soit de la deuxième, soit de la troisième colonne, ne commencent qu'à l'onzième décimale, et vont toujours en diminuant : elles sont d'ailleurs toujours égales pour les deux colonnes. Concernant les premières différences, elles sont constamment le complément arithmétique les unes des autres.

Avant que ledit rapport soit constant à quatorze décimales, on obtiendra tout de même, à quatorze chiffres, les log. additionnels entremédiaires, en se servant des premières et deuxièmes différences des log. additionnels des tables (cette méthode est assez connue), et des log. déductifs de la manière suivante.

Soit b un déduc.-log.-rapport entremédiaire à deux déduc.-log.-rapports consécutifs des tables, d la différence de ces deux déduc.-log.-rapports, D la première différence dans la même ligne de la deuxième colonne, et ω la deuxième différence commune; a le déduc.-log.-rapport moindre prochain, A son respectif log.

déductif, et B le log. déductif correspondant à b. Faisons, de plus,

$$\frac{b-a}{d}=r, \qquad r-1=r', \qquad \text{et } \frac{r'}{2}=n.$$

Nous aurons

$$A-rD+2\partial\times(r'n-n)=B.$$

Si $n>r'n$, on substitue $n-r'n$ à la place de $r'n-n$.

En tenant compte de celles d'entre les susdites premières et secondes différences qui sont à une centaine de termes de distance, on se pourroit borner à calculer les tables à chaque som.-log.-rapport 0,001 seulement. La formule (k), ci-après, donne commo-

---

(k) Nommons a un som.-log.-rapport des tables, et A son respectif log.-additionnel; d la première différence entre le log.-additionnel A et celui qui en est consécutif; ∂ la deuxième différence, et D la différence des som.-log.-rapports des tables, et soit $D=0{,}00001$; b un som.-log.-rapport entremédiaire pas plus éloigné de a que $100D$, et B son respectif logarithme additionnel; soit de plus,

$$\frac{b-a}{D}=r, \qquad r-1=r', \qquad \text{et } \frac{r'}{2}=n.$$

On aura

$$B=(A-rd)+\partial\times(r'n+n).$$

Si $D=0{,}001$, b sera alors compris entre a et $a+D$, et l'on aura

$$r=\frac{100\,(b-a)}{D}\,;$$

et en conservant les mêmes valeurs de d et ∂, on aura toujours $B=$ etc., comme ci-dessus.

Il est aisé de s'apercevoir de ce que deviendroit la valeur de r, lorsque D peut devenir 0,01, ou 0,1, etc., et quelles seroient les premières et deuxièmes différences des log.-additionnels, qu'on

dément à quatorze chiffres les log. additionnels et déductifs jusque de cent en cent som.-log.-rapports 0,00001. Dans ce cas, il faudroit que les déduc.-log.-rapports fussent, comme les som.-log.-rapports, une série constante, et qu'on ajoutât une quatrième colonne pour les log. déductifs, attendu que les logarithmes de la deuxième colonne ne serviroient alors que pour les additionnels; mais tout cela seroit bien compensé par le peu d'étendue des tables : je m'explique. Lorsque les som.-log.-rapports approcheroient à la caractéristique 6, et les déduc.-log.-rapports à 3 (je suppose que la série de ceux-ci diffère de 0,0005 à-peu-près, ce qui me paroît plus à propos), les premières différences, soit des log. additionnels, soit des log. déductifs, n'auroient plus qu'un ou deux chiffres positifs, et dès qu'ils surpasseroient ces valeurs, elles évanouiroient bientôt tout-à-fait : il est donc naturel que, bien avant que les som.-log.-rapports augmentent à ce point-là, on ne doit plus avoir besoin que des premières différences, tant pour calculer la série des tables que pour trouver les log. additionnels entremédiaires aux donnés; et que, si l'on continue à tenir compte des deuxièmes différences, on pourra ensuite calculer les additionnels à chaque som.-log.-rapport 0,01, arrivant ceux-ci à une certaine grandeur,

---

devroit donner dans les tables, à la place de celles qui y seroient propres. La formule indique elle-même la pratique de ce procédé. Cette formule ne dicte, en effet, autre chose que de se servir des différences d'une série pour trouver les termes de la même série à un certain nombre de termes de distance, sans tenir compte des termes entreposés, en ajoutant ou en déduisant tout à la fois la quantité de différences qu'on devroit ajouter ou déduire une par une, comme l'on fait dans tout calcul différentiel des séries.

et même à chaque 0,1 en approchant de som.-log.-rapport 6; ce qui seroit semblablement applicable aux log. déductifs, auxquels la formule (*k*) seroit commune.

Dès que les som.-log.-rapports arriveroient à 7, il n'y resteroit à établir, pour compléter les tables, que quelques dixaines de quantités, une pour chaque unité d'augmentation à leur caractéristique.

On pourroit construire directement des tables sur les équations

$$L.(a+b)=L.b+L.1\frac{a}{b}, \qquad L.(a-b)=L.b+L.\left(\frac{a}{b}-1\right),$$

et alors les logarithmes de la deuxieme colonne deviendroient inutiles; mais pour des tables à un plus grand nombre de décimales, ou plus abrégées, où la première colonne ne peut pas servir pour les log. déductifs, on est dans la nécessité d'y ajouter une quatrième colonne, bien loin de pouvoir épargner la seconde, à moins qu'on ne voulût donner des séries plus lentes; mais cela rendroit les tables d'une étendue excessive. C'est dans cette nécessité que je suis d'avis que les tables soient construites sur les équations dont nous avons parlé d'avance; car, pendant qu'elles ne seront pas plus volumineuses, les log. additionnels et déductifs ayant alors des différences qui décroissent jusqu'à s'anéantir, ils seront bien plus faciles à calculer que lorsqu'ils auroient des différences croissantes.

La construction de ces tables, avec les logarithmes à quatorze décimales, ne s'étendroit pas plus qu'à cinq ou six mille termes; et si l'on se bornoit à sept ou huit décimales, il n'y auroit même plus de deuxièmes différences, et on les pourroit disposer directement en trois colonnes, telles que nous venons de les voir.

Les log. déductifs, dont les déduc.-log.-rapports sont compris entre L.1 et L.2, ne pourroient pas être commodément déterminés, à cause que, variant beaucoup, ils exigeroient eux seuls autant de termes qu'il y en faut pour tout le reste des tables (*). Malgré cela, on les pourroit obtenir sur l'équation

$$a' - 1 = \frac{a'^2}{a' + 1} - \frac{1}{a' + 1}.$$

Suivant notre système, $L.a'$ étant un log.-rapport, a' n'est jamais moindre que 1; donc $L.(a' + 1)$ seroit toujours plus grand que L.2, et nous le trouverions dans les tables de la manière suivante :

Soit donné un déduc.-log.-rapport, et que ce soit $L.a' < L.2$: j'imagine que $L.a'$ soit un som.-log.-rapport; je le cherche dans la première colonne, et je prends le logarithme qui correspond dans la troisième, ou bien je prends la somme de $L.a'$ et son log. additionnel pour $L.(a' + 1)$.

En ôtant ce $L.(a' + 1)$ de $2L.a'$, aussi bien que de L.1, ou en prenant son complément arithmétique, on auroit $L.\frac{a'^2}{a' + 1}$ et $L.\frac{1}{a' + 1}$, dont on pourroit trouver le logarithme du reste avec la méthode donnée ci-dessus, pourvu que

$$L.\frac{a'^2}{a' + 1} - L.\frac{1}{a' + 1}$$

soit un log.-rapport plus grand que L.2. En effet, ce log.-rapport est plus grand que L.2, jusqu'à ce que $L.a'$ n'est pas plus petit que 0,15051 49978 3199 ... + etc., qui est $L.\sqrt{2}$. Voyons un exemple de cette opération.

(*) On verra, dans la lettre qui suit le rapport ci-joint, que cela n'exige pas cette augmentation supposée, et que les mêmes tables doivent aussi renfermer les log.-déductifs en question.

Qu'on demande le logarithme du reste des valeurs naturelles de a et b de deux logarithmes

2,03941 41191 7614 et 1,86332 28601 2046.

Ici

$L.a' = L.a - L.b$ sera 0,17609 12590 5568,

et nous ferons

$2L.a'$	0,35218 25181 1136
$-L.(a'+1)$, pris dans les tables......	0,39794 00086 7204
Reste. $L.\frac{a'^2}{a'+1}$	9,95424 25094 3932
$-$ Comp. $L.(a'+1)$..................	9,60205 99913 2796
Reste. $L.\frac{a'^2}{a'+1} - L.\frac{1}{a'+1}$ (Nommons ce reste $L.a''$.)	0,35218 25181 1136.
$L.b$	1,86332 28601 2046
$+L.\frac{a'^2}{a'+1}$	9,95424 25094 3932
Somme............	1,81756 53695 5978
$-$ log.-déduc. de $L.a''$ pris dans les tables.	0,25527 25051 0331
Reste. $L.(a-b)$	1,56229 28644 5647

ou bien, à cause que

$$2L.a' - [L.(a'+1) + \text{compl. } L.(a'+1)] = 2L.a' = L.a'',$$

nous obtiendrons $L.(a-b)$ en faisant

$L.b$	1,86332 28601 2046
$+2L.a'$	0,35218 25181 1136
Somme............	2,21550 53782 3182
$-$ { $L.(a'+1)$, pris dans les tables. $= 0,39794\ 00086\ 7204$; Log. déductif de $2L.a'$, pris dans les tables. $= 0,25527\ 25051\ 0331$ }	0,65321 25137 7535
Reste. $L.(a-b)$	1,56229 28644 5647.

Avec une méthode semblable, on pourroit trouver

les logarithmes des restes, lors même que les déduc.-log.-rapports sont compris entre L.1 et L.$\sqrt{2}$. Elle consisteroit en agir sur le déduc.-log. rapport a'', qui seroit alors plus petit que ceux des tables, de la même manière que nous avons agi sur le déduc.-log.-rapport a'. Si un troisième déduc.-log.-rapport a''' étoit encore plus petit, il faudroit agir sur lui tout de même comme sur les précédens; et ainsi sur le quatrième, le cinquième, etc., jusqu'à ce qu'il résulte un déduc.-log.-rapport compris dans les tables; mais cette méthode n'auroit pas de compensation au-delà de L.a^{vi}; car, à l'aide de la décomposition en facteurs et de son opération réciproque, dont nous avons traité, on obtiendroit avec moins de travail la valeur naturelle de L.$\frac{a}{b}$, puis le logarithme de $\frac{a}{b} - 1$, malgré que les logarithmes donnés auroient beaucoup de décimales. Il est à remarquer que les équations

$$L.(a+b) = L.b + L.1\frac{a}{b}, \quad \text{et} \quad L.(a-b) = L.b + L.\left(\frac{a}{b} - 1\right)$$

abrégent d'un tiers l'opération de trouver le logarithme de la somme ou du reste, lorsqu'on n'a pas des logarithmes additionnels et déductifs.

Comme L.a^{vi} est toujours compris entre les déduc.-log.-rapports des tables, lorsque L.a' n'est pas plus petit que $\frac{L.2}{32}$, ainsi il n'y resteroit à établir que la trente-deuxième partie des log. déductifs des déduc.-log.-rapports compris entre L.1 et L.2, ce qui ne seroit plus un obstacle.

On trouvera des formules commodément applicables au calcul des différences pour les séries de pareilles tables quelconques dans l'explication de celles que je me suis proposé de calculer.

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

EXTRAIT
DES REGISTRES DE LA CLASSE.

Séance du 1er Floréal an 10 de la République françoise.

LE Citoyen Delambre, au nom d'une commission, lit le Rapport suivant, sur un Mémoire intitulé : ***Supplément logarithmique,*** par M. Leonelli.

Ce Mémoire est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur donne un moyen pour calculer à vingt décimales le logarithme d'un nombre quelconque, sans employer à cette recherche rien autre chose qu'une division préparatoire du nombre proposé, et une table subsidiaire composée de 107 logarithmes seulement. Gardiner et tous ceux qui l'ont suivi emploient pour ce même problème trois tables contenant plus de 1500 logarithmes, avec leurs différences premières, secondes et troisièmes, dont on est obligé de tenir compte dans le calcul, au lieu que, dans la méthode proposée par M. Leonelli, tous les logarithmes dont on a besoin se prennent à vue et sans parties proportionnelles.

Il est curieux de voir la substance des tables les plus volumineuses ainsi réduite à une seule page, qu'on peut ensuite étendre et développer au besoin par les plus simples opérations de l'arithmétique. L'idée sur laquelle se fonde tout ce procédé est si simple et si naturelle qu'on a lieu de s'étonner également ou que personne ne l'ait eue avant M. Leonelli, ou, si elle n'est pas nouvelle, que tous les éditeurs de tables logarithmiques n'aient pas consacré deux pages à l'exposition d'une méthode qui paroît un supplément indispensable surtout aux tables qui n'ont que cinq ou six décimales. Pour nous, nous n'en avions aucune idée, et nous la regardions comme absolument nouvelle, quand le Citoyen Lagrange s'est souvenu de l'avoir vue dans une préface de Vlacq, qui devoit l'avoir tirée de Briggs.

En effet, Briggs, qui en est le premier auteur, l'a exposée au chapitre 14 de son *Arithmétique Logarithmique*. On sait que ce géomètre a calculé à 14 décimales les logarithmes de tous les nombres depuis 1 jusqu'à 20000 et depuis 90000 jusqu'à 100000. Pour remplir la lacune, il indique deux méthodes: l'une qu'il explique fort au long et à laquelle il paroît mettre plus d'importance, est celle de l'interpolation au moyen des différences de plusieurs ordres; l'autre est précisément la méthode que propose aujourd'hui M. Leonelli, avec deux changemens très-légers. 1° Sa table est à 20 décimales, celle de Briggs n'en a que 14. Du reste, on voit, par l'exemple qui accompagne cette dernière, que l'usage en est absolument le même. 2° La table de M. Leonelli n'en suppose aucune autre, au lieu que Briggs suppose qu'on ait déjà une table de 10000 logarithmes. Mais cette dernière supposition n'étoit nullement nécessaire. Briggs l'a faite dans

la préface du livre où il donne en effet les 10000 logarithmes qu'il suppose, et dans ce cas la division qu'il prescrit est un peu plus courte, parce qu'on a déjà quelque avance en ce que le premier diviseur est un nombre plus considérable; mais la règle qu'il donne n'en a pas moins toute la généralité possible.

Le livre où elle se trouve est singulièrement rare. Nous n'en avons vu jusqu'ici qu'un seul exemplaire, celui qui est en la possession de l'un de nous (le Cit. Lalande). Encore la préface latine manque-t-elle; elle s'y trouve remplacée par une explication succincte de l'usage des tables en anglois, et il n'y est nullement question de la méthode dont nous parlons.

Vlacq, qui a rempli, mais à 10 décimales seulement, la lacune laissée par Briggs, a aussi copié, à deux articles près, le discours préliminaire de cet auteur, et entre autres le chapitre 14, qui chez lui est devenu le douzième par la suppression dont nous venons de parler. Mais cette préface ne se trouve pas dans nos exemplaires, où l'on a réuni les sinus logarithmiques pour les secondes de 10 en 10, avec les 100000 logarithmes de nombres. M. Vega, en réimprimant ces tables, a changé le discours préliminaire; il est donc peu surprenant que cette méthode nous fût inconnue. Hutton, qui en parle dans la préface de ses Tables, ne l'explique en aucune manière; il se borne à indiquer le chapitre où elle se trouve. M. Maseres, en réimprimant la préface de Hutton, dans la collection intitulée : *Scriptores logarithmici*, n'en parle pas plus clairement; mais dans une note au bas de la page LXXV, il nous apprend qu'en 1771, M. Flower publia un ouvrage in-4°, intitulé : *The Radix, or new way of making logarithms*, qui est le développement de la méthode de Briggs, c'est-à-dire de cette

même méthode que M. Leonelli vient de trouver aussi de son côté, et probablement sans avoir, non plus que M. Flower, aucune connoissance de l'ouvrage original.

Malgré toutes ces indications, nous ne connoîtrions encore cette méthode que sur rapport et d'une manière fort vague, si l'un de nous ne venoit de la trouver dans un exemplaire qu'il a nouvellement acquis des tables de Vlacq pour les sinus de minute en minute et pour les 100000 nombres. Ces tables, dont le titre est en latin, sont précédées d'une préface françoise par Vlacq lui-même, qui la donne comme une traduction de l'ouvrage de Briggs. La table subsidiaire des logarithmes des facteurs, qui se trouve au chapitre 12, est réduite à 11 décimales, parce qu'il suffisoit à Vlacq d'en avoir toujours 10 qui fussent exactes. Nous pouvons donc assurer que le procédé proposé par M. Leonelli est aussi ancien que les logarithmes dont on se sert aujourd'hui. Mais, s'il n'en est pas le premier inventeur, nous lui avons l'obligation d'avoir tiré de l'oubli une méthode ingénieuse et qui méritoit d'être plus connue. Il faut avouer pourtant que cette méthode, dont nous n'avons montré que le côté séduisant, présente bien aussi quelques inconvéniens. Tous ces facteurs, où tant de zéros séparent les deux seules figures significatives, introduisent bientôt dans l'opération un nombre de décimales aussi inutile qu'incommode; on peut, à la vérité, omettre celles qui sont superflues; mais cela même exigeroit des attentions qui diminueroient la simplicité du précepte. Ajoutons, enfin, que cette méthode, bonne pour un logarithme isolé, ne présenteroit que peu d'avantage dans la construction d'une table.

La seconde partie du Mémoire de M. Leonelli, a

pour objet la solution d'un problème qui se rencontre à chaque instant dans l'usage des logarithmes : *Étant donnés les logarithmes de deux nombres encore inconnus, trouver ceux de la somme et de la différence directement et sans connoître les deux nombres.* La solution naturelle de ce problème exigeroit la recherche de deux nombres et d'un logarithme. Par un artifice de calcul assez simple, on la réduit à la recherche d'un nombre et d'un logarithme (*). M. Leonelli, par une table dont il explique la construction, réduiroit l'opération à la recherche d'un seul logarithme. Cette table auroit pour argument la différence des deux logarithmes connus; par la disposition qu'il a su donner à cette table, les mêmes logarithmes subsidiaires servent, suivant les cas, à trouver le logarithme de la somme ou celui de la différence. Par cette adresse, il a diminué de moitié l'étendue de sa table, et cependant elle seroit encore plus volumineuse que ne mérite l'objet auquel elle est destinée. L'auteur a cru devoir la réduire à 5000 termes, mais on est obligé partout d'avoir égard aux secondes différences. Ce n'est pas tout : si le rapport des deux nombres est moindre que celui de 2 : 1, ce n'est plus que par artifice et par des détours plus ou moins longs que l'on peut arriver au but. Ce défaut limite considérablement l'usage de la table. Celle des sinus à 14 décimales, que Briggs a calculée pour chaque centième de degré, seroit en ce cas plus commode et de la même exactitude. En regardant la différence des logarithmes connus comme le logarithme du cosinus d'un arc A, il suffiroit de chercher le logarithme de sin $\frac{1}{2}$A

(*) $\text{Log.}(a \pm b) = \log.a + \log.\left(1 \pm \frac{b}{a}\right)$.

pour avoir le logarithme de la différence, ou le logarithme de cos $\frac{1}{2}$ A pour la somme (*). Cette même table des sinus serviroit également pour tous les autres cas, quel que fût le rapport des deux nombres. Elle seroit donc d'un usage plus général que celle de M. Leonelli; d'ailleurs, elle est toute construite et elle serviroit encore aux usages trigonométriques; mais elle est de 9000 termes, c'est-à-dire d'une étendue double de la table de M. Leonelli; elle exige partout la recherche de deux logarithmes, au lieu que celle de M. Leonelli n'en emploie qu'un seul; reste à savoir si cet avantage vaut la peine de calculer et de publier tout exprès une table qui exigera quelque temps et quelques frais. C'est à l'auteur lui-même à peser ces réflexions, que nous avons cru lui devoir par l'intérêt que nous inspirent ses recherches et l'idée ingénieuse qui l'a conduit à retrouver la méthode presque totalement inconnue de Briggs.

Fait au Palais des Sciences et des Arts, le 1er Floréal an 10.

Signé : LALANDE, DELAMBRE.

La Classe approuve le Rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme à l'original.

A Paris, le 4 Floréal de l'an 10.

S. F. LACROIX, *Secrétaire.*

(*) $$\begin{aligned}\text{Log.}(a+b) &= \log.a + \log.\left(1+\frac{b}{a}\right)\\ &= \log.a + \log.(1+\cos A)\\ &= \log.a + \log.2 + \log.\cos\frac{1}{2}A\,,\end{aligned}$$

$$\text{Log.}(a-b) = \log.a + \log.2 + 2\log.\sin\frac{1}{2}A\,.$$

Paris, le 27 Floréal an 10.

LEONELLI, à Monsieur DELAMBRE,

Astronome, Membre de l'Institut National.

Puisque vous avez eu la bonté de me permettre de vous faire les observations, que j'aurois crues bonnes, sur le rapport fait par vous, Monsieur, à l'Institut National le 1er du mois présent, j'ose, en me prévalant de cette permission, vous soumettre les suivantes.

Première partie du Rapport.

« Tous ces facteurs, où tant de zéros séparent les » deux seules figures significatives, introduisent bien- » tôt dans l'opération un nombre de décimales aussi » inutile qu'incommode; on peut, à la vérité, omettre » celles qui sont surperflues, mais cela même exigeroit » des attentions qui diminueroient la simplicité du » précepte. »

Omettons, Monsieur, puisqu'on le peut, tous les zéros susdits, et voyons l'attention que cela exigeroit. Prenons dans le premier type de calcul le quotient 8, 08810 10433 99, qui comprend les facteurs, et cherchons les logarithmes de ces facteurs dans la table première. Voici comme je les prends :

Vis-à-vis	8	dans le..	1er quarré de la table	0,90308 99869 9194
Pour...	0	je passe le	2me...............	....
Vis-à-vis	8	dans le..	3me...............	.3342 37554 8694
....	8	....	4me...............	..346 05321 0950
....	1	....	5me...............	....4 34272 7686
Pour...	0	je passe le	6me...............	....
....	1	....	7me...............	...... .4342 9426
Pour...	0	je passe le	8me...............	....
....	4	....	9me...............	....173 7177
....	3	....	10me...............	....13 0288
....	3	....	11me...............	....1 3028
....	9	....	12me...............	 3908
....	9	....	13me et j'avance la place d'un chiffre.	.390
....	0	....	*idem*, et j'avance encore d'un chiffre.	
	etc.		etc.	etc.

Ne tenant pas compte des zéros qui séparent les deux chiffres significatifs des facteurs, l'on n'a donc pas plus à faire que prendre le logarithme du chiffre du premier quarré égal au premier chiffre du quotient, et de descendre toujours d'un quarré, à mesure que les chiffres du quotient avancent d'une place à droite. On voit bien dans mon Mémoire les facteurs disposés de cette manière

$$\left\{\begin{array}{l} 8 \\ 1{,}08 \\ 1{,}008 \\ \text{etc.} \end{array}\right.$$

Mais je me suis expliqué plus haut : cela n'est qu'une notation répliquée, et tout ce qui sert de meilleur éclaircissement n'est pas toujours ce qu'on doit suivre en pratique. Ce procédé, suivant moi, accorde encore plus de distraction que celui où l'on tiendroit compte des zéros susdits.

Concernant les chiffres des logarithmes, étant disposés cinq par cinq, on voit au premier coup d'œil quel est le rang que doit occuper le premier chiffre, et

rien pourroit être plus simple. Mais supposons qu'on se trompe de rang, et qu'au lieu, par exemple, d'écrire

00346 05321 09506,

l'on écrive

34 60532 10950 6.

On doit s'en apercevoir au commencement et à la fin de chaque cinq chiffres qu'on prend dans la table; de manière qu'avec presque rien d'attention, il est bien difficile de se tromper; d'ailleurs ces sortes d'attentions sont dues à toute opération arithmétique, sans qu'elles diminuent la simplicité des préceptes (*).

« Ajoutons enfin que cette méthode, bonne pour un » logarithme isolé, ne présenteroit que peu d'avantage » dans la construction d'une table. »

Vous avez exposé, Monsieur, sous le titre d'inconvénient ce que cette méthode ne présente pas aussi des moyens pour la construction d'une table logarithmique. Pour moi, je suis persuadé que, lorsqu'une méthode sert bien à l'objet auquel elle regarde, elle est sans inconvéniens, malgré qu'elle ne serve pas à plusieurs. En effet, cette méthode est précisément, sans qu'on puisse se méprendre de but, pour les logarithmes isolés. C'est pour lorsqu'on n'a pas de

(*) Vraisemblablement, au lieu de dire : « Tous ces facteurs où tant de zéros séparent les deux seules figures significatives », on a voulu dire : « Tous ces composans qui résultent dans la colonne du diviseur », où, pourtant, il n'y a pas les « tant de zéros » ni les « deux seules figures » mentionnées. Dans tout cas, et en rapport de ce qu'on devoit auparavant et de ce qu'on peut faire à présent, ce seroit encore se plaindre d'avoir à faire deux pas pour arriver où il nous y falloit deux myriamètres. Ce que j'ai ajouté à la première partie peut bien adoucir le regret de cet inconvénient supposé.

tables assez approchées; c'est pour lorsqu'il faut insérer des moyens entre des logarithmes donnés, qu'elle doit servir, et non pas pour construire des tables, qui lui est un objet indifférent, et pour lequel il existe des méthodes plus propres. Nul inconvénient donc ne peut y être attaché, de la même manière que l'on ne pourroit pas en attribuer au calcul différentiel d'une série logarithmique, malgré qu'il présente peu d'avantage pour la recherche d'un logarithme isolé, et non plus qu'à un boulanger à cause qu'il ne fait pas aussi des petits pâtés. Pardonnez, Monsieur, l'ironie, car il n'y a pas de comparaison plus belle.

Deuxième partie du Rapport.

J'aurois voulu, Monsieur, hésiter à vous faire des observations sur ce qui concerne la table des logarithmes additionnels et déductifs, jusqu'à ce qu'elle fût tout à fait construite, pour que vous eussiez pu voir sur le fait son étendue, la facilité de traiter ses différences, leur régularité, disposition, etc. Mais comme il y a des objets bien plus conséquens à relever, je me contenterai de vous dire sur cela que, espérant un succès heureux de ces tables, j'ai cru bon d'avancer leur construction, où je vois, par la rapidité des séries, qu'elles auront encore bien moins que 5000 termes, malgré que je me serve de différences assez petites. D'ailleurs, tout cela, ne rapportant que plus ou moins de peine au constructeur et quelques pages plus ou moins dans le volume des tables, ne doit pas produire des conséquences d'examen ultérieur, et me retenir de vous faire les observations suivantes.

« Mais on est obligé partout d'avoir égard aux » secondes différences. Ce n'est pas tout : si le rapport » des deux nombres est moindre que celui de 2 : 1, » ce n'est plus que par artifice et par détours », etc. (Jusqu'à la fin du Rapport).

L'idée du travail qu'exigent les déduc.-log.-rapports, lorsqu'ils sont compris entre L.1 et L.2, a servi à propos pour me faire réfléchir plus attentivement sur la disposition de mes tables, et à me faire apercevoir qu'on ne les pourroit pas rendre générales sans les augmenter de beaucoup de termes, ou sans y suppléer par des opérations fatigantes, si leur disposition n'étoit pas telle que je leur ai donnée, en faisant servir ainsi la même quantité tantôt pour un objet, tantôt pour des autres. C'est simplement au secours de cette disposition que nous allons voir comment on trouvera aussi les log.-déductifs des déduc.-log.-rapports compris entre L.1 et L.2, avec une opération également directe et simple.

Soit donc $L.\frac{a}{b} < L.2$, au lieu de le chercher dans la troisième colonne, je le cherche dans la deuxième, où il sera nécessairement, à cause que cette colonne contient les logarithmes additionnels et déductifs, qui, en essence, sont la même chose que les déduc.-log.-rapports compris entre L.1 et L.2, et tout à fait la même série de la troisième colonne, qui décroît depuis L.2 jusqu'à L.1. Une fois trouvé $L.\frac{a}{b}$ dans la deuxième colonne, je prends pour $L.\left(\frac{a}{b} - 1\right)$ le complément arithmétique du logarithme correspondant de la première colonne, auquel j'ajoute $L.b$, et j'ai $L.(a - b)$.

Démonstration.

Nous avons vu que chaque logarithme de la première colonne est au logarithme correspondant de la troisième colonne comme L.n est à L.$(n+1)$ [je prends ici n et $n+1$ pour la valeur naturelle et respective de chaque logarithme dans la même ligne desdites colonnes]. En divisant $n+1$ par n, on a $1+\frac{1}{n}$, et par par conséquent

$$L.(n+1) - L.n = L.\left(1+\frac{1}{n}\right).$$

Soit $L.\left(1+\frac{1}{n}\right)$ un déduction-log.-rapport compris entre L.1 et L.2, c'est-à-dire de la deuxième colonne, et soit aussi

$$L.\left(1+\frac{1}{n}\right) = L.\frac{a}{b};$$

on aura

$$L.\left(\frac{a}{b}-1\right) = L.\left(1+\frac{1}{n}-1\right) = L.\frac{1}{n};$$

mais L.n est le logarithme de la première colonne correspondant à $L.\frac{a}{b}$; donc le complément de ce logarithme sera $L.\left(\frac{1}{n}\right)$, ou $L.\left(\frac{a}{b}-1\right)$ qui en est égal. Donc

$$L.b + L.\text{ etc.} = L.(a-b).$$

Remarquons que,

$$L.b + L.\left(\frac{a}{b}-1\right)$$

étant égal à

$$\mathrm{L}.b - \mathrm{L}.\frac{1}{\frac{a}{b} - 1},$$

il sera plus court de soustraire directement L.n de L.b pour avoir L.$(a - b)$. On voit au premier coup d'œil qu'il revient toujours au même, si, au lieu d'ajouter à L.b le complément de L.n, on soustrait L.n de L.b D'ailleurs

$$\mathrm{L}.\frac{1}{\frac{a}{b} - 1} = \mathrm{L}.n\,;$$

car, ayant trouvé ci-dessus

$$\mathrm{L}.\frac{1}{n} = \mathrm{L}.\left(\frac{a}{b} - 1\right),$$

$\frac{1}{n}$ est aussi égal à $\frac{a}{b} - 1$, et par réciprocité

$$\frac{1}{\frac{a}{b} - 1} = n\,; \qquad \text{donc} \qquad \mathrm{L}.\frac{1}{\frac{a}{b} - 1} = \mathrm{L}.n\,.$$

En soustrayant L.$\frac{a}{b} = \mathrm{L}.\left(1 + \frac{1}{n}\right)$ de L.$(n + 1)$ de la troisième colonne, l'on aura tout de même L.n; car, ayant vu plus haut que

$$\mathrm{L}.(n + 1) - \mathrm{L}.n = \mathrm{L}.\left(1 + \frac{1}{n}\right),$$

on voit aussi que L.$(n + 1) - \mathrm{L}.\left(1 + \frac{1}{n}\right)$, ou, ce qui est la même chose,

$$\mathrm{L}.(n + 1) - \mathrm{L}.\frac{a}{b} = \mathrm{L}.n\,.$$

D'après ce vivificatif, mes tables auront donc toute

la généralité nécessaire. Il y a bien de possibilité que je supprime dans ces tables toute sorte de différences, et que je donne au lieu d'elles une méthode générale et directe, tirée de mes formules de construction, et d'un usage plus court et plus facile que celui des différences.

Vous avez cru bon, Monsieur, de proposer pour le même objet de ma table celle des log.-sinus à 14 chiffres de Briggs. Je ne sais pas si, pour trouver un log.-sinus à 14 chiffres, et réciproquement son arc, vous avez des méthodes plus courtes que celles communément connues; mais en me tenant à celles-ci, même à celles avantageusement publiées par vous même dans les Tables trigonométriques décimales, sur la recherche des arcs et des log.-sinus à 10 chiffres, pages 59-64, à l'aide d'une table; je vois que pour trouver un arc, puis un log.-sinus (deux opérations indispensables), il faut faire, dans le cas le plus favorable, un calcul huit ou dix fois plus long que le mien, où je cherche un logarithme additionnel ou déductif, calcul même plus long que celui où j'employois des détours pour suppléer au défaut que vous, Monsieur, et moi, nous supposions dans ma table. Vous connoissez trop bien le rapport excédant de cette proportion, pour m'acquitter sans détails.

Il est bien vrai qu'en donnant plus de termes à la série des log.-sinus, on pourroit diminuer leur insuffisance à l'égard de l'objet en question; mais pousseroit-on les termes à 500000, sans qu'elle existât encore en bonne partie? Il y auroit donc toujours du même défaut qu'on supposoit à ma table, des tables cent fois plus volumineuses, et constamment une double opération à faire, sans pouvoir se dispenser

non plus de tenir compte partout des deuxièmes différences.

Ce n'est pas tout : pourquoi se servir des log.-sinus? N'auroit-il pas été mieux proposer de se servir des logarithmes des nombres, avec qui on auroit trouvé un logarithme additionnel ou déductif, tout de même avec la recherche de deux seules quantités? Il me paroît que les logarithmes des nombres soient plus faciles à calculer que les log.-sinus, et qu'on se seroit dispensé de l'addition qu'exige la formule

$$L.(a \pm b = L.a + L.2 + 2L.\left.\begin{matrix}\cos.\\ \sin.\end{matrix}\right\} \frac{1}{2}A.$$

Donc les logarithmes des nombres auroient été plus commodes, pour l'objet en question; ceux des tables auroient suffi pour peu de décimales, et la décomposition en facteurs et son opération réciproque auroient avantageusement suffi pour le reste. C'est pour cela qu'en attendant la construction de mes tables, j'ai donné la formule suivante :

$$L.(a \pm b) = L.b + L.\left\{\begin{matrix} 1 + \frac{a}{b} \\ \frac{a}{b} - 1 \end{matrix}\right\} (^*) .$$

(*) On est en erreur si l'on pense différemment par des causes étrangères. A-t-on des tables des logarithmes des nombres à tel nombre nécessaire de décimales, les log.-sinus sont inutiles pour calculer un log. de $a \pm b$, étant donnés L.a et L.b. Ne les a-t-on pas, en appliquant cette formule aux règles pour trouver les log. des nombres que nous avons vues dans la première partie de ce Mémoire, les log.-sinus sont également inutiles. Qu'on calcule, par exemple, un L.$(a + b)$ à 10 décimales par log.-sinus de Vlacq, et qu'on le calcule aussi par le moyen de mes tables, et particulièrement par ma table troisième : quelle différence! Cette troisième table est même préférable aux tables des log. des nombres qui ont plus que huit décimales.

Toutes ces raisons auroient bien pu me retenir moi-même de mentionner les log.-sinus, plus encore d'en faire un parallèle avec les logarithmes additionnels et déductifs. Je vous dois avouer, Monsieur, que je ne m'attendois pas de trouver dans le Rapport ce projet-là. Il est bien vrai que vous m'en aviez parlé plus d'une fois avant de le faire; mais je le prenois naïvement pour une plaisanterie scientifique; tant cela est vrai, que je vous ai toujours répondu d'un air distrait : « Si vous comptiez pour rien la régularité des différences. »

Pour tirer une conclusion de tout ce que je viens de vous soumettre, je voudrois vous faire observer que nulle table connue peut être plus utilement employée pour l'objet de la mienne que la mienne propre; que sa simplicité, sa régularité, son peu d'étendue, la recherche directe qu'elle présente des logarithmes additionnels et déductifs, dont l'occasion de se servir est si fréquente, suivant ce qui est effectivement et que vous déclarez vous même dans votre Rapport; et enfin le peu de travail qu'exige son usage par la constance des différences, sont des avantages réels et conséquens; que ces avantages l'emportent toujours proportionnellement sur ceux de toute autre méthode différente, indépendamment de la quantité de décimales, car moins de chiffres à un logarithme exigent pour sa recherche moins d'opérations en toute méthode. D'ailleurs, mes tables à 14 décimales n'empêcheront pas de s'en servir aussi pour tel nombre inférieur qu'on voudra, et je me flatte qu'elles valent bien la peine d'être calculées et publiées tout exprès.

Je ne sais pas si vous trouverez avec moi ces avantages assez remarquables; mais fussent-ils moins conséquens, pourquoi les transcurer? Vous savez que

les sciences n'ont pas paru tout d'un coup, et que le moindre progrès mérite d'être cueilli et examiné pour y relever les défauts aussi bien que les propriétés favorables qui ont pu échapper aux remarques de l'auteur.

Dans la certitude que vous voudrez bien, Monsieur, tenir compte de ces observations que vous avez prudemment exigées vous-même, j'ose vous prier de les révéler en toute leur étendue à l'Institut National, afin qu'on puisse avoir une idée plus convenable des tables, dont j'eus l'honneur de lui faire part dans mon Mémoire, et de faire changer dans le Rapport tout ce que vous croirez juste, en vous assurant en même temps que, d'après les réflexions que vous ferez sur ces observations, je n'aurois plus rien à souhaiter sur un jugement ultérieur.

FIN.

LOUIS XIII A BORDEAUX

RELATION INÉDITE

publiée

D'APRÈS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

par

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

AVERTISSEMENT

La relation à laquelle j'ai donné le titre simplifié de Louis XIII à Bordeaux, *porte en réalité, dans le volume de la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), classé sous le n° 14423 du Fonds français* (1), *le titre que voici :* Recueil de ce qui s'est passé durant le voyage que le Roy a faict en Guyenne, ensemble des ceremonies faictes tant à cause de son mariage, que de celuy de Madame sa sœur, princesse d'Espaigne, cellebrez en la ville de Bourdeaulx, et de l'entrée solemnelle que Sa Majesté a faicte en icelle, par le herauld d'armes de Normandie (2). A Paris, en l'année 1616.

(1) Auparavant inscrit dans le Supplément français, n° 1120. Le manuscrit se compose de 34 pages in-4°.

(2) Il m'avait été impossible de savoir quel était le personnage qui, en 1615 et en 1616, remplissait les fonctions de héraut d'armes de Normandie, quand le hasard voulut que, dans le *Catalogue de l'importante collection de lettres autographes et documents historiques sur le règne de Louis XIII, formée par feu M. A. Pécard, conservateur du musée de Tours* (Paris et Londres, 1873, in-8°), figurât (p. 25) une quittance, datée du 31 mars 1615, revêtue de la signature de plusieurs hérauts d'armes, parmi lesquels était celui de Normandie. Une aimable lettre de M. Étienne Charavay, rédacteur de ce *Catalogue*, m'apprit que notre chroniqueur avait signé *Pierre Sorel*. J'ai vainement, jusqu'à ce jour, posé dans le *Polybiblion* (numéro d'octobre 1873, page 256), cette question : « Pourrait-on me fournir quelques renseignements biographiques, et, s'il y a lieu, bibliographiques, sur Pierre Sorel, etc.? Je serais heureux de pouvoir dire que, grâce aux communications des lecteurs du *Polybiblion*, ce narrateur n'est plus pour moi le plus inconnu de tous les personnages. »

Sans doute, nous possédons déjà un grand nombre d'opuscules relatifs au séjour de Louis XIII à Bordeaux (1), *et quelques personnes diront peut-être que le besoin d'un opuscule de plus sur le même sujet ne se faisait guère sentir. En ce cas, je répondrais que la plupart des relations déjà connues sont, sur certains points, moins complètes et moins précises que celle qui a été retracée par la plume en quelque sorte officielle du héraut d'armes de Normandie. Nul au monde n'était en meilleure situation, on en conviendra, pour raconter et pour décrire ce qui se passa de plus remarquable à Bordeaux à l'occasion des royaux mariages de l'automne de 1615. Vivant au milieu de la Cour, mêlé sans cesse aux fêtes et aux cérémonies qui se succédèrent, pendant deux mois et demi, dans la capitale de la Guyenne, l'écrivain anonyme a retracé l'histoire de ces fêtes et de ces cérémonies avec une exactitude minutieuse, et, pour ainsi dire, religieuse. Il se préoccupe beaucoup plus, je l'avoue, de la vérité que de l'agrément, et il laisse un peu trop subsister dans son récit l'aridité d'un procès-verbal; mais pardonnons-lui d'avoir eu moins de talent que de conscience. Il est tant d'autres historiographes qui n'ont eu ni conscience, ni talent!*

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) J'en indique plusieurs dans une note rejetée à l'*Appendice*.

LOUIS XIII A BORDEAUX

Le Roy par l'advis de la Royne, sa très honnorée dame et mère, et des princes et seigneurs estans près de luy, ayant resolu de faire son voyage en Guyenne, pour accomplir les alliances et mariages d'entre Sa Majesté très chrestienne et Madame Anne d'Austriche, fille aisnée du roy d'Espaigne Phelippe troisiesme, et entre le Prince d'Espaigne Phelippe, heritier de la mesme couronne, et Madame Elisabeth de France, sœur de sadicte Majesté très chrestienne, seroit party de sa ville de Paris le [xviime] (1) jour d'aoust mil six cens quinze, pour s'y acheminer. Or se seroit rendu au chasteau d'Amboyse le mardy xxvme dudict mois, auquel Sa Majesté desirant courre la bague le lendemain de son arrivée, se seroit remarqué qu'en cinq courses qu'elle feist, elle auroit emporté la bague par

(1) En blanc dans le manuscrit.

trois fois avec grande dexterité et admiration de tous les seigneurs qui courroient avec Elle et autres qui la voyoient courre ([1]). Leurs Majestez, toutesfois, n'y auroient sejourné que jusqu'au jeudy ensuivant, qu'elles en seroient parties pour aller coucher à Tours, où elles n'auroient aussy faict sejour que jusqu'au sabmedy ensuivant, qu'elles seroient allées coucher à Saincte-Maure, et le lendemain, dimanche, à Chastellerault, duquel lieu Leurs Majestez se seroient rendues, le lendemain lundy et dernier jour dudict mois d'aoust, à Poictiers, auquel lieu, au moien de la malladie y survenue à Madame ([2]), Leursdictes Majestez y auroient sejourné jusques au lundy XXVIIIme de septembre ensuivant, qu'elles en partirent et feurent coucher à Vivonne, de Vivonne à Couhé ([3]), et finallement arrivèrent à Angoulesme le jeudy, premier d'octobre, au soir, bien tard ([4]), occasion pour laquelle le Roy n'y voullut pour l'heure faire son entrée. Ains l'auroit remise au lendemain vendredy, deulxiesme desdicts mois et an, encores que touttes choses feussent preparées et chascun en son debvoir pour le recepvoir.

([1]) M. Vatout n'a pas mentionné (*Résidences royales : le château d'Amboise*. Paris, 1852, in-8o) le séjour de Louis XIII dans le château dont M. de Luynes venait d'être nommé gouverneur. D'après le *Journal de Jean Héroard*, publié par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy (Paris, 1868, 2 vol. in-8o, tome I, p. 180), ce fut le 24, jour de lundi, que Louis XIII devint, au château d'Amboise, l'hôte de son futur connétable.

([2]) Elisabeth de France, alors dans sa treizième année, était atteinte de la petite vérole.

([3]) Couhé-Vérac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Civray, à trente-quatre kilomètres de Poitiers, à quatorze kilomètres de Vivonne.

([4]) A sept heures trois quarts (*Journal de Jean Héroard*, t. II, p. 182).

Ledict jour de vendredy venu, les compagnies de la ville, estans bien en nombre de douze à quinze cens hommes, bravement vestus et armez, commencèrent à faire nouvelle monstre dans la ville et à en sortir hors environ les dix heures du matin, pour se renger en bataille et border les advenues par lesquelles le Roy debvoit arriver, et oultre tous les corps de la ville, qui luy feurent au devant faire chascun leurs harangues, et les ecclesiastiques, qui receurent aussy Sa Majesté avec leurs croix et bannières, un peu hors de la ville.

Ainsy doncq que chacun se feut remis en son debvoir, à l'heure de cinq heures du soir, le Roy sortit hors de la ville par une aultre porte que celle par où il debvoit rentrer accompaigné des princes et seigneurs de sa noblesse, et feist ung grand circuit autour d'icelle, pour venir tomber dans le chemin qui estoit preparé pour le recepvoir, et s'approchant peu à peu du lieu auquel lesdicts corps de la ville luy debvoient faire leurs harangues, feurent au devant de Sa Majesté et s'acquitèrent de leur debvoir, puis le Roy s'advançant pour faire son entrée, le roy d'armes de Navarre [1] et les herauldz d'armes de France des tiltres de Normandie, Daulphiné, Angoulesme et Bourbon, prinrent leurs rangs après Monsieur le prince de Joinville [2] et autres seigneurs, n'y ayant pour lors aulcun mareschal de France qui marchast pour aller après eulx. Lesdicts roy et heraults d'armes estans à cheval, revestus de

[1] Il s'appelait Philippe Leullier (*Catalogue* de la collection Pécard, p. 25). Le roi d'armes de France était alors Hector Le Breton *(ibid.)*.

[2] Claude de Lorraine, prince de Joinville, duc de Chevreuse, chevalier des ordres du roi, pair et grand chambellan de France.

leurs cottes d'armes et leur caducée en main, lesquelz marchèrent en cest ordre, et, estans arrivés avec Sa Majesté jusques à l'entrée de la ville, les principaulx habitans d'icelle y receurent fort humblement le Roy, le couvrant d'ung beau pesle (1) qu'ilz avoient faict faire exprès, lequel ilz portèrent tousjours sur Sa Majesté, elle estant à cheval, jusques à l'eglise episcopalle, où elle feut descendre pour y faire la prière, comme elle feist, pendant lequel temps lesdicts roy et herauldz d'armes estoient à ses costez à genoulx, lesquelz la conduirent par après jusques en son logis, avec les forriers (2) et seigneurs qui l'assistoient.

L'entrée de la porte de la ville estoit fort bien parée et tendue de belles tapisseries, avec des tableaulx dessus, comme aussy estoient touttes les rues par où le Roy passa, et le pavé couvert de menu sable ou fallaize (3) jusques à ladicte eglise. Il estoit bien six à sept heures du soir quand Sa Majesté feist son entrée, tellement qu'il fallut se servir de flambeaulx, le tout

(1) M. Littré (au mot *Poèle* de son *Dictionnaire de la langue française*) n'a pas indiqué la forme *pesle*. Jean Darnal (*Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*, 1666, in-4°, p. 169) adopte la forme *poüesle*.

(2) On écrivait, comme nous le rappelle M. Littré, *forier* au XIIe siècle; mais déjà, dès le XIIIe, selon l'éminent philologue, on trouve la forme *fourrier* dans Henri de Valenciennes (*Continuation de l'Histoire de Constantinople*, de Villehardoin). Plus tard, *fourrier* se montre partout, notamment dans Froissart et dans Montaigne (chacun se souvient de la vive et heureuse image du chapitre XXX du livre Ier des *Essais*, où les sables envahissants sont appelés *les fourriers de la mer*). Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* ont eu soin de constater que l'on disait autrefois *fourrier* ou *forrier*.

(3) M. Littré dit que ce mot a eu, dans l'ancien français, le sens de lieu sablonneux. Il aurait pu ajouter, d'après Ménage, que dans la Touraine, et particulièrement à Amboise, on appelait, au XVIIe siècle, du sable menu, de *la falaise*.

s'estant passé avec grande allegresse, joye nompareille et applaudissement de tout le peuple (1).

Le Roy, desirant advancer son voyage, seroit party d'Angoulesme le dimanche quatriesme dudict mois d'octobre, et auroit esté coucher à Barbezieux et le lendemain à Montlieu (2), où, sur le tard, Sa Majesté feist assembler son conseil pour resouldre quel chemin elle debvoit tenir, auquel fut conclud qu'elle prendroit celuy de Bourg, ville scize sur l'emboucheure des rivieres de Dordongne et Garonne, pour de là se transporter plus commodement et au plustost à Bourdeaulx, comme elle feist avec la Royne sa mère et Madame sa sœur, accompaignés de fort peu de seigneurs et suittes, à cause que la plus grande partie de la Cour estoit allé passer à Libourne, et arrivèrent Leurs Majestez à Bourdeaulx dans les vaisseaux qu'on avoit envoyez à Bourg, le mercredy, septiesme dudict mois d'octobre, environ les cinq heures du soir, où, ayans mis pied à terre, auroient esté receuz par les juratz de la ville avec fort peu de ceremonie (3), et

(1) Voir les *Entrées solennelles dans la ville d'Angoulême, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV*, par M. E. Castaigne, 1856, in-8°.

(2) Montlieu est un chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

(3) Jean Darnal (*Supplément des Chroniques*, p. 159) donne raison à cette plainte discrète du héraut d'armes, car il écrit : « Leurs Majestez arrivèrent à Bourdeaux à cinq heures du soir; furent accueillies avec les submissions en tel cas requises par Messieurs les jurats, ayans leurs chaperons de livrée seulement, encore qu'ils eussent resolu de prendre leurs robes. Mais tout fut si precipité, qu'il fallut se contenter desdits chaperons. » Dom Devienne (*Histoire de la ville de Bordeaux*, Ire partie, 1771, p. 193) confirme à son tour, en ces termes, ce que Darnal nous apprend de la réception très peu pompeuse faite sur le quai des Salinières à Louis XIII : « Le roi, étant descendu, entra dans un carrosse, et, précédé de ses gardes et d'une foule immense, se rendit, sans autre cérémonie, à l'église de Saint-André. »

conduitz dans l'eglise archiepiscopale de Sainct-André, pour y faire leurs prières et rendre graces à Dieu de ce qu'il les avoit conduictz à bon port, et de là en leur logis, qui estoit à l'Archevesché, proche de ladicte eglise, où logeoit aussy Monsieur le Cardinal de Sourdis (1).

Leurs Majestez, estans reposées quelques jours à Bourdeaux, auroient voullu adviser aulx fiançailles et espousailles de Madame Elisabeth, sœur du Roy, et à cest effect, le sabmedy, XVII octobre, l'ambassadeur d'Espaigne, dom Ignigo de Cardenac (2), accompaigné de Monsieur le prince de Joinville et de plusieurs autres seigneurs et gentilzhommes de la Cour, feit au logis du Roy demander audience à Leurs Majestez, qui luy font octroyer. Ayant esté honnorablement receu, puis entra en une grande gallerie où estoient Leursdictes Majestez. Au costé du Roy estoient les princes, ducs et pairs de France, et autres grands seigneurs, avec quelques prelatz, et au costé de la Royne estoient aussy les princesses et autres grandes dames. L'Ambassadeur, s'addressant au Roy, luy faict entendre le commandement qu'il avoit de son maistre de donner pouvoir, de la part du prince d'Espaigne, à Monsieur le duc de Guyse (3), pour espouser en son nom Madame Elisabeth de France, sœur de Sa Majesté,

(1) Voir l'*Histoire du cardinal François de Sourdis,* par L.-W. Ravenez, 1867, gr. in-8°, p. 342.

(2) Les éditeurs du *Journal de Jean Héroard* ont eu le tort (t. II, p. 183) d'appeler ce diplomate *don Inego de Calderon*. D'après le *Mercure françois* (t. IV, 1618, p. 287), et d'après l'*Ordre et cérémonies observées aux mariages de France et d'Espagne*, etc., par Théodore Godefroy (1627, in-4°, p. 2), la véritable orthographe serait celle-ci : *Inigo de Cardenas*.

(3) Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Champagne, puis de Provence.

et luy monstra une lettre, laquelle le Roy commanda estre leue et icelle baillée à cest effect à Monsieur de Pisieux, son premier secretaire d'Estat [1], qui la leut à haulte voix, et, après la lecture d'icelle, le Roy respondit qu'il commanderoit au duc de Guyse de faire ce que le roy d'Espaigne desiroit, estant fort aise et content que ce jour là feust arrivé, tant pour son mariage que pour celuy de Madame sa sœur, après laquelle response l'Ambassadeur s'entretint quelque peu de temps avec la Royne, sur ce que les affaires estoient arrivées à tel poinct, et sur ce print congé de Leurs Majestez, et de là feut trouver M. le duc de Guyse à son hostel, accompagné comme devant, où ledict sieur de Guyse l'attendoit avec grand nombre de noblesse, qui le receut aussy fort honnorablement, puis l'Ambassadeur luy dist ce dont il estoit chargé de la part de son maistre, et luy bailla une lettre que le roy d'Espaigne luy escripvoit, ensemble le pouvoir et procuration du prince d'Espaigne, son filz aisné, avec les briefs de Sa Saincteté, contenant les dispenses de l'aage et consanguinité, ce que ledict sieur duc monstra avoir pour très agreable, acceptans la charge avec beaucoup de signes de contentement, et s'estimant en cela estre fort honnoré. Ce faict, l'Ambassadeur luy baise les mains et se retire en son logis, accompagné comme dessus.

[1] Pierre Brulart, vicomte de Puisieux, fils du chancelier de Sillery, secrétaire d'État depuis 1606, en survivance de son beau-père, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. Le vicomte de Puisieux (que l'on appelait aussi le marquis de Sillery) avait été envoyé, peu de temps auparavant (1612), en Espagne, comme ambassadeur extraordinaire. Tallemant des Réaux, lui aussi, écrivait *Pisieux* et non *Puisieux* (*Historiettes,* édition de M. P. Paris, 1854, t. I, p. 468).

Le lendemain dimanche, XVIII[me] dudict mois d'octobre, jour de sainct Luc, Monsieur le prince de Joinville, accompaigné d'une grande partie de la Cour, feut, sur les unze heures du matin, querir Monsieur l'Ambassadeur d'Espaigne en son logis, et le mena à l'hostel de Monsieur le duc de Guyse, lequel sortit incontinant et fut avec eulx au logis du Roy, à cheval, avec fort belle compagnie de ducz, pairs et autres grands seigneurs, qui estoient somptueusement et magnifiquement parez, comme aussy leurs paiges portans leurs livrées couvertes de broderie d'or et d'argent, très belles et riches, mais particullièrement celles de Monsieur de Guyse, les paiges aussy du Roy, valletz de pied, ses gardes et plusieurs autres officiers, estoient aussy vestuz de neuf des coulleurs de Sa Majesté. Ledict sieur duc de Guyse, ayant monté les degrez du logis du Roy, avec l'Ambassadeur et les autres seigneurs qui les accompagnoient, à l'entrée de la salle des cappitaines des gardes et autres, les receurent, puis les menèrent en une grande gallerie, pour y attendre Leurs Majestez.

Et environ demie heure après, le Roy, la Royne et Madame vinrent, marchans quasi d'un mesme rang, Madame tenant le mylieu du Roy et de la Royne, sa mère, le Roy estant fort richement vestu de toille d'or en broderie d'or, tout parsemé de perles, portant ung capot (1) et une fraise à l'espaignol, et avoit en sa tocque un gros diamant aveq un pennache de grand pris, ayant au col une chesne de rubis, esmeraudes, diamans et autres pierres precieuses, d'une valleur inestimable, oultre son ordre. La Royne estoit vestue

(1) Petite cape, d'où capote.

de noir, en veufve, portant neantmoings quelques joyaulx, mais peu, suyvant la coustume des roynes blanches. Elle portoit seullement une croix de diamens de très grande valleur et une chesne de perles à trois rangs, dont la moindre estoit estimée six cens escuz. Pour Madame, elle estoit vestue de vellours viollet cramoisy, tout parsemé de fleurs de lys d'or, et pardessus avoit ung manteau royal de mesme pareure, doublé d'hermines, ayant autour d'iceluy six rangs de fleurs de lys d'or, et rien au millieu que le vellours plain, la queue ayant environ sept aulnes de long, aussy doublée d'hermines, laquelle feut portée par des princesses, duchesses et femmes de pairs de France, comme sera dict cy après. Son habillement estoit aussy garny de fort riches joyaux, et son corps tout couvert de gros et fins diamens, et à la teste une couronne d'or à l'imperialle, fermée par le hault d'une fleur de lys.

En cest ordre marchèrent Leurs Majestez jusques en ladicte gallerie, où leurs sieges estoient preparez, et s'entretinrent là en propos avec Monsieur de Guyse et l'Ambassadeur d'Espaigne, ausquelz ils feirent porter des sieges, et aulx princesses, qui ont accoustumé de s'asseoir en leur présence, et quelque temps après l'on envoya prier M. le cardinal de Sourdis, archevesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, de voulloir aller pour cellebrer les fiançailles, lequel estant arrivé, revestu de son rochet avec l'estolle, feist les interrogatoires en ce faict necessaires, et particullierement demanda à Monsieur le duc de Guyse s'il avoit pouvoir du prince d'Espaigne de fiancer et espouser en son nom Madame Elisabeth de France, et les dispenses de l'aage et consanguinité obtenues

de Sa Sainctеté, à quoy Monsieur de Guyse ayant respondu qu'ouy, il les exiba et produict publicquement, puis Monsieur le Cardinal, qui les avoit auparavant veuz, commança la ceremonie des fiançailles, lesquelles faictes, l'on se disposa pour aller cellebrer les espousailles à l'eglise Sainct-André, proche du logis du Roy, auquel lieu Leurs Majestez, desirans de marcher en pompe et magnificence pour un tel acte, et faire le tour de l'esglise, commandèrent aulx cappitaines des gardes et au sieur de la Clielle [1], faisant la charge de lieutenant du grand maistre des ceremonies dont servoit aussy Monsieur de Chartres [2], de faire mectre tous les officiers de la Cour chacun en son rang, ce qui feut faict, mais avec beaucoup de peine et de temps, à cause des difficultez qui s'y rencontrèrent pour les rangs, mesmes entre Messieurs les officiers de la couronne, ducz, pairs et mareschaux de France, cappitaines des gardes du corps, et ceulx des cent gentilzhommes, et jusques aulx viollons, qui y apporterent entre aultres bien du desordre, voullans precedder les trompettes, quoyqu'ilz n'y eussent aulcun rang dont

(1) Jean Darnal (p. 160) appelle ce maître des cérémonies *le sieur de La Crielle.* Le héraut d'armes de Normandie a donné à ce personnage son véritable nom, comme on le voit par ce passage du recueil déjà cité de Théodore Godefroy (p. 10) : « Le sieur de la Clielle, conseiller au Conseil d'Estat, maistre d'hostel ordinaire de Sa Majesté, faisant la charge de maistre des cérémonies, etc. »

(2) Philippe Hurault de Cheverny, évêque de Chartres, de 1598 à 1620. L'auteur du *Persée françois* (Bordeaux, 1616, in-12, épître dédicatoire au Roy) dit qu'il a receu « des mémoires de la Cour et de MM. les jurats, entre autres du sieur de Fontanel, assés recogneu par son merite, que Sa Majesté deputa avec MM. l'evesque de Chartres, de Marilhac, maistre des requestes, et Clelie — (c'est notre La Clielle; qui donc l'aurait reconnu ainsi estropié ?) — pour disposer l'ordre de ce royal appareil ».

ilz furent aussy debboutez sur le champ, et leur fut commandé très rudement par Monsieur de Tresmes, cappitaine des gardes ([1]), de se retirer, ce qu'ilz feirent, et au regard du roy et herauldz d'armes de France, ilz prinrent leurs rangz qu'ilz ont accoustumé d'avoir en pareille ceremonie, après Messieurs les Mareschaulx de France, mais, s'en estans retirez à cause du differend meu entre eulx et lesdictz sieurs ducz et pairs, ilz marchèrent après Messieurs les ducs d'Uzès ([2]) et de Retz ([3]), au devant desquelz marchoient Messieurs les princes de Joinville et d'Elbœuf ([4]), precedés par Monsieur le duc de Guyse et l'ambassadeur d'Espaigne, Monsieur de Guyse tenant la main droicte, et devant eulx le Roy, qui marchoit seul en rang, puis la Royne, sa mère, suivye de Madame la princesse de Nevers ([5]), comme dame d'honneur de la Royne, espouse de Sa Majesté, puis marchoit Madame sa sœur, et, après elle, Madame la princesse de Conty ([6]) et Madame de Guyse, la douairière ([7]), luy portant la queue de son manteau, puis suivoient Madamoiselle de Vendosme ([8]),

([1]) René Potier, comte, puis duc de Tresmes et de Gesvres, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant général du roi en Champagne, etc.

([2]) Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, qui fut chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche.

([3]) Henri de Gondi, duc de Retz et de Beaupréau, pair de France.

([4]) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

([5]) Catherine de Lorraine, fille du duc de Mayenne, avait épousé, en février 1599, Charles de Gonzague, duc de Nevers.

([6]) Louise-Marguerite de Lorraine, fille du duc Henri de Guise, mariée, en juillet 1605, avec François de Bourbon, prince de Conty, troisième fils du prince de Condé.

([7]) Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, qui, veuve d'Antoine de Croy, avait été mariée avec le *Balafré* (1570), et en avait eu quatorze enfants.

([8]) Catherine-Henriette, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, mariée, en 1619, à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

Madame l'admiralle de Montmorency ([1]), Madame la mareschalle de Souvré ([2]), Madame de Courtanvaulx ([3]) et autres dames de la Cour, touttes fort bien vestues et parées. Finallement suivoient les officiers de la maison et les gentilzhommes de la Chambre de Leurs Majestez.

Mais, pour revenir aulx roy et herauldz d'armes de France, ilz marchèrent donc après Messieurs les ducz et pairs, et les trompettes après eulx; ilz estoient en nombre de sept, à sçavoir : le roy d'armes de France, celuy de Navarre, et cinq herauldz des tiltres de Bourgongne, Normandie, Daulphiné, Angoulesme et Bourbon, revestus des livrées de Sa Majesté, qui estoient de satin viollet cramoisy, decouppé et mou-cheté avec des taffetas dessoubs, et par dessus leurs cottes d'armes de vellours aussy viollet cramoisy, chargées chacune de celles desdicts herauldz par le devant, et derrière de trois grandes fleurs de lys d'or, et sur chacune espaulle de ladicte cotte d'armes de trois aultres moyennes fleurs de lys d'or, representans les armes de France avec le tiltre de la province de chacun herauld escript au bas en grosse lettre d'or, et quant au roy d'armes de France, Montjoye Sainct-Denis, il porte de plus, sur les trois grandes fleurs de lys d'or apposées sur le devant et derrière de sa cotte

([1]) Marie-Félice des Ursins, fille du duc de Bracciano, mariée, en 1614, avec le duc Henri de Montmorency, nommé en 1612 amiral de France et de Bretagne.

([2]) Françoise Le Bailleul, dame de Renouard, mariée, en 1582, avec Gilles de Souvré, marquis de Courtanvaux, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Louis XIII, etc.

([3]) Catherine de Neufville, mariée avec le fils aîné du maréchal de Souvré, Jean, marquis de Courtanvaux, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Touraine, etc.

d'armes une couronne à l'imperialle d'or, pour faire difference d'entre luy et ses compagnons herauldz dont il est le chef, et au regard du roy d'armes de Navarre il porte aussy sur le devant, derriere, et sur les espaulles de sa cotte, les armes de France et de Navarre joinctes ensemble, avec une couronne dessus et son tiltre à chacun costé de sa cotte d'armes, ayant aussy chacun desdicts roy et herauldz d'armes leur caducée en main et la tocque de velours noir en teste.

Leurs Majestez marcherent donc en l'ordre cy dessus, despuis l'Archevesché, logis du Roy, jusques à la porte de l'eglise Sainct-André qui regarde le midy vers le chasteau du Ha, et de là entrerent dans l'eglise, qui estoit parée, à cest effect, des plus belles et riches tapisseries qu'eust Sa Majesté, lesquelles y avoient esté portées exprès de Paris en telle quantité, que la nef de l'eglise en estoit entourée d'un rang; mais au cœur, où se feist la sollemnité, y en avoit trois rangs l'un sur l'aultre, sans compter la tapisserie de vellours viollet, parsemée de fleurs de lys d'or, qui couvroit le plus bas où sont les sieges des chanoines. Il y en avoit encores d'autres tendues près de l'autel, faictes à carreaux partie de toille d'or et d'argent avec force broderie, partie travaillée à l'esguille avec fillet d'or, d'argent et de soye, qui estoient des plus belles et riches.

Viz à viz du grand autel et presque au mylieu du cœur, estoit un eschaffault d'environ dix huict piedz en quarré, auquel on montoit et descendoit tant vers l'autel que du costé de la porte, par trois ou quatre degrez tout couvert de vellours viollet cramoisy, parsemé fort menu de fleurs de lys d'or, et au dessus d'icelluy y avoit suspendu en l'air ung grand daiz de la

mesme pareure et grandeur qui le couvroit, sur lequel eschaffault estoit aussy ung grand poulpitre (1) couvert et paré de mesmes avec trois accouldoirs dessus, aussy de semblable pareure que le reste, excepté celluy du mylieu, qui estoit de drap d'or à fondz de vellours rouge cramoisy pour Madame, et les deulx aultres estoient pour Leurs Majestez, à sçavoir : celluy du costé droict pour le Roy, et celluy du costé gauche pour la Royne, dessus lequel eschaffault, et derriere Leurs Majestés, estoient debout, à sçavoir : derriere le Roy, Monsieur de Tresmes, cappitaine des gardes; derrière Madame, Messieurs les princes de Joinville et d'Elbeuf, et derrière la Royne, Monsieur de Bressieux, son premier escuyer, et autres seigneurs de la Cour. Derrière et proche ledict eschaffault, estoient dressez des sieges pour Mesdames les princesses qui portoient la queue du manteau de Madame, à sçavoir : Madame la princesse de Conty, Madame de Nevers, Madame de Guyse, Madamoiselle de Vandosme et autres grandes dames de la Cour, qui assisterent à la ceremonie.

A costé duquel poulpitre, et sur les premiers degrez dudict eschaffault tirans vers l'autel, estoient sçavoir : au costé du Roy, Monsieur l'evesque de Bayonne (2) et aultres ecclesiastiques; et au costé de la Royne, Monsieur l'evesque de Chartres, aussy assisté de quelques ecclesiastiques, et au dessoubz d'eulx et à chacun

(1) M. Littré, qui indique la forme *pulpitre*, tirée de Michel de Montaigne, et la forme *popitre*, tirée de Bernard Palissy, ne paraît pas avoir connu la forme *poulpitre*, omise aussi dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

(2) Bertrand d'Echaud, qui fut évêque de Bayonne de 1599 à 1617, et archevêque de Tours de 1617 à 1641.

costé du dernier degré dudict eschaffault, estoit un huissier massier de la Chambre du Roy, ayant sa masse en main, et tirant vers le grand autel et sur les degrez d'icelluy, estoient placez de chacun costé lesdicts Roy et herauldz d'armes, à sçavoir : au costé droict, le roy d'armes de France, le herauld de Normandie, celluy de Daulphiné et celluy de Bourbon, et au costé gaulche, le roy d'armes de Navarre, le herauld de Bourgongne et celluy d'Angoulesme estant parfois à genoulx et quelquesfois debout pendant la ceremonie.

Proche duquel autel et à costé de l'Evangille estoit le siege de Monsieur le Cardinal, qui cellebra ce jour, au mesme lieu où il se mect quand il cellebre en pontifficat, et sur icelluy ung daiz, et viz à viz y avoit ung buffect, avec des cierges blancz allumez, couvert de vazes d'or et d'argent et de grands et moiens bassins de mesme, et devant icelluy estoient deulx sieges pour les prelatz qui officioient, à sçavoir : pour Monseigneur l'evesque de Rieux (1), qui feist l'office de diacre, et pour Monsieur l'evesque de Bazas (2), qui feist celluy de soubz diacre.

Aulx costez de l'autel estoient dressées deulx galleries, l'une pour la musique de la chappelle du Roy, qui estoit du costé de monsieur le cardinal, composée de grand nombre de musitiens, et l'aultre pour la musique de la Chambre de Sa Majesté, qui estoit au

(1) Jean de Berthier, évêque de Rieux de 1603 à 1620. Dom Devienne (*Histoire de la ville de Bordeaux*, p. 194) transforme, avec son ordinaire légèreté, cet évêque de Rieux en un *archevêque de Reims*.

(2) Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas de 1610 à 1630, archevêque d'Arles de 1630 à 1643.

costé opposite, aussy composée d'ung autre grand nombre de musitiens, avec forces luths qui jouoient et chantoient les ungs après les autres.

A main droicte de l'eschaffault de Leurs Majestez, là où se mect le prelat lorsqu'il n'officie pas, y en avoit ung autre petit rellevé seullement d'ung eschellon, avec ung dais par dessus, soubz lequel estoient deux chaires de vellours rouge cramoisy, avec deulx carreaux de mesme, l'une pour Monsieur le duc de Guyse, et l'autre pour l'Ambassadeur d'Espaigne.

Au bas de l'eschaffault sur lequel estoit le siege de Monsieur le cardinal, à la main droicte y avoit ung banc couvert de toille d'or pour Monsieur le Nonce du Pape et les autres ambassadeurs, et derriere eulx pour leur suitte.

Après les deulx sieges de Monsieur de Guyse et de l'Ambassadeur d'Espaigne, y avoit ung banc aussy couvert de toille d'or pour Messieurs les ducz et pairs de France, et viz à viz d'icelluy, au costé gaulche de l'eschaffault de Leurs Majestez, estoient les sieges de Messieurs les Mareschaulx de France, chevaliers de l'ordre et autres officiers de la couronne, où voullans prendre leurs places arriva ung differend entre Monsieur de Themines (1) et Monsieur de La Vallette (2), qui ne voullut cedder la place audict sieur de Themines, quoy qu'il feust de la ceremonie, et que ledict sieur de La Valette n'en feust pas, ce qui causa une querelle entre eulx, laquelle neantmoings fut appaisée le lendemain.

(1) Pons de Lauzières, marquis de Thémines, maréchal de France en 1616.

(2) Bernard de Nogaret, duc de La Valette, puis (à la mort de son père, en 1642) duc d'Épernon.

Monsieur le Chancellier (1), Monsieur de Villeroy (2), Monsieur le president Jeanin (3) et les autres conseillers d'Estat estoient viz à viz du Nonce du Pape et autres ambassadeurs, et derriere eulx y avoit une petitte gallerie, où l'on montoit avec quatre ou cinq degrez, en laquelle estoient placées Mesdames l'admiralle, la mareschalle de Souvré, de Courtanvaulx et aultres.

Messieurs les presidentz et conseillers de la Cour de parlement, qui s'y trouverent en robbes rouges, estoient assiz dans les chaires des chanoines, et Messieurs les juratz, qui y assisterent aussy avec leurs robbes de jurade my parties de damas rouge cramoisy et blanc, avec leurs bourreletz de mesme sur l'espaulle et la tocque de semblable pareure, estoient en un banc ung peu plus bas que celluy de Messieurs de la Cour, et derriere l'eschaffault de Leurs Majestez, à costé gaulche.

Au dessus des chaires des chanoines estoient dressées des galleries soustenues avec des chevrons tous couvertz de vellours viollet cramoisy, semé de fleurs de lys d'or sans nombre, sur lesquelles y avoit grande quantité de personnes, quasi tous seigneurs et dames de la Cour, et autres gens de quallité seullement, d'autant que les gardes du Roy s'estoient saisis des

(1) Nicolas Brulard de Sillery, qui fut chancelier de 1607 à 1616.

(2) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, depuis si longtemps partisan de l'alliance de la France et de l'Espagne. Ce vétéran de la politique mourait deux ans plus tard (12 novembre 1617).

(3) Pierre Jeannin, un des plus intègres et des plus habiles de tous les hommes d'État du règne de Henri IV et des premières années du règne de Louis XIII.

portes de l'eglise dez le soir auparavant, et usoient d'une telle rigueur pour empescher l'entrée, que ceulx mesmes qui y avoient quelque charge, avoient bien de la peine pour y entrer, et oultre estoit aussy dressé ung grand eschaffault le long du poulpitre et au dessoubz du crucifix de ladicte eglise, aussy bien paré pour renger et mectre les cent gentilzhommes, les archers des gardes, les trompettes, haultzbois et autres officiers que l'on y faisoit monter.

Après que le Roy, la Royne et Madame, avec les aultres princes et seigneurs, ensemble les princesses et grandes dames qui assistoient à ceste ceremonie, eurent prins chacun leurs places, Leurs Majestez et Madame se mirent à genoux et firent leurs prieres, puis Monsieur le Cardinal, estant venu devant grand autel, revestu de sa chappe et mittre blanche, avec la croix de l'aspersion, accompagné de bon nombre d'evesques et autres ecclesiastiques, tous revestuz de riches ornemens, Leurs Majestez descendirent avec Madame dudict eschaffault, et l'amenerent devant l'autel. En mesme temps Monsieur de Guyse, accompaigné de l'Ambassadeur d'Espaigne, feut aussy à l'autel, et se mist au costé droict de Madame, puis Monsieur le Cardinal, s'adressant principallement à Madame, luy feist briefvement entendre la dignité du sacrement de mariage, et les dispositions necessaires pour le recevoir dignement et y demeurer avec la benediction de Dieu. Ce faict, il addressa la parolle à Monsieur de Guyse, et luy dist : « Monsieur, vous plaist-il, au nom du prince d'Espaigne, recepvoir Madame Elisabeth de France pour sa legitime espouse par parolles de present, ainsi que la Saincte Eglise romaine, catholique et apostolique commande? » Ledict

sieur respondant qu'« ouy », Monsieur le Cardinal se tourna vers Madame : « Vous plaist-il, Madame », luy dist-il, « prendre dom Philippe, prince d'Espaigne, pour vostre legitime espoux et mary par parolles de present, ainsin que la Saincte Eglise romaine, catholique et apostolique commande? » Madame ayant respondu qu' « ouy », Monsieur le Cardinal mist la main dextre de Monsieur de Guyse sur la main dextre de Madame, et puis dist ces parolles : « *Ego tanquam minister Dei vos Philippum et Elisabetham in matrimonium conjungo, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.* » Cela faict, Monsieur le Cardinal benit l'anneau et les arres, suivant la forme de l'eglise, puis jecta de l'eau beniste sur iceulx et sur les assistans, et, prenant l'anneau entre ses doigts, dist ces motz : « *Benedic, Domine, hunc annulum, ut ejus figura pudicitiam custodiat.* » Finallement, il le bailla à Monsieur de Guyse, qui le mist luy mesme au quatriesme doigt de la main de Madame, disant : « *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen* », sans faire aulcun signe de croix. Puis ledict sieur de Guyse, prenant les arres, les mist dans la main de Madame, disant : « Madame, espouse du prince d'Espaigne, je vous donne de sa part cest anneau et ces arres en signe de mariage »; à quoy Madame respondit : « Je les reçoy au nom du prince d'Espaigne », et les mist dans sa bourse. Après cela, Monsieur le Cardinal dist quelques versetz et oraisons, suivant le rituel, et puis feist la benediction nuptialle, Monsieur de Guyse et Madame estant à genoux sur des carreaulx, comme dict est. Ce faict, Leurs Majestez et Madame s'en retournerent en leurs places, comme aussy feist Monsieur de Guyse, avec l'Ambassadeur. Et à l'instant,

Monsieur le Cardinal, ostant sa chappe, print sa chasuble et manipulles blancs pour cellebrer la Saincte Messe qui est propre pour les espoux et espouses, comme elle se trouve au Missel du Concille de Trente, et dist le *Gloria* et le *Credo,* parce que c'estoit un dimanche. Elle feut chantée par la musique du Roy fort excellemment, et comme Monsieur le Cardinal fut venu au *Pater Noster* et l'eut achevé, avant que dire ce qui ensuit, Madame descendit de l'eschaffault où elle estoit entre le Roy et la Royne, faisant la reverence à tous deulx, et estoit conduitte par Messieurs les princes de Joinville et d'Elbeuf, et Madame la princesse de Conty et Madame de Guyse la douairiere, qui luy portoient la queue de son manteau. Monsieur de Guise partit aussy de son siege, accompagné de l'Ambassadeur d'Espaigne, et tant Madame que Monsieur de Guyse se vinrent mettre à genoux sur des carreaux, devant l'autel. Lors Monsieur l'evesque de Bayonne, d'ung costé, et Monsieur l'evesque de Chartres, de l'aultre, estendirent sur leurs testes ung drap de soye, qu'ilz soustinrent jusques à ce que Monsieur le Cardinal, se mectant au costé de l'epistre, eut dict les oraisons accoustumées, lesquelles achevées ledict voille fut osté, et Monsieur le Cardinal, retournant à l'autel, dist ce qui suit après le *Pater Noster,* et continua la messe jusques à ce qu'il eut dict : *Ite missa est.* Puis, se tournant vers eulx, il prononça l'oraison qui se doibt dire en tel endroict sur les espousés, et après il jecta sur eulx de l'eau beniste et dist l'evangille sainct Jean, lequel finy, il dist à Monsieur de Guyse qu'il print Madame pour l'emmener, prononçant ces parolles : « *Sociam Philippi principis trado tibi, non ancillam. Diligat illam sicut Christus*

diligit ecclesiam. Ite in pace. » Après cela, on chanta le *Te Deum laudamus,* avec une grande resjouissance des assistans. Dieu veuille benir ce mariage et celuy de Nostre Roy très chrestien Louis treiziesme, qui se cellebra le mesme jour en Espaigne, avec Madame Anne d'Austriche, fille aisnée du roy d'Espaigne, Philippe troisiesme, ayant Sa Majesté très chrestienne constitué son procureur le duc de Lerma (1), tout ainsy que Monsieur de Guyse l'estoit du prince d'Espaigne.

Les solennitez et ceremonies des espousailles de Madame estant parachevées, Leurs Majestez et Madame se retirerent avec le mesme ordre qu'auparavant, les trompettes, haultbois, tambours et phiffres sonnans. Il estoit plus de cinq heures après midy quand la ceremonie finit, laquelle on avoit commencée environ les trois heures.

L'Ambassadeur d'Espaigne, ayant conduict Leurs Majestez jusques en leur chambre, print congé d'elles et fut accompagner Monsieur le duc de Guyse à son hostel, et Monsieur le prince de Joinville fut aussy conduire l'Ambassadeur dom Ignigo de Cardenac en son logis, puis se retira au sien, et de ceste sorte finit la ceremonie de ce jour là, suivie neantmoings d'une joye et allegresse commune dans la ville de Bourdeaulx, le Chasteau-Trompette commençant le premier à lascher un bon nombre de coups d'artillerie, et puis après les navires du port estans en fort grand nombre, qui feirent chacun leur salve de coups de canon, principallement les navires françois, espaignols et flamans. Neantmoingz, il y en eut ung de La Rochelle, lequel, ne voullant pas tirer, se mist à

(1) François de Roxas de Sandoval, duc de Lerme, premier ministre de Philippe III.

l'escart, dont les autres se sentans offencez, voyans qu'en une allegresse publicque ce seul navire restoit sans en faire aulcune demonstration, le voulloient enfondrer à coups de canon, sans quelques officiers de Leurs Majestez qui l'empescherent, et après que l'artillerie du Chasteau-Trompette eut joué, les mousquetaires et harquebuziers commencerent leur escouppeterie, qui dura assez longtemps. Puis la maison de ville feist aussy jouer son artillerie et allumer ung grand feu de joye. Bref, toulte la ville estoit plaine de lumiere et de feux, de façon qu'encor qu'il feust nuict obscure, il faisoit quasi aussy clair que s'il eust esté jour (1).

Le lendemain, Leurs Majestez feirent assembler leur conseil, où il fut resolu que Madame la princesse d'Espaigne partiroit pour aller à Bayonne, et de là en Espaigne, au plustost, qui seroit le mercredy ensuivant, et que toulte l'armée que le Roy avoit menée, mesmes les regimens de ses gardes, l'accompaigneroient, soubs la charge et conduitte de Monsieur de Guyse, general de l'armée, assisté de Monsieur le mareschal de Brissac (2) et grand nombre de seigneurs et gentilzhommes, et cependant que les habitans de la ville de Bourdeaulx auroient l'honneur de garder la personne du Roy, dont ilz s'estimerent tant honnorez qu'ilz vueillerent nuict et jour pour la garde et deffense

(1) Le rédacteur du *Mercure françois* (t. IV, p. 336) décrit emphatiquement cette illumination : « A voir les flambeaux en toutes les rues et fenestres, on eust dit que c'estoit la fête des lumières célébrée par les Grecs, et que Bourdeaux estoit changé en cette ville de Cuzetan, en laquelle on ne travaille qu'aux flambeaux. »

(2) Charles de Cossé, d'abord comte, puis duc de Brissac, créé par Henri IV maréchal de France et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit (1594 et 1595).

de Sa Majesté, jusques à l'arrivée de la Royne, qui fut le sabmedy, xxime de novembre ensuivant, comme il sera dict cy après, ne sçaichant les Bourdelois comment pouvoir assez recongnoistre une telle faveur et confiance que Sa Majesté monstroit avoir d'eulx.

Le mercredy donc suivant, xxime d'octobre, Madame partit de Bourdeaulx pour aller à Bayonne, avec une bonne partie de la Cour, joincte au corps de l'armée dont Monsieur de Guyse estoit general, auquel fut baillé pour faire le voyage, par Messieurs de la ville, quatre pieces de canon, sçavoir : deux moyennes et deux plus petittes, garnies de leur attirail et munitions necessaires pour s'en servir en temps opportun.

Le mardy, dixiesme jour de novembre dudict an mil v^c quinze, environ les trois à quatre heures après midy, se feist l'eschange de Madame, sœur du Roy, princesse d'Espaigne, et de l'Infante d'Espaigne, à present royne de France, et ce au bourg du pais où passe une petitte rivière [1], aultrement appellé le *Port Saincte-Marye* [2], par la conduitte et entremise de

[1] La Bidassoa.

[2] Selon le *Mercure françois* (t. IV, p. 306), « au lieu nommé Andaye, qui est entre Saint-Jean-de-Luz et Fontarabie, distant de Fontarabie d'une lieue, et de deux de Saint-Jean-de-Luz ». M. A. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII*, édition de 1846, t. I, p. 227 et 228) a spirituellement résumé les récits contemporains. Pour ceux qui ne voudraient pas se contenter de sa piquante analyse, j'indiquerai, outre le *Mercure françois* et le plantureux recueil de Th. Godefroy, les relations spéciales que voici, qui ne sont pas mentionnées dans le *Manuel du Libraire :*

Lettre du Roy envoyée à Messieurs les prévosts des marchands sur l'eschange des infantes. Paris, Silv. Moreau, 1615, 4 feuillets in-8°.

L'arrivée de la royne à Saint-Jean-du-Lud. Paris, Silv. Moreau, 1615, 4 feuillets in-8°.

L'ordre des ceremonies faictes et observées à Saint-Jean-de

Monsieur de Guyse, assisté de Monsieur le mareschal de Brissac.

Et le sabmedy, XXI[me] desdicts mois et an, la Royne seroit arrivée à Bourdeaulx, environ les huict heures du soir, aulx flambeaux, accompaignée dudict sieur de Guyse, dudict sieur mareschal de Brissac et de quelques seigneurs d'Espaigne, ensemble de l'Ambassadeur d'Espaigne, au devant de laquelle environ trois lieues le Roy seroit allé, accompaigné et suivy de forces seigneurs et gentilzhommes de sa Cour.

Le mercredy, XXV[me] dudict mois de novembre, jour de saincte Catherine, se feist et cellebra fort solemnellement, en ladicte eglise Sainct-André de Bourdeaulx, la confirmation du mariage du Roy très chrestien et de Anne d'Austriche, fille aynée du roy d'Espaigne, Philippe troisiesme, dont la ceremonie commancea environ les quatre heures après midy, et ne finit que sur les sept heures ensuivant, après touttesfois que le roy d'armes et partie des herauldz, à la fin de la ceremonie, eurent jecté de dessus le poulpitre de ladicte eglise, et en une loge faicte exprès, grande quantité de pieces d'or et d'argent appellées *largesses*, et faict au prealable, par trois diverses fois, à haulte voix, par le herauld d'armes de Dauphiné, le cry qui ensuit : « De par très hault, très puissant, très excellent, très

Luz, en l'échange des infantes de France et d'Espagne, avec les harangues faites par les ambassadeurs de part et d'autre. Paris, Silv. Moreau, 1615, 8 feuillets in-8°.

Citons encore la relation assez rare des fêtes qui accueillirent la sœur de Louis XIII, dès qu'elle eut mis le pied sur le territoire espagnol :

La réception de Madame seur du Roy faicte par les deputez du Roy d'Espaigne en la ville de Roncevaux, et les triomphes, honneurs et solemnitez qui y ont esté faictes. Paris, Melchior Mondière, 1615, 8 feuillets in-8°.

glorieux, très magnanime et invincible prince, Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à cause de son mariage faict avec très haulte, très puissante, très excellente et très vertueuse princesse Anne, par la grace de Dieu, royne de France et de Navarre, largesse. »

Quant est des ceremonies par le menu qui se feirent en cest acte, je ne les descriray plus au long, pour y avoir trouvé bien peu de difference à celles cy devant observées au mariage de Madame la princesse d'Espaigne, excepté touttesfois aux places qui furent préparées sur l'eschaffault pour le Roy et la Royne seullement, et pour celle de la Royne mère, elle estoit hors de dessus ledict eschaffault, au costé droict du Roy, au lieu où estoit placé Monsieur de Guyse lorsqu'il espousa Madame, sœur de Sa Majesté, pour et au nom du prince d'Espaigne. Ce ne feut aussy Monsieur le Cardinal de Sourdis qui cellebra, ains en son lieu Monsieur l'evesque de [Saintes] (1), à cause de ce qui s'estoit passé au preceddent en la Conciergerie du pallais de Bourdeaux, touchant l'enlevement, faict de force, d'ung gentilhomme condempné à avoir la teste tranchée et prest à mener au supplice, en laquelle action le geollier fut tué à la porte de la Conciergerie (2).

(1) Mot laissé en blanc par l'auteur. L'évêque de Saintes était alors Nicolas Cornu de La Courbe, qui siégea de 1576 à 1617.

(2) Sur l'affaire Hautcastel, voir, outre les diverses histoires de Bordeaux et les diverses histoires de Louis XIII, notamment, parmi ces dernières, celles de Bernard, du président de Gramond, de Scipion du Pleix, de Michel Le Vassor, du P. Griffet, etc., quelques pièces spéciales indiquées dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France* (t. I, p. 464) :

N° 671. *Procès-verbal de ce qui s'est passé à Bordeaux en la présence du roy, et qui a donné sujet à la Cour de donner arrets*

Le dimanche, xxixme jour de novembre, audict an mil six cens quinze, le Roy et la Royne feirent leur entrée solemnelle dans la ville de Bourdeaulx, et pour ce faire plus commodement auroient esté disner en ung logis sciz hors la ville, sur le quay, et en une place estant ung peu au dessoubz du Chasteau-Trompette, ledict logis appartenant à .... (1), contre

et decrets contre les complices de l'assassinat du concierge et rupture des prisons de la conciergerie. Sans lieu ni date (mais de 1615), in-8o.

No 672. *Discours de ce qui s'est passé à Bordeaux au fait du cardinal de Sourdis, suivant l'arrêt du 19 novembre 1615.* Sans lieu ni date, in-8o.

No 673. *Avis salutaire donné au sieur illustrissime cardinal de Sourdis, pour sagement vivre à l'avenir.* Sans lieu ni date (mais de 1515), in-8o.

On conserve dans la même bibliothèque (division *Jurisprudence*) l'*Arrêt de la Cour de parlement de Bordeaux (19 novembre), ensemble le decret contre les complices de la rupture des prisons de la conciergerie et assassinat du concierge.*

Voir encore (Bibliothèque nationale, départem. des manuscrits, Fonds français, volume 19838) divers documents, dont quelques-uns me semblent inédits, relatifs au même épisode, datés des 17, 18, 19 et 23 novembre 1615 (p. 1-7).

De curieux détails sur l'affaire Hautcastel ont été consignés, d'après un des recueils manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, dans une brochure publiée par M. Boscheron Des Portes, alors président à la Cour impériale de cette ville, sous ce titre : *Les Registres secrets du Parlement de Bordeaux. Essais historiques et critiques sur ce corps judiciaire, depuis sa création jusqu'à sa suppression.* (Paris, Durand, brochure in-8o, 1867.)

Ajoutons que M. Ravenez, dans son *Histoire du cardinal de Sourdis,* a plaidé les circonstances atténuantes (p. 345-351) en faveur du belliqueux prélat dont on a dit (*Revue d'Aquitaine,* t. XIII, p. 34) que jamais, puisque *ce sont les violents qui emportent le ciel,* nul homme d'église ne mérita mieux d'aller goûter l'éternel repos.

(1) En blanc. C'était, d'après Jean Darnal (p. 163), « la maison du sieur Bissouse, aux Chartreux ». Le *Journal de Jean Héroard* nous montre (t. II, p. 188) Louis XIII allant, une autre fois (le 8 décembre), « chez le sieur de Bissouze, hors la ville, » pour voir des feux d'artifice tirés sur la Garonne.

lequel auroit esté dressé ung grand eschaffault, richement paré, avec ung daiz dessus pour y seoir Leurs Majestez, lorsque tous les corps de la ville leur viendroient faire les harangues devant que faire l'entrée.

Et après que Leurs Majestez eurent disné, et l'heure de leur commodité venue, ilz se transporterent sur ledict eschaffault, où estans assiz, accompaignés de Monsieur de Guyse, de plusieurs Mareschaulx de France, chevaliers de l'ordre et autres grands seigneurs, tous richement parez, avec Monsieur le Chancellier, estant proche et un peu derriere le Roy, pour entendre les harangues qui seroient faictes à Sa Majesté, et y respondre plus amplement par son commandement, après touttesfois qu'elle y auroit respondu par sa bouche.

Tous les corps de la ville monterent, les ungz après les autres, sur ledict eschaffault, et feirent leurs harangues, commençans par les juratz, dont Monsieur le mareschal de Roquelaure est le premier qui feist la harangue pour la ville (1), puis Messieurs de la Cour du parlement, et les autres corps ensuitte, à touttes les harangues desquelz le Roy faisoit response par sa bouche et en faisoit ampliffier aulcunes par Monsieur le Chancellier.

Sur lequel eschaffault estoient aussy les Roy et herauldz d'armes de France, en nombre de sept, separez en deulx parties, quatre d'ung costé et trois de l'aultre, revestuz de leurs cottes d'armes, la tocque de vellours noir et le caducée en main, à sçavoir : le roy d'armes de France, celluy de Navarre, le herauld de Bourgongne, celluy de Normandie, celluy du

(1) Antoine, seigneur de Roquelaure, lieutenant général du roi en Guyenne, maire de Bordeaux, etc.

Daulphiné, celluy d'Angoulesme et celluy de Bourbon, lesquels estoient presens et entendoient lesdictes harangues, qui durerent bien deux grosses heures, lesquelles finies Leurs Majestez descendirent dudict eschaffault pour s'acheminer et faire leur entrée, le Roy estant monté à cheval et la Royne en une littière riche. Lesdicts Roy et herauldz d'armes montèrent aussy à cheval et prinrent leur rang accoustumé, qui est après Messieurs les Mareschaulx de France, en cas touttesfois que Monsieur Le Grand, ou aultre en son lieu, n'assiste point aulx ceremonies, mais y assistant, lesdicts roy et herauldz d'armes ne marchent qu'après luy, et les trompettes après eulx.

Le Roy estoit très bien à cheval, richement vestu, et paré, entre aultre chose, d'une escharpe de gros diamens de très grand prix, marchant seul, puis Monsieur de Guyse un peu au dessoubz de Sa Majesté; et après luy Monsieur de Lyencourt, premier escuyer (1), portant l'espée royalle en l'absence de Monsieur Le Grand, et après luy Messieurs de Brissac, de Rocquelaure et de Souvré, marchans ensemble, fort bien parez et montez, et après eulx lesdictz roy et herauldz d'armes de France, montez et revestuz comme dict est, lesquelz marcherent selon l'ordre de leurs provinces, ainsy qu'il avoit esté ordonné au Conseil du Roy, sur le differend qui estoit entre eulx pour raison de leurs rangs et preseances, à sçavoir : le roy d'armes de France, le premier et seul, celuy de Navarre après, les herauldz de Bourgongne et de Normandie ensemble après, puis Daulphiné, Angoulesme et Bourbon après aussy ensemble, et après eulx les trompettes du Roy,

(1) Charles Du Plessis, marquis de Liancourt, premier écuyer de la petite écurie.

puis les cent Suisses de la garde de Sa Majesté et autres.

Ainsy entrèrent Leurs Majestez dans la ville de Bourdeaulx, et estans soubz le portail d'icelle, Monsieur le mareschal de Roquelaure mist pied à terre et se rengea à la teste de Messieurs les juratz de la ville comme en estant le chef et premier, pour recepvoir Leurs Majestez à l'entrée d'icelle et leur presenter les clefz comme il feist, puis remonta à cheval, reprint son rang, et commença-on à marcher.

Cependant, il n'est à obmettre les beaux portiques, piramides, statues, fontaines pissans vin, eau et laict, rochers et autres beaux artifices dont les rues par où passoient Leurs Majestez estoient garnies, accompagnez par endroictz de viollons, haultzbois et musiques, oultre ce qu'elles estoient tendues de belles tapisseries et le pavé couvert de menu sable jusqu'à l'Archevesché, d'un grand nombre d'habitans de la ville, estans bien en nombre de sept à huict mil hommes, tous fort bien vestuz et armez, et chacune compagnie vestue et parée de différentes livrées et couleurs qui de satin, velours et autres belles estoffes, qu'il faisoit fort beau veoir.

Pendant que l'entrée se faisoit, la Royne mère estoit en ung logis sciz en la grande rue du Chappeau-Rouge, où elle prenoit grand plaisir à veoir tout passer, lequel luy augmenta lorsquelle apperçeut le Roy qui s'arresta quelque temps devant elle, la saluant et faisant manier son cheval d'une belle grace et dexterité (1).

Finallement, Leurs Majestez arriverent en l'ordre que dessus à l'Archevesché, [puis à l']eglise de Sainct-

(1) Voir le *Mercure françois* (t. IV, p. 361); Darnal (p. 164), etc.

André, où ilz feurent faire leurs prieres, pendant que l'on chantoit en musique et avec les orgues le *Te Deum laudamus*, et lequel finy avec les prieres de Leurs Majestez, se retirerent en leur logis, accompaignez des princes, princesses, seigneurs et grandes dames qui avoient assisté à l'entrée, comme aussy des roy et herauldz d'armes qui furent reconduire Leurs Majestez jusques à la porte de leurs chambres, où ilz prinrent congé d'elles, puis chacun se retira aussy en son logis, et ainsy se passa la ceremonie de l'entrée, laquelle commançea environ une heure après midy, et finit sur les cinq heures du soir.

Le dimanche, sixiesme jour de decembre ensuivant, le Roy, la Royne et la Royne mere feurent faire collation dans la maison de ville de Bourdeaux, où se seroit trouvé Monsieur de Guyse et plusieurs seigneurs de la Cour, auquel lieu se seroient jouez des jeuz par de petitz escolliers, pour donner plaisir à Leurs Majestez, et, après la collation faicte (1), Messieurs les jurastz auroient faict jouer quelques feuz d'artifice, qu'ilz avoient faict dresser en une place, sur les fossez, viz à viz la maison de ville et celle des peres jesuistes, environ les quatre heures du soir, en laquelle place et ès environs d'icelle les compagnies des juratz estoient en armes, vestuz et armés comme ilz estoient le jour de l'entrée, lesquelz feirent monstre en cest estat devant Leurs Majestez, comme aussy une compagnie de jeunes enfans de la ville et une compagnie de

(1) Sur le scandaleux désordre qui régna dans l'Hôtel-de-Ville, sur le pillage des confitures, le renversement des tables, la destruction de la vaisselle et le soufflet que, dans son indignation, Louis XIII appliqua à un enfant qui « se fourroit » avec irrévérence entre ses jambes, voir le récit attristé de Darnal (p. 165).

geans, qui furent combattuz et vaincuz par lesdictz enfans.

Le lundy et mardy suivans, se jouerent d'autres feuz d'artifice hors la ville, l'ung en la place près le Chasteau-Trompette, et l'aultre sur la riviere de Garronne, applicqué sur le batteau du Roy et de la Royne, quoyque peinct et bien enrichy.

Depuis, il se passa trois ou quatre jours, pendant lesquelz l'on advisa du depart de Bordeaulx, et de faict Leurs Majestez ordonnerent que touttes les gardes et la pluspart de la Cour commanceroient à passer ladicte riviere de Garonne le sabmedy, XIIme decembre ensuivant, et continueroient jusques au lundy, pour eviter la confusion, d'aultant que Leurs Majestez la desiroient aussi passer ledict jour, ce qu'ilz ne peurent faire neantmoingz de trois jours après, à cause de la grande tempeste qui y survint pendant ces jours là.

APPENDICE

OPUSCULES

RELATIFS AU SÉJOUR DE LOUIS XIII A BORDEAUX

Récit véritable des choses plus remarquables, passées à l'arrivée de la Reine en France et à la conduite et réception de Madame en Espagne, par D. F. Paris, Moreau, *1615* (1).

Lettre du Roi, envoyée à M. le premier président en la Cour de parlement, à Paris, sur les mariages des majestés de France et d'Espagne, le dix-huitième jour d'octobre 1615. Paris, *sans date, in-8°* (2).

Lettre du Roy, envoyée à M. le premier president, sur l'accomplissement et consommation des mariages, ensemble les feux de joie faits en suite d'iceux en la ville de Bordeaux. Paris, S. Moreau, *1615, in-8°* (3).

L'heureuse arrivée du Roi dans Bourdeaus, et ce qui s'y est passé depuis, avec les ceremonies qui furent faites

(1) Voir *Bibliothèque historique de la France,* 1769, tome II, n° 20430.
(2) *Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France,* t. I, n° 607.
(3) *Bibliothèque historique,* n° 20431; *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 608.

aux espousailles de Madame, sœur aisnée de Sa Majesté, jusques à son départ vers l'Espagne. Bourdeaux, par S. Millanges, *1615, in-8°. — Nouvelle édition, à Lyon, par N. Jullieron, in-8°, 1615* (1).

> *C'est une des meilleures relations qui aient été publiées; elle est très fidèle et très détaillée. J'y remarque (p. 7) ce passage sur l'émotion que témoigna Marie de Médicis, en mettant le pied sur le quai des Salinières :* « Sur les cinq heures du soir, ou environ, Leurs Majestez aborderent heureusement au port de Bourdeaus le mardi 7 d'octobre. La Royne ne peut tenir les larmes de joye et de contentement qu'elle receut, soit pour estre arrivée avec ses enfans sains et saufs, au port tant desiré, soit aussi pour voir la beauté de la ville et la grande multitude des gens, qui s'estoient assemblez au port, quoyque ce fut en temps de vendanges. »

Sous un titre différent, la même relation reparut bientôt : Le bonheur de la France, ou les allégresses publiques des bons François, par les augustes mariages des Majestés très chrestienne et catholique et de Mesdames leurs sœurs; ensemble tout ce qui s'est passé depuis l'arrivée de sadite Majesté audit Bourdeaux jusques au départ de madite dame sa sœur. Paris, Percheron. Jouxte la copie imprimée à Bourdeaus, *sans date, in-8°* (2).

L'hymenée royal sur le mariage de Louis XIII, très chrestien roy de France et de Navarre, et de Madame Anne d'Autriche, Infante d'Espagne, fait le 27 du mois de novembre 1615. *In-8°* (3).

(1) *Bibliothèque historique,* n° 20434; *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 590. La seconde partie de cette relation a été publiée à part : *Les ceremonies qui ont été faictes en la présence du Roy aux espousailles de Madame, sœur aisnée de Sa Majesté, jusques à son départ vers l'Espagne.* Suivant la copie imprimée à Bordeaux, 1615, in-8°, 12 feuillets (*Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 604).

(2) *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 591.

(3) *Bibliothèque historique,* n° 20435.

Il ne faut pas confondre cette pièce avec la suivante : Le royal hymenée du très chrestien roy de France et de Navarre Louis XIII, contenant ce qui s'est passé depuis le 21 de novembre, jour de l'entrée de la Royne dans Bourdeaus, jusques au 29 du mesme mois, jour de la reception de Leurs Majestez. Suivant la copie imprimée à Bourdeaus par S. Millanges. *1615, in-8°* (1).

Le Royal Hymenée *n'est qu'une reproduction de l'opuscule intitulé :* Brief narré de ce qui s'est passé despuis le 21 de novembre, jour de l'entrée de la Reyne dans Bourdeaus, jusques au 29 du mesme mois, jour de la reception de Leurs Majestez. A Bourdeaus, par Simon Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. *1615, in-8°* (2).

> *A la page 13 et dernière, l'imprimeur s'adresse au lecteur en ces termes :* « Ce brief traicté n'est qu'un eschantillon de l'histoire entiere de celluy de l'entrée et reception de Leurs Majestés, avec tous les accidens survenus despuis leur arrivée, et plus ample description des magnificences publiques, que vous pourrez voir plus amplement au livre intitulé : *La Royalle reception de Leurs Majestés.* »

La Royalle reception de Leurs Majestés très chrestiennes en la ville de Bourdeaus, ou le Siecle d'or ramené par les alliances de France et d'Espaigne, recueilli par le commandement du Roi. A Bourdeaus, par Simon Millanges. *1615, in-8°* (3).

> *Ce n'est plus un opuscule, c'est un ouvrage qui n'a pas moins de 340 pages. Le volume que l'on acheva d'imprimer le 5 décembre 1615, contient d'interminables descriptions. La prolixité y déborde dans la prose comme dans les vers, et dans les vers latins comme dans les vers français. Les anagrammes et les autres déplorables jeux d'esprit du*

(1) *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 716.
(2) *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 715. Le Catalogue indique trois autres éditions du *Brief narré.*
(3) *Bibliothèque historique,* n° 26328; *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 589.

temps encombrent les premières pages du recueil. Parmi les moins mauvaises des pièces de poésie latine de La Royalle reception, *je mentionnerai celles de Saint-Martin,* Sammartinus *(page 125), et celles de Martin Despois,* Desposius *(page 126).*

Ce qui a esté presenté au Roy et à la Royne à son arrivée à Bordeaux. A Paris, pour Sylvestre Moreau, en la cour du palais près la Chambre des Comptes. *1615, in-8° de 21 pages* (1).

C'est un épithalame anonyme, qui se compose (terribile dictu!) *de trente-six strophes de dix vers chacune. Voici seulement la première :*

Ainsi le ciel à bras ouverts
Estalle sur toy ses merveilles,
Et par des faveurs nompareilles
Fait cognoistre à tout l'univers
O France! que tu es la terre
Que parmy celles qu'il enserre
Il regarde plus tendrement :
Et que d'une large abondance
Te combler de contentement
Est le but de sa providence (2).

(1) *Bibliothèque historique,* no 20436; *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* no 680.

(2) Rapprochons de cet épithalame les pièces du même genre indiquées dans la *Bibliothèque historique de France :*

La France consolée, épithalame pour les noces de Louis XIII, par Favereau. Paris, 1615, in-8o (no 26332).

Épithalame sur les mariages de France et d'Espagne, accomplis au mois de novembre 1615, par Jean Massol, seigneur de Marcilly, conseiller au parlement de Bourgogne. Dijon, 1616, in-12 (no 20444).

Ludovico XIII et Annæ Austriacæ, Hispaniarum regis primævæ filiæ, sacrum epithalamium, Auctore Jacobo Fornacio, Suessionensis urbis præfecto Regio. Paris, 1616, in-4o (no 20442.) Au no précédent, on cite un autre poème latin *(Gratulatio panegyrica)* du même auteur sur le même sujet. Paris, 1616, in-4o.

Citons encore : *Discours royal présenté au Roy, touchant les bénédictions et le bonheur de son mariage,* par le docteur Assensio Enriquès de Momgro, théologien de l'illustrissime et révérendissime cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux et primat d'Aquitaine. 1615 (no 20443).

Discours veritable de ce qui s'est passé à Bordeaux sur les fiançailles et espousailles de Madame, sœur du Roy, avec le prince juré d'Espagne, où sont descrites les ceremonies, les noms des assistants et les adieux de part et d'autre, au departement de ma dite dame; ensemble les noms des chefs de ceux qui ont prins les armes et passé la riviere de Garonne pour empescher le voyage, et de ceux qui sont deleguez par Sa Majesté pour les repousser. *Paris, 1615, in-8o* (1).

Les magnificences faictes en la ville de Bourdeaux à l'entrée du Roy, le mercredy 7 de ce moys. Paris, de l'imprimerie d'Anthoine Du Brueil. *1615, in-8o* (2).

Les pompes, magnificences et ceremonies faictes dans l'eglise Saint-André de la ville de Bordeaux, pour le mariage de Philippe, prince d'Espagne, avec Madame Elisabeth de France. Jouxte la copie imprimée à Bordeaux par J. Marchand. *Paris, 1615, in-8o* (3).

Ceremonies et magnificences observées au mariage de Madame, sœur aisnée du Roy, avec le prince d'Espagne, faict en la ville de Bourdeaux, le dimanche 18 d'octobre 1615; avec ce qui s'est passé de plus remarquable au voyage depuis Poitiers, etc. Jouxte la copie imprimée à Bourdeaux par S. Millanges. *1615, in-8o* (4).

La royalle et magnifique entrée de la Royne, faicte en la ville de Bourdeaux le 26 de novembre 1615. Paris, A. Du Brueil. *1615, in-8o* (5).

(1) *Bibliothèque historique de la France*, no 20439; *Catalogue de la Bibliothèque nationale*, no 605.
(2) *Ibidem*, no 20446; *ibid.*, no 588. — Cette relation a été réimprimée à Bordeaux, en 1873, à 60 exemplaires, petit in-8o. Chez Ch. Lefebvre.
(3) *Catalogue de la Bibliothèque nationale*, no 606.
(4) *Ibid.*, no 603.
(5) *Ibid.*, no 678.

Les Champs Elysiens, ou la reception de Louis XIII au College des Jesuites de Bourdeaux. Bourdeaux, Millanges. *1615, in-8°* (1).

Description des artifices et magnificences faictes à Bordeaux, avec le combat naval et les feux artificiels du sieur Morel et Jumeau, representez sur la Garonne, en la presence de Leurs Majestez. Paris, par J. Sara. *1615, in-8°* (2).

La sortie du Roy de sa ville de Bordeaux pour retourner à Paris. Ensemble les noms des seigneurs qui l'assistent. Paris. A. Du Brueil. *1615, in-8°* (3).

Le Persée françois au Roy par le sieur de Morilhon, avec les mariages et entrée royale à Bourdeaus. A Bourdeaus, par Gilbert Vernoy. *1616* (4).

> *L'impression de ce volume in-12, de 500 pages, a été achevée le 25 janvier. Le privilége, donné par le roi à Bordeaux, est du 15 décembre 1615. Le* Persée françois *est un modèle de pathos. Et pourtant, dans une petite pièce de vers latins, qui est en tête du livre, un certain Anthoine Grezel a osé proclamer Hélie de Morilhon un auteur très éloquent,* Ad Heliam Morilhonum Petrochorensem Persei Gallici auctorem eloquentissimum (5)! *Le début de l'épître*

(1) *Bibliothèque historique de la France,* n° 26329.

(2) *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 726. Le Père Garasse est l'auteur des *Champs Elysiens.* Voir la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* par les PP. de Backer et Charles Sommervogel (in-folio, 1869, t. I, col. 2031).

(3) Cet opuscule de quatre feuillets n'est mentionné ni dans la *Bibliothèque historique de la France,* ni dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale.* Je le trouve cité dans le *Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. Ruggieri.* Paris, Ad. Labitte, 1873, gr. in-8° (n° 399).

(4) *Bibliothèque historique,* n° 26331; *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 996.

(5) Morilhon n'est mentionné ni dans *Moreri,* ni dans la *Biographie universelle,* ni dans la *Nouvelle Biographie générale* (où figure, dans un curieux article de M. Gustave Brunet, un quasi-homonyme, Jules Gatien de Morillon, poète tourangeau). M. l'abbé Audierne a, lui aussi, oublié son compatriote dans *le*

dédicatoire au roi fera suffisamment connaître le genre de son éloquence : « Voicy le temple où la verité chante des hymnes à vos royales vertus, pendant que ceste province embasmée de leurs agreables odeurs, en celebre la feste... Elle desploye (ma plume) ses traicts pour le mesme subject, car son plus precieux consiste aux fleurs qu'elle a soigneusement recueilli dans le parterre de vostre gloire, pour en offrir un bouquet à l'immortalité... (1). »

Morilhon dit au roi : « Je cache vostre nom soubs celuy de Persée, jugeant d'ailleurs qu'il vous faloit mettre en comparaison avec un citoyen du ciel, puisque vous n'avez point de compagnon sur la terre. » *Partout surabondent les éloges les plus ampoulés et les plus ridicules de Louis XIII. Morilhon mêle de mauvais vers à sa mauvaise prose, et des allégories, prolongées jusqu'à la dernière page du volume, rendent la lecture du* Persée *encore plus fastidieuse. Disons toutefois, pour être juste, que si l'on est assez courageux pour braver l'ennui de tout ce fatras pédantesque, on trouvera çà et là des détails qui manquent aux autres relations, et, de plus, une réunion complète de certains documents que l'on ne rencontrerait pas facilement ailleurs, notamment les harangues prononcées, le 19 novembre 1615, par les jurats, le clergé, l'université, les présidiaux, les avocats, la Cour de parlement, etc.*

Articles et conventions arrêtées sur le mariage de Louis XIII, roy de France, avec l'infante dame Anne,

Périgord illustré (1851). Le *Manuel du Libraire* ne s'est pas souvenu davantage de l'auteur d'un livre qui, s'il n'est pas précieux, est du moins rare et singulier. Il ne faut pas le confondre avec Claude Morillon, auquel on doit *la Pompe funèbre du roi Henri IV* (Lyon, 1610, in-8o). Notre Morilhon a encore composé *le Pancraste d'Alcandre, ou le carrosel de Monseigneur le duc de La Valette, faict en présence de Monseigneur le duc d'Espernon, desdié à Leurs Grandeurs.* Bourdeaus, Pierre de La Court, 1627, in-8o. (*Catalogue Ruggieri*, no 444). La *Bibliothèque historique de la France* donne à cette relation du Carrousel, qui fut aussi chanté par Caillavet, la date de 1628 (no 26370).

(1) J'aime mieux ce trait final : « Recevez-le (cet ouvrage) comme cet Apollon qui recevoit indifféremment les cignes et les corbeaux. » Dans un discours adressé : *A la France,* l'auteur dit : « Je devois me servir de ceste belle occurrence, pour m'acquitter des faveurs que j'ai receu dans Bourdeaux, dont le séjour m'a tousjours esté moins ingrat que mon propre pais. »

princesse d'Espagne, et don Philippe d'Espagne, avec Madame Elisabeth de France; et l'heureuse arrivée du roy de France dans Bourdeaux, et ce qui s'y est passé depuis, etc. *Francfort-sur-le-Mein, 1616, in-4°* (1).

J'ai déjà mentionné le recueil de Théodore Godefroy : L'ordre et ceremonies observées aux mariages de France et d'Espagne. A Paris, de l'imprimerie d'Edm. Martin, rue Saint-Jacques; *1627, in-4° de 191 pages. A côté de cet ouvrage spécial, il faut citer le* Ceremonial françois, ou description des ceremonies, rangs et seances observés en France en divers actes et assemblées solennelles, etc., recueilli par Th. Godefroy, conseiller du Roy en ses conseils, et mis en lumiere par Denys Godefroy, advocat en parlement et historiographe du Roy. *Paris, S. Cramoisy, 1649, 2 vol. in-folio, tome I, p. 971-977* (2).

Il ne me resterait plus qu'à signaler le chapitre intitulé : la Cour à Bordeaux, *du livre de M. Armand Baschet* (3): Le Roi chez la Reine, ou histoire secrete du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, *Paris, 1864, gr. in-8°,*

(1) *Catalogue de la Bibliothèque nationale,* n° 165. Le même catalogue renvoie à la division *Poésie* pour un poème du sieur Gay : *L'allégresse des Bourdelois pour l'heureux séjour que fait le roi dans Bourdeaux.* Je me suis bien gardé de citer ici l'*Entier discours des choses qui se sont passées en la réception de la royne et du mariage du Roy,* placé dans ce catalogue parmi les pièces relatives au règne de Louis XIII (n° 681), ce discours (de Papire Masson) ayant été composé à l'occasion du mariage de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche (1570).

(2) On reproduit là le récit de Jean Darnal, et on renvoie au quatrième tome du *Mercure françois.* (Paris, chez Estienne Richer, 1618, p. 334-353).

(3) M. Baschet s'est surtout servi du *Journal de Jean Héroard,* qui était alors à peu près entièrement inédit, et des dépêches des ambassadeurs florentins et vénitiens. Il n'a pas négligé la relation du héraut d'armes de Normandie. Son livre est très curieux, surtout pour ceux qui aiment, en fait de recherches historiques, l'infiniment petit. Tout au contraire du magistrat antique, M. Baschet aurait pu adopter cette devise : *De minimis curat.*

p. 181-208, et, comme introduction générale à tout ceci. le volume publié par M. Perrens, sous le titre : Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis. *Paris, 1869, in-8°, si, en corrigeant les épreuves de ces dernières pages, je n'avais pas reçu communication d'un* Catalogue de la librairie ancienne et moderne de Bridoux *(Paris, 5, quai Conti), où se trouve (article 785) l'indication (malheureusement un peu trop vague) d'un opuscule intitulé :* La Cassandre française, *brochure (in-12) publiée à l'occasion du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, et d'un* Catalogue d'une collection de pièces historiques et curieuses des xvime et xviime siècles *(Paris, librairie Voisin, rue Mazarine, 37), où l'on énumère (article 128) vingt et une plaquettes (imprimées à Paris en 1615) relatives aux fêtes et cérémonies de Bordeaux, de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz et de Roncevaux. Huit seulement de toutes ces plaquettes figuraient au Catalogue Ruggieri (sous le n° 399), et elles atteignirent le prix de 400 francs. Parmi les opuscules mentionnés par M. A. Voisin (avril 1876), on ne voit pas* la Cassandre française *mise en vente par M Bridoux le mois précédent, et qu'aucun de nos bibliographes ne semble connaître (sous ce titre du moins). Aussi crois-je devoir appeler sur ce petit livre l'attention des bibliophiles en général, et celle des bibliophiles de Guyenne en particulier.*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR

MARTIN DESPOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR

MARTIN DESPOIS

Quelques jours après le tirage des dernières feuilles des Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois, *je reçus de M. Goua communication de notes manuscrites d'un érudit de la fin du siècle dernier, François de Lamontaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux. Parmi ces notes, plusieurs étaient relatives à Martin Despois. Bien que fort incomplètes, elles m'apportaient un renseignement d'une importance relative assez grande: l'indication de quelques pages du poète avocat oubliées dans un vieux livre.*

Je m'empresse de faire usage de cette mention opportune et de fournir ici un complément d'information.

Dans un très rare volume publié en 1616 et intitulé: Plaidoyers et actions graves et eloquentes de plusieurs fameux advocats du Parlement de Bourdeaus; à Bourdeaus par Gilbert Vernoy, *in-4°* (1), *on trouve deux plaidoyers de Martin Despois. L'un (p. 241 à 270), prononcé vers l'année 1609* (2), *a pour objet « la revocation d'un legat faict à l'eglise Saint-Remy ». Dans l'autre (p. 271 à 281),*

(1) Ce volume se trouve à la Bibliothèque publique de la ville de Bordeaux.

(2) Voy. *Ouvrage cité,* p. 270.

Despois examine la question de « savoir si un escholier gaigne les gros fruits de son benefice pendant qu'il estudie ».

Ces deux plaidoyers ont les défauts de ceux de l'époque. Ils sont formés d'une accumulation disproportionnée de textes plus littéraires que juridiques. En maint passage, cependant, on découvre que l'avocat était doué d'un esprit ingénieux; et, si son érudition est trop débordante et polyglotte, elle a souvent de la justesse, ainsi que de l'à-propos : ce qui n'était pas, au barreau d'alors, un mérite vulgaire. Le style d'ailleurs se distingue par une certaine originalité et par un entrain de bon aloi. On en jugera en lisant le début, que je transcris ici, du second plaidoyer :

« Messieurs, c'est avec beaucoup de regret que je » change la tranquillité de mes estudes aux tumultes » du Palais, et le calme de l'union aux tempestes de » la division : mon desir ne tendoit qu'à l'advance- » ment de ceux-là et à la conservation de ceste-ci, » mais *turbant hoc quidam litis amatores, invidiæ » et odii sui tali importunitate virus effundentes, » majorum institutionibus nolentes adquiscere, nisi » irrefragabili constringantur auctoritate* (1). Ceste » achariastre opiniastreté m'a contrainct de recourir à » vous, Messieurs, qui, par le recit du faict, jugerez » clairement de la sincerité de mon intention et de la » justesse de ma cause.

» La Cour prendra donc, s'il lui plaist, que, l'an » passé, une chanoinie aiant vaqué en l'eglise de » Cadillac, par la mort de maistre Sebastien Grivet, » les Chanoines comploterent entre eux et subtiliserent

(1) « Ivo, *Epist.* 204. »

» tous les moiens, pour faire que ceste place demeurast » vacante un long temps, afin de se douer par les » jouës du revenu d'icelle. De faict, maistre Arnaud » de Cormane, ma partie, ayant esté presenté par le » patron au sieur Archevesque de la present ville, ils » n'obmirent aucun artifice qu'ils jugeassent propre » d'en empescher la collation; après laquelle ils ont » encore traversé sa reception en autant de façons » qu'ils ont peu, chargeant l'acte par lequel il a esté » receu *in fratrem* de plusieurs clauses insolites et » non accoustumées en telles receptions. Du despuis, » comme ma partie, qui desiroit se laver à la fontaine » des Muses, pour paroistre plus net à l'autel du Dieu » vivant, les eut souvent requis, tant en general qu'en » particulier, de lui donner, avec les gros fruicts de sa » prebande canoniale, licence de poursuivre et para- » chever le cours de ses estudes, il recogneut en fin » qu'ils estoient comme le crocodile : qu'ils avoient la » gueule asses grande pour engloutir ce gros, mais » point de langue pour respondre à sa requeste. Il ne » peut tirer autre responce d'eux, pendant six mois » qu'il servit actuellement en l'eglise de Cadillac, sinon » qu'ils n'avoient aucun besoin de gens doctes, que » sa science ne serviroit de rien : apophtegme digne » d'un barbare Licenius, ennemi juré des Chrestiens, » [plutôt] que d'un College de Chanoines, qui devoient » dire à ce jeune homme, avec sainct Hierosme : *Si te* » *clericatus titillat desiderium, discas quod docere* » *possis.*

» Ma partie donc, voiant cette Misopædie des Cha- » noines, s'adressa à Monsieur le Cardinal Archevesque » de ceste ville, pour obtenir licence de continuer ses » estudes et percevoir les gros fruicts de son benefice;

» ce qu'aiant obtenu, comme il leur veut faire notifier » cette licence au sortir du Chapitre, ils s'escartent » l'un deça, l'autre dela, et neantmoins, en haine de » ce, condamnent ma partie en six livres d'amende, » pour s'estre presenté au Chapitre en habit indecent » (disent-ils), et pour avoir un rabat empesé.

» Or, de cette procedure, Messieurs, ma partie s'est » rendu appellant comme d'abus, etc. »

Des premières lignes de ce plaidoyer, où l'on retrouve à la fois le monde des Plaideurs *et celui du* Lutrin, *il ressort évidemment que Martin Despois, bien qu'il passât pour un « avocat fameux », ne recherchait pas beaucoup les occasions de plaider. Son père avait été un homme d'affaires; il fut, lui, avant tout, un homme de lettres et un érudit. Mes premières conjectures se trouvent ainsi exactement confirmées.*

Je profite de l'occasion qui m'est offerte par ce renseignement complémentaire, pour mieux préciser une des assertions de ma Notice. J'ai dit (p. 28) que Despois semblait ignorer Regnier. Cela est vrai en ce sens qu'il n'a point profité de son exemple d'une façon générale. Mais, s'il ne sut pas lui emprunter la forme dégagée et neuve du langage, il a cherché à tirer parti de quelques détails extraits des œuvres du satirique. C'est ce que j'aurais dû relever d'une manière plus complète. Les notes suivantes, δεύτεραι φροντίδες, *combleront cette lacune et quelques autres.*

P. 10, v. 12. Cf. Regnier, Satyre II, 58.

P. 10, v. 16 et suiv. Cf. Regnier, Sat. III, 51 *et suiv.*

P. 10, v. 31. Ne s'en feroit que rire. *Ronsard a employé le même tour de phrase dans la* Continuation du Discours des Miseres de ce temps. *C'est une inversion ou plutôt une tmèse de l'expression :* s'en rire. *Regnier,* Sat. V, 118 :

De ces mesmes discours ses fils il admoneste
Qui ne font que s'en rire et qu'en hocher la teste.

P. 11, dernier vers. Cf. Regnier, Sat. II, 6.

P. 15, ligne 5 d'en bas, effacez : « Hesperius ».

P. 43, ajoutez à la note 1 cette citation de Ronsard (Discours des Miseres de ce temps) :

Son visage estoit beau, comme d'une sereine.

P. 48, vers 17. Lait caillé de sa joue. *Expression de Ronsard,* Amours I, Elegie à Janet; *et de Remy Belleau,* Portrait de sa maîtresse, *dans la* Premiere Journée de la Bergerie.

P. 64. Abdicatio poetices. *Il eût fallu rappeler la IVe Satire de Regnier, dont le début a pu inspirer Despois.*

P. 80, Epigr. XII. *Comparez l'épigramme grecque de Cl. Binet, insérée dans sa* Vie de Ronsard.

P. 84, Epigr. XX. *Le nom de Démodocus aurait dû me rappeler plus tôt les vers d'Homère qui ont servi de thème à cette pièce* (Odyssée, VIII, 63) :

ἐρίηρον ἀοιδόν,
τὸν πέρι Μοῦσ' ἐφίλησε, δίδου δ' ἀγαθόν τε, κακόν τε·
ὀφθαλμῶν μὲν ἄμερσε, δίδου δ' ἡδεῖαν ἀοιδήν.

P. 89, Epigr. XXVIII. *Comparez cette boutade anonyme (Sauvage,* Les Guêpes Gauloises, *p. 184) :*

Quand un objet fait resistance,
L'Anglais, fier et vain, s'en offence,
L'Italien est désolé ;
L'Espagnol est inconsolable :
L'Allemand se console à table ;
Le Français est tout consolé.

P. 95, Epigr. I. *J'aurais dû rappeler ces vers de Regnier* (Sat. II, 21-23), *qui ont peut-être inspiré Despois :*

Ignorez donc l'auteur de ces vers incertains,
Et, comme enfants trouvés, qu'ils soient fils de ..... .
Exposés en la rue.

P. 109, Epigr. XXI, *v. 13 et suiv. Regnier* (Sat. IV, 7 *et suiv.*) :

Or va, romps toy la teste, et de jour et de nuit
Pallis dessus un livre, à l'appetit d'un bruit
Qui nous honore apres que nous sommes sous terre, etc.

TABLE DES MATIÈRES

C

D

E

F

T

U



